



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES
RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Title - Sujet Système de Gestion de l'Apprentissage Système de Gestion de l'Apprentissage (SGA)	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8086-192304/A	Date 2021-01-27
Client Reference No. - N° de référence du client T8086-192304	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XL-107-38969	
File No. - N° de dossier 107xl.T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-03-11 Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Conn-Harbinson, Margo	Buyer Id - Id de l'acheteur 107xl
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8108 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF TRANSPORT TIMSD, 21ST FL, AFCDD 330 SPARKS ST, PLACE DE VILLE OTTAWA Ontario K1A0N5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Shared Systems Division (XL)/Division des systèmes
partagés (XL)
Terrasses de la Chaudière
4th Floor, 10 Wellington Street
4th etage, 10, rue Wellington
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

NOTE AU SOUMISSIONNAIRE

Basé sur la nature de certains documents, l'information a été fournie en anglais seulement. En cas de toute divergence dans la traduction, la version anglaise prévaudra.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Comptes rendus

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Renseignements - Demande de soumissions
4. Lois applicables
5. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions
6. Données volumétriques

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions
2. Contenu de la proposition de gestion / technique
3. Contenu de la proposition financière

PARTIE 4 – PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Critères d'évaluation
3. Procédures d'évaluation et détermination du score d'évaluation
4. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations exigées avec la soumission
3. Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires
4. Ancien fonctionnaire
5. Le soumissionnaire atteste qu'il s'agit d'un logiciel de série ou d'un logiciel du commerce
6. Attestation et autorisation de l'éditeur de logiciels
7. Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Capacité financière

PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Autorisation de tâches

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3. Octroi d'une licence
4. Propriété
5. Codes d'invalidation
6. Système de gestion de l'apprentissage (SGA) - Transfert
7. Documentation de la système de gestion de l'apprentissage (SGA)
8. Durée de licence
9. Droit d'accorder une licence
10. Modifications des fonctions
11. Services de maintenance et de soutien de système de gestion de l'apprentissage (SGA)
12. Clauses et conditions uniformisées
13. Exigences relatives à la sécurité
14. Confidentialité des données et sécurité des renseignements
15. Services de transition avant la fin de la période de contrat
16. Période du contrat
17. Livraison
18. Responsables
19. Divulgence proactive des marchés avec anciens fonctionnaires
20. Paiement
21. Instructions relatives à la facturation
22. Attestations
23. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur
24. Lois applicables
25. Ordre de priorité des documents
26. Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)
27. Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)
28. Exigences en matière d'assurances
29. Limitation de la responsabilité – Technologie de la gestion de l'information
30. Entrepreneur en coentreprise
31. Services de formation
32. Services professionnels – Généralités
33. Protection des médias électroniques
34. Accès aux biens et aux installations du Canada
35. Aucune interruption des services
36. Plan de mise en œuvre
37. Résiliation pour des motifs de commodité
38. Traduction des rapports et de la documentation
39. Protection et sécurité des données stockées dans des bases de données
40. Totalité de l'entente

Liste des annexes du contrat subséquent :

- | | | |
|--------------------|---|---|
| Partie 7, Annexe A | - | Énoncé des exigences |
| Partie 7, Annexe B | - | Liste des résultats et des services attendus |
| Partie 7, Annexe C | - | Calendrier des résultats et des services attendus |
| Partie 7, Annexe D | - | Formulaire d'autorisation de tâches |
| Partie 7, Annexe E | - | Liste de Vérification des Exigences Relatives à la Sécurité |
| Partie 7, Annexe F | - | Exigences de sécurité étrangères – Annexe A de la clause contractuelle 13.3 – Exigences relatives à la sécurité pour les fournisseurs étrangers |

Liste des pièces jointes de la partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions

- | | | |
|------------------|---|---|
| Pièce jointe 3.1 | - | Formulaire de présentation de la soumission |
|------------------|---|---|

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Liste des pièces jointes de la partie 4 (Procédures d'évaluation et méthode de sélection);

- Pièce jointe 4.1 - Énoncé des exigences obligatoires et techniques cotées, Formulaire de réponse du soumissionnaire
- Pièce jointe 4.2 - Vérification de Références (Validation des exigences d'obligatoires et cotées)
- Pièce jointe 4.3 - Démonstration sur place (Vérification des fonctions)

Liste des formulaires de la partie 5 (Attestations) :

- Pièce jointe 5.1 - Formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciels
- Pièce jointe 5.2 - Formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciels
- Pièce jointe 5.3 - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. INTRODUCTION

La demande de soumissions et le contrat subséquent comptent sept parties ainsi que des annexes, des pièces jointes et des formulaires, comme suit :

Partie 1 – Renseignements généraux : présente une description générale du besoin;

Partie 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, les clauses et les conditions applicables à la demande de soumissions. On y précise que le soumissionnaire accepte de se conformer aux clauses et aux conditions dans toutes les parties de la demande de soumissions;

Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;

Partie 4 – Processus d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon dont se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels doit répondre la soumission, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 – Attestations : renferme les attestations qui doivent être présentées;

Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend les exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre;

Partie 7 – Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Annexes : Toutes les annexes qui, conjointement avec les clauses et conditions de la partie 7, s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Pièces jointes : Toutes les pièces jointes précisées dans les parties 1 à 6.

Formulaires : Tous les formulaires précisés dans les parties 1 à 6.

Le présent document contient toutes les exigences relatives à la demande de soumissions. Tous les autres renseignements ou documents fournis au soumissionnaire ou obtenus par lui auprès de qui que ce soit seront nuls et sans effet. Les soumissionnaires qui ont déjà satisfait à des exigences semblables devraient prendre note que la présente demande de soumissions donnera lieu à un nouveau contrat. Par conséquent, les soumissionnaires ne devraient pas tenir pour acquis que les pratiques précédentes dans le cadre de contrats antérieurs seront maintenues, à moins qu'elles ne soient décrites dans la présente demande de soumissions. De plus, les soumissionnaires ne devraient pas tenir pour acquis que leurs capacités actuelles répondent aux exigences de la présente demande de soumissions du simple fait que cela a déjà été le cas par le passé.

2. SOMMAIRE

- 2.1 Cette demande de soumission est émise pour objectif de rencontrer les exigences du Transports Canada (TC) (le « **Client** ») pour la prestation complète d'une système de gestion de l'apprentissage (SGA), incluant l'utilisation d'une licence annuelle dans un modèle Saas en conformité aux termes du contrat, ainsi que pour les services de maintenance et de soutien sur ceux-ci, et pour tous les services d'hébergement connexes aux composantes de cette système de gestion de l'apprentissage (SGA), telles qu'identifiées à la partie 7, annexe A Énoncé des exigences.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 2.2 La solution requise comprend les services d'abonnement et l'infrastructure connexe pour l'accueillir, comme il est précisé à l'annexe A – Énoncé des exigences. La solution inclue, mais n'est pas limité à la fourniture et l'aide avec l'installation du logiciel, le soutien, la consultation, la mise en œuvre, la formation et la documentation, la personnalisation, les essais, les services d'hébergements continus et la maintenance du logiciel et les services de soutien.
- 2.3 Toutes les composantes de la solution doivent être disponibles pour les utilisateurs, 24 heures par jour, 7 jours par semaine, 365 jours par année (tel que décrit dans le contrat et à l'extérieur des périodes d'entretien prévu), et exploitables en tout temps conformément à l'énoncé des exigences et selon les normes et environnement techniques du Transports Canada décrit dans la demande de soumissions, dans la partie 7, annexe A – Énoncé des exigences. La solution doit être offerte dans la langue choisie par l'utilisateur final, l'anglais et le français, les deux langues officielles du Canada.
- 2.4 La solution que propose le soumissionnaire doit cadrer avec les politiques et l'environnement technique du Bureau du registraire de Transports Canada (voir partie 7, annexe A).
- 2.5 Le contrat vise à obtenir des services d'abonnement pour trois (3) ans plus sept (7) périodes optionnelles d'un (1) an (années d'options 1 à 7).
- 2.6 Cette exigence est associée à une exigence liée à la sécurité. Pour obtenir d'autres renseignements, consultez la partie 6, laquelle porte entre autres sur les exigences liées à la sécurité et aux finances, ainsi que la partie 7, laquelle porte sur les clauses du contrat subséquent. Les soumissionnaires doivent se référer au Programme de sécurité industrielle (PSI) sur le site Web de TPSGC (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).
- 2.7 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE), de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU), de l'Accord de libre-échange Canada-Corée, de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama (s'il est exécutoire) de l'Accord de libre-échange Canadien (ALEC).
- 2.8 Transports Canada (TC) est le client initial qui utilisera d'une système de gestion de l'apprentissage (SGA) (la « solution logicielle »). Par ailleurs, la présente demande de soumissions permettra au Canada de mettre la solution logicielle à la disposition de tous les ministères ou de toutes les sociétés d'État (selon la définition de ces termes dans la Loi sur la gestion des finances publiques) ou encore de toute autre partie pour le compte de laquelle le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux est autorisé à agir, à l'occasion, en vertu de l'article 16 de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (chaque partie étant un « Client »). Bien que le Canada puisse mettre la solution logicielle à la disposition de l'ensemble des clients, cette demande de soumissions n'empêche nullement l'application par le Canada d'une autre méthode d'approvisionnement pour toute autre entité du gouvernement du Canada ayant des besoins similaires. Lorsque la solution logicielle est mise à la disposition de clients autres que le client initial, tout service professionnel ou de formation requis sera obtenu par le biais d'un contrat distinct.

3. COMPTES RENDUS

- 3.1 Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES

- 1.1 Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par numéro, date et titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>.
- 1.2 Les soumissionnaires qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- 1.3 Le document 2003 (2020-05-28), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi et fait partie intégrante de la demande de soumissions. En cas de divergence entre les dispositions du document 2003 et le présent document, ce dernier l'emporte.
- 1.4 Le paragraphe 3 de la Section 01 - Dispositions relatives à l'intégrité – instructions uniformisées des soumissions 2003 (2020-05-28), incorporées ci-haut par référence, est supprimé et remplacé par ce qui suit :

Liste de noms

- (i) Les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, ont déjà fourni une liste complète des noms de tous les administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du ou des propriétaire(s), au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA).
- (ii) Ces soumissionnaires doivent immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d'approvisionnement.
- 1.5 Le paragraphe 5(4) du document 2003 (2020-05-28) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : trois cent et soixante-cinq (365) jours

2. PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

- 2.1 Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Réception des soumissions
Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada
Place du Portage, Phase III
Noyau 0B2, Salle 103
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
Canada
K1A 1C9

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 2.2 Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées de 2003. Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission en une seule transmission. Le service Connexion postal peut recevoir plusieurs documents pouvant chacun atteindre, au maximum, 1 Go.

3. RENSEIGNEMENTS - DEMANDE DE SOUMISSIONS

- 3.1 Toutes les demandes de renseignements et autres communications avec des agents du gouvernement en ce qui concerne la présente demande de soumissions doivent être adressées SEULEMENT à l'autorité contractante nommée dans la présente. Le défaut de se conformer, pour cette raison uniquement, pourrait entraîner le rejet de la proposition d'un soumissionnaire.
- 3.2 Toutes les demandes de renseignements (questions) concernant la présente demande de soumissions doivent être présentées par écrit ou par courriel à l'autorité contractante dont le nom figure ci-dessous, aussitôt que possible pendant la période d'invitation à soumissionner. Les demandes de renseignements doivent être reçues au plus tard dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande de soumissions pour allouer un temps de réponse suffisant. Le Canada ne peut garantir une réponse pour les questions soumises après la date d'échéance. Les demandes reçues après ce temps peuvent ne pas être répondues.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Division des achats des logiciels de gestion de l'entreprise - Groupe XL
 Direction de l'approvisionnement en logiciels
 Secteur de la gestion de l'approvisionnement en services et en technologies
 Les Terrasses de la Chaudière
 4e étage, 10 rue Wellington
 Gatineau (Québec)
 Canada
 K1A 0S5

À l'attention de : Margo A. Conn-Harbinson
 No de téléphone : 613-858-8108
 Courriel : margo.conn-harbinson@tpsgc-pwpsc.gc.ca

REMARQUE : *** Ne pas transmettre les soumissions à l'adresse ci-dessus. ***

- 3.3 Pour assurer l'uniformité et la qualité des renseignements fournis aux soumissionnaires, l'autorité contractante diffusera simultanément à toutes les entreprises invitées toute information au sujet des demandes de renseignements importantes reçues et des réponses aux demandes de renseignements en question sans en révéler les sources.
- 3.4 Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada de fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4. LOIS APPLICABLES

- 4.1 Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Remarque à l'intention des soumissionnaires: À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées. *Les soumissionnaires doivent préciser sur le formulaire de présentation de la soumission (partie 3, pièce jointe 3.1), la province ou le territoire canadien de leur choix pour tout contrat subséquent.*

5. AMÉLIORATIONS APPORTÉES AUX BESOINS PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

- 5.1 Les soumissionnaires qui estiment pouvoir améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis ou l'énoncé des exigences contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans le présent document. Les soumissionnaires devraient indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la date de clôture des soumissions indiquée dans les présentes. Le processus décrit dans l'article intitulé « Renseignements - Demandes de soumissions » s'applique à ces suggestions. Le Canada se réserve le droit d'accepter ou de rejeter n'importe laquelle ou la totalité des suggestions proposées.
- 5.2 L'autorité contractante se réserve le droit d'accepter toute soumission telle que présentée sans négociations préalables. Il incombe alors au soumissionnaire d'obtenir au besoin des clarifications au sujet des besoins décrits aux présentes, et ce, avant de présenter sa soumission.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 1.1 Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées de 2003. Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission en une seule transmission. Le service Connexion postal peut recevoir plusieurs documents pouvant chacun atteindre, au maximum, 1 Go.
- 1.2 La soumission doit être présentée en sections distinctes, comme suit :
- | | |
|--------------|------------------------------------|
| Section I : | Proposition de gestion / technique |
| Section II : | Proposition financière |
- 1.3 Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :
- | | |
|--------------|---|
| Section I : | Proposition de gestion / technique
(Les soumissionnaires doivent fournir quatre (4) versions papier complètes et identiques de leur proposition de gestion / technique et deux (2) versions électroniques de la proposition de gestion / technique sur deux différentes clés USB, en format Word de MS ou en format PDF) |
| Section II : | Proposition financière
(Les soumissionnaires doivent fournir deux (2) versions électroniques de la proposition de gestion / technique sur deux différentes clés USB, en format Word de MS ou en format PDF et une (1) version électronique de la proposition financière sur une clé USB, en format Word de MS, ou en format PDF) |
- 1.4 En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et celui de la copie papier, le libellé de la copie papier aura préséance.
- 1.5 Si le soumissionnaire transmet simultanément des copies de sa soumission en utilisant plusieurs moyens de livraison acceptables, et s'il y a un écart entre le libellé de l'une de ces copies et la copie électronique fournie par le service Connexion postal, le libellé de la copie électronique fournie par le service Connexion postal aura préséance.
- 1.6 Les soumissions doivent être présentées de sorte que toutes les données relatives aux coûts et les données financières soient séparées et ne figurent pas dans la proposition de gestion / technique.
- 1.7 On demande aux soumissionnaires de suivre le modèle de réponse et les instructions suivantes :
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions. La proposition du soumissionnaire doit faire état de toutes les références se rapportant à des documents descriptifs, à des devis techniques et à des brochures.
 - le numéro de la demande de soumissions, le nom du soumissionnaire, le numéro du volume, le titre du volume et le numéro de l'exemplaire imprimé doivent figurer sur la page couverture de chaque reliure. Des onglets doivent séparer les sections dans chaque volume.
- 1.8 Le Canada demande aux soumissionnaires de suivre le modèle de réponse décrit ci-dessous lors de la préparation de leur soumission :
- utiliser du papier grand format pour le Formulaire - Réponse du fournisseur;
 - utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;
 - inclure les attestations dans une section distincte de la soumission;

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- d) joindre une page titre sur chaque volume de la soumission comprenant le titre, la date, le numéro de la demande de soumissions, le nom et l'adresse du soumissionnaire et l'information sur la personne ressource;
- e) inclure une table des matières.

1.9 **Politique d'achats écologique du Canada** : En avril 2006, le Canada a publié une politique exigeant des ministères et des organismes fédéraux qu'ils prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement. Voir la Politique d'achats écologiques, qui se trouve à l'adresse suivante : <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- a) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- b) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt que couleur, impression recto verso, et des agrafes ou des trombones plutôt qu'une reliure Cerlox, une reliure à attaches ou une reliure à anneaux.

1.10 **Présentation d'une seule soumission:**

- (i) Un soumissionnaire, y compris ses entités liées, pourra uniquement soumettre une seule soumission en réponse à la présente demande de soumissions. À défaut de respecter ceci, Le Canada choisira, à sa discrétion, la soumission qu'il examinera.
- (ii) Aux fins du présent article, peu importe la province ou le territoire où les entités ont été constituées en société ou formées juridiquement (qu'il s'agisse d'une personne physique, d'une société, d'un partenariat, etc.), une entité est considérée comme étant « liée » à un soumissionnaire :
 - (a) s'il s'agit de la même personne morale (c'est-à-dire la même personne physique, société, société de personnes à responsabilité limitée, le même partenariat, etc.);
 - (b) s'il s'agit de « personnes liées » ou de « personnes affiliées » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu;
 - (c) si les entités entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre agences ou toute autre forme de relation fiduciaire) ou en ont entretenu une au cours des deux (2) années ayant précédé la clôture des soumissions;
 - (d) les entités ne sont pas dépendantes l'une de l'autre ou d'un même tiers.
- (iii) Les membres individuels d'une coentreprise ne peuvent pas participer à une autre soumission en présentant eux-mêmes une soumission ou en participant à une autre coentreprise.

1.10 **Expérience de la coentreprise:**

- (i) Si le soumissionnaire est une coentreprise qui possède de l'expérience à ce titre, il peut citer l'expérience qu'il a acquise en tant que coentreprise.

Exemple : Un soumissionnaire est membre d'une coentreprise composée de L et O. Dans une demande de soumissions, on exige que le soumissionnaire démontre son expérience en prestation de services de maintenance et de services de dépannage pendant une période de vingt-quatre (24) mois pour un client ayant au moins dix mille (10 000) utilisateurs. En tant que coentreprise (composée de L et O), le soumissionnaire a déjà réalisé ce travail. Il peut donc citer cette expérience pour démontrer qu'il satisfait à cette exigence. Si L a acquis cette expérience alors qu'il était en coentreprise avec une tierce partie, N, cette expérience ne peut pas être utilisée parce que N ne fait pas partie de la coentreprise qui présente une soumission.

- (ii) Une coentreprise peut se fonder sur l'expérience de l'un de ses membres pour satisfaire à tout critère technique de la présente demande de soumissions.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Exemple : Un soumissionnaire est membre d'une coentreprise composée de X, Y et Z. Si, dans la demande de soumissions, on exige que : a) le soumissionnaire ait trois (3) ans d'expérience dans la prestation de services de maintenance; et b) que le soumissionnaire ait deux (2) ans d'expérience dans l'intégration de matériel dans des réseaux complexes, chacune de ces deux (2) exigences peut être satisfaite par un membre différent de la coentreprise. Cependant, pour un critère donné, par exemple les trois (3) années d'expérience exigées dans la prestation de services d'entretien, le soumissionnaire ne peut pas indiquer que chaque membre, soit X, Y et Z, a un (1) an d'expérience pour un total de trois (3) ans. Une telle réponse serait déclarée non conforme.

- (iii) Les membres de la coentreprise ne peuvent pas combiner leurs compétences avec celles d'autres membres de coentreprise pour satisfaire à un seul critère technique de la présente demande de soumissions. Toutefois, un membre de la coentreprise peut néanmoins mettre sa propre expérience en commun avec celle de la coentreprise. Chaque fois qu'il doit faire la preuve qu'il répond à un critère, le soumissionnaire doit indiquer quel membre de la coentreprise y répond. Si le soumissionnaire n'a pas précisé le membre de la coentreprise qui satisfait à l'exigence, l'autorité contractante lui donnera l'occasion de soumettre les renseignements pendant la période d'évaluation. Les soumissionnaires qui ne fourniront pas les renseignements requis dans le délai établi par l'autorité contractante verront leurs soumissions déclarées non conformes.

Exemple : Un soumissionnaire est membre d'une coentreprise composée de A et B. Si, dans une demande de soumissions, on exige que le soumissionnaire ait de l'expérience dans la prestation de ressources pour un minimum de 100 jours facturables, le soumissionnaire peut démontrer son expérience en présentant ce qui suit :

- les contrats signés par A; ou
- les contrats signés par B; ou
- les contrats signés par A et B en coentreprise; ou
- les contrats signés par A et les contrats signés par A et B en coentreprise; ou
- les contrats signés par B et les contrats signés par A et B en coentreprise.

Le tout totalise cent (100) jours facturables.

- (iv) Le soumissionnaire d'une proposition de coentreprise doit attester que la relation existe depuis au moins depuis douze (12) mois afin de respecter les exigences obligatoires énumérées à la partie 4, pièce jointe 4.1.
- (v) Les soumissionnaires qui ont des questions concernant l'évaluation des soumissions présentées par des coentreprises devraient les poser dans le cadre du processus de demande de renseignements, le plus tôt possible durant la période de soumission.

2. CONTENU DE LA SOUMISSION DE GESTION / TECHNIQUE

- 2.1 La soumission de gestion / technique devrait être concise et reprendre notamment les points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Les soumissionnaires devraient traiter de ces critères d'évaluation de manière suffisamment approfondie dans leur soumission. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.
- 2.2 Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada exige que les soumissionnaires abordent et présentent les sujets dans le même ordre que les critères d'évaluation et sous le même titre. Pour éviter les répétitions, les soumissionnaires peuvent faire des renvois à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.
- 2.3 À des fins d'information seulement : le soumissionnaire devrait fournir un bref profil de l'entreprise, comprenant un aperçu de l'entreprise et des sous-traitants dont l'entreprise propose les services dans le

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

cadre de l'exécution des travaux au nom du soumissionnaire. Le soumissionnaire devrait fournir une brève description de la taille, des activités, de l'effectif, du nombre d'années que l'entreprise est dans le domaine de la prestation de services de systèmes de gestion de bibliothèque, ainsi que du nombre approximatif de clients (en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale) qui utilisent des versions du produit proposé.

2.4 La soumission de gestion / technique du soumissionnaire doit comprendre au moins ce qui suit :

- a) une (1) copie de la page 1 de la présente demande de soumissions, signée et datée par un représentant autorisé du soumissionnaire;
- b) les noms et les numéros de versions de tous les abonnements aux logiciels proposés, mentionnés à titre d'article 01 dans le tableau A et tous les logiciels proposés pour les items optionnels listés dans les tableaux B et C de la partie 7, annexe B, Liste des résultats et des services attendus, ci-jointe;
- c) la pièce jointe 4.1 de la partie 4, Formulaire de réponse du soumissionnaire, complétée par le soumissionnaire et comprenant toute l'information requise dans les présentes,
 - i) Aux endroits indiqués dans la pièce jointe 4.1 de la partie 4, Formulaire de réponse du soumissionnaire, la soumission du soumissionnaire doit comprendre des énoncés expliquant la façon dont chacune des exigences obligatoires et des exigences cotées sont satisfaites, de même que du texte et/ou des documents pertinents visant à en faciliter la validation. Lorsqu'il faut faire référence à d'autres documents, ces derniers doivent accompagner la soumission. Le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement précis où se trouve le matériel de référence, y compris le titre du document, la page et les numéros de paragraphes;
- d) des copies de tous les formulaires requis (partie 3), les attestations applicables (partie 5), signées et datées par un représentant autorisé du soumissionnaire, à l'endroit prévu, comme suit :

Partie 3, Formulaire	-	Pièce jointe 3.1	Formulaire de présentation de la soumission,
Partie 5, Attestations	-	Pièce jointe 5.1	Formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciels,
Partie 5, Attestations	-	Pièce jointe 5.2	Formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciels.
Partie 5, Attestations	-	Pièce jointe 5.3	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – attestation
- e) des copies de toutes les annexes applicables énumérées à la partie 7, complétées par le soumissionnaire, comme suit :

Partie 7, Annexe C	-	Calendrier des résultats et des services attendus;
--------------------	---	--
- f) **Ébauche des plans:**
 - i) **Plan de formation:** Le soumissionnaire doit fournir une ébauche de son plan de formation proposé, qui doit démontrer que la formation proposée par le soumissionnaire satisfait à toutes les exigences obligatoires de formation décrites dans la partie 7 à l'article 31. Le plan de formation doit inclure au minimum:
 - a. une description du matériel du cours qui sera fourni aux participants et la durée de la formation.
 - ii) **Plan de mise en œuvre:** Le soumissionnaire doit inclure une ébauche du plan de mise en œuvre proposé qui démontre que le plan de mise en œuvre proposé par le soumissionnaire satisfait à toutes les exigences obligatoires pour la mise en œuvre décrites dans la partie 7 à l'article 36.
- g) tous les autres renseignements exigés à la partie 7, annexe A, Énoncé des exigences (y compris les appendices) :

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

h) tous les autres renseignements que le soumissionnaire considère utiles.

- 2.5 Les soumissionnaires doivent être conscients que tout renvoi à un URL qui oblige le Canada à télécharger des renseignements d'un site Internet pour valider : (1) une exigence obligatoire ne sera pas acceptée et rendra la proposition irrecevable; (2) une exigence cotée ne sera pas acceptée, et l'on ne tiendra pas compte de l'information pour établir si l'exigence a été satisfaite.
- 2.6 **Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils vont répondre à ces exigences.** Les soumissionnaires doivent démontrer leur capacité de façon approfondie, concise et claire pour l'exécution des travaux. La soumission technique doit aborder de façon claire et suffisamment approfondie les points qui sont assujettis à l'évaluation des critères en fonction desquels la soumission sera évaluée.
- 2.7 **Justification à l'appui de la conformité technique (Partie 4, Pièce jointe 4.1 - Formulaire de réponse du soumissionnaire):** Dans la soumission technique, le soumissionnaire doit prouver sa conformité ainsi que celle de la solution et/ou des produits qu'il propose aux articles de partie 4, l'annexe A (Énoncé des exigences) identifiés dans le formulaire de réponse du soumissionnaire, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. Il n'est pas obligatoire que le formulaire de réponse du soumissionnaire traite des parties de la présente demande de soumissions qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux exigés. Il n'est pas suffisant de simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme. Lorsque le Canada détermine que la justification de l'exigence obligatoire n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être indiquée par renvoi dans la colonne « Corroboration par le soumissionnaire » du formulaire de réponse du soumissionnaire, lorsque les soumissionnaires doivent indiquer l'endroit dans la soumission où l'information peut être trouvée, y compris le titre du document et le numéro de page et de paragraphe. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander que le soumissionnaire dirige le Canada vers l'endroit approprié dans le document.

3. CONTENU DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE

- 3.1 Les soumissionnaires doivent compléter et inclure dans leur soumission financière tous les prix tel que demandé dans la Liste des produits livrables et des services attendus fournie dans la partie 7 de l'annexe B, pour les tableaux A, B et C.
- 3.2 Les prix doivent être en dollars canadiens et fermes pendant la période complète du contrat et toutes les périodes d'option, les droits de douane canadiens et les taxes d'accise, le cas échéant, sont COMPRIS, et la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) ou la Taxe de vente du Québec (TVQ) est EN SUS, s'il y a lieu.

Aucun document technique n'est requis avec la proposition financière.

- 3.3 **Tous les coûts doivent être compris :** La soumission financière doit indiquer tous les coûts relatifs au besoin décrit dans la présente demande de soumissions pour toute la durée initiale du contrat. Il incombe entièrement au soumissionnaire d'indiquer l'ensemble du matériel, des logiciels, des périphériques, du câblage et des composantes nécessaires pour satisfaire aux exigences de la présente demande de soumissions, ainsi que les prix de ces articles.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.4 **Prix non indiqués** : On demande aux soumissionnaires d'entrer «0,00\$» pour tout article qu'ils ne comptent pas facturer ou qui ont déjà été ajoutés à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vierge, le Canada considérera le prix comme étant «0,00\$» aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien «0,00\$». Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de 0,00\$, sa soumission sera déclarée non recevable.

3.5 **Fluctuation du taux de change** :

C3011T (2013-11-06) Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 4 – PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. PROCÉDURES D'ÉVALUATION

1.1 Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation de gestion, techniques et financiers mentionnés ci-dessous. Il existe plusieurs étapes dans le processus d'évaluation; elles sont décrites ci-après. Même si l'évaluation et la sélection seront effectuées par étapes, le fait que le Canada soit passé à une étape ultérieure ne signifie pas qu'il a irréfutablement déterminé que l'entrepreneur a réussi les étapes précédentes. Le Canada se réserve le droit de mener certaines étapes de l'évaluation simultanément.

1.2 Une équipe composée de représentants du client et de TPSGC évaluera les soumissions pour le compte du Canada. Le Canada se réserve le droit d'embaucher un consultant indépendant, ou d'utiliser toute ressource du gouvernement, pour évaluer toute soumission. Tous les membres de l'équipe d'évaluation ne participeront pas nécessairement à tous les aspects de l'évaluation.

1.3 En plus de tous les autres délais prescrits dans la demande de soumissions:

- a) si le Canada demande des précisions au soumissionnaire sur sa soumission ou qu'il veut vérifier la soumission, le soumissionnaire disposera d'un délai de deux (2) jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. À défaut de respecter ce délai, sa soumission sera jugée non recevable.

Si le Canada demande des renseignements supplémentaires conformément à la section «Déroulement de l'évaluation» du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, afin de:

- a. vérifier tout renseignement fourni par le soumissionnaire dans sa soumission; ou
- b. communiquer avec une ou plusieurs des références citées par le soumissionnaire (références citées dans les curriculum vitae des ressources individuelles) dans le but de valider les renseignements fournis par le soumissionnaire;
- b) Si le soumissionnaire a besoin davantage de temps, l'autorité contractante, à sa seule discrétion, peut accorder une prolongation du délai.

1.4 Si les renseignements pertinents et appropriés ne sont pas fournis, particulièrement dans le cas des exigences obligatoires où des pièces justificatives sont requises, une soumission sera considérée comme IRRECEVABLE et ne fera plus l'objet d'un examen.

1.5 Les soumissionnaires sont tenus de répondre à chaque exigence avec suffisamment de détails pour que l'équipe d'évaluation fasse l'analyse complète et l'examen de la proposition. Les soumissions qui ne respectent pas les exigences obligatoires seront rejetées.

1.6 L'équipe d'évaluation se réserve le droit de rencontrer en tout ou en partie les personnes qui seraient appelées à exécuter le marché, le droit de communiquer en tout ou en partie avec les références fournies et le droit de demander des données complémentaires.

1.7 Au cours de l'étape d'évaluation de la soumission et à la demande du Canada, le soumissionnaire permettra au Canada de procéder à une évaluation, qui pourrait comprendre, mais sans s'y limiter, le statut juridique du soumissionnaire, les installations ainsi que ses capacités techniques et financières et celles liées à la gestion, en vue de satisfaire aux exigences énoncées dans la demande de proposition. L'information doit être fournie dans les deux (2) jours ouvrables suivant la demande.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 1.8 Les soumissionnaires doivent comprendre et accepter le fait que l'équipe d'évaluation décide si une soumission répond, et à quel degré, aux exigences énoncées.
- 1.9 Tous les points précisés dans la demande de soumissions doivent faire l'objet d'une soumission pour que celle-ci soit évaluée.

2. CRITÈRES D'ÉVALUATION

2.1 Exigences obligatoires et exigences cotées

- 2.1.1 La demande de soumissions contient les exigences obligatoires en ce qui a trait aux conditions générales du marché, à la tarification, à la livraison, à l'expérience du soumissionnaire, aux compétences du personnel, à la gestion de projets et aux exigences techniques. Les exigences obligatoires sont repérables grâce aux termes « Obligatoire », « obligatoire », « devrait », « doit » et « devra » ainsi que la lettre « (O) ». Les soumissions doivent être conformes à toutes les exigences obligatoires. Si une soumission n'est pas conforme à une exigence obligatoire, la soumission sera considérée comme NON CONFORME et donc rejetée.
- 2.1.2 La demande de soumissions contient également des exigences administratives obligatoires quant à la soumission, au format et à la teneur des soumissions. Les exigences administratives obligatoires sont repérables grâce aux termes « devrait » ou « devra ». Si une soumission n'est pas conforme à une exigence administrative obligatoire, la soumission sera considérée comme NON CONFORME et donc rejetée.
- 2.1.3 La demande de soumissions contient également des exigences cotées quant à la livraison, à l'expérience du soumissionnaire, aux compétences du personnel, à la gestion de projets et les exigences techniques. Les exigences cotées sont repérables grâce au mot « Cotée » ainsi que la lettre « (C) ». On évaluera les soumissions afin de déterminer à quel degré elles répondent aux exigences cotées, et une pondération sera donnée à chaque exigence cotée et sera utilisée dans l'évaluation des soumissions. De plus, il existe des notes de passage obligatoires pour certaines exigences cotées ou des groupes d'exigences cotées. Les soumissions, qui n'auraient pas atteint la note de passage pour une exigence cotée ou un groupe d'exigences cotées, seront considérées comme NON CONFORMES et donc rejetées.
- 2.1.4 Certains points ne contiennent ni exigences obligatoires ni exigences cotées, mais ils donnent des renseignements aux soumissionnaires. Ceux-ci doivent en tenir compte lorsqu'ils préparent leur soumission.

2.2 ÉVALUATION

- 2.2.1 Dans le but d'évaluer et d'analyser une proposition en fonction de chacune des exigences obligatoires et des exigences cotées, les évaluateurs tiendront compte, au cours du processus d'évaluation, des critères mentionnés ci-dessous, dans la mesure où ils s'appliquent à une exigence précise :
- i) conformité la déclaration du soumissionnaire est conforme à l'exigence, et l'information sur le produit, les données justificatives et les autres renseignements appuient la déclaration de conformité;
 - ii) capacité la soumission ou d'autres renseignements prouvent que le soumissionnaire possède les capacités techniques, financières et juridiques ainsi que les capacités en ressources humaines afin de répondre à l'exigence énoncée;
 - iii) compréhension la soumission et d'autres renseignements prouvent que le soumissionnaire comprend les exigences et prépare sa soumission en fonction de celles-ci;

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- iv) disponibilité la soumission et d'autres renseignements prouvent que le soumissionnaire dispose des ressources humaines et matérielles afin de satisfaire à l'exigence énoncée;
- v) risque le risque global que le soumissionnaire ne soit pas en mesure de satisfaire à l'exigence énoncée est évalué.

2.2.2 Au cours de l'évaluation des soumissions, il pourrait être demandé aux soumissionnaires de fournir des renseignements complémentaires afin de clarifier certains éléments de leur soumission. Cependant, les soumissionnaires ne sont pas autorisés à modifier leur demande de proposition.

2.2.3 Une soumission incomplète ou inacceptable sera considérée comme non conforme.

2.2.4 Le Canada se réserve le droit de rejeter toute soumission qui n'est pas conforme aux conditions de la demande de proposition.

3. PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET DÉTERMINATION DU SCORE D'ÉVALUATION TOTAL

3.1 Le processus d'évaluation des soumissions se déroulera de la manière indiquée ci-dessous. Les soumissionnaires pourraient devoir fournir des renseignements supplémentaires à toute étape du processus de sélection.

Étape 1	Les soumissions écrites seront d'abord examinées en regard des exigences obligatoires.
Exigences obligatoires	Les soumissions doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires pour passer à l'étape suivante.
Étape 2	Pour les exigences cotées, les soumissionnaires doivent atteindre le seuil minimal de 70% ou 1,008.7 points, tel que décrit dans la partie 4, pièce jointe 4.1, Formulaire de réponse du soumissionnaire.
Exigences cotées et Références	Les réponses écrites des soumissionnaires doivent être validées (confirmées ou précisées) par l'équipe d'évaluation, à l'aide des références, tel que précisé dans la partie 4, pièce jointe 4.2, Références du Transports Canada. Les soumissionnaires qui obtiennent le seuil minimal de passage de 70% pourront passer à l'étape suivante du processus d'évaluation.

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

Étape 3 Démonstration sur place (en ligne) (Vérification des fonctions)	<p>Le Canada peut demander que les soumissionnaires (établies suite à l'évaluation technique – étape 2) démontrent/valide toute caractéristique, fonctionnalité et capacité décrite dans sa proposition afin de vérifier si elles sont conformes aux exigences du présent appel d'offres. Le cas échéant, la démonstration sur place (ou une démonstration en direct et en ligne (qui serait enregistrée), si les restrictions COVID restent en vigueur) doit se faire, sans frais pour le Canada, sur place à Transports Canada, Ottawa, Ontario. Le Canada donnera au moins 10 jours d'avis avant la date prévue de la démonstration sur place (en ligne). La démonstration sera d'une durée de deux (2) jours, une fois commencée. Malgré la soumission écrite et l'évaluation, si le Canada détermine, pendant une la démonstration sur place (en ligne), que la solution proposée par le soumissionnaire ne satisfait pas aux exigences obligatoires du présent appel d'offres, la soumission sera jugée irrecevable. Le Canada peut, à la suite de la démonstration sur place (en ligne), réduire la note du soumissionnaire concernant toute exigence évaluée, si la démonstration sur place (en ligne) ne vient pas valider la note accordée au soumissionnaire en regard de la soumission écrite et la démonstration sur place (en ligne) n'est pas validée par la preuve de la proposition. La note du soumissionnaire ne peut être augmentée à la suite d'une évaluation.</p> <p>On s'attendra à ce que les soumissionnaires s'assurent que des représentants compétents seront disponibles pour démontrer la gamme complète des fonctionnalités du système et pour discuter des exigences techniques.</p> <p>La démonstration sur place (en ligne) portera sur certaines exigences tirées de l'énoncé des exigences, aux fins de validation pendant la démonstration sur place (en ligne). Un scénario décrivant les exigences qui feront l'objet d'une démonstration/discussion est fourni à la partie 4, pièce jointe 4.3.</p> <p>Les soumissionnaires doivent atteindre une note de passage globale minimum de 70% ou 1,008.7 points, tel qu'indiqué dans la partie 4, pièce jointe 4.1 Formulaire de réponse du soumissionnaire.</p>
Étape 4 Évaluation financière	<p>Les soumissions financières seront alors évaluées. Le prix total de l'évaluation correspondra au coût total que représente l'ensemble des prix de la soumission financière du soumissionnaire pour toute la période initiale du contrat, y compris toutes les options, lesquelles sont détaillées dans la partie 7 de l'annexe B, Liste des résultats et des services attendus, tableaux A, B et C.</p>

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Étape 5
Calcul de la
cote
d'évaluation
totale**

La note totale de chaque soumission sera calculée d'après le résultat global de l'évaluation technique et de l'évaluation financière, selon une proportion de 70% pour la première et de 30% pour la seconde.

La soumission dont le prix total sera le plus bas obtiendra tous les points attribués selon le prix, alors que les autres soumissions se verront accorder une note calculée au prorata, fondée sur le rapport entre la soumission la moins disante et leur coût total.

D'après le rapport 70/30 des notes issues respectivement de l'évaluation technique et de l'évaluation financière, la soumission recevable sur le plan technique la moins disante reçoit la note maximale de 30 et les autres soumissions sont évaluées au prorata en regard de la note totale pouvant être accordée pour l'évaluation financière. Le soumissionnaire/soumission ayant reçu la note la plus élevée au moment d'additionner les points accordés lors de l'évaluation technique et de l'évaluation financière sera invité à participer à l'étape 6.

Exemple :

Le résultat global de l'évaluation technique (70%) et de l'évaluation financière (30%) le plus élevé.

Le nombre total de points pouvant être accordés pour l'évaluation technique est de 70 ; le nombre total de points pouvant être accordés pour l'évaluation financière est de 30.

Soumissionnaire	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Points techniques	600	580	500
Prix total de l'évaluation	200 000 \$	180 000 \$	150 000 \$

Calcul	Points – évaluation technique	Points – évaluation financière	Total des points
Soumissionnaire 1	$600/700 \times 70 = 60$	$150\,000/200\,000 \times 30 = 22.5$	82.5
Soumissionnaire 2	$580/700 \times 70 = 58$	$150\,000/180\,000 \times 30 = 25$	83
Soumissionnaire 3	$500/700 \times 70 = 50$	$150\,000/150\,000 \times 30 = 30$	80

Le soumissionnaire 2 est celui qui a obtenu la note la plus élevée, avec le plus grand nombre de points.

Remarque : Ces chiffres ne sont présentés qu'à titre d'exemple.

**Étape 7
Attribution du
contrat**

Les attestations sont complétées. Les négociations et signatures du contrat.

4. MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 La soumission recevable ayant obtenu la plus haute note totale (à une position décimale) sera recommandée pour l'adjudication d'un contrat.
- 4.2 Dans l'éventualité où deux soumissions arrivent ex æquo sur le plan de la note totale, la soumission dont la note technique est la plus élevée sera recommandée.
- 4.3 Seulement un contrat sera octroyé pour cette demande, cependant, le Canada n'est aucunement tenu d'accepter la soumission la moins disante, ni quelque soumission que ce soit.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 4.4 Les soumissionnaires qui ne respectent pas les conditions de l'adjudication dans les délais alloués par le Canada seront jugés irrecevables et leurs propositions ne pourront passer aux étapes suivantes.
- 4.5 Les soumissionnaires doivent prendre note que toutes les adjudications de contrat sont soumises au processus d'approbation interne du Canada, lequel comprend l'exigence d'approuver le financement du montant de tout contrat proposé. Nonobstant le fait qu'un soumissionnaire puisse avoir été recommandé pour l'adjudication d'un contrat, l'émission de tout contrat dépendra de l'approbation interne, conforme aux politiques du Canada. Si l'approbation n'est pas obtenue, aucun contrat ne sera adjugé.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

- 1.1 Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies ou fournies tel que demandé.
- 1.2 Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée irrecevable si l'on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. À défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante, le soumissionnaire verra sa soumission déclarée irrecevable.
- 1.3 Les attestations énumérées ci-dessous devraient accompagner la soumission, mais elles peuvent être remplies et fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus, sa soumission sera jugée irrecevable.

2. ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

2.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission, le [formulaire de déclaration d'intégrité](#), s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

3. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires n'est pas rempli et fourni tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

3.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante la partie 5, pièce jointe 5.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

4. ANCIEN FONCTIONNAIRE

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Les soumissionnaires doivent utiliser le formulaire de présentation de la soumission (partie 3, pièce jointe 3.1) pour fournir les renseignements concernant leur statut dans le cadre de ce programme

4.1 Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

4.2 Définition

- i) Aux fins de cette clause, « **ancien fonctionnaire** » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :
 - a) un individu;
 - b) un individu qui s'est incorporé;
 - c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
 - d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- ii) « **Période du paiement forfaitaire** » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- iii) « **Pension** » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP): <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-36/> , L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires: <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-24/> , L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes: <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-17/index.html> , L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense: <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/D-1.3/> , 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/R-10.6/> , 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/R-11/> , L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/m-5/> , L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-8/index.html> , L.R., 1985, ch. C-8.

4.3 Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés: <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/avis-politique/2012-2.html> 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation proactive des marchés: <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14676> .

4.4 Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c) la date de la cessation d'emploi;
- d) le montant du paiement forfaitaire;
- e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5. LE SOUMISSIONNAIRE ATTESTE QU'IL S'AGIT D'UN LOGICIEL DE SÉRIE OU D'UN LOGICIEL DU COMMERCE

- 5.1 Tous les logiciels proposés en réponse au présent besoin doivent être des logiciels de série ou disponibles dans le commerce. Ainsi, aucun logiciel ne doit nécessiter de travail supplémentaire de recherche et développement, et chacun doit faire partie d'une gamme de produits existante dont le fonctionnement a déjà été éprouvé dans la pratique (c.-à-d. qu'il n'a pas uniquement été mis à l'essai en laboratoire ou dans un environnement expérimental). Si un des logiciels proposés constitue le prolongement entièrement compatible d'une gamme de produits déjà éprouvée, il doit avoir été annoncé publiquement au plus tard à la date de clôture de la présente demande de soumissions. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que tous les logiciels proposés sont des logiciels du commerce.

6. ATTESTATION ET AUTORISATION DE L'ÉDITEUR DE LOGICIELS

- 6.1 Si le soumissionnaire est l'éditeur de tout composant des logiciels privés, le Canada exige que le soumissionnaire confirme, par écrit, qu'il est l'éditeur de logiciels. Les soumissionnaires doivent utiliser le formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciels qui figure dans cette demande de soumission (voir la partie 5, pièce jointe 5.1 – Formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciels). Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciels, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Dans le cas des soumissionnaires qui utilisent un autre formulaire, il appartient entièrement au Canada, à sa seule discrétion, de déterminer si tous les renseignements exigés ont été fournis.
- 6.2 Tout soumissionnaire qui n'est pas l'éditeur de tous les produits ou composants logiciels proposés dans le cadre de sa soumission doit présenter une preuve de l'autorisation de l'éditeur de logiciels, dûment signée par ce dernier (non par le soumissionnaire). Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas l'éditeur de tous les logiciels privés proposés au Canada, à moins qu'une preuve de l'autorisation de ce dernier n'ait été fournie au Canada. Si les logiciels privés proposés par le soumissionnaire proviennent de plusieurs éditeurs de logiciels, une autorisation est exigée de chaque éditeur de logiciels. Les soumissionnaires doivent utiliser le formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciels (voir la partie 5, pièce jointe 5.2 – Formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciels). Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciels, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Dans le cas des soumissionnaires ou des éditeurs de logiciels qui utilisent un autre formulaire, il appartient entièrement au Canada, à sa seule discrétion, de déterminer si tous les renseignements exigés ont été fournis.
- 6.3 Dans le cadre de la présente demande de soumissions, « éditeur de logiciels » désigne le propriétaire de tout logiciel compris dans la soumission, qui a le droit d'accorder une licence (et d'autoriser d'autres personnes à accorder une licence ou une sous-licence) concernant ses produits logiciels.

7. DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - RENSEIGNEMENTS CONNEXES

- 7.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 (2020-05-28). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

1. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

1.1 Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'attribution du contrat:

- a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valide tel qu'indiqué à la partie 7, Clauses du contrat subséquent.
- b) Les personnes proposées par le soumissionnaire qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent satisfaire aux exigences relatives à la sécurité énumérées à la partie 7, Clauses du contrat subséquent.
- c) le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
- d) le lieu proposé par le soumissionnaire pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées à la partie 7 - Clauses du contrat subséquent.
- e) le soumissionnaire doit fournir l'adresse des lieux proposés pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents, tel qu'indiqué :

N° civique / nom de la rue, unité / N° de bureau / d'appartement
 Ville, province, territoire / État
 Code postal / code zip
 Pays

Les agents de sécurité d'entreprise (ASE) du soumissionnaire et du(des) fournisseur(s) de service(s) (centre de données) doivent s'assurer, par l'entremise du Programme de sécurité industrielle (PSI), que le soumissionnaire et les personnes proposées par le soumissionnaire et le(s) fournisseur(s) de service(s) sont titulaires d'une cote de sécurité en vigueur au niveau exigé, tel que décrit à 1 – Exigences relatives à la sécurité ci-dessus.

- f) si le soumissionnaire canadien ne satisfait présentement pas aux exigences en matière de sécurité indiquées dans la demande de soumissions, il doit présenter par écrit à l'autorité contractante de TPSGC une demande de parrainage pour une autorisation de sécurité, et ce, avant la date de clôture des soumissions.
- 1.2 Dans le cas d'un soumissionnaire étranger, avant l'attribution d'un contrat, il faut remplacer la partie 7, article 13.2 – Exigences en matière de sécurité pour l'entrepreneur canadien.
 - 1.3 Les entrepreneurs sont invités à obtenir rapidement l'autorisation de sécurité requise. Tout détail dans l'attribution d'un contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la clause d'exigence de sécurité spécifique au pays d'origine du soumissionnaire.
 - 1.4 Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient se référer au Programme de sécurité industrielle (PSI) de TPSGC sur le site Web : <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>.
 - 1.5 Si le soumissionnaire est une coentreprise, chaque membre de la coentreprise doit répondre aux exigences relatives à la sécurité.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.6 Pour les fournisseurs étrangers:

- i. Les soumissionnaires doivent être dans un pays de l'Union européenne, dans un pays de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou dans un des pays avec lesquels le Canada a conclu une entente en matière de sécurité et un protocole d'entente bilatéral ou multinational et ces autres pays qui sont réputés de détenir une législation adéquate sur la protection de la vie privée: Argentine, Bosnie-Herzégovine, La Colombie, le Costa Rica, le Japon, Kosovo, Macédoine, Malaisie, Mexique, Moldavie, Pérou, Philippines, la Serbie, Taïwan et Uruguay. Le programme de sécurité des contrats (PSC) à des ententes en matière de sécurité et protocole d'entente bilatéral ou multinational avec les pays mentionnés au site suivant de TPSGC:
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/international-fra.html>.
- ii. Les soumissionnaires doivent fournir une preuve qu'il est incorporé ou autorisé à faire affaire dans son champ de compétence dans leur juridiction, comme indiqué dans la partie 7 - Clauses du contrat subséquent.
- iii. Les soumissionnaires doivent fournir l'assurance qu'ils peuvent recevoir et entreposer sur place des renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ, comme il est indiqué à la partie 7 – Clauses du contrat subséquent, et les exigences de sécurité informatique.
- iv. (a) Le lieu proposé pour les travaux et pour la protection des documents doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité comme indiqué dans la partie 7 - Clauses du contrat subséquent; et
(b) Les soumissionnaires doivent fournir l'adresse du ou des lieux proposés pour la Réalisation des travaux et/ou pour la protection des documents.
- v. Le soumissionnaire retenu doit fournir le nom de toutes les personnes qui auront besoin d'accès aux renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ ou des lieux à accès restreint au Canada.
- vi. Les personnes proposées par le soumissionnaire retenu qui ont besoin d'accès aux renseignements / biens CANADA PROTÉGÉ ou des lieux à accès restreint au Canada doivent CHAQUE subir une vérification de casier judiciaire valide, avec des résultats favorables, d'une agence gouvernementale reconnue ou d'une organisation du secteur privé dans leur pays, ainsi qu'une vérification d'antécédents, validé par l'ADS canadienne.
- vii. Les personnes proposées par le soumissionnaire retenu ne doivent pas commencer le travail jusqu'à ce que toutes les exigences de sécurité requises soient respectées. Les vérifications approuvées pour la vérification de casier judiciaire et la vérification des antécédents sont énumérées à la partie 7, annexe F, Exigences relatives à la sécurité - Annexe A de la clause contractuelle 13.3 - Exigences relatives à la sécurité pour les fournisseurs étrangers.
- viii. Dans le cas d'un soumissionnaire en coentreprise, chaque membre de l'entreprise commune doit satisfaire aux exigences de sécurité.
- ix. Les soumissionnaires doivent s'assurer que toutes les bases de données y compris les bases de données de sauvegarde utilisées par les organisations pour offrir les services décrits à l'énoncé des exigences contenant des renseignements de niveau CANADA PROTÉGÉ liés aux travaux sont situées au Canada.
- x. Le soumissionnaire retenu NE DOIT PAS utiliser ses systèmes de technologie de l'information pour traiter, produire ou stocker dans un système informatique des renseignements de niveau CANADA PROTÉGÉ B avant que l'ADS canadienne lui en donne le droit.
- xi. La proposition doit clairement indiquer les travaux pour lesquels l'entrepreneur prévoit soumissionner. Tous les contrats de sous-traitance dans lesquels il est prévu que le sous-traitant aura accès à des renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ sont assujettis à

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

l'approbation du Canada. La description des contrats de sous-traitance doit indiquer comment le soumissionnaire assurera le respect des exigences, des modalités, des conditions et des clauses du contrat.

- xii. Si un soumissionnaire étranger est choisi comme fournisseur dans le cadre de ce contrat, des clauses de sécurité propres à son pays seront établies et mises en œuvre par l'ADS canadienne; ces clauses seront fournies à l'autorité contractante du gouvernement du Canada, afin de respecter les dispositions de sécurité relatives aux équivalences établies par l'ADS canadienne.

2. CAPACITÉ FINANCIÈRE

- 2.1 La clause du guide des CUA A9033T (2012-07-16) – Capacité financière, s'applique, à la différence que le paragraphe 3 est supprimé et est remplacé par : «Si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, chaque société mère, y compris la société mère ultime, devra fournir l'information financière demandée en 1(a) à (f). L'information financière fournie par une société mère ne dégage pas pour autant le soumissionnaire de l'obligation de présenter ses propres renseignements financiers; toutefois, si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, et dans le cours normal des affaires les renseignements financiers ne sont pas générés distinctement pour la filiale, les renseignements financiers de la société mère doivent être fournis. Si le Canada juge que le soumissionnaire ne possède pas la capacité financière, mais que la société mère possède cette capacité, ou que le Canada ne peut évaluer la capacité financière du soumissionnaire puisque son information financière fait partie intégrante de celle de la société mère, le Canada peut, à sa seule discrétion, attribuer le contrat au soumissionnaire sous réserve qu'une ou plusieurs sociétés mères fournissent une garantie au Canada. »

Dans le cas des coentreprises, chaque membre de la coentreprise doit respecter les exigences relatives aux capacités financières.

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante. Sauf lorsque spécifiquement précisé dans la demande de soumissions, l'acceptation par les soumissionnaires de toutes les clauses constitue une exigence obligatoire de la demande de soumissions. Aucune modification ou autre condition comprise dans une soumission ne s'appliquera à tout contrat subséquent même si la soumission est incorporée dans ce contrat. Toute soumission qui contient des énoncés laissant entendre que la soumission est conditionnelle à la modification de ces clauses, ou contenant des conditions qui prétendent remplacer ces clauses et conditions, sera jugée irrecevable. Les soumissionnaires qui ont des préoccupations au sujet de ces clauses devraient les soulever conformément aux dispositions de l'article qui traitent des renseignements contenus dans la présente demande de soumissions.

Avant l'attribution du contrat, l'autorité contractante révisera les articles suivants en fonction de la soumission retenue.

1.0 BESOIN

1.1 Besoin initial:

1.1.1 Le présent contrat a pour objet de fournir un système de gestion de l'apprentissage (SGA), incluant une licence d'abonnement annuelle de logiciel en tant que service SaaS permettant d'utiliser le logiciel sous licence conformément aux conditions du contrat, ainsi que les services de maintenance et de soutien du logiciel connexes et pour tous les services d'hébergement identifiés dans la partie 7, annexe A - Énoncé des exigences.

1.1.2 _____ (l'« entrepreneur ») consent à fournir au Transports Canada le système de gestion de l'apprentissage conformément à l'énoncé des exigences et aux prix énoncés dans ce contrat. Cela comprend mais non limité à:

- a) Accorder au Canada une licence d'utilisation du logiciel non exclusive, applicable à l'ensemble de l'entité en anglais et en français, conformément aux modalités du contrat, incluant l'énoncé des exigences;
- b) fournir tous les services d'hébergement, dans l'environnement d'exploitation, tel que détaillé dans l'énoncé des exigences;
- c) fournir la documentation de la système de gestion de l'apprentissage tel que décrit ici-bas;
- d) fournir la documentation de formation de la système de gestion de l'apprentissage tel que décrit ici-bas;
- e) fournir la maintenance et le soutien de la système de gestion de l'apprentissage tel que décrit ici-bas;
- f) fournir des services de mise en œuvre, y compris la configuration initiale, l'installation, l'indexation et le test de la solution, jusqu'à l'acceptation du système inclus;
- g) fournir la conversion, la configuration, et la migration des données, tel que décrit ici-bas;
- h) fournir des services professionnels, au fur et à mesure des besoins du Canada, conformément au processus d'autorisation de tâche (AT) décrit ici-bas;

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- i) fournir les services de formation, au fur et à mesure des besoins, conformément au processus d'AT décrit ici-bas;
- j) fournir toutes les formations en ligne, au fur et à mesure des besoins du Canada, conformément au processus d'AT décrit ici-bas;
- k) fournir l'accès à tous les forums et aux questions fréquemment posées (Foire aux questions); et
- l) fournir tous les produits livrables du contrat conformément au contrat.

1.2 Le client initial est le Transports Canada (TC).

1.3 Réorganisation du client: L'obligation de l'entrepreneur d'exécuter le travail ne sera pas affectée par (et aucun frais supplémentaire ne sera payable en raison) du renommage, de la réorganisation, de la reconfiguration ou de la restructuration de tout client. La réorganisation, la reconfiguration et la restructuration du Client comprennent la privatisation du Client, sa fusion avec une autre entité, ou sa dissolution, lorsque cette dissolution est suivie de la création d'une autre entité ou d'entités ayant des mandats similaires au Client initial. En ce qui concerne toute forme de réorganisation, le Canada peut désigner un autre ministère ou organisme gouvernemental en tant qu'autorité contractante ou autorité technique, afin de refléter les nouveaux rôles et responsabilités liés à la réorganisation.

1.4 Termes définis: Les mots et les expressions définis dans les Conditions générales ou les Conditions générales supplémentaires et utilisés dans le contrat ont la signification qui leur est donnée dans les Conditions générales ou Conditions générales supplémentaires. Reportez-vous à la partie 7, annexe A - Énoncé des exigences, Appendice C – Abréviations, Termes et Définitions.

1.5 Biens et services optionnels:

1.5.1 L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable lui permettant de prolonger la durée du contrat d'au plus sept (7) périodes consécutives d'un (1) an chacune (années d'option 1 à 7). Au cours de cette prolongation, l'entrepreneur accordera au Canada une continuation du contrat d'utilisation du logiciel sous licence et continuera de fournir des services de maintenance et de soutien ainsi que des services d'hébergement, conformément aux modalités et aux prix indiqués dans le contrat.

1.5.2 L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable lui permettant de se procurer des produits logiciels, des fonctionnalités, ainsi que des services de maintenance et de soutien additionnels, et des services d'hébergement, conformément la partie 7, Annexe B, Table B Liste des produits livrables et des services en option. Le Canada peut se prévaloir de ces options n'importe quand durant la période initiale du contrat et toute période de prolongation, pour lesquelles des prix annuels sont indiqués dans la partie 7, annexe B, Table B Liste des produits livrables et des services en option. Le Canada peut se prévaloir de ces options en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur pendant la période du contrat. Lorsqu'une option est exercée, les produits logiciels compris dans l'option feront partie du logiciel sous licence.

1.5.3 Les options peuvent être exercées par l'autorité contractante à n'importe quel moment avant la fin du contrat en envoyant un avis par écrit à l'entrepreneur et seront confirmées pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

2.0 AUTORISATION DE TÂCHES

2.1 **Travaux effectués au fur et à mesure des besoins – autorisations de tâche :** La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches (AT). Les travaux décrits dans l'AT doivent être conformes à la portée du contrat. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant d'avoir reçu une AT approuvée. L'entrepreneur convient que toute tâche effectuée avant la réception de cette autorisation de tâches approuvée est effectuée à ses propres risques.

2.2 **Formulaire et contenu d'une ébauche de l'autorisation de tâches :**

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (i) Le responsable technique fournira à l'entrepreneur une description de la tâche au moyen du « formulaire d'autorisation de tâches », spécifié à la partie 7, annexe D.
- (ii) L'ébauche de l'autorisation de tâches comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits livrables et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. L'ébauche de l'autorisation de tâches comprendra aussi la base (les bases) et la méthode (les méthodes) de paiement prévues au contrat.
- (iii) Une ébauche d'autorisation de tâches doit contenir les renseignements suivants, s'il y a lieu :
 - a) le numéro de tâche;
 - b) la date à laquelle la réponse de l'entrepreneur doit être reçue (cette date figurera sur le projet d'AT, mais non sur l'AT attribuée);
 - c) le détail des codes financiers à utiliser;
 - d) les catégories de ressources et le nombre de ressources nécessaires;
 - e) une description des travaux associés à la tâche, portant sur les activités à réaliser ou indiquant les produits livrables (comme des rapports);
 - f) les dates de commencement et d'achèvement;
 - g) les dates clés des produits livrables et des paiements, le cas échéant;
 - h) le nombre de jours-personnes requis;
 - i) une note à savoir si les travaux comprennent des activités à réaliser sur place, en précisant l'endroit;
 - j) le profil linguistique des ressources requises;
 - k) le niveau d'attestation de sécurité que doivent posséder les employés de l'entrepreneur;
 - l) le prix payable à l'entrepreneur pour l'exécution de la tâche, avec une indication à savoir s'il s'agit d'un prix ferme ou du prix maximum pour l'AT (et, pour les autorisations de tâche au prix maximum, l'AT doit indiquer la façon dont le montant final payable sera déterminé; lorsque l'AT n'indique pas la façon dont le montant final payable sera déterminé, le montant payable est le montant, jusqu'à concurrence du montant maximum, pour les heures réellement travaillées sur le projet que l'entrepreneur justifie en présentant les feuilles de présence remplies au moment de l'exécution des travaux par les employés pour justifier les frais); et
 - m) toute autre contrainte qui pourrait avoir des répercussions sur l'exécution de la tâche.

2.3 Réponse de l'entrepreneur à un projet d'autorisation de tâches :

L'entrepreneur doit fournir au responsable technique, dans les cinq (5) jours ouvrables de la réception de l'ébauche d'AT (ou tout autre délai plus long spécifié dans le projet d'AT), le prix total proposé pour l'exécution de la tâche et la ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat. La proposition de prix de l'entrepreneur doit être préparée selon les taux stipulés dans le contrat.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'entrepreneur ne sera pas payé pour la préparation ni la présentation d'une proposition, ni pour la fourniture d'autres renseignements requis pour la préparation et l'attribution de l'AT.

2.4 **Limite des autorisations de tâches et responsabilités à l'égard de leur émission officielle :**

Pour être attribuée de façon officielle, une AT doit porter les signatures suivantes :

- (i) toute AT dont la valeur, incluant les révisions, est inférieure ou égale à 25,000 \$ (y compris les taxes applicables) doit être signée par :
 - a. le responsable technique; et
 - b. un représentant de _____;
- (ii) toute AT dont la valeur est supérieure à ce montant doit être signée par :
 - a. le responsable technique;
 - b. un représentant de _____; et
 - c. l'autorité contractante.

Toute AT qui ne porte pas les signatures requises n'a pas été émise de façon officielle par le Canada et n'est donc pas valide. Tous les travaux effectués par l'entrepreneur sans que celui-ci ait reçu une AT valide seront effectués à ses propres risques. L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante s'il reçoit une AT qui ne porte pas les signatures requises. Au moyen d'un avis écrit envoyé à l'entrepreneur, l'autorité contractante peut suspendre en tout temps le pouvoir du client d'attribuer des AT, ou réduire la valeur indiquée ci-dessus. L'avis de suspension ou de réduction prend effet dès la réception.

2.5 **Rapports d'utilisation périodique :**

- (i) L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral conformément aux autorisations de tâches valides attribuées dans le cadre du contrat. L'entrepreneur doit fournir ces données au Canada en vertu des exigences détaillées ci-dessous. Lorsque certaines données exigées ne sont pas fournies, la raison doit en être indiquée. Si aucun service n'a été fourni pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ». Les données doivent être présentées sur une base bi-annuel à l'autorité contractante. De temps à autre, l'autorité contractante peut aussi demander un rapport provisoire pendant une période de rapport.

- (ii) Voici la répartition des périodes:

- a. 1^{ère} période: du 1er avril au 30 septembre; et
- b. 2^{ème} période: du 1er octobre au 31 mars.

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de rapport.

- (iii) Chaque rapport doit contenir les renseignements suivants relativement à chaque AT attribuée de façon officielle (et aux modifications qui s'y rapportent):
 - a. le numéro de l'AT et le numéro de la version modifiée, le cas échéant;
 - b. le nom ou une brève description de chaque tâche autorisée;

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- c. le nom, la catégorie de personnel et le niveau de chaque ressource appelée à effectuer la tâche, s'il y a lieu;
 - d. le coût total estimatif indiqué dans l'autorisation de tâches valide de chaque tâche, taxes applicables en sus;
 - e. le montant total, taxes applicables en sus, dépensé jusqu'à présent pour chaque tâche autorisée;
 - f. la date de commencement et la date d'achèvement de chaque tâche autorisée; et
 - g. l'état d'avancement de chaque tâche autorisée, s'il y a lieu (p. ex. indiquer si les travaux sont en cours, ou si le Canada a annulé ou suspendu l'AT).
- (iv) Chaque rapport doit aussi contenir les renseignements suivants relativement aux AT attribuées de façon officielle (et aux modifications qui s'y rapportent):
- a. le montant, taxes applicables en sus, précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) qui correspond à la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les AT autorisées; et
 - b. le montant total, taxes applicables en sus, dépensé jusqu'à présent pour toutes les AT valides attribuées.

2.6 Regroupement d'AT à des fins administratives :

Le contrat peut être modifié de temps à autre afin de refléter l'ensemble des AT valides attribuées à ce jour et de documenter le travail effectué dans le cadre de ces AT à des fins administratives.

3.0 OCTROI D'UNE LICENCE

- 3.1 La système de gestion de l'apprentissage comprend les droits afin d'accéder et d'utiliser la système de gestion de l'apprentissage et tout autre logiciel ou code de logiciel requis offert par l'entrepreneur dans sa soumission pour fonctionner en conformité avec la documentation de la système de gestion de l'apprentissage et l'énoncé des exigences pendant la durée du contrat. La système de gestion de l'apprentissage comprend également tous les services nécessaires à l'utilisation de cette solution conformément à partie, 7 annexe A – Énoncé des exigences.
- 3.2 L'Entrepreneur accepte que la système de gestion de l'apprentissage inclue tout ce qui est nécessaire pour permettre aux utilisateurs d'utiliser toutes les fonctions et fonctionnalités en répondant à l'énoncé des exigences et en fournissant la fonctionnalité proposée par l'Entrepreneur dans sa soumission, y compris, mais sans être limité à la fourniture de tout logiciel hébergé, équipement hébergé, agents hôtes, licences d'accès, pilotes, interfaces de programmation d'applications, adaptateurs, connecteurs, modules d'extension, cadres de développement et consoles de gestion hébergées.
- 3.3 L'entrepreneur accorde au Canada le droit de licence d'abonnement, applicable à l'ensemble de l'entité, d'accéder et d'utiliser la système de gestion de l'apprentissage conformément aux conditions du contrat.
- 3.4 La licence accordée en vertu du contrat n'est pas affectée par les changements dans l'environnement décrit dans l'énoncé des besoins, tels que les modifications apportées au système d'exploitation, les types de périphériques ou d'autres produits logiciels utilisés par les utilisateurs.
- 3.5 En plus des obligations énoncées dans l'énoncé des exigences, l'entrepreneur doit fournir les versions en langue anglaise et en français de la système de gestion de l'apprentissage.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 3.6 Droits supplémentaires: la licence comprend le droit pour le Canada d'accéder à la plateforme de service de bibliothèque et d'utiliser celle-ci, y compris les droits:
- (i) de générer un nombre illimité de rapports; et
 - (ii) d'accéder et d'utiliser la système de gestion de l'apprentissage à partir d'un ensemble prédéfini d'emplacements, de périphériques et d'environnements opérationnels.

Tous sans exiger l'achat de toutes autres licences ou droits.

4.0 PROPRIÉTÉ

- 4.1 Le Canada reconnaît que la système de gestion de l'apprentissage est la propriété de l'éditeur de logiciel ou de tiers et que cette propriété n'est pas transférée au Canada. Par conséquent, toute référence à quelque partie que ce soit du logiciel sous licence en tant que service dans le contrat comme un produit livrable doit être interprétée comme une référence à la licence d'accessibilité au dit logiciel et d'utilisation de la système de gestion de l'apprentissage, et non à sa propriété.
- 4.2 Le Canada reconnaît que dans le cadre de la garantie, de la maintenance, du soutien et de la prestation de services professionnels concernant la système de gestion de l'apprentissage (s'ils sont exigés dans le cadre du contrat), l'entrepreneur et ses employés, agents et sous-traitants peuvent développer et partager avec le Canada des idées, du savoir-faire, des techniques d'enseignement et d'autres propriétés intellectuelles. Sauf disposition contraire dans le contrat, la propriété intellectuelle demeurera la propriété de l'entrepreneur. Ce dernier pourra l'utiliser comme bon lui semble, y compris dans les services fournis auprès de ses autres clients, tant et aussi longtemps qu'il respecte les dispositions de confidentialité du contrat, à la condition que le Canada ait également le droit d'utiliser cette propriété intellectuelle à ses propres fins, sans frais supplémentaires. L'entrepreneur convient que toutes les données, le savoir-faire ou autre propriété intellectuelle créés par le Canada ou qui lui appartiennent demeureront la propriété du Canada, qu'il s'agisse de données créées, traitées, ou sauvegardées en utilisant la système de gestion de l'apprentissage.

5.0 CODES D'INVALIDATION

- 5.1 Si la système de gestion de l'apprentissage comprend des fonctions ou des caractéristiques (des « codes d'invalidation ») qui pourraient, sans l'utilisation de mots de passe, de codes d'autorisation appropriés ou de renseignements semblables, empêcher le Canada d'utiliser la système de gestion de l'apprentissage, l'entrepreneur doit fournir au Canada, à l'avance et sur une base continue, à condition que le Canada ne soit pas en défaut quant à l'utilisation de la système de gestion de l'apprentissage, tous les renseignements dont le Canada a besoin pour continuer à l'accéder et utiliser la système de gestion de l'apprentissage.
- 5.2 Si l'existence ou les caractéristiques des codes d'invalidation sont inconnues de l'entrepreneur, mais deviennent connues plus tard, l'entrepreneur doit corriger ou supprimer les codes d'invalidation de la système de gestion de l'apprentissage ou prendre toute autre action nécessaire pour s'assurer que le Canada est capable de continuer d'utiliser la système de gestion de l'apprentissage.
- 5.3 L'entrepreneur accepte d'enquêter diligemment l'existence ou les caractéristiques des codes d'invalidation afin d'être au courant dès que possible.

6.0 SYSTÈME DE GESTION DE L'APPRENTISSAGE – TRANSFERT

- 6.1 La licence d'accès et d'utilisation de la système de gestion de l'apprentissage en vertu du contrat est transférable par le Canada aux mêmes conditions du contrat, à tout ministère, société ou organisme du gouvernement canadien, tel que défini dans la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. F-11, (modifié de temps à autre), ou à toute autre partie pour laquelle le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a été autorisé à agir en vertu de l'article 16 de la Loi sur le ministère des

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Travaux publics et des Services gouvernementaux, (L.C. 1996, ch. 16), tant que le Canada informe l'entrepreneur du transfert dans les trente (30) jours suivant le transfert.

7.0 DOCUMENTATION DE LA SYSTÈME DE GESTION DE L'APPRENTISSAGE:

- 7.1 L'entrepreneur doit fournir un guide de l'utilisateur et un guide de l'administrateur pour son système dans les trois (3) mois suivant l'attribution du contrat.
- 7.2 Les droits d'auteur se rapportant à la documentation de la système de gestion de l'apprentissage (en incluant la documentation de formation) n'appartiendront pas ou ne seront pas transférés au Canada. Toutefois, le Canada a le droit d'utiliser la documentation de la système de gestion de l'apprentissage et peut, à ses fins internes, reproduire la documentation pour les personnes qui utilisent le service hébergé ou assurent leur maintien, pourvu que le Canada ajoute dans toute copie l'avis de droit d'auteur et de droit de propriété qui fait partie du document original. Sauf disposition contraire dans le contrat, le Canada ne peut autrement reproduire la documentation de la système de gestion de l'apprentissage sans l'autorisation préalable et écrite de l'entrepreneur.
- 7.3 L'entrepreneur garantit que la documentation de la système de gestion de l'apprentissage est suffisamment détaillée pour permettre à un administrateur d'avoir accès à toutes les fonctions du service hébergé, de les mettre à l'essai et de les utiliser.
- 7.4 L'entrepreneur doit fournir la documentation (incluant la documentation de formation) de la système de gestion de l'apprentissage en anglais. Si la documentation de la système de gestion de l'apprentissage est offerte dans les deux langues officielles du Canada, l'entrepreneur doit la livrer en français et en anglais. Si la documentation de la système de gestion de l'apprentissage n'est offerte qu'en anglais, elle peut être livrée dans cette langue; toutefois, le Canada a alors le droit de traduire la documentation. La version traduite de cette documentation appartient au Canada et ce dernier n'a aucune obligation de la fournir à l'entrepreneur. Le Canada mettra sur toute documentation traduite par le Canada tout avis de droit d'auteur et (ou) de droit de propriété qui fait partie du document original. L'entrepreneur n'est pas responsable des erreurs techniques dues à des traductions effectuées par le Canada.
- 7.5 L'entrepreneur doit mettre à jour la documentation de la système de gestion de l'apprentissage sans frais supplémentaires pour le Canada, tout au long de la période du contrat, ainsi que toute extension de celui-ci, pour la version la plus à jour de la système de gestion de l'apprentissage livrée en vertu du contrat. L'entrepreneur doit fournir ces mises à jour au Canada dans les dix (10) jours de la mise à jour disponible. Ces mises à jour doivent inclure des documents de support pour toutes les modifications apportées à la système de gestion de l'apprentissage y compris les nouvelles versions et les mises à jour que le Canada a le droit de recevoir en vertu du contrat et doivent identifier les problèmes résolus, les améliorations apportées ou les fonctions ajoutées à la système de gestion de l'apprentissage, ainsi que les instructions d'accès.

8.0 DURÉE DE LICENCE

- 8.1 La licence du Canada pour accéder et utiliser la système de gestion de l'apprentissage est une licence à abonnement annuel en vigueur durant tout le contrat ainsi que durant toute extension subséquente.
- 8.2 Si le Canada viole ses obligations relatives au contenu sous licence ou n'acquiesce pas la licence conformément au contrat, et que cette violation se poursuit pendant trente (30) jours suivant la réception par l'autorité contractante d'un avis écrit où l'entrepreneur précise la nature de la violation, celui-ci pourra résilier la licence du Canada à l'égard de la système de gestion de l'apprentissage en remettant à l'autorité contractante un avis écrit en ce sens.
- 8.3 Dans le cadre de l'abonnement annuel au logiciel-service commercial (SaaS), l'entrepreneur doit fournir toute nouvelle fonction, toute correction de bogues ainsi que toute mise à jour au registre de formats de fichiers faisant partie de versions ultérieures.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

9.0 DROIT D'ACCORDER UNE LICENCE

- 9.1 L'entrepreneur garantit qu'il a le droit d'accorder une licence de la système de gestion de l'apprentissage et qu'il est pleinement autorisé à accorder au Canada les droits octroyés conformément au contrat. L'entrepreneur garantit également que tous les consentements nécessaires à cet octroi ont été obtenus. Le Canada convient que son seul recours et les seules obligations de l'entrepreneur concernant un non-respect de cette garantie sont le recours et les obligations contenus dans l'article intitulé « Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances » faisant partie des conditions générales.
- 9.2 Les parties conviennent que seules les conditions faisant explicitement partie du contrat en texte intégral dans les articles de convention ou dans une annexe du contrat énumérée dans l'article intitulé « Ordre de priorité des documents » dans les articles de convention font partie du contrat. Toutes les conditions que comportent la système de gestion de l'apprentissage ou qui y sont jointes, le cas échéant, ne font pas partie du contrat et, par conséquent, de la licence du Canada, et ne touchent aucunement les droits des parties. L'entrepreneur convient qu'en aucun cas le Canada, ni aucun client ou utilisateur, ne devront conclure une autre entente de licence à l'égard de la système de gestion de l'apprentissage ou d'une partie de ceux-ci. L'entrepreneur reconnaît que toute autre entente de licence supplémentaire à l'égard de la système de gestion de l'apprentissage signée par une personne autre que l'autorité contractante sera nulle et sans effet.
- 9.3 Le Canada n'est pas lié par les conditions reproduites dans une licence sous emballage rétractable, ni par toute autre condition, explicite ou implicite, reproduite dans ou sur l'emballage du logiciel ou par toute autre condition accompagnant la système de gestion de l'apprentissage hébergée, sans égard à tout avis contraire, et n'accepte pas ces conditions.

10.0 MODIFICATIONS DES FONCTIONS

- 10.1 Pendant la durée du contrat, l'entrepreneur doit continuer d'offrir la solution de la système de gestion de l'apprentissage conformément à la description indiquée dans le contrat et la soumission de l'entrepreneur. Si l'entrepreneur a diminué ou supprimé des fonctions dans les services, le Canada, à sa seule discrétion, aura:
- (i) en plus des autres droits et recours stipulés dans le contrat, le droit de résilier immédiatement le contrat et obtenir un remboursement de tout paiement anticipé.
- 10.2 Si l'entrepreneur supprime des fonctions de la système de gestion de l'apprentissage et offre ces fonctions dans des nouveaux ou d'autres services, il accepte de fournir au Canada, dans le cadre de la licence du Canada, la partie de ces nouveaux ou autres services contenant les fonctions pertinentes, ou l'ensemble des programmes, dans la mesure où les fonctions pertinentes ne peuvent être utilisées séparément, conformément aux mêmes modalités du présent contrat.
- 10.3 Si l'entrepreneur augmente les fonctions de la système de gestion de l'apprentissage, celles-ci doivent être fournies au Canada sans que les frais de la système de gestion de l'apprentissage soient augmentés.

11.0 GARANTIE, MAINTENANCE ET SOUTIEN À L'ÉGARD DE LA SYSTÈME DE GESTION DE L'APPRENTISSAGE

Ce qui suit est conforme à la partie 7, annexe A – Énoncé des exigences.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

11.1 **Garantie liée à la système de gestion de l'apprentissage:** L'entrepreneur garantit et atteste que la système de gestion de l'apprentissage sera conforme ou dépassera toutes les caractéristiques établies dans le contrat et l'Énoncé des exigences durant toute la durée du contrat.

11.2 **Maintenance de la système de gestion de l'apprentissage:**

- (i) L'entrepreneur doit continuer d'assurer la maintenance et l'actualisation de la système de gestion de l'apprentissage en tant que produit du commerce de la système de gestion de l'apprentissage (c.-à-d. que l'entrepreneur ou l'éditeur de logiciel doit continuer à développer les codes de la système de gestion de l'apprentissage afin de maintenir et d'améliorer la fonctionnalité de celle-ci et de corriger les erreurs de la système de gestion de l'apprentissage) durant toute la durée du contrat. Si, après cette période, l'entrepreneur ou l'éditeur de logiciels décide de cesser la maintenance de la système de gestion de l'apprentissage, il doit en aviser le Canda par écrit au moins douze (12) mois avant cette cessation;
- (ii) l'entrepreneur doit s'assurer que la système de gestion de l'apprentissage fonctionne avec les navigateurs Web supportés par Windows de Microsoft, Internet Explorer 11, Edge, Chrome et Firefox ; et
- (iii) l'entrepreneur doit veiller à ce que la système de gestion de l'apprentissage soit compatible avec toutes les versions futures de navigateurs Web de Windows par Microsoft.

11.3 **Soutien lié à la système de gestion de l'apprentissage:**

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit, dans le cadre de la système de gestion de l'apprentissage, offrir le soutien suivant:

- (i) **Soutien par courriel:** L'entrepreneur doit fournir un soutien par courriel à l'adresse courriel de l'entrepreneur à _____, en anglais, de 7 h 30 à 17 h 30 (heure de l'Est), du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés observés par le gouvernement fédéral dans la province où l'appel est effectué. L'entrepreneur doit répondre à tous les courriels (on ne considère pas que les courriels générés automatiquement répondent à cette exigence) dans un délai d'un jour ouvrable suivant le premier courriel du client.
- (ii) **Soutien par téléphone :** L'entrepreneur doit fournir un numéro de service de soutien technique sans frais au [Numéro de service de dépannage de l'entrepreneur], de 7 h 30 à 17 h 30 (heure de l'Est), du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés observés par le gouvernement fédéral dans la province où l'appel est effectué. L'entrepreneur doit répondre à tout appel (par l'entremise d'un agent de service en direct) dans un délai de 60 minutes suivant l'heure de l'appel initial du client ou de l'utilisateur.
- (iii) **Soutien Web:** L'entrepreneur doit fournir au Canada des services de soutien technique par l'entremise d'un site Web. Le site Web de l'entrepreneur doit offrir un soutien en anglais. Le site Web de l'entrepreneur devra être offert dans 98 % des cas. Le site Web de l'entrepreneur se trouve à l'adresse suivante: _____.

Remarque à l'intention des soumissionnaires: L'information ci-dessus sera insérée au moment de l'attribution du contrat.

11.4 **Personnel qualifié:** Les employés de l'entrepreneur doivent être compétents, aptes à répondre aux questions du client et, dans la mesure du possible, à résoudre les problèmes par téléphone et à offrir des conseils concernant les problèmes de configuration liés à la système de gestion de l'apprentissage.

11.5 **Langue du soutien:** Le soutien doit être offert en anglais. Si possible, les services de soutien devront être offerts en français et en anglais, selon le choix de l'administrateur y ayant recours.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

11.6 Services de correction d'erreurs

- (a) Pendant la période du contrat, le Canada peut signaler à l'entrepreneur toute défaillance du service hébergé qui empêche un fonctionnement conforme au contrat et à l'énoncé des besoins. Le Canada peut signaler ces défaillances par écrit, par téléphone ou par un autre moyen de télécommunications. À la réception d'un avis de défaillance du Canada, sauf disposition contraire dans le contrat, l'entrepreneur doit employer tous les moyens raisonnables pour remettre au Canada, dans les délais prévus aux alinéas (ii) et (iii), une correction de l'erreur ayant causé la défaillance. À la suite de cette correction, le service hébergé doit être en mesure de se conformer au contrat et à ses spécifications. L'entrepreneur doit faire tout ce qui est raisonnablement possible pour apporter des corrections permanentes à toutes les erreurs et garantir que le service hébergé continuera de satisfaire les critères fonctionnels et de rendement établis dans les spécifications. Toutes les corrections apportées aux erreurs feront partie du service hébergé et seront assujetties aux conditions de la licence du Canada se rapportant au service hébergé.
- (b) Sauf disposition contraire dans le contrat, l'entrepreneur doit répondre à un avis d'erreur en fonction du degré d'importance de l'erreur, selon les indications de l'alinéa (iii) ci-dessous. Le degré d'importance de l'erreur sera déterminé de façon raisonnable par le Canada qui en informera l'entrepreneur en se basant sur les définitions suivantes :
- i) **Gravité 1:** indique une incapacité totale à utiliser le logiciel sous licence en tant que service, ce qui compromet gravement les objectifs de l'utilisateur;
 - ii) **Gravité 2:** indique que l'utilisateur est en mesure d'utiliser le logiciel sous licence en tant que service, mais que cette utilisation est extrêmement restreinte;
 - iii) **Gravité 3:** indique que l'utilisateur est en mesure d'utiliser certaines fonctions du logiciel sous licence en tant que service, ce qui ne nuit pas de façon importante à l'ensemble des opérations de l'utilisateur;
 - iv) **Gravité 4:** indique que le problème a été contourné ou corrigé temporairement et ne nuit pas aux opérations de l'utilisateur.
- (c) Sauf disposition contraire dans le contrat, l'entrepreneur doit faire tout ce qui est raisonnablement possible pour corriger les erreurs de logiciel dans les délais suivants :
- i) **Gravité 1:** dans les 4 heures suivant l'avis donné par le Canada;
 - ii) **Gravité 2:** dans les 24 heures suivant l'avis donné par le Canada;
 - iii) **Gravité 3:** dans les 72 heures suivant l'avis donné par le Canada;
 - iv) **Gravité 4:** dans les 14 jours suivant l'avis donné par le Canada;
- (d) Si le Canada signale une erreur de logiciel à l'entrepreneur, il doit fournir l'information que l'entrepreneur peut demander, incluant un échantillonnage des données et d'autres renseignements de diagnostic afin de permettre à l'entrepreneur de corriger rapidement l'erreur de logiciel.

12.0 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES

- 12.1 Toutes les clauses et conditions désignées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

12.2 Conditions générales

Le document 2030 (2020-05-28), Conditions générales – besoins plus complexes de biens, s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

12.3 Conditions générales supplémentaires

Les Conditions générales supplémentaires qui suivent :

4008 (2008-12-12), Renseignements personnels

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

13.0 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

13.1 Le présent document est NON CLASSIFIÉ, cependant :

- a) l'entrepreneur doit traiter de façon confidentielle, durant et après la prestation des services visés par le contrat, tout renseignement de nature confidentielle en rapport avec les affaires du Canada qui viendrait à la connaissance de ses employés ou représentants;
- b) les employés de l'entrepreneur qui doivent avoir accès occasionnellement aux installations ne sont pas tenus d'avoir une attestation de sécurité, mais devront être escortés en tout temps.

13.2 EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN (LVERS)

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B, délivrées par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC. Tant que les autorisations de sécurité du personnel de l'entrepreneur requises au titre du présent contrat n'ont pas été émises par le PSC, TPSGC, ces derniers NE peuvent AVOIR ACCÈS aux renseignements et/ou biens de nature délicate PROTÉGÉS de plus, ils NE peuvent PAS PÉNÉTRER sur les lieux où ces renseignements ou biens sont entreposés sans une escorte.
3. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données au niveau PROTÉGÉ tant que le PSC, TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au niveau PROTÉGÉ B.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit se conformer aux dispositions des documents suivants :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe E;
 - b) du *Manuel de la sécurité des contrats* (dernière édition).

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

13.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR ÉTRANGER :

L'Autorité désignée en matière de sécurité pour le Canada (ADS canadien) pour les questions industrielles au Canada est la Direction de la sécurité industrielle internationale (DSII), Secteur de la sécurité industrielle (SSI), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). L'ADS canadien est chargée d'évaluer la conformité des entrepreneurs aux exigences en matière de sécurité pour les fournisseurs étrangers. Les exigences en matière de sécurité suivantes s'appliquent à l'entrepreneur étranger destinataire, incorporés ou autorisés à faire des affaires dans un état autre que le Canada et qui assurent la prestation de services décrites dans le contrat ultérieur.

1. L'entrepreneur étranger destinataire doit, en tout temps durant l'exécution du contrat, tenir une équivalence à une vérification d'organisation désignée (VOD), délivrée par l'ADS canadien comme suit :
 - i. L'entrepreneur étranger destinataire doit fournir une preuve qu'il est incorporé ou autorisé à faire affaire dans son champ de compétence.
 - ii. L'entrepreneur étranger destinataire ne doit pas entreprendre les travaux, fournir les services ou assurer toute autre prestation tant que l'Administration désignée en matière de sécurité au Canada (ADS canadien) n'a pas confirmé le respect de toutes les conditions et exigences en matière de sécurité stipulées dans le contrat. L'ADS canadien donne cette confirmation par écrit à l'entrepreneur étranger destinataire. Un Formulaire d'attestation remis par l'ADS canadien à l'entrepreneur étranger destinataire permettra de confirmer la conformité et l'autorisation de fournir les services prévus.
 - iii. L'entrepreneur étranger destinataire proposé doit identifier l'agent de sécurité du contrat (ASC) autorisé et un agent remplaçant de sécurité d'entreprise (ARSE) (le cas échéant) qui sera responsable du contrôle des exigences de sécurité, telles qu'elles sont définies dans le contrat. Cette personne sera désignée par le président-directeur général ou par un cadre supérieur clé de l'entreprise étrangère destinataire proposée. Les cadres supérieurs clés comprennent les propriétaires, les agents, les directeurs, les cadres et les partenaires occupant un poste qui leur permettrait d'avoir une influence sur les politiques ou les pratiques de l'organisation durant l'exécution du contrat.
 - iv. L'entrepreneur étranger destinataire n'autorisera pas l'accès à des renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ, sauf à son personnel, sous réserve des conditions suivantes:
 - a. Le personnel a un besoin de savoir pour l'exécution du contrat;
 - b. Le personnel a fait l'objet d'une vérification du casier judiciaire valide, avec des résultats favorables, d'une agence gouvernementale reconnue ou d'une organisation du secteur privé dans leur pays, ainsi qu'une vérification d'antécédents, validé par l'ADS canadien.
 - c. L'entrepreneur étranger destinataire doit s'assurer que le personnel consente à la divulgation du casier judiciaire et antécédents à l'ADS canadien et d'autres fonctionnaires du gouvernement canadien, si demandé; et
 - d. Le Gouvernement du Canada se réserve le droit de refuser l'accès aux renseignements/ biens de niveau CANADA PROTÉGÉ à l'entrepreneur étranger destinataire pour cause.
2. Les renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ fournis ou produits dans le cadre du contrat ne doivent pas être remis à un autre sous-traitant étranger destinataire, sauf dans les cas suivants:

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- a. L'ADS canadien atteste par écrit que le sous-traitant étranger destinataire a obtenu l'accès aux renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ par l'intermédiaire de l'ADS canadien;
- b. L'ADS Canadien donne son autorisation écrite lorsque l'autre sous-traitant étranger destinataire est situé dans un autre pays.
3. L'entrepreneur étranger destinataire NE DOIT PAS emporter de renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ hors des établissements de travail visés, et à l'entrepreneur étranger destinataire doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
4. L'entrepreneur étranger destinataire ne doit pas utiliser les renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ pour répondre à des besoins distincts de l'exécution du contrat sans l'approbation écrite préalable du gouvernement du Canada. Cette autorisation doit être obtenue auprès de auprès de l'ADS du Canada.
5. L'entrepreneur étranger destinataire doit, en tout temps durant l'exécution du contrat tenir une équivalence à une autorisation de détenir des renseignements (ADR) de CANADA PROTÉGÉ A. Tous les renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ fournis à l'entrepreneur étranger destinataire ou produits par ce dernier doivent être aussi protégés comme suit:
6. L'entrepreneur étranger destinataire doit signaler immédiatement à l'ADS canadien tous les cas pour lesquels il sait où il a lieu de croire que des renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ obtenus dans le cadre du contrat ont été compromis.
7. L'entrepreneur étranger destinataire doit signaler immédiatement à l'ADS canadien tous les cas dans lesquels il sait où il a lieu de croire que des renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ fournis ou produits par l'entrepreneur étranger destinataire conformément au contrat ont été perdus ou divulgués à des personnes non autorisées.
8. L'entrepreneur étranger destinataire ne doit pas divulguer les renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ à un tiers, qu'il s'agisse d'un gouvernement, d'un particulier, d'une entreprise ou de ses représentants, sans l'accord écrit préalable du gouvernement du Canada. Cet accord doit être obtenu par l'ADS canadien.
9. L'entrepreneur étranger destinataire assurera une protection des renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ aussi stricte que celle mise en œuvre par le gouvernement du Canada, conformément aux politiques, aux lois et aux règlements nationaux en matière de sécurité nationale, et comme prévu par l'ADS canadien.
10. L'entrepreneur étranger destinataire doit, en tout temps durant l'exécution du contrat, veiller à ce que le transfert des renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ soit facilité par l'ADS canadien.
11. À la fin des travaux, le sous-traitant étranger destinataire doit restituer au gouvernement du Canada tous les renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ qu'il aura reçus ou produits en vertu du contrat, y compris tous les renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ remis à ses sous-traitants ou produits par eux.
12. L'entrepreneur étranger destinataire exigeant aux renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ en vertu du contrat, doit présenter une demande pour l'accès au site au Dirigeant principal de la sécurité du ministère de Services publics et approvisionnement Canada.
13. L'entrepreneur étranger destinataire NE DOIT PAS utiliser ses systèmes de technologie de l'information pour traiter, produire ou stocker dans un système informatique des renseignements de niveau CANADA PROTÉGÉ A avant que l'ADS canadien lui en donne le droit.

Voir l'Annexe F pour les mesures de sécurité nécessaires pour le traitement et l'accès aux renseignements de niveau CANADA PROTÉGÉ A and B.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'entrepreneur étranger destinataire doivent s'assurer que toutes les bases de données y compris les bases de données de sauvegarde utilisées par les organisations pour offrir les services décrits à l'énoncé de travaux contenant des renseignements de niveau CANADA PROTÉGÉ liés aux travaux se trouvent dans

14. Les sous-traitances comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribuées sans l'autorisation écrite préalable de l'ADS canadien.
15. Tous les contrats de sous-traitance attribués à un entrepreneur étranger destinataire ne doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de l'AVD canadienne afin de confirmer les exigences de sécurité à imposer aux sous-traitants.
16. Tous les contrats de sous-traitance attribués par un entrepreneur étranger destinataire ne doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de l'AVD canadienne afin de confirmer les exigences de sécurité à imposer aux sous-traitants.
17. L'entrepreneur étranger destinataire doit se conformer aux dispositions de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité figurant à l'Annexe E.
18. Le Canada a le droit de rejeter toute demande visant l'accès électronique, le traitement, la production ou l'entreposage de renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ liés aux travaux dans un autre pays s'il y a des raisons de croire que leur sécurité, leur confidentialité ou leur intégrité pourrait être menacée.

14.0 CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET SÉCURITÉ DES RENSEIGNEMENTS

14.1 Confidentialité des données et sécurité des renseignements

Sans restreindre l'obligation de confidentialité du Canada, définie de façon plus détaillée aux présentes, l'entrepreneur doit établir et maintenir un programme de sécurité des renseignements et de confidentialité des données, notamment des mesures de protection physiques, techniques, administratives et organisationnelles, qui vise à :

- (i) assurer la sécurité et la confidentialité des données du Canada;
- (ii) protéger contre les menaces ou dangers prévus à l'endroit de la sécurité et de l'intégrité des données du Canada;
- (iii) protéger contre toute divulgation ou utilisation non autorisée des données du Canada, ou contre tout accès non autorisé à celles-ci;
- (iv) assurer la disposition adéquate des données du Canada; et
- (v) veiller à ce que tous les employés, les agents et les sous-traitants (si il y en a) respectent tout ce qui précède.

14.2 Obligation de protection continue des données: L'obligation de l'entrepreneur en matière de protection des données du Canada se maintiendra même après la fin ou la résiliation du contrat jusqu'à ce que toutes les données du Canada aient été disposées conformément aux normes de disposition du gouvernement du Canada.

14.3 Emplacement des données du Canada : L'entrepreneur doit indiquer l'emplacement physique et géographique où les données de renseignements personnels, les copies électroniques et les copies papier sont entreposées. Toutes les données désignées PROTÉGÉ doivent résider au Canada.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

14.4 **Personnel ayant accès aux données du Canada** : L'entrepreneur doit fournir une liste de toutes les personnes auxquelles il a accordé l'accès aux données du Canada dans les quatre-vingt-dix (90) jours civils suivant l'attribution du contrat et dans les trente (30) jours civils suivant chaque date anniversaire du contrat.

14.5 **Obligations trimestrielles de déclaration**: L'entrepreneur doit soumettre au responsable technique une description de toute nouvelle mesure entreprise par l'entrepreneur en vue de protéger les données du Canada (par exemple, l'utilisation par l'entrepreneur d'un nouveau logiciel ou de contrôles d'accès) dans les quatorze (14) jours civils suivant la fin de chaque trimestre (janvier à mars, avril à juin, juillet à septembre, octobre à décembre).

14.6 **Copie des données du Canada**: À la demande du Canada, l'entrepreneur fournira (dans un format électronique convenu entre le Canada et l'entrepreneur) une copie intégrale de l'ensemble des données du Canada entreposé électroniquement par l'entrepreneur dans les trente (30) jours suivant la demande écrite du Canada.

14.7 **Perte de données:**

Dans l'éventualité où un acte, une erreur, une omission, une conduite négligente, une inconduite ou une violation compromet ou est présumé susceptible de compromettre la sécurité, la confidentialité ou l'intégrité des données du Canada ou les mesures de protection physiques, techniques, administratives ou organisationnelles mises en place par l'entrepreneur pour assurer la protection de la sécurité, de la confidentialité ou de l'intégrité des données du Canada, l'entrepreneur doit, selon le cas :

- (i) aviser le Canada dès que possible, mais au plus vingt-quatre (24) heures après avoir été informé de l'incident en question;
- (ii) collaborer avec le Canada lorsqu'il enquêtera sur l'incident, notamment en rendant disponibles les dossiers, les registres, les fichiers, les rapports sur les données et tout autre document requis pour se conformer aux lois applicables ou selon les exigences du Canada;
- (iii) effectuer ou prendre toute autre mesure requise pour se conformer aux lois applicables à la suite de l'incident;
- (iv) recréer les données perdues de la manière et dans les délais établis par le Canada, sans frais pour celui-ci;
- (v) fournir au Canada un plan détaillé dans les dix (10) jours civils suivant l'incident, lequel plan doit décrire les mesures que l'entrepreneur prendra pour éviter que l'incident se reproduise.

14.8 **Procédure de sauvegarde et de récupération des données du Canada**

Dans le cadre de la système de gestion de l'apprentissage, l'entrepreneur doit maintenir une sauvegarde des données du Canada et une récupération méthodique et rapide de ces données advenant une interruption du service hébergé. L'entrepreneur doit maintenir une procédure de sauvegarde des données du Canada, lesquelles peuvent être récupérées dans un délai de deux (2) heures à n'importe quel moment. De plus, l'entrepreneur doit conserver une copie de sauvegarde des données du Canada au moins chaque jour, en veillant à la sécurité de ces données et en respectant les exigences de sécurité tel que décrit ici-bas.

14.9 **Disposition des données du Canada et retour des données au Canada**

- i) L'entrepreneur ne peut disposer aucune donnée du Canada à moins que le responsable technique le lui demande. À la demande du responsable technique, ou lorsque les travaux liés

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

aux données du Canada sont terminés, le contrat est terminé ou le contrat est résilié, selon la première occurrence, l'entrepreneur doit retourner toutes les données du Canada (y compris les copies) à l'autorité technique.

- ii) L'entrepreneur doit utiliser une méthode approuvée par le Canada pour la disposition sécurisée des données du Canada et des biens qui contiennent des données du Canada ou qui ont servi au stockage de tels renseignements.
- iii) L'entrepreneur doit s'assurer que tous les médias utilisés pour conserver les données du Canada doivent être physiquement détruits et qu'ils ne sont pas réutilisés pour toute fin autre que la conservation des données de la système de gestion de l'apprentissage. L'utilisation des médias servant à la sauvegarde régulière des données de gestion des biens numériques doit être limitée aux données de la système de gestion de l'apprentissage.
- iv) L'entrepreneur doit fournir dans les cinq (5) jours ouvrables une confirmation écrite signée par son agent de protection des renseignements personnels, chaque fois qu'il dispose des données du Canada.
- v) L'entrepreneur doit respecter le calendrier de conservation et disposition, établi par le Canada, qui indique clairement la durée de conservation des données du Canada par l'entrepreneur.

- 14.10 **Droits d'accès aux données du Canada:** L'entrepreneur doit transmettre, au moyen d'un mécanisme sécurisé approuvé par le Canada, l'ensemble des données de la système de gestion de l'apprentissage dans un format accessible, lisible à la machine et utilisable, acceptable pour le Canada, sans frais supplémentaires, dans les trente (30) jours civils suivant la demande, ou dans tout autre délai prolongé convenu par les parties. Ces données seront considérées comme reçues une fois qu'elles auront été approuvées par le responsable technique. Cette approbation visera à attester que les données reçues sont accessibles, lisibles par machines et utilisables par le Canada.
- 14.11 **Utilisation des données du Canada:** Une licence restreinte d'utilisation des données du Canada est délivrée à l'entrepreneur, pour la durée du contrat, de manière unique et exclusive, afin de fournir la système de gestion de l'apprentissage, y compris une licence lui permettant de recueillir, de traiter, de stocker, de générer et d'afficher les données du Canada, uniquement dans la mesure requise pour fournir les services. L'entrepreneur doit:
- (i) conserver les données du Canada de manière strictement confidentielle, en adoptant le degré de diligence nécessaire et conforme aux obligations décrites dans la présente entente et les lois applicables afin d'éviter l'accès, l'utilisation, la divulgation ou la perte non autorisés;
 - (ii) utiliser et divulguer les données du Canada uniquement et exclusivement afin de fournir le service, et ce, conformément au contrat et aux lois applicables; et
 - (iii) s'abstenir d'utiliser, de vendre, de louer, de transférer, de distribuer ou de divulguer ou de rendre disponibles les données du Canada à ses propres fins ou au profit de toute personne.
- 14.12 **Obligation légale de communiquer des renseignements personnels:** Avant de divulguer les données du Canada conformément à la législation, à la réglementation ou à l'ordonnance d'un tribunal, ou d'un organisme administratif avec juridiction, l'entrepreneur doit immédiatement en informer l'autorité contractante afin de fournir à celle-ci la possibilité de participer à toutes procédures pertinentes.
- 14.13 **Plan de gestion des renseignements personnels (PGRP):** L'entrepreneur doit remplir et fournir un plan de gestion des renseignements personnels (PGRP) dans les trois (3) mois suivant l'attribution du contrat. On doit décrire dans celui-ci de quelle manière l'entrepreneur compte s'assurer du fait que les exigences du gouvernement du Canada sont respectées lors de la prestation de services pendant toute la durée du

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

contrat. Le PGRS doit décrire de quelle façon on compte s'y prendre pour respecter les principes de protection de la vie privée du gouvernement du Canada, et ce, pendant toute la durée du contrat. En outre, on doit indiquer dans le PGRP de quelle façon on compte identifier et gérer les risques d'entrave à la vie privée pendant toute la durée du contrat. Voici les principes de protection de la vie privée qui doivent être respectés :

- Responsabilité à l'égard des renseignements personnels;
- Collecte de renseignements personnels;
- Consentement;
- Usage des renseignements personnels;
- Communication et retrait des renseignements personnels;
- Exactitude des renseignements personnels;
- Protection des renseignements personnels;
- Transparence;
- Accès de l'individu aux renseignements personnels qui le concernent;
- Possibilité de porter plainte à la non-conformité.

14.14 **Manquements à la protection des renseignements personnels:** L'entrepreneur doit fournir un protocole relatif aux manquements à la protection des renseignements personnels dans les trois (3) mois suivant l'attribution du contrat. Ce protocole doit obtenir l'approbation du chargé de projet dans le cadre de ses processus de gestion des incidents relatifs à la protection des renseignements personnels. Les manquements à la protection des renseignements personnels doivent aussi être décrits dans le PGRP, qui doit inclure des détails sur la manière dont ils seront identifiés, déclarés et atténués. L'entrepreneur doit avertir le chargé de projet immédiatement pour tous les manquements à la sécurité ou à la protection des renseignements personnels; par exemple, lorsqu'une personne non autorisée a accès à des renseignements personnels.

14.15 L'entrepreneur et le fournisseur de l'infrastructure doivent maintenir la certification ISO 27001: 2013, Management de la sécurité de l'information ou une certification plus élevée.

15.0 SERVICE DE TRANSITION AVANT LA FIN DE LA PÉRIODE DE CONTRAT

15.1 L'entrepreneur accepte, pendant la période menant à la fin du contrat (pendant la dernière période d'option) ou sur demande écrite du Canada au cours de la période du contrat, de prendre tous les moyens raisonnables en son pouvoir pour aider le Canada à faire la transition entre le présent contrat et le contrat avec un autre fournisseur ou le Canada et que les services ci-dessous ainsi assurés ne donneront lieu à aucun autre frais que ceux qui sont prévus dans la base de paiement. Par la présente, l'entrepreneur accorde au Canada les options irrévocables suivantes :

- i) À la fin de la période du contrat, à la fin de la dernière période d'option exercée ou au moment de la résiliation du contrat, selon le cas, et dans un délai de trente (30) jours civils après en avoir reçu la demande par écrit de la part du Canada ou dans un délai plus long convenu par les parties, l'entrepreneur devra transférer toutes les données et les métadonnées de la système de gestion de l'apprentissage au Canada au moyen d'un mécanisme sécurisé approuvé par ce dernier et dans un format accessible, lisible par machine et utilisable qui soit acceptable pour le Canada et sans aucuns frais supplémentaires pour celui-ci. Ces données et métadonnées seront considérées comme reçues une fois qu'elles auront été approuvées par le responsable technique. L'approbation certifiera que les données et les métadonnées reçues sont accessibles, lisibles par machines et utilisables par le Canada.
- ii) L'entrepreneur accepte de détruire l'ensemble des données qu'il détient et de fournir une certification d'achèvement après le transfert réussi des données du Canada.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

16.0 PÉRIODE DU CONTRAT

16.1 La « période du contrat » représente toute la période au cours de laquelle l'entrepreneur est obligé d'exécuter les travaux et comprend :

- a. la « période initiale du contrat », qui commence à la date d'attribution du contrat et qui prend fin trois (3) ans plus tard; et
- b. la période au cours de laquelle le contrat est prolongé si le Canada décide de prolonger n'importe quelles options définies dans le contrat.

16.2 Option de prolonger le contrat :

16.2.1 L'entrepreneur accorde au Canada une option irrévocable lui permettant de prolonger la durée du contrat d'au plus sept (7) périodes consécutives d'un (1) an chacune (années d'option 1 à 7). L'entrepreneur accepte que, durant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables revues à la Base de paiement.

16.2.2 Le Canada pourra se prévaloir de cette option n'importe quand, en adressant à l'entrepreneur un avis écrit trente (30) jours civils avant la date d'échéance du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et elle sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

17.0 LIVRAISON

17.1 Tous les livrables doivent être reçus en accord avec les termes du contrat.

17.2 La livraison des biens et des services doit être effectuée conformément à la partie 7, annexe C, Calendrier des résultats et des services attendus.

18.0 RESPONSABLES

18.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Division des achats des logiciels de gestion de l'entreprise - Groupe XL
 Direction de l'acquisition de logiciels
 Secteur de la gestion de l'approvisionnement en services et en technologies
 Les Terrasses de la Chaudière
 4^e étage, 10 rue Wellington
 Gatineau (Québec)
 Canada K1A 0S5

À l'attention de : Margo A. Conn-Harbinson
 No de téléphone : 613-858-8108
 Courriel : margo.conn-harbinson@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

présent contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

18.2 **Chargé de projet :**

Le chargé de projet pour le contrat est :

Organisation: (à insérer au moment de l'attribution du contrat)
Adressé: _____
À l'attention de: _____
No de téléphone: _____
Courriel: _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des exigences. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat établie par l'autorité contractante.

18.3 **Responsable technique:**

Le responsable technique pour le contrat est :

Organisation: (à insérer au moment de l'attribution du contrat)
Adressé: _____
À l'attention de: _____
No de téléphone: _____
Courriel: _____

Le responsable technique est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des exigences. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat établie par l'autorité contractante.

18.4 **Représentant de l'entrepreneur**

Dans le cadre du contrat, le représentant de l'entrepreneur est :

Remarque à l'intention des soumissionnaires : à insérer au moment de l'attribution du contrat.

19.0 **DIVULGATION PROACTIVE DES MARCHÉS AVEC ANCIENS FONCTIONNAIRES**

En fournissant des renseignements sur son statut, en ce qui a trait à un ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur est d'accord que ces renseignements seront reportés sur les sites Web ministériels dans le cadre des rapports de divulgation proactive, conformément à l'Avis sur la politique sur les marchés: 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

20.0 **PAIEMENT**

20.1 **Base de paiement:**

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 20.1.1 **Services d'abonnement et d'hébergement:** Pour les services d'abonnement ainsi que le soutien et la maintenance du logiciel, de même que l'ensemble des services d'hébergement, l'entrepreneur se verra payer les prix annuels fermes à l'avance, au début de chaque période, comme il est précisé à la partie 7, annexe B, Liste des produits livrables et des services, tableau A, destination FAB, incluant les droits de douane et les taxes d'accises du Canada, le cas échéant, la taxe sur les produits et les services (TPS) / taxe de vente harmonisée (TVH) / taxe de vente du Québec (TVQ) en sus, le cas échéant.

Montant estimé : \$ (à déterminer avant l'adjudication du contrat), TPS/TVH/TVQ en sus.

- 20.1.2 **Mise en œuvre:** Pour tous les travaux relatifs à la configuration et à la mise en œuvre de la système de gestion de l'apprentissage, incluant les essais d'acceptation du système, l'entrepreneur se verra payer, après la réussite des essais d'acceptation, le prix ferme comme il est précisé à la partie 7, annexe B, Liste des produits livrables et des services, tableau A, destination FAB, incluant les droits de douane et les taxes d'accises du Canada, le cas échéant, la taxe sur les produits et les services (TPS) / taxe de vente harmonisée (TVH) / taxe de vente du Québec (TVQ) en sus, le cas échéant.

Montant estimatif : (à déterminer avant l'attribution du contrat) \$, TPS/TVH/TVQ en sus

- 20.1.3 **Conversion, configuration, et migration de données:** Pour tous les travaux relatifs à la conversion, la configuration et la migration de données dans la système de gestion de l'apprentissage, l'entrepreneur se verra payer le prix ferme comme il est précisé à la partie 7, annexe B, Liste des produits livrables et des services, tableau A, destination FAB, incluant les droits de douane et les taxes d'accises du Canada, le cas échéant, la taxe sur les produits et les services (TPS) / taxe de vente harmonisée (TVH) / taxe de vente du Québec (TVQ) en sus, le cas échéant.

Montant estimatif : (à déterminer avant l'attribution du contrat) \$, TPS/TVH/TVQ en sus

- 20.1.4 **Formation:** Pour la formation initiale, comme il est précisé dans l'énoncé des exigences, l'entrepreneur se verra payer, après la réussite de la formation, le prix ferme comme il est précisé dans le tableau A de la partie 7, annexe B, Liste des produits livrables et des services, destination FAB, incluant les droits de douane et les taxes d'accises du Canada, le cas échéant, la taxe sur les produits et les services (TPS) / taxe de vente harmonisée (TVH) / taxe de vente du Québec (TVQ) en sus, le cas échéant.

Montant estimatif : (à déterminer avant l'attribution du contrat) \$, TPS/TVH/TVQ en sus

- 20.1.5 **Options de prolonger le contrat:** Pour les sept (7) périodes consécutives d'un (1) an chacune (années d'option 1 à 7) en vue de prolonger la durée du contrat, y compris la licence du logiciel sous licence, les services de maintenance et de soutien du logiciel et tous les services d'hébergement, durant la période de prolongation, si le Canada exerce son option, l'entrepreneur sera payé les prix annuels fermes, à l'avance au début de chaque période, conformément à la partie 7, annexe B, Liste des produits livrables et des services, FAB destination, droits de douane canadiens et taxes d'accise compris, le cas échéant, la taxe sur les produits et les services (TPS) / taxe de vente harmonisée (TVH) / taxe de vente du Québec (TVQ) en sus, s'il y a lieu.

Montant estimatif : (non capitalisé jusqu'à ce que les options soient exercées) \$, TPS/TVH/TVQ en sus.

- 20.1.6 **Services professionnels optionnels fournis dans le cadre d'une autorisations de tâches avec un prix maximum:** Pour des services professionnels requis par le Canada, conformément à une autorisation de tâches (AT) approuvée, le Canada paiera l'entrepreneur, rétroactivement, jusqu'au prix maximum de l'AT, pour les heures réelles travaillées, et les produits livrables résultants, conformément aux taux forfaitaires intégrés de l'entreprise énoncés à la partie 7, annexe B, tableau C, Services professionnels à demander dans le cadre d'une autorisation de tâche, FAB destination, droits de douane canadiens et taxes d'accise

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

compris, le cas échéant, la taxe sur les produits et les services (TPS) / taxe de vente harmonisée (TVH) / taxe de vente du Québec (TVQ) en sus, s'il y a lieu. Les jours partiels seront calculés au prorata en se fondant sur les heures réelles travaillées, selon une journée de travail de 7,5 heures.

Montant estimatif : (non capitalisé jusqu'à ce que les options soient exercées) \$, TPS/TVH/TVQ en sus.

- 20.1.7 **Option pour Formation continue via autorisations de tâches avec prix ferme:** Pour de la formation continue requise par le Canada (à l'exception de la formation initiale) durant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé le prix ferme par cours comme il est précisé dans la partie A, tableau B de l'annexe B, jusqu'à l'achèvement du cours, destination FAB, incluant les droits de douane et les taxes d'accises du Canada, le cas échéant, la taxe sur les produits et les services (TPS) / taxe de vente harmonisée (TVH) / taxe de vente du Québec (TVQ) en sus, le cas échéant.

Montant estimatif : (non capitalisé jusqu'à ce que les options soient exercées) \$, TPS/TVH/TVQ en sus.

- 20.1.8 Toutes les dépenses engagées par l'entrepreneur pour ses déplacements et ses frais de subsistance relativement aux points 20.1.1 à 20.1.4 doivent être incluses dans les prix susmentionnés.

- 20.1.9 **Frais de déplacement et de subsistance – Directive sur les voyages du Conseil national mixte:** L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance, raisonnables et convenables, engagés pour l'exécution des travaux, sans aucune indemnité supplémentaire pour les frais généraux ou la marge bénéficiaire conformément aux indications sur les repas, les véhicules privés et les frais de subsistance dans les Appendices B, C et D de la directive sur les voyages du Conseil national mixte et avec les autres dispositions de la directive se référant aux «voyageurs», plutôt que celles qui concernent les «employés». Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à la vérification gouvernementale.

- 20.1.10 **Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxe de vente du Québec (TVQ):**

20.1.10.1 Dans le présent contrat, sauf indication contraire, tous les prix et toutes les sommes excluent la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH) ou la taxe de vente du Québec (TVQ), le cas échéant. La TPS, la TVH ou la TVQ, s'il y a lieu, vient s'ajouter au prix indiqué dans le présent contrat et sera acquittée par le Canada.

20.1.10.2 La TPS, la TVH ou la TVQ estimée est comprise dans le coût estimatif total. Dans la mesure où elle s'applique, la TPS, la TVH ou la TVQ sera précisée dans toutes les factures et demandes d'acompte et sera indiquée distinctement sur ces factures et dans ces demandes. Tous les biens ou les services détaxés, exonérés ou auxquels la TPS, la TVH ou la TVQ ne s'appliquent pas doivent être précisés à ce titre sur toutes les factures. L'entrepreneur s'engage à verser à l'Agence du revenu du Canada toutes les sommes acquittées ou exigibles au titre de la TPS, de la TVH ou de la TVQ.

Montant estimatif : (à déterminer avant l'attribution du contrat) \$.

20.2 Attribution concurrentielle:

20.2.1 L'entrepreneur reconnaît que ce contrat a été attribué selon un régime concurrentiel. Aucuns frais supplémentaires ne seront payés à l'entrepreneur pour compenser les erreurs, les omissions, les méprises ou les sous-estimations de l'entrepreneur dans le cadre du dépôt d'une soumission pour l'obtention du contrat.

- (i) **Taux pour les services professionnels :** D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposeront parfois dans leur soumission des taux pour une ou plusieurs catégories de ressources

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

qu'ils refuseront plus tard de respecter, en affirmant que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer leurs frais ou de rentabiliser leurs activités, ce qui annule les avantages que le Canada aurait pu retirer de ce contrat. Si l'entrepreneur ne répond pas ou refuse de présenter une personne possédant les compétences décrites dans le contrat dans le délai prévu au contrat (ou qu'il propose plutôt de présenter quelqu'un d'une autre catégorie, à un taux différent), même si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie ou choisit de se prévaloir de ses droits en vertu des Conditions générales, le Canada peut imposer des sanctions ou prendre des mesures conformément à la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs (ou l'équivalent) de TPSGC en vigueur. Ces mesures peuvent comprendre une évaluation de laquelle peut découler l'imposition à l'entrepreneur de conditions qu'il devra respecter pour continuer à faire affaire avec le Canada ou une radiation complète de l'entrepreneur l'empêchant de soumissionner à l'avenir.

- (ii) **Objet des estimations** : Toutes les estimations reproduites dans ce contrat le sont uniquement pour répondre aux besoins administratifs du Canada et ne constituent pas des engagements de sa part pour ce qui est de l'acquisition de ces biens ou de ces services selon les nombres indiqués. Les engagements relatifs à l'acquisition d'une quantité ou d'une valeur précise de biens ou de services sont décrits ailleurs dans le contrat.

20.3 Limitation des dépenses

- 20.3.1 Dans le cadre du contrat, la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur ne doit pas dépasser la somme indiquée à la première page du contrat.

(A) 0.00\$ pour l'ESDS, y compris, sans toutefois s'y limiter : la fourniture du logiciel et l'aide à l'installation de celui-ci, le soutien, la consultation, la mise en œuvre, la formation et la documentation, la personnalisation, la mise à l'essai, des services d'hébergement continu et des services d'entretien du logiciel et de soutien, tel qu'ils sont décrits dans le contrat; les taxes sont en sus, selon le cas. Ce montant a été ajouté pour répondre aux besoins administratifs du Canada et ne constitue pas un engagement de sa part pour ce qui est de l'acquisition de ces biens ou de ces services aux montants indiqués aux termes de ce contrat.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : La limite des dépenses sera complétée par l'autorité contractante lors de l'attribution du contrat.

- 20.3.2 Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant d'une modification de conception ou d'une modification ou interprétation des spécifications ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces modifications de conception, modifications ou interprétations des spécifications n'aient été approuvées, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrée aux travaux. L'entrepreneur ne doit pas exécuter des travaux ni fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance des fonds :

- a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée; ou
- b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat; ou
- c. dès qu'il juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux;

selon la première occurrence.

- 20.3.3 Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas automatiquement la responsabilité du Canada à son égard.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20.4 Méthode de paiement - Paiement unique:

- 20.4.1 Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :
- une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
 - tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
 - les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

20.5 Modalités de paiement pour les autorisations de tâche comportant un prix maximum:

- 20.5.1 Pour chaque AT attribuée dans le cadre du contrat et comportant un prix maximum:
- Le Canada paiera l'entrepreneur une fois par mois uniquement, conformément à la Base de paiement. L'entrepreneur doit présenter des feuilles de présence pour chaque ressource, indiquant le nombre de jours et d'heures de travail effectué, pour justifier les montants réclamés sur la facture.
 - Une fois que le Canada a payé le prix maximum d'une AT [ou DRC ou commande de services], il n'a plus à verser d'autres montants, mais l'entrepreneur doit achever les travaux décrits dans l'AT, au prix maximum indiqué dans l'AT. Si les travaux décrits dans l'AT sont terminés plus tôt que prévu, et que leur coût (en fonction de la durée des travaux confirmée par les feuilles de présence) selon les taux établis dans le contrat est inférieur au prix maximum de l'AT, le Canada n'est tenu de payer que le temps consacré à la réalisation des travaux liés à l'AT.

20.6 Modalités de paiement – Paiement anticipé pour la solution l'ESDS pendant la période initiale et les périodes d'options prévues au contrat:

- 20.6.1 Le Canada versera le paiement anticipé à l'entrepreneur pour le logiciel sous licence en tant que service dans les trente (30) jours suivant la réception d'une facture complète (et de toute pièce justificative exigée), ou dans les trente (30) jours suivant la date précisée dans le contrat pour le paiement anticipé, selon la date la plus tardive.
- 20.6.2 Si le Canada conteste une facture pour quelque raison que ce soit, il réglera à l'entrepreneur la tranche de la facture non contestée, à la condition que les articles non contestés soient indiqués distinctement sur la facture et que leur paiement soit exigible. Dans le cas des factures contestées, elles ne seront réputées reçues aux fins de l'article des conditions générales intitulé « Intérêts sur les comptes en souffrance » qu'une fois le litige réglé.
- 20.6.3 L'entrepreneur reconnaît qu'il s'agit d'un paiement anticipé et que, malgré toute mention contraire dans le contrat, le Canada n'effectuera des procédures d'acceptation du logiciel sous licence en tant que service qu'après la livraison de celui-ci, peu importe si le paiement a déjà été versé. L'entrepreneur convient que tout paiement anticipé autorisé et versé conformément aux modalités du contrat ne constitue pas une acceptation du logiciel sous licence en tant que service à l'égard duquel le paiement a été versé. De plus, un paiement anticipé n'empêche pas le Canada d'exercer un recours éventuel à l'égard de ce paiement ou des travaux effectués, si les travaux exécutés par la suite s'avèrent inacceptables.

20.7 Méthode de paiement – Mise en œuvre des services :

- 20.7.1 Le Canada paiera l'entrepreneur dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle une facture complète et les documents à l'appui ont été reçus. Si le Canada conteste une facture pour quelque raison que ce soit, il

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

réglera à l'entrepreneur la tranche de la facture non contestée, à la condition que les articles non contestés soient indiqués distinctement sur la facture et que leur paiement soit exigible. Dans ce cas, la facture sera considérée comme ayant été reçue uniquement pour l'application de l'article des conditions générales intitulé « Intérêt sur les comptes en souffrance », une fois le différend réglé.

20.8 Vérification discrétionnaire

20.8.1 Les éléments qui suivent peuvent faire l'objet d'une vérification des comptes par le gouvernement avant ou après le paiement :

- (i) Le montant réclamé aux termes du contrat, calculé conformément à la Base de paiement, ainsi que le temps facturé.
- (ii) La précision du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur.
- (iii) Le profit estimatif compris dans tout élément de prix ferme, taux horaire ferme, taux ferme de frais généraux ou multiplicateur salarial ferme, pour lequel l'entrepreneur a fourni une attestation appropriée. Le but d'une telle vérification est de déterminer si le profit réel réalisé à la suite d'un seul contrat, s'il en existe un seul, ou si le profit global réel réalisé par l'entrepreneur à la suite d'un ensemble de contrats négociés renfermant un ou plusieurs des prix, taux basés sur le temps ou multiplicateur précité pendant une période sélectionnée, est raisonnable et justifié par rapport au profit estimatif indiqué dans une ou des attestations de prix ou de taux antérieurs.
- (iv) Tout élément de prix ferme, taux horaire ferme, taux ferme de frais généraux ou multiplicateur salarial ferme pour lequel l'entrepreneur a fourni une attestation de prix. Une telle vérification viserait à déterminer si l'entrepreneur a appliqué à quiconque, y compris le meilleur client de l'entrepreneur, des prix, taux ou multiplicateurs moins élevés pour des biens ou services de qualité et quantité comparables.
 - a. Tout paiement effectué avant la fin de la vérification sera considéré uniquement comme un paiement provisoire et devra faire l'objet d'un rajustement dans la mesure requise pour tenir compte des résultats de cette vérification. L'entrepreneur doit rembourser au Canada tout paiement versé en trop. Au moment de toute vérification, les parties négocieront de bonne foi pour déterminer quels documents fournis par l'entrepreneur doivent demeurer confidentiels.
 - b. Tout document vérifié portant la mention Confidentiel et convenu conformément au paragraphe ci-dessus, sans égard au format, que l'entrepreneur divulgue au client ou au Canada doit demeurer confidentiel.

20.9 Niveaux de disponibilité du service et crédits:

- (i) **Disponibilité du service.** Le système de gestion de l'apprentissage doit être disponible vingt-quatre (24) heures par jours, sept (7) jours par semaine à l'exception des périodes de maintenance prévues ou de tout événement ou occurrence attribuable aux produits, services ou mesures de tierces parties hors du contrôle raisonnable de l'entrepreneur.
- (ii) Une maintenance prévue ne sera réalisée qu'après un préavis d'au moins quatorze (14) jours ouvrables. L'entrepreneur peut effectuer une maintenance sur une, voire l'ensemble, du système de gestion de l'apprentissage afin de mettre à niveau le matériel ou le logiciel qui exécute ou soutient la solution de gestion des biens numériques, mettre en œuvre des mesures de sécurité ou apporter un correctif jugé adéquat à tout autre problème pour assurer le fonctionnement continu du système de gestion de l'apprentissage.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (iii) **Crédits de service** : À la demande du Canada, l'entrepreneur calculera la disponibilité de service du client au cours d'un mois civil donné. Si l'entrepreneur ne satisfait pas à la disponibilité de service établi pour un mois civil donné, le Canada est admissible à un crédit calculé comme suit :

Interruption de la disponibilité de service	Crédit de service
Moins de 2 % des heures dans un mois civil	Aucun crédit
De 2 % à 3,99 % des heures dans un mois civil	5 %
De 4 % à 5,99 % des heures dans un mois civil	10 %
De 6 % à 11,99 % des heures dans un mois civil	25 %
12 % ou plus des heures dans un mois civil	50 %

Le montant de crédit auquel est admissible le Canada pour toute interruption de l'accessibilité du service dans un mois civil donné sera calculé comme suit : le pourcentage de crédit de service applicable pour l'interruption de la disponibilité de service multiplié par le taux mensuel estimé (calculé au prorata du taux annuel applicable payé par le Canada à ce moment).

La durée de l'interruption de l'accessibilité de service sera mesurée à partir du moment où l'interruption est signalée par le client jusqu'à ce que l'entrepreneur prenne les mesures nécessaires pour rétablir le service.

- (iv) **Mesures correctives** : Si, conformément à cet article, les crédits sont applicables pendant deux (2) mois consécutifs ou trois(3) mois sur une période de douze (12) mois, l'entrepreneur doit présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème ne se produise de nouveau. L'entrepreneur aura cinq (5) jours ouvrables pour présenter le plan d'action au client et à l'autorité contractante, et vingt (20) jours ouvrables pour corriger la source du problème.
- (v) **Résiliation pour non-respect de la disponibilité** : Outre les autres droits qui lui sont conférés dans le cadre du contrat, le Canada peut résilier le contrat conformément aux conditions générales pour manquement en donnant à l'entrepreneur un avis écrit de trois (3) mois lui faisant part de son intention, si :
- le montant total de crédits pour un trimestre (période de trois (3) mois) donné a atteint 10 % de la facture trimestrielle; ou
 - les mesures correctrices requises ci-dessus n'ont pas été apportées.

La résiliation prendra effet une fois la période de préavis de trois (3) mois terminée, sauf si le Canada détermine que l'entrepreneur a mis en œuvre les mesures correctives de façon satisfaisante pendant cette période.

- (vi) **Crédits s'appliquant pendant toute la durée du contrat** : Les parties conviennent que les crédits seront appliqués tout au long du contrat, y compris durant la mise en œuvre.
- (vii) **Crédits représentant des dommages-intérêts prédéterminés** : Les parties conviennent que les crédits sont des dommages-intérêts prédéterminés et qu'ils représentent leur meilleure estimation préalable de la perte pour le Canada dans l'éventualité du manquement applicable. Les crédits ne visent pas à constituer une pénalité, et ne doivent pas être considérés comme constituant une pénalité.
- (viii) **Droit du Canada d'obtenir le paiement** : Les parties conviennent que ces crédits représentent une dette déterminée. Afin de recouvrer les crédits, le Canada a le droit de retenir, de recouvrer ou de déduire tout montant dû et de défalquer ce montant de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada de temps à autre.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (ix) **Droits et recours du Canada non limités** : Les parties conviennent que rien dans le présent article ne limite les droits ou les recours dont le Canada peut se prévaloir conformément au présent contrat (y compris le droit de résilier le contrat pour manquement) ou en vertu de la loi en général.
- (x) **Droits de vérification** : Le calcul de l'entrepreneur relatif aux crédits dans le cadre du contrat peut être vérifié par le service de vérification du gouvernement, à la discrétion de l'autorité contractante, avant ou après le versement du paiement à l'entrepreneur. L'entrepreneur doit coopérer entièrement avec le Canada au cours de la réalisation de toute vérification en permettant au Canada d'accéder à tous les documents et les systèmes qu'il juge nécessaires pour confirmer que tous les crédits ont été correctement imputés au Canada dans les factures de l'entrepreneur. Si une vérification démontre que des factures antérieures contiennent des erreurs de calcul des crédits, l'entrepreneur doit payer au Canada le montant, tel qu'il a été déterminé par la vérification, qui aurait dû être crédité au Canada, additionné des intérêts, à compter de la date à laquelle le Canada a versé le paiement excédentaire jusqu'à la date du remboursement (le taux d'intérêt correspond au taux officiel d'escompte annuel de la Banque du Canada en vigueur à la date à laquelle le crédit était d'abord dû au Canada, plus 1,25 % par année). Si, à la suite de la réalisation d'une vérification, le Canada détermine que les documents ou les systèmes de l'entrepreneur servant à déterminer, calculer ou enregistrer les crédits ne sont pas adéquats, l'entrepreneur doit mettre en œuvre toutes les mesures supplémentaires exigées par l'autorité contractante.

21.0 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION

- 21.1 Tous les crédits de paiement seront évalués par rapport au mois dans lequel ils ont eu lieu et ils seront appliqués aux factures subséquentes de l'entrepreneur.
- 21.2 L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'information exigée dans le document 2030 (2020-05-28), Conditions générales. La facture de l'entrepreneur inclura un article pour chaque article de la partie 7, annexe B Liste des produits livrables et des services. Les paiements ne seront effectués qu'à la réception de factures appropriées dûment accompagnées de documents précis en vertu du présent contrat.
- 21.3 Les factures doivent être fournies en utilisant le formulaire de l'entrepreneur et contenir les renseignements suivants :
- a) nom et adresse de l'entreprise;
 - b) date;
 - c) nom et adresse du destinataire ou des destinataires;
 - d) numéro de série du contrat, numéro de référence du client, numéro d'entreprise approvisionnement et codes financiers;
 - e) article du contrat, quantité, numéro de pièce, numéro de référence et description;
 - f) dans le cas des services de maintenance et de soutien, période à l'égard de laquelle le paiement est réclamé; et
 - g) taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée, ou la taxe de vente du Québec le cas échéant.
- 21.4 La facture de l'entrepreneur inclura un article pour chaque sous-paragraphe des dispositions de la Base de paiement.
- 21.5 En présentant des factures, l'entrepreneur atteste que les produits et services ont été livrés et que tous les frais sont conformes aux dispositions de la base de paiement de ce contrat, comprenant des frais pour des travaux effectués par des sous-traitants.
- 21.6 La facture originale et un (1) exemplaire doivent être transmis à :

Organisation: (à insérer au moment de l'attribution du contrat)
Adressé: _____

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

À l'attention de: _____
No de téléphone: _____
Courriel: _____

et un (1) exemplaire doit être transmis à :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Division des achats des logiciels de gestion de l'entreprise - Groupe XL
Direction de l'acquisition de logiciels
Secteur de la gestion de l'approvisionnement en services et en technologies
Les Terrasses de la Chaudière
4^e étage, 10 rue Wellington
Gatineau (Québec)
Canada K1A 0S5

À l'attention de : Margo A. Conn-Harbinson
No de téléphone : 613-858-8108
Courriel : margo.conn-harbinson@tpsgc-pwgsc.gc.ca

22.0 ATTESTATIONS

- 22.1 Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément à la disposition du contrat en la matière.

23.0 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - MANQUEMENT DE LA PART DE L'ENTREPRENEUR

- 23.1 Lorsqu'un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme des contrats fédéraux ». L'imposition d'une telle sanction par Emploi et Développement social Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

24.0 LOIS APPLICABLES

- 24.1 Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

25.0 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS

- 25.1 Les documents énumérés ci-dessous sont intégrés dans le contrat et en font partie intégrante. En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Cette clause ne sera pas incluse dans le contrat subséquent si la soumission de l'entrepreneur n'est pas assujettie à des tarifs.

- a) Les articles de la convention, notamment toutes les clauses du guide des CCUA incorporées par renvoi dans ces articles de la convention;
- b) 2030 (2020-05-28), Conditions générales – besoins plus complexes de biens;
- c) les Conditions générales supplémentaires:
4008 (2008-12-12), Renseignements personnels;
- d) Annexe A, Énoncé des exigences;
- e) Annexe B, Liste des produits livrables et des services;
- f) Annexe C, Calendrier des résultats et des services attendus;
- g) Annexe E, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- h) Annexe D, Formulaire d'autorisation de tâches;
- i) Annexe "X", Attestation signée – programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi;
- j) les autorisations de tâches signées; et
- k) la soumission de l'entrepreneur en date du _____, tel que clarifiée le _____ « ou » modifiée le _____, à l'exclusion de toute modalité du concepteur de logiciels qui puisse faire partie de la soumission, de toute clause de limitation de la responsabilité et de toute modalité intégrée par référence (incluant par un hyperlien) dans la soumission.

26.0 RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (Entrepreneur Canadien)

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Cette clause ou la suivante (selon que le soumissionnaire retenu est un entrepreneur canadien ou un entrepreneur étranger) fera partie de tout contrat subséquent.

- 26.1 L'entrepreneur doit se conformer aux exigences canadiennes en matière d'immigration relatives aux ressortissants étrangers qui doivent séjourner temporairement au Canada pour exécuter le contrat. Si l'entrepreneur souhaite embaucher un ressortissant étranger pour travailler au Canada, pour exécuter le contrat, il devrait communiquer immédiatement avec le bureau régional de Service Canada le plus près, pour obtenir des renseignements sur les exigences de Citoyenneté et Immigration Canada en ce qui concerne la délivrance d'un permis de travail temporaire à un ressortissant étranger. L'entrepreneur doit acquitter tous les frais occasionnés par suite de la non-conformité aux exigences en matière d'immigration.

27.0 RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (Entrepreneur étranger)

- 27.1 L'entrepreneur doit se conformer aux exigences canadiennes en matière d'immigration relatives aux ressortissants étrangers qui doivent séjourner temporairement au Canada pour exécuter le contrat. Si l'entrepreneur souhaite embaucher un ressortissant étranger pour travailler au Canada, pour exécuter le contrat, il devrait communiquer immédiatement avec l'ambassade, le consulat ou le haut-commissariat du Canada le plus rapproché dans son pays, pour obtenir des instructions et de l'information sur les exigences de Citoyenneté et Immigration Canada et tous les documents nécessaires. L'entrepreneur doit s'assurer que les ressortissants étrangers reçoivent tous les documents, instructions et autorisations nécessaires avant d'exécuter des travaux dans le cadre du contrat au Canada. L'entrepreneur doit acquitter tous les frais occasionnés par suite de la non-conformité aux exigences en matière d'immigration.

28.0 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

- 28.1 L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

29.0 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ – TECHNOLOGIE DE GESTION DE L'INFORMATION

29.1 Cet article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Dans cet article, chaque fois qu'il est fait mention de dommages causés par l'entrepreneur, cela renvoie également aux dommages causés par ses employés, ainsi que par ses sous-traitants, ses mandataires, ses représentants, ou leurs employés. Cet article s'applique, que la réclamation soit fondée contractuellement, sur un délit civil ou un autre motif de poursuite. L'entrepreneur n'est pas responsable envers le Canada en ce qui concerne le rendement ou l'inexécution du contrat, sauf dans les cas précisés dans cet article et dans tout autre article du contrat préétabliant des dommages-intérêts. L'entrepreneur est uniquement responsable des dommages indirects, particuliers ou consécutifs, dans la mesure décrite dans cet article, même si l'entrepreneur a été avisé de la possibilité de ces dommages.

29.2 Responsabilité de la première partie:

- a) L'entrepreneur est entièrement responsable de tous les dommages, y compris les dommages indirects, particuliers et consécutifs, causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
 - (i) toute violation des droits de propriété intellectuelle dans la mesure où l'entrepreneur viole l'article des conditions générales intitulé < Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances >;
 - (ii) toute blessure physique, y compris la mort.
- b) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur qui touchent des biens personnels matériels ou des biens immobiliers qui sont la propriété du Canada, en sa possession, ou qui sont occupés par le Canada.
- c) Chaque partie est responsable de tous les dommages directs causés par son manquement à l'obligation de confidentialité en vertu du contrat. Chaque partie est aussi responsable de tous les dommages indirects, particuliers ou consécutifs relatifs à sa divulgation non autorisée des secrets industriels de l'autre partie (ou des secrets industriels d'un tiers fournis par une partie à une autre, en vertu du contrat) qui concernent la technologie de l'information.
- d) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs qui se rapportent à une charge ou à une réclamation liée à une partie des travaux pour lesquels le Canada a effectué un paiement. Cela ne s'applique pas aux charges ou réclamations relatives aux droits de propriété intellectuelle, lesquelles sont traitées à l'alinéa (a) (i) susmentionné.
- e) L'entrepreneur est aussi responsable envers le Canada de tous les autres dommages directs qui ont été causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
 - (i) tout manquement aux obligations en matière de garantie en vertu du contrat, jusqu'à concurrence du coût total payé par le Canada (y compris toute taxe applicable) pour les biens et les services touchés par le manquement
 - (ii) tout autre dommage direct, y compris tous les coûts directs identifiables engagés par le Canada pour faire appel à un autre entrepreneur pour effectuer les travaux lorsque le contrat est résilié en partie ou en totalité par le Canada pour manquement, jusqu'à concurrence d'un maximum global pour ce sous-alinéa (ii) du montant le plus élevé entre 0.25 fois le coût total estimatif (le montant indiqué à la première page du contrat dans la case intitulée « Coût total estimatif ») ou le

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

montant indiqué sur chaque commande subséquente, bon de commande ou tout autre document utilisé pour commander des biens ou des services), ou 1,000,000\$.

En aucun cas, la responsabilité totale de l'entrepreneur aux termes de l'alinéa (e) ne dépassera le montant le plus élevé entre le coût total estimatif (comme défini plus haut) du contrat.

- f) Si les dossiers ou les données du Canada sont endommagés à la suite d'une négligence ou d'un acte délibéré de l'entrepreneur, la seule responsabilité de l'entrepreneur consiste à rétablir à ses frais les dossiers et les données du Canada en utilisant la copie de sauvegarde la plus récente conservée par le Canada. Ce dernier doit s'assurer de sauvegarder adéquatement ses documents et données.

29.3 Réclamations de tiers

- a) Que la réclamation soit faite au Canada ou à l'entrepreneur, chaque partie convient qu'elle est responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers relativement au contrat, tel que stipulé dans un accord de règlement ou ultimement déterminé par une cour compétente, si la cour détermine que les parties sont conjointement et solidairement responsables ou qu'une seule partie est uniquement et directement responsable envers le tiers. Le montant de la responsabilité sera celui précisé dans l'accord de règlement ou déterminé par la cour comme ayant été la portion des dommages que la partie a causé au tiers. Aucun accord de règlement ne lie une partie, sauf si ses représentants autorisés l'ont approuvé par écrit.
- b) Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et solidaire, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser au Canada le montant ultimement déterminé par une cour compétente comme étant la portion de l'entrepreneur des dommages qu'il a lui-même causés au tiers. Toutefois, malgré l'alinéa (a), en ce qui concerne les dommages-intérêts spéciaux, indirects ou consécutifs subis par des tiers et couverts par le présent article, l'entrepreneur est uniquement responsable de rembourser au Canada sa portion des dommages que le Canada doit payer à un tiers sur ordre d'une cour, en raison d'une responsabilité conjointe et solidaire relativement à la violation des droits de propriété intellectuelle; de blessures physiques à un tiers, y compris la mort; des dommages touchant les biens personnels matériels ou immobiliers d'un tiers; toute charge ou toute réclamation sur toute portion des travaux; ou du manquement à l'obligation de confidentialité.
- c) Les parties sont uniquement responsables l'une devant l'autre des dommages causés à des tiers dans la mesure décrite dans ce paragraphe 3.

30.0 ENTREPRENEUR EN COENTREPRISE

- (a) L'entrepreneur confirme que le nom de la coentreprise est _____ et qu'elle est formée des membres suivants : (énumérer les membres de la coentreprise nommés dans la soumission originale de l'entrepreneur).
- (b) En ce qui a trait aux rapports entre les membres de cette coentreprise, chacun d'eux adopte les conventions, fait les déclarations et offre les garanties suivantes (le cas échéant) :
- (i) _____ a été nommé comme « membre représentant » de la coentreprise et est pleinement habilité à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de celle-ci pour ce qui est des questions se rapportant au présent contrat;
- (ii) en remettant un avis au membre représentant, le Canada sera réputé l'avoir remis à tous les membres de cette coentreprise; et
- (iii) les sommes versées par le Canada au membre représentant en vertu du contrat seront réputées avoir été versées à tous les membres de la coentreprise.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (c) Les membres de la coentreprise acceptent que le Canada puisse, à sa discrétion, résilier le contrat en cas de différend entre les membres lorsqu'il est d'avis que ce différend nuit à l'exécution des travaux, et ce, de quelque façon que ce soit.
- (d) Les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution de ce contrat.
- (e) L'entrepreneur reconnaît que toute modification dans la composition des membres de la coentreprise (c.-à-d. une modification du nombre de membres ou la substitution d'une autre entité légale à un membre existant) constitue une cession et est assujettie aux dispositions des conditions générales.
- (f) L'entrepreneur reconnaît que les exigences contractuelles relatives aux marchandises contrôlées et à la sécurité, le cas échéant, s'appliquent à chaque membre de la coentreprise.

Remarque à l'intention des soumissionnaires: Cette clause sera supprimée si le soumissionnaire auquel le contrat est attribué n'est pas une coentreprise. Si l'entrepreneur est une coentreprise, cette clause sera complétée à l'aide des renseignements contenus dans sa soumission.

31.0 SERVICES DE FORMATION

31.1 Portée de la formation :

- (i) L'entrepreneur doit fournir la formation initiale pour les principaux utilisateurs et les administrateurs (sur place ou en ligne si conditions précluse sur place) (estimé 5 utilisateur) en anglais et en français, si requis, à une date mutuellement convenue selon le plan de mise en œuvre et de formation.
- (ii) L'entrepreneur doit fournir de la formation sur demande pour la système de gestion de l'apprentissage pendant la période du contrat lorsqu'une autorisation de tâche est émise en vue de donner de la formation conformément au contrat.
- (iii) Un formulaire d'autorisation de tâche (voir en pièce jointe partie 7, annexe D) doit être préparé par le responsable technique conformément à l'article 18.3 lorsque des services de formation sont nécessaires. Le Canada paiera les frais de déplacement ou de subsistance associés à l'exécution des travaux conformément à l'article 20.1.4.

31.2 Types de formation :

L'entrepreneur doit développer, personnaliser et diffuser la formation pour la plateforme de services de bibliothèque pour les types d'utilisateurs définis ci-dessous:

- (i) **Formation pour les administrateurs:** L'entrepreneur doit préparer du matériel de formation à l'appui des fonctions d'administrateur. L'entrepreneur formera les administrateurs désignés du Transports Canada.

La formation doit inclure, les éléments suivants sans s'y limiter:

- a. la configuration et la gestion des paramètres de toutes les composantes du système;
- b. la gestion de l'accès au système pour les utilisateurs principaux du Transports Canada;
- c. la création, la gestion et la suppression des flux de travail; et

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

d. l'exécution des rapports et la surveillance de l'ensemble du système.

- (ii) **Formation pour les utilisateurs principaux:** L'entrepreneur peut aussi être invité à fournir une formation en ligne ou sur place aux utilisateurs qui doivent couvrir les opérations et l'utilisation de la système de gestion de l'apprentissage. Le cours et le matériel doivent couvrir toutes les informations nécessaires pour permettre aux utilisateurs principaux d'accomplir toutes les tâches et responsabilités relatives à leurs rôles. La formation en ligne sera hébergée par l'entrepreneur et les deux types de formation, en ligne et sur place, seront accessibles tout au long de la durée du contrat.

31.3 **Format de formation**

- (i) Le cours et le matériel de formation doivent couvrir toute l'information nécessaire pour permettre aux administrateurs et aux utilisateurs principaux d'assumer toutes les tâches et les responsabilités se rapportant aux rôles qui leur sont attribués. L'entrepreneur doit former des utilisateurs désignés afin de les familiariser avec le produit et son utilisation. Après avoir suivi la formation, l'utilisateur doit être en mesure de comprendre et d'utiliser les connaissances qu'il a acquises durant la formation afin d'accomplir ses tâches de façon efficace.
- (ii) Toute formation supplémentaire sur place sera demandée via le processus d'autorisation des tâches.
- (iii) La formation donnée sur place (en salle de classe) aura lieu dans les installations de la Transports Canada.
- (iv) Avant de donner de la formation sur place (au moins dix (10) jours ouvrables avant le premier cours), l'entrepreneur doit soumettre, pour l'approbation du responsable technique, le programme de cours, le calendrier, les documents de formation, ainsi que les noms et les compétences des formateurs.
- (v) **Matériel de formation :** L'entrepreneur doit fournir les documents de formation en anglais et en français, si requis, dans les trois (3) mois suivant l'attribution du contrat. Si les documents de formation sont disponibles dans les deux langues officielles du Canada, l'entrepreneur doit les livrer en français et en anglais. Si les documents de formation sont disponibles seulement en anglais, le matériel de formation peut être livré dans cette langue, cependant, le Canada a alors le droit de traduire la documentation. La version traduite de cette documentation appartient au Canada et ce dernier n'a aucune obligation de la fournir à l'entrepreneur. Le Canada mettra sur toute documentation traduite par le Canada tout avis de droit d'auteur et (ou) de droit de propriété qui fait partie du document original. L'entrepreneur n'est pas responsable des erreurs techniques dues à des traductions effectuées par le Canada.

31.4 **Documents de formation en ligne**

- (i) L'entrepreneur doit fournir, sans frais supplémentaires pour le Canada, tous les documents de formation en ligne disponible aux autres clients commerciaux pour l'ensemble de la système de gestion de l'apprentissage en anglais et en français si disponible.
- (ii) Les documents de formation doivent demeurer à jour, en fonction de la version de production de la système de gestion de l'apprentissage, et être mis à jour avant le déploiement de la nouvelle fonctionnalité dans l'environnement de production.
- (iii) Le matériel et le cours de formation en ligne doivent être donnés par l'entrepreneur. L'environnement de formation en ligne doit refléter l'environnement de production. Cependant, les données de travail peuvent être entièrement artificielles.
- (iv) Si les documents de formation en ligne sont seulement en anglais, le Canada se réserve le droit de traduire ceux-ci tel que décrit à l'article 38.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (v) Les documents en ligne doivent couvrir tous les aspects de la système de gestion de l'apprentissage, y compris toutes les mises à jour apportées aux manuels de formation, et ce, sans frais. Ces manuels de formation en ligne doivent être :
- a. accessibles et disponibles pendant toute la durée du Contrat; et
 - b. imprimables.

32.0 SERVICES PROFESSIONNELS – GÉNÉRALITÉS

32.1 L'entrepreneur doit fournir sur demande les services professionnels précisés dans ce contrat.

- (i) Les ressources fournies par l'entrepreneur doivent toutes avoir les qualifications décrites dans le contrat (y compris celles qui portent sur l'expérience, l'accréditation professionnelle, la formation, les exigences linguistiques et la cote de sécurité). Ces ressources doivent pouvoir assurer les services demandés à n'importe laquelle des dates de livraison indiquées dans le contrat ou par autorisation de tâches.
- (ii) Si l'entrepreneur ne réussit pas à livrer les produits livrables (à l'exception des services d'une personne) ou à exécuter à temps une tâche décrite dans le contrat, le Canada, en plus de tous ses autres droits ou recours en vertu de ce contrat ou de la loi, peut aviser l'entrepreneur de ce défaut et exiger que l'entrepreneur soumette par écrit au responsable technique, dans les 10 jours ouvrables qui suivent, un plan détaillant les actions qu'il entend prendre pour corriger ce défaut. L'entrepreneur doit préparer le plan et le mettre en œuvre à ses frais.

32.2 Remplacement d'individus spécifiques:

- (i) Si l'entrepreneur ne peut fournir les services d'une personne en particulier désignée dans le contrat pour exécuter les travaux, il doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le départ de la ressource existante (ou si le Canada en a demandé le remplacement, dans les dix (10) jours ouvrables suivant la remise d'un avis à cet effet) fournir à l'autorité contractante ce qui suit :
 - a. le nom, les qualifications et l'expérience d'un remplaçant proposé disponible immédiatement;
 - b. les renseignements de sécurité sur le remplaçant proposé exigés par le Canada, s'il y a lieu.

Les qualifications et l'expérience du remplaçant doivent correspondre à la note obtenue par la ressource originale ou la dépasser.
- (ii) Sous réserve des dispositions relatives au retard justifiable, lorsque le Canada constate qu'une personne désignée dans le contrat pour fournir les services n'a pas été mise à sa disposition ou ne réalise pas les travaux, l'autorité contractante peut choisir :
 - a. d'exercer les droits du Canada ou d'exercer un recours en vertu du contrat en tout ou en partie ou de la loi, y compris de résilier le contrat pour manquement;
 - b. d'évaluer les renseignements fournis à l'alinéa 32.2 (i) b) ci-dessus ou, si ces renseignements n'ont pas encore été fournis, d'exiger de l'entrepreneur qu'il propose un remplaçant, qui sera évalué par le responsable technique. Les compétences et l'expérience du remplaçant doivent correspondre à la note obtenue par la ressource initiale ou la dépasser, et le remplaçant doit être acceptable pour le Canada. Une fois le remplaçant évalué, le Canada pourra l'accepter, exercer les droits décrits à la division (ii) (a) ci-dessus ou encore demander qu'on lui propose un autre remplaçant en vertu de l'article 32.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Lorsqu'un retard justifiable s'applique, le Canada peut choisir l'option décrite en 32.2 (ii) b. ci-dessus plutôt que de résilier le contrat en vertu de l'article intitulé « Retard justifiable ». La non-disponibilité d'une ressource en raison d'une affectation à un autre contrat ou projet (y compris ceux de l'État) exécuté par l'entrepreneur ou l'une de ses sociétés affiliées ne constitue pas un retard justifiable.

- (iii) L'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés. L'autorité contractante peut ordonner qu'une ressource originale ou le remplacement cesse d'exécuter les travaux. L'entrepreneur doit alors se conformer sans délai à cet ordre. Le fait que l'autorité contractante n'ordonne pas qu'une ressource cesse d'exécuter les travaux n'a pas pour effet de relever l'entrepreneur de son obligation de satisfaire aux exigences du contrat.
- (iv) Les obligations énoncées dans le présent article s'appliquent en dépit des changements que le Canada pourrait avoir apportés au contexte opérationnel du client.

32.3 L'entrepreneur doit avoir les ressources des catégories suivantes disponibles pendant la durée du contrat:

(i) Conseiller

Le conseiller fournira une expertise transversale et multidisciplinaire dans le domaine de la gestion des biens numériques et de la préservation numérique. Le conseiller doit avoir plus de sept (7) ans d'expérience.

Les responsabilités du conseiller incluent les tâches suivantes, sans y être restreintes:

- i. Fournir des conseils relatifs à la mise en œuvre du projet et à la gestion du changement;
- ii. Fournir des conseils et des pratiques exemplaires en matière de la plateforme de services de bibliothèque sur la base d'initiatives similaires;
- iii. Fournir des conseils sur les approches de migration de contenu;
- iv. Fournir des conseils sur l'optimisation et l'intégration des solutions; et
- v. Fournir des recommandations à la haute direction.

(ii) Architecte d'applications et de logiciel

L'architecte d'applications et de logiciel sera responsable pour concevoir des solutions pour répondre aux besoins du Transports Canada. L'architecte d'applications et de logiciel doit avoir plus de cinq (5) ans d'expérience.

Les responsabilités de l'architecte d'applications et de logiciel incluent les tâches suivantes, sans y être restreintes:

- i. Élaborer des architectures techniques, des cadres et des stratégies, soit pour une organisation ou pour une partie majeure d'application, dans le but de se conformer aux exigences en matière d'opérations et d'applications.
- ii. Identifier les politiques et les exigences qui font avancer une solution particulière.
- iii. Analyser et évaluer des solutions ayant recours à une technologie alternative en vue de résoudre des problèmes opérationnels.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- iv. Assurer l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques.
- v. Surveiller les tendances de l'industrie en vue d'assurer que les solutions cadrent bien avec les orientations technologiques du gouvernement et de l'industrie.
- vi. Analyser les besoins fonctionnels en vue d'identifier des flux d'information, de procédures et de décisions.
- vii. Évaluer les procédures et méthodes en place, identifier et documenter le contenu, la structure et les sous-systèmes d'application de base de données, et élaborer des dictionnaires de données.
- viii. Déterminer et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'applications, avec les systèmes de l'extérieur et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place.
- ix. Définir les sources d'entrées/sorties, y compris le plan détaillé de l'étape de conception technique, et faire approuver la proposition de système.
- x. Déterminer et documenter des normes particulières au système en ce qui concerne la programmation, la documentation et les essais, en couvrant les logithèques de programmes, les dictionnaires de données, les conventions de nomenclature, etc.

(iii) Analyste des produits

Le soumissionnaire doit identifier deux personnes qui possèdent les capacités suivantes pour agir en qualité d'analyste des produits et fournir leur curriculum vitæ.

Analyste des produits – Qualifications

- i. Au moins trois ans d'expérience acquise au cours des cinq dernières années en mise en œuvre de la solution dans un environnement d'application de l'apprentissage.
- ii. Au moins un projet réalisé au cours des cinq dernières années démontrant l'expérience de l'installation, de la configuration, de l'intégration, de l'aide à la migration des données, de la mise à l'essai, du déploiement et du soutien de la solution pour répondre aux besoins opérationnels du Ministère dans un environnement d'enquête visant l'application de la loi.
- iii. Au moins un projet réalisé au cours des cinq dernières années démontrant l'expérience du transfert de connaissances aux ressources du Ministère.

Analyste des produits – Tâches

- i. Guider le Ministère dans l'installation, la configuration, la personnalisation et le déploiement de la solution.
- ii. Aider le Ministère et l'architecte d'applications à concevoir et à établir l'architecture de la solution.
- iii. Mettre en œuvre la conception de la solution, créer des scripts et des procédures pour l'entrée de données à partir de sources de données.
- iv. Guider le personnel technique du Ministère pour intégrer et configurer la solution dans l'environnement technique du Ministère.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- v. Collaborer avec les représentants de la communauté des utilisateurs pour confirmer les flux de travail opérationnels et configurer la solution pour mieux répondre aux besoins de la communauté des utilisateurs.
- vi. Participer à l'élaboration et à l'exécution du plan d'essai et des scénarios d'essai de la solution.
- vii. Vérifier que les exigences de l'environnement technique sont respectées, que le matériel et les logiciels répondent aux exigences du projet, préparer la documentation sur la configuration, l'intégration et le plan d'essai, et produire des procédures opérationnelles pour la maintenance, la sauvegarde et la récupération.
- viii. Assurer le transfert des connaissances aux employés du Ministère.
- ix. Mettre en œuvre la solution dans l'environnement de production.

(iv) Programmeur / réalisateur de logiciel

Le programmeur / réalisateur de logiciel sera responsable pour concevoir des solutions pour répondre aux besoins du Transports Canada. Le programmeur / réalisateur de logiciel doit avoir un minimum de trois (3) ans d'expérience au niveau intermédiaire et plus de cinq (5) ans d'expérience au supérieur.

Les responsabilités du programmeur / réalisateur de logiciel incluent les tâches suivantes, sans y être restreintes:

- i. Élaborer et préparer des diagrammes de résolution de problèmes opérationnels, scientifiques et techniques à l'aide de systèmes informatiques d'envergure et de complexités importantes.
- ii. Analyser les problèmes définis par les analystes et les concepteurs de systèmes en ce qui concerne des facteurs comme le style et la quantité d'information à transférer aux unités de stockage, la variété des articles à traiter, l'étendue du tri et la présentation des résultats finaux imprimés.
- iii. Choisir et incorporer les programmes de logiciel disponibles.
- iv. Concevoir des programmes détaillés, des ordinogrammes et des diagrammes précisant les calculs mathématiques et la séquence des opérations machine nécessaires à la copie et au traitement des données, et imprimer les résultats.
- v. Traduire des ordinogrammes en instructions machine codées et conférer avec le personnel technique lors de la planification des programmes.
- vi. Vérifier l'exactitude et la complétude des programmes en préparant des échantillons de données et en les essayant à l'aide d'essais d'acceptation du système effectués par le personnel de service.
- vii. Corriger les erreurs de programmation en révisant les instructions ou en changeant la séquence des opérations.
- viii. Essayer les instructions et assembler les spécifications, les ordinogrammes, les diagrammes, les présentations, la programmation et les directives de fonctionnement en vue de documenter les applications pour modification ou consultation ultérieures.

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

(v) Instructeur

L'instructeur sera responsable pour donner de la formation sur place. L'instructeur doit avoir un minimum de trois (3) ans d'expérience.

Les responsabilités de l'instructeur incluent les tâches suivantes, sans y être restreintes:

- i. Évaluer les caractéristiques pertinentes de l'auditoire visé.
- ii. Préparer les utilisateurs à la mise en œuvre du didacticiel.
- iii. Enseigner le cours.
- iv. Communiquer efficacement sous forme visuelle, orale, et écrite avec des individus, des petits groupes et de grands auditoires.

33.0 PROTECTION DES MÉDIAS ÉLECTRONIQUES

- 33.1 L'entrepreneur doit soumettre à la détection électronique, à l'aide d'un progiciel mis à jour à intervalles réguliers, l'ensemble des supports électroniques utilisés dans l'exécution des travaux pour dépister les virus électroniques et les autres codes malveillants, avant de s'en servir sur le matériel du gouvernement ou de l'envoyé à celui-ci. L'entrepreneur devra informer le Canada si un support électronique utilisé dans le cadre des travaux renferme des virus informatiques ou d'autres codes visant à causer des défauts.
- 33.2 Si des renseignements ou des documents électroniques sont endommagés ou perdus pendant qu'ils se trouvent sous la garde de l'entrepreneur ou avant d'être livrés au Canada conformément au contrat, y compris en cas d'effacement accidentel, l'entrepreneur doit les remplacer immédiatement, à ses frais.

34.0 ACCÈS AUX BIENS ET AUX INSTALLATIONS DU CANADA

- 34.1 Les biens, les installations, le matériel, la documentation et le personnel du Canada ne sont pas forcément à la disposition de l'entrepreneur. S'il veut y avoir accès, il doit en faire la demande au responsable technique. Sauf indication contraire à cet effet dans le contrat, le Canada n'est pas tenu de fournir à l'entrepreneur l'une ou l'autre des ressources précitées. Si le Canada choisit, à sa discrétion, de mettre ses installations, son matériel, sa documentation et son personnel à la disposition de l'entrepreneur pour effectuer les travaux, il peut exiger une modification de la Base de paiement, et des exigences supplémentaires en matière de sécurité peuvent s'appliquer.

35.0 AUCUNE INTERRUPTION DES SERVICES

- 35.1 L'entrepreneur ne doit interrompre aucune partie des services lorsque : a) le Canada conteste raisonnablement tout montant dû à l'entrepreneur; b) tout montant dû à l'entrepreneur non payé, mais non contesté est en souffrance depuis moins de quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables.

36.0 PLAN DE MISE EN ŒUVRE

- 36.1 L'ébauche du plan de mise en œuvre doit démontrer comment seront effectués l'installation et le déploiement de la mise en service du système, ainsi que les produits livrables tels qu'ils sont décrits dans l'énoncé des exigences, seront réalisés et présentés avec les calendriers connexes. L'ébauche du plan de

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

mise en œuvre doit inclure un sommaire exécutif résumé du plan de travail et, à un minimum, les éléments suivants : les activités clés, les jalons et les dates estimatives pour l'installation, les tests d'acceptation, la sécurité, la protection de la vie privée et les livrables de la formation.

- 36.2 **Finalisation de l'ébauche du plan de mise en œuvre** : Après l'attribution du contrat, le responsable technique doit, dans un délai de dix (10) jours ouvrables, fournir les commentaires concernant le plan de mise en œuvre fournie avec la soumission. Si des corrections sont nécessaires, l'entrepreneur doit faire ces corrections et soumettre de nouveau le plan au responsable technique pour approbation dans les dix (10) jours ouvrables. L'entrepreneur doit gérer le projet conformément au plan de mise en œuvre approuvé. Tout changement apporté au plan nécessitera l'approbation du responsable technique. L'approbation du plan de mise en œuvre par le responsable technique ne réduit ou n'atténue pas, de quelque façon que ce soit, l'entrepreneur de ses responsabilités de s'acquitter de ses obligations en vertu du présent contrat.

37.0 RÉSILIATION POUR DES MOTIFS DE COMMODITÉ

- 37.1 À l'égard de l'article 30 des conditions générales 2035, le cas échéant, ou de l'article 32 des conditions 2030, le cas échéant, on supprime le paragraphe 4 pour le remplacer par les paragraphes 4, 5 et 6 suivants:

4. Les sommes auxquelles l'entrepreneur a droit selon le présent article et les sommes versées ou dues à l'entrepreneur ne doivent pas dépasser, au total, le prix contractuel.
5. Si l'autorité contractante résilie le contrat et si les articles du présent accord comprennent une garantie des travaux minimums, le montant total à verser à l'entrepreneur conformément au contrat ne doit pas dépasser le plus élevé des deux montants suivants :
 - (a) le montant total auquel a droit l'entrepreneur selon le présent article, en plus des montants qui lui ont été versés, des montants qui devront lui être payés en vertu de la garantie de revenu minimum, ainsi que les montants qui lui sont dus à la date de la résiliation; ou
 - (b) le montant total payable selon la garantie des travaux minimums, moins les montants qui ont été versés à l'entrepreneur et les montants qui lui sont dus à la date de la résiliation.
6. Sauf dans la mesure prévue dans le présent article, l'entrepreneur n'aura aucun recours, notamment en ce qui a trait à l'obtention de dommages-intérêts, compensation, perte de profit, indemnité découlant de tout avis de résiliation en vertu du présent article. L'entrepreneur convient de rembourser immédiatement au Canada tout paiement anticipé non liquidé à la date de la résiliation.

38.0 TRADUCTION DES RAPPORTS ET DE LA DOCUMENTATION

- 38.1 Le Canada aura le droit de traduire dans l'autre langue officielle tous les documents livrés au client. Il aura notamment le droit de tirer ou de faire tirer, pour ses besoins internes seulement, des exemplaires de ces documents et de les détruire éventuellement. Il est entendu avec l'entrepreneur que le Canada est propriétaire de la version traduite de ces documents et qu'il ne sera pas du tout obligé de lui fournir les documents traduits. Tous les documents traduits par le Canada devront comprendre un avis de droit d'auteur ou de droit exclusif faisant partie des documents originaux. Il est entendu avec le Canada que l'entrepreneur n'est pas responsable des erreurs techniques découlant de la traduction des documents par le Canada.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

39.0 PROTECTION ET SÉCURITÉ DES DONNÉES STOCKÉES DANS DES BASES DE DONNÉES (A9122C):

- 39.1 L'entrepreneur doit s'assurer que toutes les bases de données renfermant des renseignements liés aux travaux sont situées au Canada ou, si l'autorité contractante a donné son consentement au préalable, par écrit, dans un autre pays où :
- les renseignements personnels jouissent d'une protection équivalente à celle du Canada en vertu de lois comme la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#), L.R. 1985, ch. P-21, et la [Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques](#), L.C. 2000, ch. 5, et de toute politique applicable du gouvernement du Canada;
 - les lois ne permettent pas au gouvernement de ce pays ou à toute autre entité ou personne de demander ou d'obtenir le droit d'examiner ou de copier des renseignements liés au contrat sans le consentement écrit préalable de l'autorité contractante.

Pour donner son consentement en vue d'établir une base de données dans un autre pays, l'autorité contractante peut, à son choix, demander à l'entrepreneur de fournir un avis juridique (d'un avocat qualifié dans le pays étranger) à l'effet que les lois de ce pays respectent les exigences décrites ci-dessus ou encore de rembourser au Canada l'obtention de cet avis. Le Canada a le droit de rejeter toute demande visant le stockage de ses données dans un autre pays si leur sécurité, leur confidentialité ou leur intégrité peuvent être menacées. Le Canada peut également exiger que les données transmises ou traitées à l'extérieur du Canada soient chiffrées au moyen d'une cryptographie approuvée par le Canada et que la clé privée requise pour déchiffrer les données soit gardée au Canada, conformément aux processus de gestion et de conservation des clés approuvés par le Canada.

- 39.2 L'entrepreneur doit contrôler l'accès à toutes les bases de données dans lesquelles sont stockées des données liées au contrat, afin que seules les personnes qui ont la cote de sécurité appropriée puissent avoir accès à la base de données, soit au moyen d'un mot de passe ou d'un autre moyen d'accès (comme des mesures de contrôle biométrique).
- 39.3 L'entrepreneur doit s'assurer que toutes les bases de données dans lesquelles sont stockées des données liées au contrat ne sont pas reliées physiquement ou logiquement à toutes les autres bases de données, (c'est-à-dire qu'il n'y a aucune connexion directe ou indirecte), sauf si les bases de données en question sont situées au Canada (ou dans un autre pays approuvé par l'autorité contractante aux termes du paragraphe 1) et qu'elles respectent les exigences de cet article.
- 39.4 L'entrepreneur doit s'assurer que toutes les données liées au contrat sont traitées uniquement au Canada ou dans un autre pays approuvé par l'autorité contractante conformément au paragraphe 1.
- 39.5 L'entrepreneur doit s'assurer que le trafic sur le réseau national (c'est-à-dire le trafic partant d'une partie du Canada vers une destination située dans une autre partie du Canada) s'effectue exclusivement au Canada, sauf si l'autorité contractante a approuvé au préalable, par écrit, une autre route. L'autorité contractante prendra uniquement en considération une route dans un autre pays pour la transmission des données, si ce pays respecte les exigences décrites au paragraphe 1.
- 39.6 Malgré tout article des conditions générales relatif à la sous-traitance, l'entrepreneur ne peut confier à un sous-traitant (y compris à une société affiliée) aucune fonction qui permet d'accéder aux données du contrat sans le consentement écrit préalable de l'autorité contractante.

40. TOTALITÉ DE L'ENTENTE

- 40.1 Le présent contrat constitue la totalité de l'entente conclue entre les parties relativement à l'objet du contrat et prévaut sur toutes les négociations et tous les documents antérieurs s'y rapportant.

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES BESOINS

TRANSPORTS CANADA SYSTÈME DE GESTION DE L'APPRENTISSAGE (SGA) MINISTÉRIEL

CHAPITRE 1. EXIGENCES, RENSEIGNEMENTS CONTEXTUELS ET PORTÉE

1.1 Besoins

Transports Canada (TC) cherche à se procurer une solution commerciale moderne, conviviale, rentable et compatible avec le Web pour remplacer son système actuel de gestion de l'apprentissage.

La solution SGA doit fonctionner, être disponible sur le marché et répondre aux exigences du présent énoncé des besoins (EB), de la demande de propositions (DP) subséquente et du contrat subséquent au moment de l'appel d'offres.

La solution proposée doit être SaaS sur un nuage de niveau Protégé B.

La solution doit répondre aux exigences obligatoires précisées au chapitre 3. Pour donner au lecteur une idée de la portée du projet, une liste d'exigences de haut niveau est présentée ci-dessous :

- prendre en charge au moins 7 500 apprenants (licences) pour débiter;
- être capable de soutenir les API pour prendre en charge les systèmes de TC, tant le versement que le retrait de données;
- soutenir les analyses avancées, les rapports et les tableaux de bord;
- soutenir l'accès des apprenants à Internet;
- se conformer aux exigences du guide Protégé B ITSG-33 (PBMM) et aux règlements canadiens sur la résidence des données;
- respecter au moins les recommandations du WCAG 2.0 A;
- doit pouvoir fonctionner sur un ordinateur de bureau et un ordinateur portatif avec un système d'exploitation autonome ou en réseau de Microsoft. Pour les apprenants, les cours doivent également être pris en charge sur des appareils mobiles comme des tablettes et des téléphones intelligents;
- être disponibles sur le marché, comme il est précisé dans le présent document;
- être en mesure de prendre en charge de manière égale les écrans français et anglais canadiens (utilisateurs internes (administratifs) et externes);
- permettre la configuration des pages Web;
- être capable d'importer ou d'extraire des cours de l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) ou d'autres sources.
- La solution doit être capable de prendre en charge la configuration multilocation, y compris une hiérarchie d'unités organisationnelles distinctes au sein d'un service, et des facultés/secteurs d'activité, chacune ayant son propre catalogue.

Les produits livrables doivent comprendre, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- logiciels sous licence (7 500 utilisateurs actifs pour débiter);
- services d'installation, de migration des données et de mise en œuvre de la solution;
- services d'entretien et de soutien avec amélioration continue;

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- services libre-service de documentation, médias et Web, y compris les guides d'utilisation et l'aide en ligne;
- formation.

L'entrepreneur convient de fournir à Transports Canada un système de gestion de l'apprentissage (SGA) qui sera utilisé par Transports Canada à l'appui des programmes, des plans et des priorités de formation du Ministère, y compris à tout le moins les résultats opérationnels suivants :

- Amélioration des processus
- Uniformité nationale et disponibilité du processus et de la saisie des données
- Soutien amélioré dans les endroits éloignés
- Atteinte d'une durabilité complète
- Augmentation de l'efficacité de l'entretien
- Capacité d'interagir au moyen de l'API avec d'autres systèmes ou produits d'entreprise de TC
- La sécurité des données selon les protocoles de contrôle de sécurité Protégé B, niveau de Sécurité moyen et Disponibilité moyenne (PBMM) dans le guide ITSG-33.
- Le SaaS doit être hébergé par un fournisseur de services infonuagiques qualifié.
- Conforme à la norme WCAG 2.0 « A »

1.2 Information contextuelle

Le groupe de la sûreté et de la sécurité du Ministère utilise un SGA, qui est essentiel à la prestation de la formation dans tous les programmes de sûreté et de sécurité. Il est administré conjointement par la Formation technique intégrée multimodale (FTIM) et la Direction générale des services des aéronefs (DGSA). La FTIM et les Ressources humaines planifient actuellement la transition du système à l'échelle du Ministère.

Le SGA est le moyen par lequel Transports Canada s'acquitte de son mandat d'offrir un réseau de transport sûr, sécuritaire, efficace et respectueux de l'environnement au public dans son ensemble.

En tant que complément au SGA, le site Web de la Direction générale des services des aéronefs (DGSA) fournit des liens et des formulaires essentiels aux opérations aériennes quotidiennes pour Transports Canada et les pilotes de la Garde côtière canadienne, ainsi qu'un portail pour les cours d'apprentissage en ligne fournis par le SGA.

Le SGA assure la prestation, le suivi et la production de rapports sur l'ensemble de l'apprentissage en ligne, y compris le contenu lié au Programme national de formation des pilotes, au Programme de formation des techniciens d'entretien d'aéronefs, à la formation des inspecteurs de l'aviation civile et aux employés de la DGSA.

Le SGA rend compte de l'état de la formation aux administrateurs de la certification partout au pays, ce qui permet aux utilisateurs de maintenir les certifications de leurs licences respectives.

Actuellement:

- Le SGA actuel de Transports Canada n'est plus pris en charge par l'entrepreneur. Le contrat de soutien du SGA a expiré en 2016-2017; par conséquent, TC n'a pas la capacité de prendre en charge, de maintenir ou de prolonger le produit existant.
- L'hébergement du SGA dans son état actuel a été prolongé jusqu'en septembre 2021. Cependant, il y a un risque que le SGA devienne inutilisable dans un délai beaucoup plus court. Des problèmes récents ont fait en sorte que le système, en tout ou en partie, est inopérant jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée pour remettre le système en service.
- Le SGA n'a pas suffisamment de licences pour couvrir tous les utilisateurs qui auraient besoin d'une formation à l'échelle de TC; par conséquent, il ne peut pas être étendu comme un SGA ministériel. Les comptes des apprenants doivent être « récupérés » lorsque les employés quittent le Ministère afin de répondre à la demande actuelle.

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

- Étant donné que la formation n'est PAS offerte à l'échelle de l'organisation et que les données sont stockées à différents endroits et dans différents formats, il est difficile de compiler et de corréler les données de formation; par conséquent, les rapports sur les activités de formation ne fournissent pas une image uniforme et complète de la formation à l'échelle du Ministère à TC.

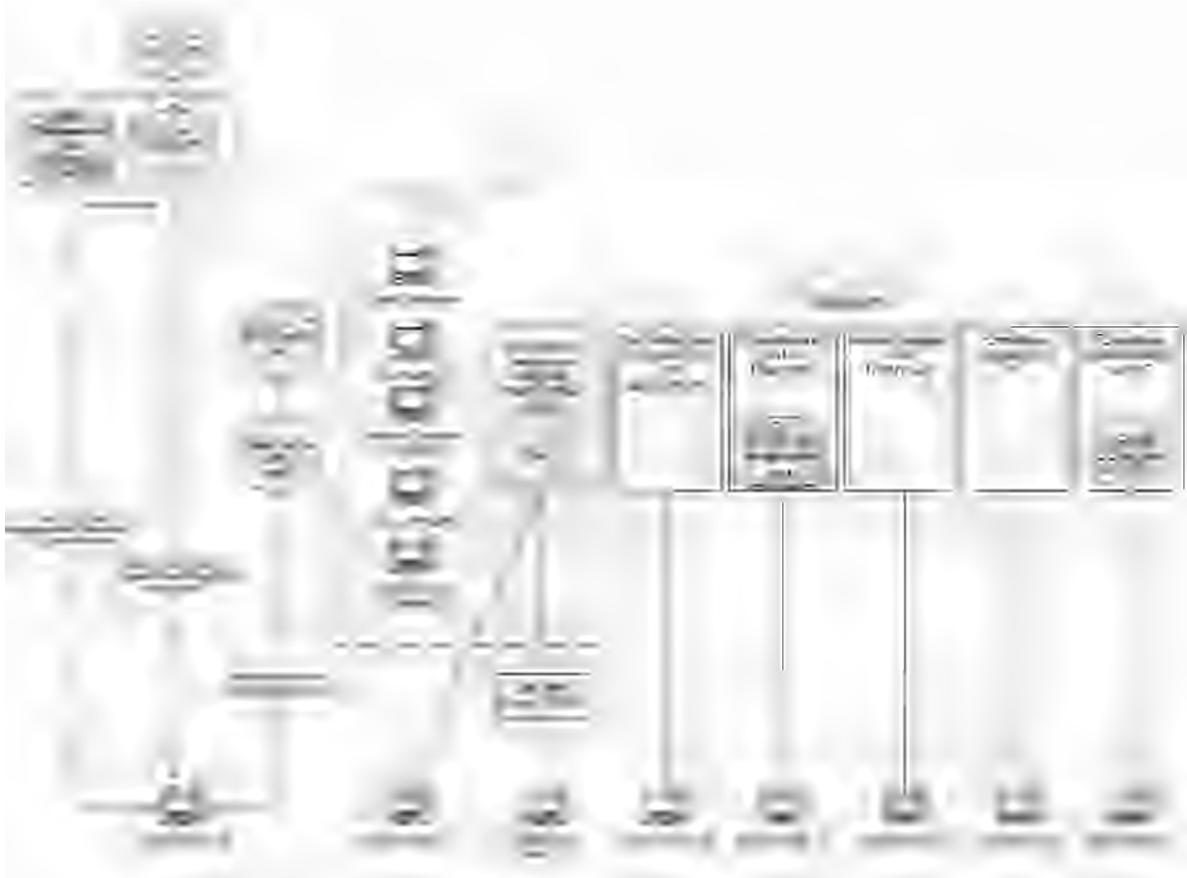


Figure 1 : Architecture « telle quelle »

1.3

Portée

Ce projet comprend l'acquisition d'un SaaS sur le nuage Protégé B disponible dans le commerce pour remplacer le système de gestion de l'apprentissage existant, qui est essentiel au fonctionnement continu du Ministère. L'application du SGA existante n'est plus prise en charge par le fournisseur, le contrat ayant expiré en 2017.

La recherche initiale a permis de déterminer qu'il existe des solutions modernes (en nuage) sur le marché, des plateformes technologiques efficaces dotées de fonctionnalités avancées qui ont été conçues en tenant compte de la mobilité des utilisateurs et de leur fonctionnalité.

La solution choisie appuiera:

- Expansion et modernisation du processus existant pour mettre en place un système durable, fiable et sécurisé (Protégé B), accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, permettant :

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- l'inscription et l'approbation des cours pour tous les employés de TC;
- l'accès au matériel et aux renseignements du cours, aux certificats, aux documents de bibliothèque et aux ressources;
- le suivi des examens et des résultats;
- la gestion de toutes les activités d'apprentissage du Ministère ainsi que la formation de maintien des compétences, la formation obligatoire pour chaque titre de compétence de l'inspecteur afin qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions déléguées de surveillance, de certification et d'application de la loi;
- la certification de tous les pilotes et techniciens d'entretien d'aéronefs de TC et des clients;
- la formation pour les apprenants autorisés et authentifiés (y compris, mais sans s'y limiter, la Direction générale des services des aéronefs (DGSA) de TC et les clients de la Garde côtière canadienne (GCC));
- de fournir un seul dossier de formation électronique (transcription de la formation) aux employés et aux intervenants externes délégués;
- les données de rapports uniformes sur la formation.

CHAPITRE 2 - CONCEPT LIÉ AU SYSTÈME

Les raisons de la transition des opérations vers un SGA ministériel/d'entreprise sont les suivantes :

- Appuyer l'inscription au cours en ligne pour tous les employés de TC;
- Intégrer le processus de demande d'activité d'apprentissage (DAA) au processus d'inscription au cours;
- Donner accès au matériel et aux renseignements du cours, aux certificats, aux documents de bibliothèque et aux ressources;
- Fournir un seul dossier de formation électronique (transcription de la formation) à un apprenant, qu'il soit un employé ou un intervenant externe délégué;
- Fournir une vue unique et unifiée de la formation pour le Ministère, où l'apprenant n'a besoin d'ouvrir une session qu'une seule fois pour voir et s'inscrire à la formation, qu'elle soit obligatoire ou non obligatoire, technique ou non technique, discrétionnaire ou autre;
- Permettre la formation et le suivi numériques et en ligne;
- Veiller à ce que la formation soit uniforme à l'échelle du Ministère et du pays.
- S'assurer que le SGA du Ministère est viable et pris en charge;
- (Continuer de) suivre les résultats de l'examen jusqu'au niveau des questions;
- (Continuer de) fournir de la formation aux utilisateurs clients externes (DGSA);
- Appuyer la gestion de toutes les activités d'apprentissage du Ministère ainsi que la formation de maintien des compétences, la formation obligatoire pour chaque titre de compétence de l'inspecteur afin qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions déléguées de surveillance, de certification et d'application de la loi;
- Fournir une certification à tous les pilotes et techniciens d'entretien d'aéronefs (TEA) de TC et des clients.

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

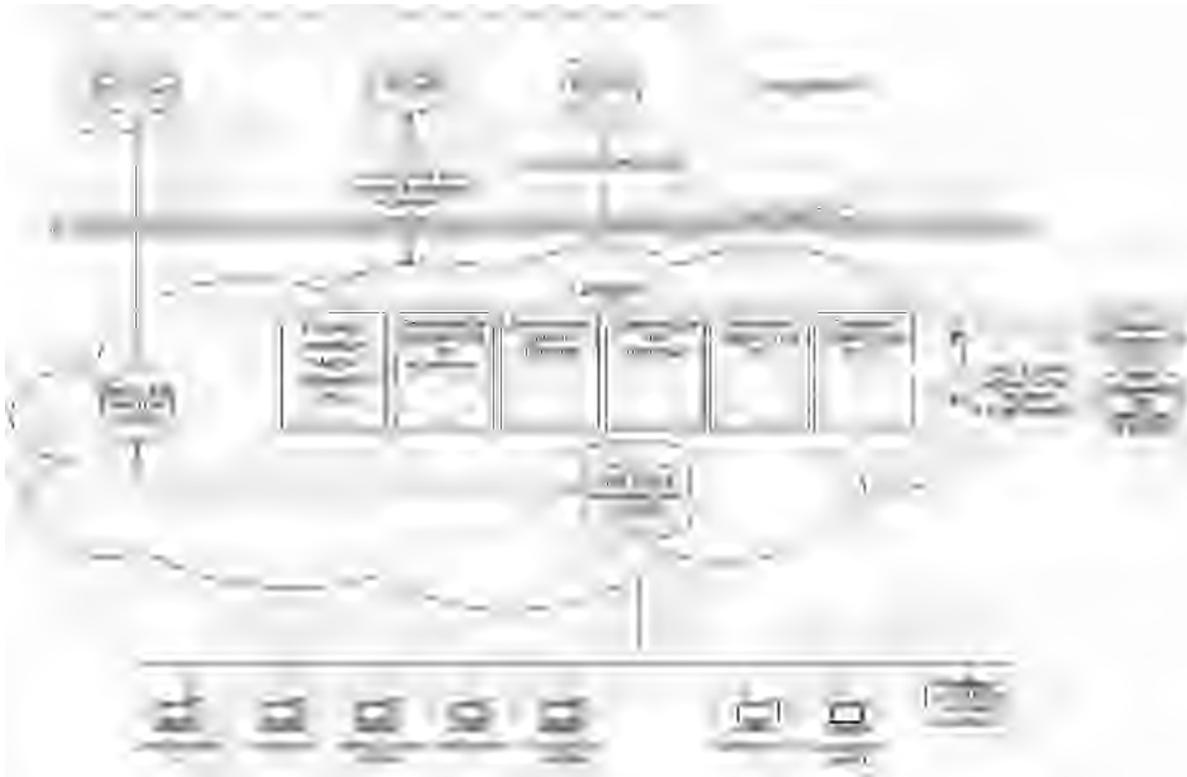


Figure 2 : Architecture future

CHAPITRE 3 - EXIGENCES OBLIGATOIRES COTÉES

REMARQUE 1 : Aux fins du présent document, un « utilisateur autorisé » a les justificatifs d'identité et le rôle approprié pour exécuter une fonction.

REMARQUE 2 : Le terme « gérer » signifie créer, réviser, mettre à jour et supprimer (CRUD) un objet, sauf indication contraire.

3.1 BESOINS LIÉS À L'INTÉGRATION AUX APPLICATIONS

- 3.1.1 (O) La solution doit pouvoir prendre en charge les interfaces de programmation d'applications (API) des systèmes internes et externes de Transports Canada. La solution doit être compatible avec l'API pour permettre à Transports Canada, avec une configuration minimale, de définir des connecteurs de base de données personnalisés pour pousser ou extraire des données d'autres sources de données des clients par le biais d'API Cloud to Ground ou Cloud to Cloud. La solution doit mettre en œuvre une interface de programmation d'application RESTful.
- 3.1.2 (C) La solution devrait s'intégrer et être entièrement opérationnelle avec les systèmes de conférence Web comme :
- Cisco WebEx
 - Zoom
 - Microsoft Office Live
 - MS Teams

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 3.1.3 (C) La solution devrait soutenir l'intégration avec les systèmes de gestion du contenu d'entreprise, notamment :
- a) Gestionnaire de contenu IBM
 - b) SharePoint
 - c) OpenText
 - d) Autre
- 3.1.4 (C) La solution devrait permettre l'intégration avec les systèmes de surveillance.
- 3.1.5 (C) La solution devrait pouvoir interagir avec le dépôt de documents ministériels du Ministère. P. ex. GC Docs, eDocs DM (SGDDI de TC).
- 3.1.6 (C) La solution devrait fournir une intégration en temps réel avec des fournisseurs d'analyses et de tableaux de bord (veuillez décrire le ou les types d'intégration), p. ex. :
- a) Microsoft - Power Business Intelligence (BI)
 - b) SAP
 - c) Google Analytics
 - d) Matomo Web Analytics

3.2 GESTION DE L'AUDIT

- 3.2.1 (O) La solution doit soutenir la surveillance continue en appuyant une piste de vérification, accessible par un utilisateur autorisé de TC, pour toutes les transactions des systèmes et des utilisateurs, y compris les changements de configuration et de données, les erreurs, afin d'assurer la responsabilisation et la non-répudiation.

3.3 PRÉSENCE

- 3.3.1 (C) La solution devrait permettre d'effectuer ce qui suit :
- a) Dresser une liste de la participation quotidienne des apprenants (présents, absents) aux cours (électroniques, en classe).
 - b) Être imprimé pour servir de feuille de présence.
- 3.3.2 (C) La solution devrait permettre de suivre l'état d'assiduité de l'apprenant, p. ex., insatisfaisant/satisfaisant, réussite/échec, incomplet, etc.

3.4 GESTION DES COMPTES

- 3.4.1 (O) Lorsqu'un apprenant devient inactif (p. ex., parce qu'il quitte le Ministère ou prend sa retraite), la solution doit conserver les données de l'utilisateur inactif et lui permettre d'être réactivé.
- 3.4.2 (O) La solution doit soutenir un administrateur pour :
- 1, Gérer le compte ou le profil d'un utilisateur contenant des informations pertinentes à l'administration de l'apprentissage. Les renseignements doivent comprendre, entre autres, le nom, la fonction du poste, le titre du poste, le courriel, le numéro de téléphone, la langue de préférence, les rôles d'accès au

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

système (au moins 10 en même temps) et l'organisation ou le groupe.

2. Réinitialisation du mot de passe.

3.4.3 (O) La solution doit permettre à un utilisateur autorisé basé sur un rôle, comme un administrateur, de créer des comptes et d'attribuer des rôles qui reflètent la fonction du poste, le domaine d'intérêt ou l'appartenance à un groupe.

3.5 SOUTIEN BILINGUE

3.5.1 (O) La solution doit être entièrement bilingue (français et anglais canadiens), y compris tous les caractères français et diacritiques, sur toutes les plateformes offertes. Cela signifie que les utilisateurs qui choisissent le français comme langue ne verront rien en anglais dans l'interface utilisateur graphique de la solution, y compris, sans s'y limiter, les fichiers d'aide, les rapports, les tutoriels, les messages d'erreur et les renseignements juridiques. (Le contenu généré par l'utilisateur et les cours offerts dans une seule langue sont exclus.)

3.5.2 (O) La solution doit permettre à l'utilisateur de choisir un cours dans l'une ou l'autre des langues, peu importe la langue choisie.

3.5.3 (C) La solution devrait permettre à un utilisateur interne du SGA, p. ex. un administrateur (par opposition à un apprenant) de sélectionner la langue de son choix dans l'interface afin que l'utilisateur puisse « commuter de langue » (sur la page) et voir le contenu de la page en fonction de la langue choisie.

Voir <https://design.canada.ca/common-design-patterns/language-toggle.html> Lien vers la langue - Modèle de conception de Canada.ca du SCT - « Tout le contenu du gouvernement du Canada destiné au public est accessible au moins dans les deux langues officielles. Un lien permettant de changer de langue, situé dans l'en-tête général du site, donne à la personne accès à la page correspondante dans l'autre langue officielle. » Voir également : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/communications-gouvernementales/specifications-contenu-architecture-information-canada/elements-obligatoires.html>

3.6 GESTION DU CATALOGUE

3.6.1 (O) La solution doit permettre la gestion d'un catalogue complet de produits d'apprentissage à l'échelle de l'entreprise, visible pour les administrateurs, y compris un catalogue d'activités d'apprentissage configurable, visible pour les utilisateurs, une fois qu'ils ont ouvert une session.

Les activités comprennent :

- les événements;
- les cours en salle de classe;
- les cours en ligne à rythme libre;
- apprentissage à distance;
- les cours synchrones en salles de classe virtuelles.

3.6.2 (O) La solution doit pouvoir modifier les noms et les identificateurs de cours dans le SGA.

3.7 ATTESTATIONS

3.7.1 (O) La solution doit prendre en charge plusieurs modèles de certificat personnalisables avec leur propre image de marque pouvant être attribuée aux cours offerts.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 3.7.2 **(O)** La solution doit être en mesure de faire le suivi de la formation sur la conformité en temps réel, y compris les calculs de la date d'expiration, les rappels et les notifications envoyés si nécessaire, et les mises à jour sur l'état de la formation.
- 3.7.3 **(O)** La solution doit permettre de créer, imprimer et envoyer par courriel des certificats pour une ou toutes les personnes apprenantes de l'offre.

3.8 CONFIGURATION - PERSONNALISATION

- 3.8.1 **(O)** La solution doit pouvoir être configurée pour permettre la création de champs de données définis par l'utilisateur de divers types (alphanumérique, date, numérique et liste de valeurs) qui peuvent être définis sur une page/un écran.

Exemples:

- a) Champ d'identification d'un utilisateur
 - b) Champ Classification/Identification de l'employé
 - c) Boutons radio pour la sélection de cours technique/non technique ou obligatoire/requis
 - d) Un champ Organisation, p. ex. Direction ou programme lié à l'utilisateur
 - e) Région de Transports Canada
 - f) Programme ou direction
 - g) Organisations ministérielles (appelées modes de transport) : aérien, ferroviaire, routier, maritime
 - h) Auditoire : superviseurs, gestionnaires, cadres supérieurs, nouveaux employés, tous les employés
 - i) Rôle
 - k) Formation obligatoire ou requise
 - l) Technique ou non technique
 - m) Approbation du gestionnaire requise pour l'approvisionnement
 - n) Équivalent ou reconnu par le Ministère
- 3.8.2 **(C)** L'interface utilisateur devrait pouvoir être configurée pour faciliter :
- a) Conception et mise en œuvre de pages personnalisables et efficaces, logiques et intuitives;
 - b) Conception et mise en œuvre de flux de travail avec des points/événements déclencheurs.
- 3.8.3 **(C)** La solution devrait soutenir la création et la personnalisation de portails pour les groupes de façon à ce que l'apprenant vive une expérience unique, personnalisable et de marque qui unifie de façon transparente le SGA sous-jacent et les services non liés.
- 3.8.4 **(C)** L'interface utilisateur (IUG) de la solution devrait pouvoir être configurée pour refléter l'image de marque de l'organisation, du programme ou du groupe par les administrateurs du Ministère, sans compétences en programmation, notamment :
- Pages et étiquettes de rapport
 - Formatage, polices, couleurs, images, alignements
 - Pages de renvoi

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.9 CRÉATION DE CONTENU

3.9.1 (O) La solution doit comprendre un outil de rédaction de contenu WYSIWYG* doté de la capacité standard de création de leçons, y compris la capacité d'ajouter et de modifier :

- a) Diapositives
- b) Images
- c) Texte
- d) Vidéos
- e) Audio
- f) Tout autre élément à l'écran

*WYSIWYG : De l'anglais *What You See is What You Get* (affichage fidèle).

3.9.2 (O) La solution doit permettre de stocker tous les éléments de contenu des activités d'apprentissage et des cours dans un répertoire interrogeable aux fins de réutilisation et combinaison subséquentes par les utilisateurs autorisés pour soutenir l'apprentissage mixte.

3.9.3 (C) La solution devrait comporter une mise en page intégrée (police, type de police, couleur de police, caractère gras, italique, alignement, etc.).

3.9.4 (C) La solution devrait permettre aux utilisateurs non techniques qui n'ont pas de compétences en programmation d'insérer, de modifier et de supprimer facilement des éléments de contenu.

3.9.5 (C) En ce qui concerne la rédaction de contenu, le concepteur du cours ou du programme devrait être en mesure de prévisualiser le contenu tout en le créant, comme l'apprenant le verrait (WYSIWYG ou bouton d'aperçu).

3.9.6 (C) La solution devrait permettre de vérifier l'orthographe et la grammaire en anglais et en français.

3.10 ASSOCIATION DES COURS

3.10.1 (C) La solution devrait permettre de lier les versions anglaise et française à une activité d'apprentissage, sauf s'il s'agit d'une formation linguistique qui, par conséquent, n'est offerte que dans une seule langue.

3.11 TABLEAU DE BORD

3.11.1 (O) La solution doit offrir du soutien pour une expérience semblable à celle d'un tableau de bord.

3.11.2 (C) La solution devrait offrir du soutien pour une expérience semblable à celle d'un tableau de bord où :

- l'utilisateur final peut voir les cours terminés, l'état des cours en cours, les événements à venir et toute autre mesure et tout autre plan pris en charge par le système;
- un gestionnaire, un administrateur ou un cadre supérieur peut voir un résumé des cours terminés, des notes, de l'état des cours en cours, des événements à venir et de toute autre mesure et tout plan d'action de l'utilisateur final que le système prend en charge et qui sont pertinents pour le gestionnaire.

3.12 ÉQUIVALENCES ET APPRENTISSAGE PRÉALABLE

3.12.1 (C) La solution devrait permettre à un utilisateur autorisé de gérer et d'approuver des équivalences aux

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

activités d'apprentissage (cours) en cours.

- 3.12.2 (C)** La solution devrait avoir la capacité de gérer les exemptions pour les activités d'apprentissage, où les exemptions dispensent l'apprenant de suivre un cours ou une activité d'apprentissage obligatoire.
- 3.12.3 (C)** La solution devrait pouvoir gérer les prolongations pour les activités d'apprentissage, lorsque les celles-ci prolongent la date limite pour suivre un cours.
- 3.12.4 (C)** La solution devrait pouvoir faire le suivi des équivalences avec les dates (pour gérer les échéances).

3.13 EXAMENS OU TESTS

- 3.13.1 (O)** La solution doit être en mesure de gérer les examens ou les tests, les exercices et les sondages dans le SGA à partir des banques de questions-réponses et d'attribuer des notes et la pondération à chaque question d'examen/test.
- 3.13.2 (O)** La solution doit permettre à un utilisateur autorisé, tel qu'un administrateur d'examen, de définir des paramètres d'examen tels que la durée, le nombre de tentatives autorisées, les notes de passage, etc. pour les examens ou les tests ainsi que les exercices.
- 3.13.3 (O)** La solution doit prendre en charge les formats de réponse à plusieurs questions, le minimum vrai/faux, les choix multiples, le texte libre.
- 3.13.4 (O)** La solution doit être en mesure de recueillir, d'analyser et d'évaluer automatiquement les résultats des examens ou des tests.
- 3.13.5 (O)** La solution doit avoir la capacité d'afficher les progrès réalisés dans le parcours d'apprentissage en fonction des résultats des tests, où les résultats des tests entrent dans un cours et les résultats des cours, dans un cheminement d'apprentissage (un groupe de cours).
- 3.13.6 (O)** La solution doit être en mesure de produire des rapports de résultats d'examen ou de test.
- 3.13.7 (C)** Les rapports de résultats d'examen ou de test de la solution devraient fournir les renseignements suivants :
- Des données propres à chaque question
 - Les questions auxquelles la personne a bien et mal répondu

3.14 ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE

- 3.14.1 (C)** La solution devrait soutenir les fonctions d'évaluation de cours et permettre :
- a) élaborer et enregistrer les questions d'évaluation;
 - b) créer des questions d'évaluation dans divers formats, p. ex., choix multiples, oui/non, commentaires en texte libre, échelle de cotation;
 - c) configurer les évaluations de niveau 1 de Kirkpatrick par type d'activité/cours d'apprentissage;
 - d) associer les résultats d'une évaluation (niveau 1) à une activité d'apprentissage particulière ou à l'évaluation d'un apprenant;
 - e) rappeler à l'apprenant de faire l'évaluation et de fixer un délai pour l'effectuer.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 3.14.2 **(C)** La solution devrait permettre à un utilisateur autorisé d'ajouter de la documentation au profil d'un utilisateur; remplir les formulaires de formation en cours d'emploi (FCE), les évaluations, etc.
- 3.14.3 **(C)** La solution devrait soutenir les fonctions d'évaluation de cours et permettre :
- a) Afficher les commentaires anonymes des apprenants;
 - b) Créer différents types d'évaluations, notamment :
 - Évaluation formative
 - Sommative
 - Processus
 - Résultats
 - Impact
- 3.14.4 **(C)** La solution devrait permettre à l'apprenant d'évaluer volontairement le contenu du cours afin de fournir une rétroaction en temps réel pendant la progression du cours au fournisseur de cours, p. ex. pouce en l'air/système de cotation par étoile.

3.15 AIDE

- 3.15.1 **(O)** La solution doit fournir des fichiers d'aide ou une base de connaissances en ligne accessible aux administrateurs du Ministère et aux utilisateurs finaux pour tous les aspects de la fonctionnalité du produit.
- 3.15.2 **(C)** La solution devrait permettre à un utilisateur autorisé de créer et de modifier le contenu d'aide de la solution ou du système.

3.16 NORMES DE L'INDUSTRIE

- 3.16.1 **(O)** La solution doit permettre l'enregistrement des données d'apprentissage (LRS) afin de permettre le suivi des progrès de l'apprentissage et d'autres activités d'apprentissage.
- 3.16.2 **(O)** La solution doit prendre en charge l'importation et la gestion des fichiers SCORM, des fichiers PDF, du contenu xAPI, des formats de fichier Microsoft Office standard, ainsi que des fichiers vidéo et audio.
- 3.16.3 **(C)** La solution devrait pouvoir soutenir les normes actuelles de l'industrie de l'apprentissage en ligne :
- a) AICC = Comité de l'Association AICC (appuyé par le SGA actuel)
 - b) Services de notification Package Exchange

3.17 PLANS ET PARCOURS D'APPRENTISSAGE

- 3.17.1 **(C)** La solution devrait appuyer la gestion des parcours d'apprentissage pour les personnes et les groupes, y compris ce qui suit :
- a) Permettre aux utilisateurs autorisés en fonction de leur rôle de créer et d'attribuer manuellement des parcours d'apprentissage personnels avec des dates d'échéance;
 - b) Permettre aux administrateurs de créer des attestations que les apprenants pourront obtenir en suivant des cours donnés, un plan d'apprentissage ou des activités de formation externes.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- c) Détecter les lacunes en matière d'apprentissage obligatoire, réattribuer automatiquement le cours à la date de (re)-formation et envoyer de multiples avis de rappel à l'approche de l'expiration si aucune mesure n'est prise.
- d) Capacité de lier un groupe d'activités d'apprentissage à un programme d'études ou à un cheminement d'apprentissage.

3.17.2 (C) L'entrepreneur devrait démontrer comment la solution :

- a) permet de gérer un catalogue de compétences et la mise en correspondance du contenu de l'apprentissage avec les compétences;
- b) permet à chaque apprenant de s'autoévaluer en fonction des compétences publiées;
- c) soutient l'identification automatisée des contenus d'apprentissage et les recommandations visant à combler les lacunes identifiées en matière d'apprentissage.

3.17.3 (C) La solution devrait soutenir les modèles de compétences au moyen d'activités d'apprentissage connexes.

3.18 NOTIFICATIONS

3.18.1 (O) La solution doit permettre de fournir des avis automatisés par courriel.

3.18.2 (C) La solution devrait pouvoir s'intégrer à Outlook pour permettre l'automatisation des notifications de flux de travail.

3.18.3 (C) La solution devrait pouvoir gérer des notifications automatiques en temps opportun (en fonction des points de déclenchement du flux de travail) et envoyer manuellement ou renvoyer des notifications personnalisées à des utilisateurs spécifiés.

3.19 MULTI-LOCATION

3.19.1 (C) La solution devrait prendre en charge la configuration multi-location d'un catalogue de contenu au sein d'un ministère et les facultés/secteurs d'activité. La solution devrait prendre en charge la segmentation et le partage du contenu entre ces segments.

La solution devrait soutenir la capacité d'administrer les catalogues d'activités d'apprentissage séparément, p. ex. Formation financière, technique, de sécurité, non technique, obligatoire de TC, exigée par le SCT (École de la fonction publique du Canada), formation sur les logiciels et les applications, de manière à appuyer les secteurs distincts de parrainage de cours de TC, qui, aujourd'hui, comprennent les RH (Ressources humaines), le FTIM (Formation technique intégrée multimodale) et DGSA (Direction générale des services des aéronefs) et comprend les programmes et les groupes du ministère de TC, y compris les apprenants clients de la Direction générale des services des aéronefs (DGSA) :

- Programme national de formation des pilotes
- Programme de formation de technicien d'entretien d'aéronefs
- Formation des inspecteurs de l'aviation civile
- Autres utilisateurs de TC et clients externes tels que le Bureau de la sécurité des transports, la GRC et la Garde côtière canadienne

3.20 GESTION DES PRODUITS OFFERTS ET DES INSCRIPTIONS

3.20.1 (O) La solution doit prendre en charge les fonctions d'inscription au cours suivantes :

- a) L'apprenant s'inscrit en ligne pour une activité dans le catalogue des activités d'apprentissage;
- b) L'administrateur ou le gestionnaire s'inscrit manuellement à une activité d'apprentissage pour l'apprenant, y compris l'affectation en bloc et l'inscription aux cours pour les apprenants ciblés;

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

c) L'administrateur configure les règles/restrictions commerciales d'enregistrement pour l'admissibilité, y compris les conditions préalables.

- 3.20.2 **(O)** La solution doit permettre d'automatiser l'inscription des apprenants à l'aide du catalogue des activités d'apprentissage internes dès l'approbation de la demande d'apprentissage.
- 3.20.3 **(O)** La solution doit prévoir divers états d'offre (exemple d'une activité d'apprentissage) (p. ex., prévue, confirmée, reportée, annulée, etc.)
- 3.20.4 **(O)** La solution doit prendre en charge l'ordonnancement simple (bloc/contigu) et ponctuel (non consécutif).
- 3.20.5 **(C)** La solution devrait aider un utilisateur autorisé à gérer les offres d'apprentissage suivantes, notamment :
- horaires (date et heure)
 - lieu
 - format
 - listes d'attente et seuil des listes d'attente
 - animateur/instructeur/expert en la matière
 - règles d'annulation
 - installations, y compris les salles de classe
- 3.20.6 **(C)** La solution devrait pouvoir gérer toute l'information liée aux activités d'apprentissage, notamment :
- Nom/titre/numéro de catalogue de l'activité d'apprentissage
 - Type d'apprentissage, méthode d'apprentissage
 - Description
 - Frais de scolarité et autres frais (livres)
 - Frais d'annulation
 - Lien vers le calendrier de cette activité d'apprentissage
 - Listes de vérification
 - Préalables, objectifs de l'activité d'apprentissage
 - Lier l'activité d'apprentissage à une organisation
 - Liste des activités de pré-apprentissage (lecture, objectifs, questionnaires)
 - Lien avec une ou plusieurs compétences
 - Liste des restrictions d'inscription
- 3.20.7 **(C)** Dans le cas où le type d'apprentissage a lieu en classe (où le nombre de places est limité) et que la solution a détecté et signalé des cours complets ou annulés, la solution devrait recommander d'autres offres, comme des offres de cours à des dates différentes.
- 3.20.8 **(C)** La solution devrait soutenir les apprenants dans leur apprentissage en incluant :
- la découverte du contenu par les apprenants en fonction de leurs compétences;
 - des recommandations fondées sur l'utilisation.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 3.20.9 **(C)** La solution devrait prendre en charge la fonction d'inscription au cours suivante : L'administrateur planifie les dates d'ouverture et de fermeture de l'inscription.
- 3.20.10 **(C)** La solution devrait pouvoir créer un rendez-vous dans le calendrier d'un apprenant (tel que Outlook) lorsqu'un apprenant s'inscrit à un cours/une activité d'apprentissage.
- 3.20.11 **(C)** La solution devrait avoir la capacité de déplacer automatiquement les apprenants dans les offres au fur et à mesure que des postes se libèrent par le biais d'annulations (et d'en informer les apprenants) et la possibilité d'activer/désactiver l'automatisation de cette fonction.
- 3.20.12 **(C)** Dans le cas où le type d'apprentissage a lieu en classe (où les places sont limitées), la solution devrait permettre de détecter et de signaler automatiquement les cours complets ou annulés.
- 3.20.13 **(C)** La solution devrait permettre à un apprenant d'entrer les détails d'une activité d'apprentissage non cataloguée et de soumettre la demande aux fins d'approbation. Cette fonction servira à suivre et à approuver les demandes de formation externe et d'autres activités d'apprentissage (ateliers, séminaires, conférences, symposiums, réunions, etc.).
- 3.20.14 **(C)** La solution devrait prendre en charge la planification de l'horaire et la gestion des offres d'apprentissage sur plusieurs fuseaux horaires, y compris la gestion des règles administratives relatives aux inscriptions et aux listes d'attente. Si un système doit prévoir des cours à l'échelle du Canada, il devrait être capable de s'adapter aux six (6) fuseaux horaires et à l'heure normale et avancée. Les fuseaux horaires affectent les utilisateurs et les offres programmées.

3.21 RAPPORTS ET ANALYSES

- 3.21.1 **(O)** La solution doit offrir :
1. Un dossier de formation électronique unique (relevé de notes/rapport) pour les apprenants.
 2. Capacité de suivre et de visualiser le statut de l'apprenant tout au long du processus d'apprentissage, de la demande d'apprentissage à l'achèvement.
- 3.21.2 **(O)** La solution doit permettre un accès de contrôle administratif axé sur les rôles à la fonction de rapport en général et à des rapports particuliers, qu'il s'agisse de rapports standard, prédéfinis ou préformatés, en fonction des rôles et des privilèges de l'utilisateur.
- 3.21.3 **(O)** La solution doit inclure la fonctionnalité « clé en main » qui génère les rapports essentiels du système (une suite standard de rapports essentiels).
- 3.21.4 **(C)** La solution proposée devrait soutenir l'extraction automatisée de données pour la collecte externe de données.
- 3.21.5 **(C)** La solution devrait pouvoir afficher les rapports de données sous forme graphique.
- 3.21.6 **(C)** La solution devrait pouvoir imprimer tous les renseignements et toutes les pages avec les en-têtes et les renseignements de sécurité appropriés.
- 3.21.7 **(C)** La solution devrait permettre aux utilisateurs autorisés de :
- Créer des rapports spéciaux/personnalisés
 - Exécuter les rapports en fonction des paramètres du rapport
 - Créer des rapports en fonction des recherches, c.-à-d. à partir des résultats de recherche
 - Enregistrer les rapports et les modèles de rapport
 - Exporter le rapport au format PDF, CSV, XLS(X)

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- Générer des analyses en temps réel où l'analytique est de l'information résultant de l'analyse systématique de données ou de statistiques.

3.22 RECHERCHE

- 3.22.1 (O) La solution doit comporter une fonctionnalité de recherche avancée qui permet la construction de requêtes de données plus complexes et moins limitées.

3.23 EXIGENCES TECHNIQUES

- 3.23.1 (O) La solution doit assurer la sécurité conformément au profil de contrôle de sécurité Protégé B/Intégrité moyenne/Profil de contrôle de sécurité à disponibilité moyenne dans les normes ITSG-33 <https://cyber.gc.ca/sites/default/files/publications/itsg33-overview-aperçu-fra.pdf>
- 3.23.2 (O) Le SaaS doit être hébergé par un fournisseur de services infonuagiques qualifié. Un fournisseur de services infonuagiques « qualifié » a terminé le programme d'évaluation du CCCS (Centre canadien pour la cybersécurité) <https://cyber.gc.ca/fr/orientation/processus-devaluation-de-la-securite-des-technologies-de-linformation-sappliquant-aux> et a satisfait à toutes les exigences de l'invitation de Services partagés Canada à se qualifier pour le véhicule d'approvisionnement en services d'informatique en nuage du gouvernement du Canada (informatique en nuage du GC) (<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-lapprovisionnement/appels-d-offres/PW-18-00841719>).
- 3.23.3 (O) Tous les composants de la solution doivent être disponibles minimalement à 99 p. cent.
- 3.23.4 (O) Toute mise à niveau effectuée en dehors de la fenêtre de maintenance programmée ne doit pas dégrader les performances de la solution.
- 3.23.5 (O) La solution doit veiller à ce que les délais de réponse (système) répondent aux besoins des utilisateurs. Autrement dit, la solution doit fournir des réponses rapides¹ du système aux commandes de l'utilisateur dans des conditions de fonctionnement normales. La solution ne doit pas être un goulot d'étranglement. À cette fin, la solution doit être en mesure de surveiller son rendement pour s'assurer que les niveaux de réponse élevés sont maintenus.
- 3.23.6 (O) La solution doit être conçue en gardant à l'esprit la résilience et la reprise après sinistre.
- 3.23.7 (O) La solution doit utiliser des architectures distribuées pour prévenir les pertes de données, les pannes et la dégradation.
- 3.23.8 (O) Les données ne doivent être acquises qu'une seule fois, puis réutilisées. Il ne doit pas y avoir plusieurs magasins de données contenant les mêmes données.
- 3.23.9 (O) La solution doit gérer toutes les erreurs et exceptions gracieusement². Les messages d'erreur doivent être clairs, faciles à comprendre et permettre à l'utilisateur de prendre des mesures correctives, le cas échéant.

¹ Une réponse rapide du système est une réponse qui ne dépasse pas les attentes d'une personne raisonnable, de sorte qu'un utilisateur peut exécuter une tâche dans un délai raisonnable, sans éprouver d'irritation ou de frustration.

² Gracieusement – Avec un impact minimal pour l'utilisateur, perte de données ou de place sur l'application.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 3.23.10 **(O)** La solution et toutes les données connexes doivent être hébergées dans le centre de données Protégé B de l'entrepreneur ou dans un environnement infonuagique où l'un ou l'autre doit être situé au Canada.
- 3.23.11 **(O)** La solution doit pouvoir prendre en charge jusqu'à 30 p. cent des utilisateurs sous licence pour qu'ils soient simultanés sur le système sans dégradation des performances.
- 3.23.12 **(O)** La solution doit être évolutive pour offrir des cours de formation techniques, non techniques, obligatoires et organisationnels à l'échelle du Ministère (environ 7 500 licences au début et jusqu'à 10 000 licences à l'échelle évolutive).
- 3.23.13 (O)** Tous les éléments de la solution accessible par navigateur Web doivent être accessibles par Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour tous les titulaires de compte, externes et internes, sans l'utilisation d'applications ou de RPV, pour :
- Demandes de formation
 - Approbations des demandes de formation
 - Inscriptions aux cours
 - Matériel de cours
 - Articles et ressources de la bibliothèque
 - Renseignements sur les cours et catalogues
 - Examens/tests, résultats, sondages
 - Certificats
 - Relevés de notes
 - Catalogues
- 3.23.14 **(O)** La solution doit être conforme à WCAG 2.0 A au minimum.
- 3.23.15 **(O)** La solution doit permettre l'accès par des ordinateurs portatifs, des tablettes et des téléphones intelligents.
- 3.23.16 **(O)** L'entrepreneur doit avoir terminé le programme d'évaluation du CCCS (Centre canadien pour la cybersécurité). <https://cyber.gc.ca/fr/guidance/cloud-service-provider-information-technology-security-assessment-process-itsm50100> et satisfaire à toutes les exigences de l'invitation de Services partagés Canada à se qualifier pour le véhicule d'approvisionnement en services infonuagiques du gouvernement du Canada (GC Cloud) <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-18-00841719>
- 3.23.17 **(C)** La solution devrait fournir un accès complet aux données du Ministère, suffisant pour :
- a) Interrogations de bases de données
 - b) Scripts de base de données pour effectuer des modifications en masse, y compris la disposition des données en masse selon les règles de conservation et de disposition du ministère (le droit à l'oubli)
 - c) Intégrations personnalisables à d'autres systèmes (API)
 - d) Migration des données des sous-systèmes du Ministère
 - e) Extrait comprenant les utilisateurs, les apprenants, les cours, les groupes, les inscriptions, les horaires, etc.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.23.18 **(C)** La solution devrait pouvoir être téléchargée et téléversée par lots (ressources, cours, utilisateurs, fichiers, inscriptions, etc.). Il n'est pas acceptable de charger des ressources une à la fois.

3.23.19 **(C)** La solution devrait prendre en charge ce qui suit :

1. HTML, HTML5, XML
2. JavaScript
3. Textes et les fichiers textes
4. Images (GIF, BMP, JPEG, JPG, TIFF, PNG)
5. Fichiers audio (wav, MP3)
6. Fichiers vidéo (MP4, MOV)
7. Hyperlien
8. Fichiers PDF

3.24 GROUPES

3.24.1 **(O)** La solution doit permettre à une personne autorisée d'associer un apprenant à un ou plusieurs groupes et un groupe à une ou plusieurs activités d'apprentissage ou un ou plusieurs parcours d'apprentissage.

3.25 FLUX DE TRAVAIL

3.25.1 **(C)** La solution devrait soutenir le développement du ou des flux de travail des demandes d'activités d'apprentissage (DAA), y compris, mais sans s'y limiter, les capacités suivantes :

- a) l'utilisateur autorisé doit créer une demande d'activité d'apprentissage en fonction du type d'offre;
- b) automatiser le processus de demande et d'approbation des activités d'apprentissage;
- c) désigner plusieurs niveaux d'approbateurs dans le flux de travail avec la possibilité d'approuver, de rejeter/refuser (y compris la raison);
- d) suivre l'état de la demande de cours (demande d'activité d'apprentissage), l'état, les mesures prises;
- e) envoyer automatiquement des avis, p. ex. des confirmations, à une liste configurable d'utilisateurs autorisés;
- f) modifier une demande de cours en cours;
- g) remplir automatiquement une demande de cours avec les données de base de l'apprenant
- h) retirer une demande de cours;
- i) détecter un cours nécessitant une demande d'activité d'apprentissage et le faire appliquer lors de l'enregistrement du cours.

3.25.2 **(C)** La solution devrait prendre en charge des points de déclenchement de flux de travail configurables/des règles de gestion, notamment :

1. approbation d'une demande d'activité d'apprentissage;
2. inscription;
3. statut de la liste d'attente ou confirmation d'annulation;
4. absence d'inscription en raison de restrictions de cours ou de conditions préalables manquantes;
5. l'apprenant a terminé un cours.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 3.25.3 **(C)** La solution devrait permettre de gérer les éléments du flux de travail qui ont été envoyés au mauvais destinataire, qui sont suspendus ou qui ne sont pas traités dans un délai prédéterminé.
- 3.25.4 **(C)** La solution devrait pouvoir enregistrer une demande d'apprentissage partiellement ou entièrement remplie sans l'envoyer pour approbation. Cela est nécessaire pour permettre à une personne apprenante de travailler sur sa demande pendant plusieurs séances.

3.26 EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE

- 3.26.1 **(O)** L'entrepreneur doit avoir réalisé au moins trois (3) projets de SGA au niveau de l'entreprise, d'une taille et d'une portée similaires à celles spécifiées dans la présente DP.

3.27 PLANS DE TRAVAIL

- 3.27.1 **(O)** L'entrepreneur doit présenter une ébauche générale de mise en œuvre du projet qui assurera le déploiement réussi de la solution proposée.
- 3.27.2 **(O)** L'entrepreneur doit fournir une ébauche de plan de continuité des opérations, de politiques et de procédures avec la proposition qui porte sur les catastrophes, les événements affectant le service (c.-à-d. panne de courant, tremblement de terre, inondation, etc.).
- 3.27.3 **(O)** L'entrepreneur doit fournir une ébauche de plan de stratégie de sortie avec la proposition qui indique le processus, l'assurance de la qualité de la migration des données, les ressources, les coûts et le temps prévu pour le terminer.
- 3.27.4 **(O)** L'entrepreneur doit fournir une ébauche du plan de mise en œuvre et de conversion des données avec la proposition, qui fera l'objet de finalisation à l'étape du contrat.
- 3.27.5 **(O)** L'entrepreneur doit fournir des dessins architecturaux de haut niveau avec la proposition pour démontrer comment les exigences en matière de sécurité et d'architecture sont respectées conformément aux exigences requises.
- 3.27.6 **(O)** L'entrepreneur doit fournir une ébauche de plan de formation (formation du formateur) couvrant la durée du contrat avec des détails sur la façon et le moment de la prestation de la formation pour l'équipe de projet principale, les utilisateurs finaux (administrateurs) et le personnel de la technologie.
- 3.27.7 **(O)** L'entrepreneur doit fournir une ébauche de stratégie de migration des données avec la proposition comportant des mesures de contrôle de la qualité pour assurer l'exactitude de toutes les données transférées.
- 3.27.8 **(O)** L'entrepreneur doit fournir une ébauche de plan de gestion de projet qui contient, au minimum :
- Introduction, y compris le but, la portée, les références, les définitions, les acronymes et le processus de mise à jour du plan
 - Liste des produits livrables du projet
 - Organisation du projet
 - Gestionnaire du projet
 - Organigramme de l'équipe, ainsi que les rôles et responsabilités
 - Coordination avec le chargé de projet du SGA et l'AC SPAC (pour assurer une relation de travail efficace)
 - Plan de gestion des contrats de sous-traitance du projet

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- Plan de travail
- Structure de répartition du travail (SRT)
- Plan de gestion des risques
- Calendrier principal, y compris les jalons et le tableau Gantt de niveau récapitulatif modifié, avec toutes les dépendances des tâches
- Méthodes de contrôle du projet
- Contrôle de la portée
- Contrôle intégré des changements
- Surveillance et contrôle de l'avancement des travaux
- Contrôle du calendrier
- Gestion de la qualité, y compris la description du plan d'intégration et d'essai
- Plan de gestion de projet, conformément à la DD PM-03
- Contrôle des documents du projet
- Gestion des problèmes, y compris le processus d'acheminement à un niveau supérieur (voir la DD PM-02)
- Clôture du projet
- Examen du projet final

3.27.9 (O) L'entrepreneur doit fournir un document sur l'architecture technique et l'environnement de sécurité avec sa proposition. Au minimum, le document doit contenir les renseignements suivants :

1. **Architecture technique** Donner un aperçu de l'architecture technique de la solution LMS. Cet aperçu doit être étayé par un diagramme d'architecture représentant la solution. Il doit également fournir une description de la façon dont les divers composants/modules qui composent la solution seront installés et configurés, y compris l'emplacement de l'infrastructure. Les noms, numéros de téléphone et adresses de courriel du fournisseur infonuagique doivent être clairement indiqués;
2. **Sécurité** : Fournir une description de la relation et des interdépendances du SGA, y compris tous les composants logiciels et matériels à mettre en œuvre et leurs numéros de version. En tenant compte des exigences de sécurité du SGA, l'entrepreneur doit fournir et soutenir les éléments suivants :
 - Architecture du système et les concepts des opérations;
 - Identification et authentification;
 - Contrôle de l'accès;
 - Communiqués intermédiaires et mise à jour des pratiques de gestion.

3.27.10 (O) L'entrepreneur doit également identifier les produits sur lesquels les données du Canada seraient transmises ou sur lesquels les données du Canada seraient stockées, ou qui seraient utilisés ou installés par l'entrepreneur ou l'un de ses sous-traitants pour effectuer une partie du travail, ainsi que les informations suivantes concernant chaque produit :

- a) **Emplacement** : préciser où chaque produit est relié à un réseau donné pour ce qui est des données du gouvernement du Canada (définir les points ou les nœuds de prestation de services, comme les points de présence, les emplacements tiers, les installations des centres de données, les centres des opérations, les centres des opérations de sécurité, Internet ou tout autre point d'appairage du réseau public).
- b) **Type de produit** : identifier la description généralement reconnue utilisée par l'industrie, telle que le matériel et les logiciels; les principaux composants d'un produit assemblé doivent être fournis pour tous les dispositifs d'interconnexion de couches pour une offre de service;

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- c) **Composant de TI** : énoncer la description généralement reconnue utilisée par l'industrie pour les coupe-feux, routeurs, interrupteurs, serveurs, applications de sécurité, pour une offre de service;
- d) **Nom ou numéro du modèle de produit** : préciser le nom ou le numéro annoncé du produit par lequel le fabricant désigne son produit pour une offre de service;
- e) **Description et objectif du produit** : entrer la description ou l'objectif du produit fourni par le fabricant, ainsi que son utilisation ou son rôle prévu dans le cadre des travaux décrits dans le projet pour une offre de service;
- f) **Source** : préciser le nom du fabricant du produit et/ou de l'éditeur de logiciels des composants intégrés pour une offre de service;
- g) **Nom du sous-traitant** : identifier tous les sous-traitants qui fourniront le produit (le terme sous-traitant désigne tout sous-traitant qui fournira, installera ou entretiendra un ou plusieurs produits, si l'entrepreneur ne le fait pas lui-même);
- h) **Diagrammes de réseau** : un ou plusieurs diagrammes de réseau conceptuel montrant ensemble la totalité du réseau proposé pour la réalisation des travaux décrits dans la présente demande de soumissions. Les diagrammes de réseau doivent uniquement comprendre les portions du réseau de l'entrepreneur (et de ceux de ses sous-traitants) sur lequel des données du Canada seraient transmises dans l'exécution de tout contrat subséquent. À tout le moins, le diagramme doit illustrer les principaux nœuds suivants qui serviront à la prestation de services dans le cadre du contrat subséquent :
 - i. les points de prestation de services;
 - ii. le réseau de base;
 - iii. réseau de sous-traitants précisant le nom du sous-traitant;
 - iv. les interconnexions entre les nœuds, s'il y a lieu;
 - v. toute interconnexion entre les nœuds et Internet;
 - vi. pour chaque nœud, un renvoi au produit qui sera déployé dans ce nœud.

3.27.11 (C) L'entrepreneur devrait présenter une ébauche générale de mise en œuvre du projet qui assurera le déploiement réussi de la solution proposée. Le plan de mise en œuvre du projet doit inclure :

- une description de l'approche de la mise en œuvre de l'entrepreneur;
- une méthodologie de mise en œuvre, y compris les phases du projet;
- les pratiques exemplaires en matière de mise en œuvre;
- les rôles et responsabilités de l'entrepreneur et du ministère pour chaque tâche;
- le contrôle des changements, des outils ou des modèles à utiliser par l'entrepreneur pour la mise en œuvre des pratiques exemplaires.

3.27.12 (C) L'entrepreneur devrait fournir une ébauche de plan de continuité des opérations, des politiques et des procédures avec la proposition qui porterait sur les catastrophes, les événements affectant le service

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(c.-à-d. panne de courant, tremblement de terre, inondation, etc.). L'entrepreneur devrait décrire ses plans, ses politiques et ses procédures pour assurer la continuité des activités.

- 3.27.13 **(C)** L'entrepreneur devrait fournir une ébauche de plan de stratégie de sortie avec la proposition qui indique le processus, l'assurance de la qualité de la migration des données, les ressources, les coûts et le temps prévu pour le terminer.
- 3.27.14 **(C)** L'entrepreneur devrait fournir une ébauche du plan de mise en œuvre et de conversion des données avec la proposition, qui fera l'objet de négociations à l'étape du contrat.
- 3.27.15 **(C)** L'entrepreneur devrait fournir une ébauche de plan de formation (formation du formateur) couvrant la durée du contrat et détaillant comment et quand la formation sera dispensée pour l'équipe centrale du projet, les utilisateurs finaux (administrateurs) et le personnel technologique. Elle devrait également comporter des dispositions pour tout nouveau produit/fonction/ajout ou mise à jour.
- 3.27.16 **(C)** L'ébauche de plan de stratégie de migration des données devrait contenir des sections sur les exigences de migration des données, l'évaluation de l'environnement actuel, l'identification et la collecte des données existantes, la méthode de migration, les rôles et responsabilités, le plan de qualité de la migration, les procédures de migration, de stadification et de nettoyage des données.

3.28 SOUTIEN TECHNIQUE

- 3.28.1 **(O)** L'entrepreneur doit assurer le soutien du système, notamment :
- a) Traitement progressif et sauvegarde complète (automatique, sans surveillance et programmé chaque jour) sans interruption des services;
 - b) stockage de secours sur place et hors site;
 - c) récupération et restauration des fichiers de sauvegarde.
- 3.28.2 **(O)** L'entrepreneur doit fournir des services de soutien à la clientèle par courriel, sur le site Web et au numéro sans frais de 5 h 30 à 20 h, heure normale de l'Est, pour les opérations quotidiennes (non liées au service qui ont une incidence sur les problèmes, les demandes de renseignements), du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés du GC. REMARQUE : Aucun personnel sur place requis.
- 3.28.3 **(O)** L'entrepreneur doit fournir un numéro de téléphone en cas d'urgence disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine. REMARQUE : TC transmettra d'abord le dossier au niveau 1 (service de dépannage de TC), au niveau 2 (administrateur de système de TC, EM de TC de niveau 3 (DSM)) avant de communiquer avec le fournisseur.
- 3.28.4 **(C)** L'entrepreneur devrait fournir des services de soutien à la clientèle en français par courriel, sur son site Web et à un numéro sans frais entre 5 h 30 et 20 h, heure normale de l'Est, du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés observés par le gouvernement fédéral).

3.29 VIDÉO DIDACTIQUE AVEC NARRATION

- 3.29.1 **(O)** L'entrepreneur doit fournir avec sa proposition une ou plusieurs présentations vidéo scénarisées avec narration (sur DVD) d'au plus deux (2) heures au total (la vidéo ne doit PAS être une présentation de vente) qui démontrent son appui à ce qui suit :
- a. Interface utilisateur bilingue (français | anglais)
 - b. Rapports standards
 - c. Flux de travail configurable
 - d. Notifications
 - e. Journal/suivi de l'audit

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- f. Prise en charge d'API
- g. Gestion des catalogues
- h. Gabarits de certificat
- i. Création de contenu
- j. Équivalences, exemptions et prolongations de cours
- k. Champs définis par les utilisateurs
- l. Tableaux de bord
- m. Examens/tests
- n. Apprentissage des cheminements et des plans
- o. Gestion des cours (activités d'apprentissage)
- p. Gestion de comptes/profils

3.30 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

- 3.30.1 **(C)** L'entrepreneur devrait démontrer comment et à quel niveau sa solution est conforme aux critères de réussite des lignes directrices WCAG 2.0/2.1 pour :
- 1. Fonctionnalité pour les apprenants
 - 2. Fonctionnalité interne (c.-à-d. administrative)
 - 3. Cycle de lancement du produit de l'entrepreneur
- 3.30.2 **(C)** La solution devrait prendre en charge les principaux navigateurs Web.
- 1. Google Chrome
 - 2. Firefox de Mozilla
 - 3. MS Edge
 - 4. Safari d'Apple
 - 5. Opera
- 3.30.3 **(C)** Conception logique – La conception de la solution devrait se dérouler selon une progression naturelle et sensée, en partant des généralités vers les détails, de haut en bas, afin d'exécuter une tâche.
- 3.30.4 **(C)** Conception efficace – La conception de la solution devrait permettre à l'utilisateur d'accomplir une tâche en un minimum de temps et d'étapes, avec tous les champs de données, boutons, commandes et liens à portée de main, et capable d'accomplir la tâche 100 p. cent du temps – sans erreur.
- 3.30.5 **(C)** Conception intuitive – La conception de la solution devrait, avec un minimum d'expérimentation et sans formation, permettre à un utilisateur non initié d'accomplir une tâche.
- 3.30.6 **(C)** En cas de perte de connectivité, la solution devrait réduire au minimum la perte de données et permettre à l'utilisateur de reprendre la tâche une fois la connectivité rétablie avec un minimum de perte de travail et d'effort.
- 3.30.7 **(C)** La solution devrait permettre aux apprenants et aux instructeurs de travailler hors ligne et de se synchroniser une fois la connexion rétablie.
- 3.30.8 **(C)** Authentification unique/fermeture unique (SSO/SLO) : La solution devrait prendre en charge les fournisseurs d'identité externes en employant SAML 2.0 ou OpenID Connect.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.31 MISE EN SIGNET

3.31.1 (C) La solution devrait permettre la mise en signet des objets et services d'apprentissage par l'apprenant.

3.32 CERTIFICATION EN CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

3.32.1 (C) La solution devrait être conforme à la norme ISO 22301 Certification for Business Continuity Management.

3.33 COÛT DES COURS

3.33.1 (C) La solution devrait permettre à un utilisateur autorisé de créer et de mettre à jour des estimations des coûts de cours ou d'activités d'apprentissage à tout moment dans le processus d'apprentissage de l'apprenant, y compris les coûts de déplacement.

3.34 ANALYSE DES ÉCARTS

3.34.1 (C) La solution devrait être en mesure de produire une analyse des écarts (comparaison des compétences actuelles et des compétences requises pour un poste souhaité). Cela signifie que la solution devrait être en mesure d'enregistrer les cours requis et les cours réussis, et d'identifier les cours en suspens.

3.35 CLAVARDAGE EN DIRECT

3.35.1 (C) La solution devrait prendre en charge le clavardage en direct entre l'apprenant et le formateur pendant les cours (cours sur le Web seulement).

3.36 PRISE DE NOTES

3.36.1 (C) La solution devrait permettre aux apprenants de prendre des notes personnelles pendant les cours.

3.37 FORMATION EN COURS D'EMPLOI

3.37.1 (C) La solution devrait fournir un soutien pour la formation structurée en cours d'emploi (FSCE). Le gestionnaire devrait avoir la capacité de créer une liste des mesures à prendre (liste de contrôle des tâches de travail – plan d'apprentissage détaillé) à prendre au moment d'un autre événement (p. ex., approuver dans les trois jours suivants la demande, confirmer dans les deux jours suivants l'autorisation, etc. Le gestionnaire cochera la liste. Cela servira à créer des listes de contrôle pour la formation structurée en cours d'emploi (FSCE) qui seront cochées et approuvées par le gestionnaire de l'apprenant. Cette liste de vérification approuvée ferait alors partie de l'historique de formation de l'apprenant.

3.38 TRANSFÉRABILITÉ

3.38.1 (C) Les cours devraient être transférables et indépendants de l'outil qui les a produits.

3.39 ÉDITION

3.39.1 (C) La solution devrait prendre en charge la mise à jour des fichiers d'apprentissage en ligne après leur téléchargement dans le système, sans affecter l'offre en cours.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.40 CONCEPTION ADAPTÉE

3.40.1 (C) L'entrepreneur devrait démontrer comment la solution proposée offre des interfaces utilisateur conviviales pour les personnes utilisant des appareils mobiles, dont des tablettes, par l'intermédiaire d'une conception Web réactive.

3.41 RECHERCHE

3.41.1 (C) La solution devrait permettre à un utilisateur autorisé de nommer et d'enregistrer des critères de recherche en vue d'une réutilisation.

3.41.2 (C) La solution devrait pouvoir effectuer une recherche dans une vidéo.

3.41.3 (C) La solution devrait avoir une capacité de recherche (pour tous les éléments suivants) :

- a) Pour tous les types de contenu et à l'aide de divers filtres
- b) Limité aux intérêts fondés sur les rôles
- c) Limité à un catalogue

3.42 RESSOURCES DE SOUTIEN

3.42.1 (C) La solution devrait avoir la capacité de gérer un inventaire du matériel de formation pour les activités d'apprentissage et leur emplacement. Par exemple, pour les cours en classe, un inventaire de documents comme des guides imprimés, des documents à distribuer, des reliures.

3.43 COURS DE TIERCES PARTIES

3.43.1 (C) La solution devrait pouvoir intégrer des contenus tiers provenant de diverses bibliothèques (p. ex. Skillsoft, LinkedIn Learning Integration, OpenSesame, etc.).

3.44 AVENIR DU PRODUIT (FEUILLE DE ROUTE)

3.44.1 (C) L'entrepreneur devrait démontrer comment et quand la solution qu'il propose permettrait au ministère d'appliquer les concepts de jeu à ses offres d'apprentissage, notamment :

- 1. Points
- 2. Tableaux de classement
- 3. Insignes
- 4. Niveaux
- 5. Récompenses

3.44.2 (C) L'entrepreneur devrait décrire comment et quand la solution appuie ou appuiera le micro-apprentissage.

3.44.3 (C) L'entrepreneur devrait décrire comment et quand la solution appuie ou appuiera les personnes apprenantes à créer du contenu généré par les utilisateurs, p. ex., un blogue.

3.44.4 (C) L'entrepreneur devrait décrire comment et quand la solution appuie ou appuiera la gestion du capital humain.

3.44.5 (C) L'entrepreneur devrait décrire comment et quand la solution appuie ou appuiera l'analyse prédictive (recommandations, meilleure classe, contenu, etc.).

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 3.44.6 **(C)** L'entrepreneur devrait décrire comment et quand la solution utilise ou utilisera la technologie de l'intelligence artificielle pour améliorer certains aspects de l'apprentissage en ligne ou de l'expérience utilisateur.

3.45 SÉCURITÉ

- 3.45.1 **(O)** La solution proposée par le soumissionnaire doit permettre au gouvernement du Canada de stocker et de protéger ses informations inactives, y compris les données dans des sauvegardes ou conservées à des fins de redondance à l'intérieur des limites géographiques du Canada. Cela comprend les éléments suivants:

- a) dresser et fournir au GC une liste à jour des lieux physiques, y compris la ville où pourraient se trouver des données du Canada, au Canada, pour chaque centre de données utilisé pour fournir des services;
- b) indiquer les parties des services fournis à partir de l'extérieur du Canada, y compris tous les lieux où les données sont stockées et traitées et où les services sont gérés;
- c) garantit l'impossibilité de trouver les données d'un client en particulier sur des supports physiques; et
- d) emploie le chiffrement pour s'assurer qu'aucune donnée n'est écrite sur disque sous une forme non chiffrée.

Les soumissionnaires sont informés que les étapes d'approvisionnement subséquentes peuvent les obliger ou obliger le soumissionnaire du logiciel sous forme de service commercialement disponible proposé à informer le Canada de toute mise à jour de la liste des lieux physiques où pourraient se trouver des données du Canada

- 3.45.2 **(O)** La solution doit permettre au Ministère de limiter l'accès aux données non chiffrées et aux clés de chiffrement uniquement aux employés de Transports Canada.

- 3.45.3 **(O)** La solution doit permettre au Ministère de limiter l'accès au système uniquement aux employés de Transports Canada et d'empêcher l'accès pour créer arbitrairement des utilisateurs, attribuer des droits administratifs, des rôles ou des privilèges à un utilisateur non-TC.

3.46 MULTI-LOCATION (BESOIN ADDITIONNEL)

- 3.46.1 **(O)** La solution doit prendre en charge la configuration multi-location, les unités organisationnelles au sein d'un ministère et les facultés/secteurs d'activité. La solution doit prendre en charge la segmentation et le partage des utilisateurs et du contenu entre ces segments, ainsi que le marquage individuel des segments.

La solution doit soutenir la capacité d'administrer les secteurs organisationnels séparément, y compris les catalogues d'activités d'apprentissage, p. ex. formation financière, technique, de sécurité, non technique, obligatoire de TC, exigée par le SCT (École de la fonction publique du Canada), formation sur les logiciels et les applications, de manière à appuyer les secteurs distincts de parrainage de cours de TC, qui, aujourd'hui, comprennent les RH (Ressources humaines), le FTIM (Formation technique intégrée multimodale) et DGSA (Direction générale des services des aéronefs) et comprend les programmes et les groupes du ministère de TC, y compris les apprenants clients de la Direction générale des services des aéronefs (DGSA) :

- Programme national de formation des pilotes
- Programme de formation de technicien d'entretien d'aéronefs
- Formation des inspecteurs de l'aviation civile
- Autres utilisateurs de TC et clients externes tels que le Bureau de la sécurité des transports, la GRC et la Garde côtière canadienne

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

CHAPITRE 4 - GESTION DU PROJET

Après l'adjudication du contrat, le soumissionnaire ou l'entrepreneur retenu **doit absolument** assumer les responsabilités de la gestion globale de la réalisation, de la conception, de la production, des essais avant livraison, de la livraison, de l'installation, de la configuration et de la formation conformément aux exigences énoncées dans l'EB. L'entrepreneur **doit absolument** utiliser une organisation officielle de disciplines de gestion, y compris des méthodes et des procédures pour diriger, coordonner et contrôler tous les efforts contractuels nécessaires pour exécuter le contrat.

4.1 EXAMEN DU PROJET ET RÉUNIONS

4.1.1 L'entrepreneur doit absolument assister aux réunions et examens suivants ou les présider :

- a) Lancement du projet (président : Autorité contractante (AC))
- b) Lancement du projet (président : Autorité contractante (AC))
- c) Examen de l'architecture (président : GP)
- d) Examen crucial de la configuration (président : GP, AT)
- e) Examen de l'état de préparation au déploiement (président : AT)
- f) Examen final du projet (coprésidents : AC et GP)

4.1.2 Dans la mesure du possible et au besoin par téléconférence, on organisera des examens et réunions en collaboration avec une réunion régulière d'examen de l'état d'avancement du projet.

4.2 DÉROULEMENT DES RÉUNIONS

4.2.1 Le président de chaque réunion d'examen doit absolument être conforme à la description de la section 4.1.1, sauf si l'entrepreneur et le Canada en conviennent autrement.

4.2.2 L'entrepreneur *sera* responsable de ce qui suit dans la préparation et le déroulement de ces examens et réunions :

- a) Convoquer et animer les examens et réunions dans les installations de l'entrepreneur ou par téléconférence, à moins que le Canada n'en convienne autrement
- b) Préparer l'ordre du jour de la réunion et le soumettre à l'approbation du Canada
- c) Organiser et présenter des séances d'information au besoin
- d) Fournir tous les documents à l'appui de la réunion
- e) Consigner, publier et distribuer les procès-verbaux et les mesures à prendre documentés dans les examens et les réunions
- f) Tenir à jour les fichiers et dossiers, la base de données des mesures à prendre, et la documentation de tous les examens et réunions.
- g) Réunion de lancement
- h) Dans les deux semaines suivant l'adjudication du contrat, l'entrepreneur rencontrera le Canada pour :
 - i) présenter les équipes de gestion du Canada et de l'entrepreneur;
 - j) examiner le PGP, y compris les processus de contrôle, le calendrier du projet, les jalons et les produits livrables;
 - k) discuter des risques du projet et de tous autres problèmes et questions qui pourraient avoir une incidence sur le rendement ou les produits livrables du projet ou du système;

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- l) discuter du processus intégré de contrôle des changements et de demande de changement proposé par l'entrepreneur (DD CM-04);
- m) discuter des inspections sur place et de leur calendrier;
- n) discuter de toute autre question.

4.3 EXAMEN DE L'ARCHITECTURE

- 4.3.1 L'entrepreneur doit absolument effectuer un examen d'architecture du gouvernement du Canada avec le Canada, conformément au calendrier approuvé, mais au plus tard deux semaines après la réunion de lancement.
- 4.3.2 Une semaine avant l'examen de l'architecture, l'entrepreneur doit absolument fournir toutes les données techniques et toute la documentation du système pertinents finaux (la trousse d'examen de l'architecture) au Canada pour approbation. L'examen de l'architecture se fera au choix du Canada.
- 4.3.3 L'entrepreneur doit absolument soumettre la trousse d'examen de l'architecture, y compris la documentation (configuration de la solution), en version électronique.
- 4.3.4 La version finale de la trousse d'examen de l'architecture *comprendra* :
 - a) Trousse de documentation préliminaire de la solution (trousse de DPS), qui **doit absolument** comprendre (*les DD pertinentes se trouvent entre parenthèses*) :
 1. Description technique de la solution
 2. Schémas fonctionnels/interfaces de déploiement (TDM-02)
 3. Documentation de configuration préliminaire de l'interface utilisateur
 - b) Plan de migration des données définitif, indiquant les données source devant effectuer la transition et comprenant le schéma de la solution (cible)
 - c) Protocole de test (TE-02)
 - d) Procédures d'essai d'acceptation par l'utilisateur (EAU) (TE-03)
 - e) Plan de formation définitif
- 4.3.5 Dans les deux semaines suivant l'examen de l'architecture, l'entrepreneur doit absolument tenir une discussion ou un examen concernant toute mise à jour de l'examen de l'architecture.
- 4.3.6 Dans les deux semaines suivant l'examen de l'architecture, l'entrepreneur **doit absolument** fournir au Canada une copie électronique de la trousse d'examen de l'architecture mise à jour.
- 4.3.7 À la suite de la résolution de tout problème relevé au cours de l'examen de l'architecture, l'entrepreneur doit absolument aviser, par écrit, de la(des) résolution(s) à l'examen de l'architecture.

4.4 EXAMEN CRUCIAL DE LA CONFIGURATION

- 4.4.1 L'entrepreneur doit absolument effectuer l'examen crucial de la configuration (ECC) avec le Canada une fois la configuration finale de la solution terminée, la transition des données d'essai achevée, et toute la

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

documentation pertinente soumise pour approbation. L'ECC se tiendra conformément au calendrier approuvé, mais au plus tard six semaines après l'examen de l'architecture.

- 4.4.2 Pendant l'ECC, l'entrepreneur doit absolument démontrer :
- 4.4.3 que la configuration finale de la solution répond aux exigences opérationnelles établies dans l'EB (sous forme de matrice, comme dans l'exemple des procédures d'essai d'acceptation par l'utilisateur [DD TE-03]), et que le contenu doit être convenu avant la tenue de l'ECC par le Canada et l'entrepreneur);
- 4.4.4 que la solution répondra aux exigences en matière d'accessibilité, de sécurité et de rendement;
- 4.4.5 que la configuration de la solution respecte les normes de TI de TC/SPC/COG fournies à l'entrepreneur;
- 4.4.6 que la solution répond aux exigences impératives établies dans l'EB;
- a) qu'une migration des données d'essai³ vers la base de données de la solution a eu lieu.
- 4.4.7 Une semaine avant l'ECC, l'entrepreneur doit absolument fournir au Canada toutes les données et tous les documents techniques finaux pertinents (trousse d'ECC) pour approbation. L'ECC se déroulera au choix du Canada.
- 4.4.8 L'entrepreneur doit absolument soumettre la trousse d'ECC, y compris la documentation de configuration de la solution, en copie électronique.
- 4.4.9 La trousse d'ECC doit absolument comprendre, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants (les DD pertinentes se trouvent entre parenthèses) :
- a) Description technique finale du système, y compris schémas fonctionnels et interfaces détaillés du système et de l'équipement (TDM-02)
- b) Manuel préliminaire du logiciel (TDM-08)
- c) Manuels de formation préliminaires (TT-03)
- d) Application SGA configurée (y compris interface utilisateur bilingue⁴ si disponible)
- e) Protocole de test (TE-02)
- a) Procédures d'essai d'acceptation par l'utilisateur (EAU) (TE-03)
- 4.4.10 Dans les deux semaines suivant l'ECC, l'entrepreneur doit absolument fournir au Canada une copie électronique de la trousse d'ECC mise à jour.
- 4.4.11 À la suite de la résolution de tout problème de conception relevé au cours de l'ECC, le Canada doit absolument approuver l'ECC par écrit. Cette approbation est requise avant le passage à la prochaine étape des travaux.
- 4.5 EXAMEN DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET**
- 4.5.1 L'entrepreneur doit absolument tenir des réunions d'examen de l'état d'avancement du projet (EEAP) avec les membres de l'équipe de projet du Canada.
- 4.5.2 Les réunions d'examen de l'état d'avancement du projet doivent avoir lieu chaque mois, au choix du Canada.

³ Veuillez noter qu'une migration complète/finale des données pour obtenir les données les plus récentes sur les apprenants sera nécessaire avant le déploiement.

⁴ L'autorité opérationnelle du Ministère **examinera** la traduction de l'entrepreneur pour s'assurer de sa conformité aux normes linguistiques opérationnelles canadiennes.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 4.5.3 L'EEAP *doit absolument* englober l'état complet du projet à la date de l'examen. Au cours des réunions de l'EEAP, l'entrepreneur *doit absolument* examiner la DD PM-02 actuelle, *Rapport de l'état d'avancement et de la situation du projet*. Au cours de cet examen, l'entrepreneur *doit absolument* également se concentrer sur ce qui suit :
- Écarts relativement aux progrès prévus, et les mesures correctives à prendre au cours de la prochaine période de dépôt de rapport
 - Une explication des problèmes prévisibles et des solutions proposées, y compris une évaluation de leur incidence sur le contrat sous les angles de la portée, du calendrier, du rendement du système, et des risques
 - Autres activités convenues d'un commun accord par le Ministère (FTIM, DGSA et RH) et l'entrepreneur.

4.6 RÉUNION D'EXAMEN FINAL DU PROJET

- 4.6.1 L'entrepreneur doit absolument tenir une réunion d'examen final du projet à un moment convenu entre le Canada et l'entrepreneur.
- 4.6.2 L'examen final du projet doit absolument confirmer l'achèvement des éléments suivants :
- Les EAU sont complets et tous les résultats des essais ont reçu approbation.
 - Les rapports d'EAU sont exacts, complets et fournis.
 - Toute la documentation et tous les produits livrables ont été livrés et approuvés.
 - L'entrepreneur a réglé toutes les questions en suspens.
- 4.6.3 **Réunions supplémentaires sur l'avancement des travaux**
- 4.6.4 Au choix du Canada, des réunions supplémentaires sur l'avancement des travaux doivent absolument avoir lieu pour résoudre des problèmes particuliers.

4.7 DÉPÔT DE RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

- 4.7.1 L'entrepreneur doit absolument surveiller l'avancement du projet et remettre des rapports sur l'état de la situation mensuels électroniques (DD PM-02) au Canada à partir de la fin du premier mois suivant l'adjudication du contrat jusqu'à l'achèvement du projet.
- 4.7.2 L'entrepreneur doit absolument aviser le Canada, par courriel, dès qu'il a connaissance de problèmes touchant le calendrier du projet ou les produits livrables sous l'égide du contrat. À la suite de cet avis, le Canada indiquera si une réunion ou une autre mesure est requise.
- 4.7.3 L'entrepreneur doit absolument tenir à jour une liste historique, chronologique des mesures à prendre découlant des examens, des réunions ou de la correspondance entre le Ministère (FTIM, DGSA et RH) et l'entrepreneur, conformément à la DD PM-02.

CHAPITRE 5 - ESSAIS D'ACCEPTATION PAR L'UTILISATEUR

5.1 GÉNÉRALITÉS

- 5.1.1 Les essais d'acceptation par l'utilisateur s'appliquent à l'entrepreneur retenu après l'adjudication du contrat. Les essais d'acceptation par l'utilisateur (EAU) sont des essais officiels qui démontrent au Canada que le SGA de l'entrepreneur se conforme à toutes les exigences établies dans l'EB..

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.2 DROIT DE RENONCER À DES TESTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.2.1 Le Canada se réserve le droit de renoncer à l'exigence de tout essai demandé par la DD TE-02 (Protocole de test et rapport) ou de commander des essais supplémentaires pour démontrer la conformité du SGA de l'entrepreneur aux exigences indiquées dans l'EB et l'ET.
- 5.2.2 Le Canada, à son choix, doit absolument être témoin de tous et chacun des essais.

5.3 PROCOLES ET PROCÉDURES DE TEST

- 5.3.1 Le Ministère (FTIM-DGSA-RH) doit absolument élaborer un protocole de test global (DD TE-02 Protocole de test et rapport), qui décrit en détail la méthodologie de l'essai d'acceptation par l'utilisateur de la DGSA.
- 5.3.2 Le Ministère (FTIM-DGSA-RH) doit absolument élaborer des procédures d'essai pour les EAU (DD TE-03 Procédures d'essai d'acceptation par l'utilisateur). Les procédures d'essai doivent être conçues pour démontrer que la solution respecte ou dépasse toutes les exigences de l'EB et du présent ET.
- 5.3.3 L'entrepreneur doit absolument fournir le protocole de test au Canada pour examen dans le cadre de la trousse d'examen de l'architecture (préliminaire) et de la trousse de l'ECC (final).
- 5.3.4 L'entrepreneur doit absolument inclure le calendrier d'essai dans le calendrier principal.
- 5.3.5 L'entrepreneur doit absolument fournir des copies des procédures et résultats des essais au Canada pendant les essais.
- 5.3.6 Le résultat de chaque procédure d'essai doit absolument démontrer que la solution SGA répond aux exigences opérationnelles et techniques énoncées dans l'EB, et l'entrepreneur doit absolument la soumettre au Canada pour approbation.

5.4 ÉCHECS PENDANT LES ESSAIS

- 5.4.1 L'entrepreneur doit absolument assumer la responsabilité de la résolution de toutes les défaillances observées pendant tous les essais.

5.5 SOUS-PROGRAMMES DE DIAGNOSTIC D'ESSAI

- 5.5.1 L'entrepreneur doit absolument fournir au Canada tous sous-programmes de diagnostic d'essai locaux et éloignés utiles pour le dépannage de problèmes matériels et logiciels.

5.6 ESSAIS D'ACCEPTATION PAR L'UTILISATEUR

- 5.6.1 L'entrepreneur doit absolument aider l'équipe technique du Canada à effectuer les essais d'acceptation par l'utilisateur (EAU) sur l'infrastructure du COG.
- 5.6.2 À la fin des essais préalables à l'essai d'acceptation par l'utilisateur, au besoin, l'entrepreneur doit absolument confirmer par écrit l'état de préparation en vue de l'acceptation par l'utilisateur au Canada.
- 5.6.3 Les essais doivent absolument se dérouler conformément aux procédures d'essai approuvées (DD TE-03). La procédure d'acceptation par l'utilisateur doit absolument comprendre l'utilisation simultanée du système depuis l'administration centrale de formation du Ministère, d'un bureau régional et d'utilisateurs à distance utilisant des tablettes selon un scénario prédéfini.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 5.6.4 L'entrepreneur doit absolument consigner tous les résultats des essais dans le rapport d'essai d'acceptation par l'utilisateur, et l'entrepreneur et le Canada doivent absolument les certifier comme un enregistrement exact des résultats des essais.

5.7 PLAN DE DÉPLOIEMENT

- 5.7.1 L'entrepreneur doit absolument fournir au Canada une copie électronique des dessins finaux (DD TDM-02) et du manuel du logiciel (DD TDM-08) deux semaines avant les EAU.
- 5.7.2 L'entrepreneur doit absolument s'assurer que le document TDM-08 subit des mises à jour au besoin après le déploiement.
- 5.7.3 Le Canada doit absolument informer l'entrepreneur du moment le moins perturbateur possible pour effectuer le déploiement. Cela pourra avoir lieu hors des heures normales de travail.

5.8 MANUEL DU LOGICIEL

- 5.8.1 L'entrepreneur doit absolument produire un manuel du logiciel en anglais conformément à la DD TDM-08 Manuel de logiciel
- 5.8.2 L'entrepreneur doit absolument soumettre un manuel final du logiciel à l'examen du Canada deux (2) semaines avant la réunion d'examen final du projet.

5.9 GESTION DES DOCUMENTS

- 5.9.1 Le transfert de documents doit absolument se faire par l'entremise d'un site Web géré par l'entrepreneur, qui doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'aucune donnée n'est compromise pendant le transfert de données.
- 5.9.2 L'entrepreneur doit absolument fournir à la triple équipe FTIM-DGSA-RH l'accès à tous les dossiers et documents du projet en ligne.

5.10 GESTION DE LA CONFIGURATION

- 5.10.1 L'entrepreneur doit absolument proposer, dans le cadre du PGP, une approche de gestion de la configuration à la mesure de la portée et de la complexité du projet.
- 5.10.2 L'entrepreneur doit absolument contrôler les révisions de documents conformément aux instructions de l'annexe A.1.5.

5.11 MIGRATION DE DONNÉES

- 5.11.1 L'entrepreneur doit absolument travailler de concert avec le Ministère en ce qui regarde la migration des données conformément au plan et au calendrier de projet du SGA.
- 5.11.2 L'entrepreneur doit absolument fournir le schéma de données de la solution au Ministère après l'adjudication du contrat pendant la phase d'examen de l'architecture du projet.
- 5.11.3 Le Ministère doit absolument indiquer dans le protocole de migration des données la source des données devant effectuer la transition. Le protocole doit absolument être disponible après l'adjudication du contrat pendant la phase d'examen de l'architecture du projet. Le protocole doit se fonder sur le PROTOCOLE DE MIGRATION DES DONNÉES que doit identifier le Ministère.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 5.11.4 Le Ministère doit absolument extraire les données de l'ancienne application du SGA et les stocker dans une zone de rassemblement et de transit désignée dans l'environnement du Ministère.
- 5.11.5 Les équipes de migration des données de l'entrepreneur et du Ministère doivent absolument travailler ensemble pour analyser les données source et le schéma de données de la solution afin de proposer, de sélectionner et d'approuver la mise en correspondance (cartographie) des données source et du schéma de la solution.
- 5.11.6 L'entrepreneur doit absolument produire un rapport qui documente la mise en correspondance (cartographie) des données approuvée.
- 5.11.7 L'entrepreneur doit absolument faire passer les données de la zone de rassemblement et de transit du Ministère vers la base de données de la solution, conformément au document de cartographie des données approuvé susmentionné.
- 5.11.8 L'entrepreneur doit absolument effectuer l'assurance de la qualité et produire des rapports de migration des données détaillant les types et le nombre d'enregistrements soumis à la migration, le nombre d'enregistrements convertis et une liste de tous enregistrements rejetés. Cela peut comprendre la migration des données d'essai, les modifications, les réparations, la personnalisation, les mises à jour et la migration finale/complète des données vers l'environnement de production de la solution.
- 5.11.9 L'entrepreneur doit absolument certifier, et le Ministère doit absolument valider, que toutes les données ayant fait la transition vers la solution sont complètes et exactes.
- 5.11.10 L'entrepreneur doit absolument effectuer la migration finale/complète des données au plus tard une (1) semaine avant l'EAU (essai d'acceptation de l'utilisateur).
- 5.11.11 L'entrepreneur doit absolument s'assurer de préserver la confidentialité et la sécurité des données du Ministère tout au long du processus de migration des données.

APPENDIX A - EXIGENCES RELATIVES À LA DOCUMENTATION

Au minimum, tous les documents livrés sous forme électronique par l'entrepreneur doivent absolument se conformer à Table 1 ci-dessous, à moins d'une entente contraire du Canada. Les manuels (autres que ceux du fabricant d'équipement d'origine [FEO]) et le matériel de formation destinés à utilisation pendant la phase en service doivent absolument faire l'objet de livraison dans un format électronique qui permet les mises à jour par le Canada (c'est-à-dire, non comme un format de document portable [PDF] verrouillé). L'entrepreneur doit absolument fournir en copies sur support papier reproductibles les manuels du fabricant d'équipement d'origine (FEO) non disponibles en format électronique.

Tableau 1 Format électronique des documents

Type	Application / Lecteur	Extension du fichier
Documents texte produits dans le cadre du projet	MS Word	.docx,
Présentations produites dans le cadre du projet	MS PowerPoint	.pptx,
Manuels produits dans le cadre du projet	MS Word et Adobe	.docx, .pdf
Feuilles de calcul produites dans le cadre du projet	MS Excel	.xls, .xlsx
Réseaux et calendriers de travail produits dans le cadre du projet	MS Project 2010 et Adobe	.msp, .pdf
Dessins	MS Visio et Adobe	.vsd, .pdf

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

A.1.1 **Qualité des documents**

Afin que la documentation existante soit acceptable pour le Canada, elle **doit absolument** être d'une qualité d'impression commerciale en vue de reproductibilité. Le Canada se réserve le droit d'exiger de l'entrepreneur qu'il mette à niveau tout document existant qui ne convient pas à utilisation au Canada.

A.1.2 **Choix de langue**

L'entrepreneur **doit absolument** fournir toute la documentation du projet en anglais. La LDEC à l'annexe B fournit des directives concernant les présentations de DD en français.

A.1.3 **Droits en matière de données**

L'entrepreneur **doit absolument** fournir les droits aux données, y compris le droit de produire des copies de tous les manuels, dessins, documentations de logiciel et documents de formation nécessaires pour appuyer l'exploitation, l'entretien et la formation pendant la phase en service du système. L'entrepreneur **doit absolument** aussi marquer les dessins et les documents techniques brevetés de façon qu'ils indiquent clairement tout droit de propriété. La protection des copies *ne doit pas* servir sur les fichiers électroniques. Le Canada se réserve le droit de modifier et(ou) de mettre à jour des documents, au besoin.

A.1.4 **Format**

L'entrepreneur **doit absolument** produire tous les dessins selon un format de fichier et une version conformes à l'annexe A, Exigences relatives au document A.1, Exigences générales, **Error! Reference source not found..**

A.1.5 **Contrôle des révisions**

Une fois les documents soumis approuvés, il faut les considérer comme des documents de base, et ils **doivent absolument** faire l'objet d'un contrôle des révisions strict. Les révisions apportées aux documents approuvés **doivent absolument** faire l'objet d'approbation écrite par le Canada, et l'entrepreneur **doit absolument** se servir d'une demande de modification du projet en vue de toute révision d'importance.

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

APPENDIX B - LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT ET PRODUITS LIVRABLES SOUS FORME D'ÉLÉMENTS DE DONNÉE

Après l'adjudication du contrat, il s'agit d'un calendrier proposé pour la gestion des documents.

Entrepreneur (après l'adjudication du contrat) :		DDP/contrat :		Présentation originale/modifiée :			
Projet SGA / Autorité technique :		Actif :		Originelle			
Titre		Fréquence		Choix de langue			
Ne DD	Titre	Fréquence	Choix de langue	Remises		Information / Acceptation / requise	Remarques
				Paraphe	Plus tard		
PM-01	Plan de gestion du projet	Deux fois + mises à jour	Anglais	Avec la soumission	Lancement + 3 semaines	Examen et acceptation requis	Tenu à jour sur une base continue
PM-02	Rapport sur l'état de l'avancement et de la situation de l'entrepreneur	Chaque mois	Anglais			Soumis à titre informatif	Soumis mensuellement, deux jours avant la réunion mensuelle d'examen de l'avancement du projet
PM-03	Plan de gestion des risques	Deux fois + mises à jour	Anglais	Avec la soumission	Lancement + 3 semaines	Examen et acceptation requis	Tenu à jour sur une base continue
PM-04	Plan de mise en œuvre du projet	Une fois	Anglais	Avec la soumission		Examen et acceptation requis	Format de l'entrepreneur – aucune DD connexe
TDM-01	Document sur l'architecture technique et l'environnement de sécurité	Une fois	Anglais	Avec la soumission		Examen et acceptation requis	
TDM-02	Dessins (peuvent faire partie du document sur l'architecture technique et l'environnement de sécurité ci-dessus)	Trois fois	Anglais	Avec la soumission	ECC - 1 semaine EAU - 2 semaines	Examen et acceptation requis	Les remises successives doivent absolument documenter : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la configuration préliminaire; ▪ la configuration cruciale;

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.
107xl

Buyer ID - Id de l'acheteur
107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

									<ul style="list-style-type: none"> configuration de la solution déployée.
TDM-08	Manuel du logiciel	Trois fois.		Anglais	ECC - 1 semaine	EAU - 2 semaines	Examen et acceptation requis	Examen et acceptation requis	Remise finale Réunion d'examen final du projet - 2 semaines
CM-03	Demande de clarification	Sur demande		Anglais			Examen et acceptation requis	Examen et acceptation requis	
	Plan / Stratégie de migration des données	Une fois		Anglais	Examen de l'architecture - 1 semaine		Examen et acceptation requis	Examen et acceptation requis	
TE-02	Protocole de test et rapport	Deux fois		Anglais	Examen de l'architecture - 1 semaine	Examen de la configuration cruciale - 1 semaine	Examen et acceptation requis	Examen et acceptation requis	Le rapport sur les essais est exigible + 10 jours
TE-03	Procédures d'essai d'acceptation par l'utilisateur (EAU)	Deux fois et plus Essais		Anglais	Examen de l'architecture - 1 semaine	Examen de la configuration cruciale - 1 semaine	Soumis à titre informatif	Soumis à titre informatif	Copies imprimées Test - 2 semaines et les copies remplies sont exigibles avec le rapport sur les essais
TT-03	Manuels de formation	Deux fois et plus Final		Bilingue	Examen de la configuration cruciale - 1 semaine	Formation - 2 semaines	Examen et acceptation requis	Examen et acceptation requis	Seule la remise finale du <i>manuel de formation de l'utilisateur doit absolument</i> être en anglais et en français : Examen final du projet - 2 semaines
S.o.	Plan d'instruction	Deux fois		Bilingue	Examen de l'architecture - 1 semaine	Examen de l'architecture + 2 semaines	Examen et acceptation requis	Examen et acceptation requis	Format de l'entrepreneur – aucune DD connexe

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

NOTA :

On ne doit accepter aucune nouvelle information après la clôture des soumissions. Des précisions sur les renseignements que le soumissionnaire a déjà fournis sont permises.
 Une fois qu'on a choisi le soumissionnaire retenu, il est possible de réviser les plans provisoires et de les conclure.

PM-02 Rapport sur l'état de l'avancement et de la situation de l'entrepreneur

La présente DD ne se veut pas restrictive ou normative, et l'entrepreneur peut l'adapter après l'adjudication du contrat.

DESCRIPTION DE DONNÉE	
1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Rapport sur l'état de l'avancement et de la situation de l'entrepreneur	PM-02
<p>3. BUT Évaluer les progrès et demeurer au courant de l'état d'avancement du projet. Ce rapport doit servir d'information à contribuer dans le cadre de réunions d'examen de l'avancement du projet.</p> <p>4. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES DONNÉES</p> <p>4.1 Cette DD ne se veut pas restrictive, et l'entrepreneur peut l'adapter.</p> <p>4.2 Le document résultant doit être suffisamment détaillé pour répondre exhaustivement aux exigences en matière de renseignements. Le soumissionnaire peut laisser à blanc toutes parties non pertinentes à la période de rapport en cours.</p> <p>4.3 Le rapport doit comprendre ce qui suit :</p> <p>4.3.1 Identification du rapport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titre du rapport, numéro de séquence, date, entrepreneur <p>4.3.2 État de la situation du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Période visée • État par rapport au calendrier • Événements importants survenus pendant la période de rapport <p>4.3.3 Mise à jour des risques du projet pour la période de rapport donnée (le cas échéant, on peut y joindre la matrice des risques actuelle)</p> <p>4.3.4 Changements apportés au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changements (le cas échéant) dans la portée du projet (depuis le rapport précédent) • Changements autorisés (le cas échéant) au calendrier convenu, aux objectifs techniques ou aux produits livrables • Changements d'importance (le cas échéant) apportés à l'organisation ou aux méthodes de fonctionnement de l'entrepreneur <p>Nota : Les demandes de changement et leur état doivent faire l'objet de suivi dans le registre des problèmes et la liste des mesures à prendre.</p> <p>4.3.4 Activités prévues au cours de la prochaine période</p>	

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

- Activités prévues durant la période suivante (peut renvoyer au calendrier principal)

Nota : Si le calendrier principal a subi des modifications depuis le dernier rapport, on **doit** le joindre au présent rapport.

4.3.5 Registre des problèmes/liste des mesures à prendre (feuille de calcul)

- Problèmes d'importance rencontrés, y compris les recommandations (s'il y a lieu) pour la prise de mesures par FTIM-DGSA
- État des problèmes soulevés antérieurement (non encore réglés)
- Toutes autres mesures à prendre découlant des examens, des réunions ou de la correspondance entre le Canada et l'entrepreneur
- Suivi des demandes de modification (DM)

Nota : Cette liste **doit** conserver tous les éléments fermés à titre de dossier historique en cours. On doit inclure la responsabilité de la mesure et la date d'échéance.

PM-03 Plan de gestion des risques

La présente DD ne se veut pas restrictive, et l'entrepreneur peut l'adapter après l'adjudication du contrat.

DESCRIPTION DE DONNÉE	
1. TITRE	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION
Plan de gestion des risques	PM-03
<p>3. BUT Établir une méthodologie de gestion des risques, une responsabilité organisationnelle et des exigences en matière de reddition de comptes en accord avec les pratiques du guide PMBOK[®]MD.</p> <p>4. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES DONNÉES</p> <p>4.1 Cette DD ne se veut pas restrictive, et l'entrepreneur peut l'adapter.</p> <p>4.2 L'entrepreneur pourra préparer le document résultant dans le format de son choix, et doit le rendre suffisamment détaillé pour répondre exhaustivement aux exigences en matière de renseignements.</p> <p>4.3 Le rapport doit absolument comprendre les renseignements suivants :</p> <p>4.3.1 Introduction, y compris le but, la portée, les plans et protocoles connexes, les références, les définitions, les acronymes, et le processus de mise à jour du plan ou protocole.</p> <p>4.3.2 Politique sur la gestion des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche globale de la gestion des risques <p>4.3.3 Responsabilité organisationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités de gestion des risques • Réunions sur la gestion des risques <p>4.3.4 Jalons et examens prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions d'examen de projet, y compris la gestion des risques • Examens et vérifications techniques, y compris la gestion des risques 	

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

4.3.5	Système de gestion des risques
	<ul style="list-style-type: none"> • Registre des risques
4.3.6	Processus de gestion des risques
	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des risques, y compris leur nombre et leur description. • Analyse des risques, y compris le domaine, l'incidence ou la gravité, la probabilité, le calendrier et la priorité • Plan d'atténuation des risques, y compris le « responsable » des risques • Suivi des risques, y compris la date de retour en arrière et l'état des risques • Résolution et contrôle des risques • Communication des risques
4.3.7	Matrice d'atténuation des risques (Nota : à annexer à la DD PM-02)
	<ul style="list-style-type: none"> • Risques liés à la gestion • Risques techniques • Risques associés au calendrier d'exécution
4.3.7.4	Risques rattachés aux coûts

TDM-08 Documentation sur le logiciel

La présente DD ne se veut pas restrictive, et l'entrepreneur peut l'adapter après l'adjudication du contrat.

DESCRIPTION DE DONNÉE	
1. TITRE Manuel du logiciel	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION TDM-08
3. BUT Expliquer comment utiliser correctement la solution.	

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	107xl
T8086-192304	107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION

4.1 La présente DD ne se veut pas restrictive, et, moyennant l'accord écrit préalable de l'autorité technique (AT) de Transports Canada/SGA nommée dans le contrat, l'entrepreneur peut l'adapter.

4.2 L'entrepreneur pourra préparer la présentation de données dans le format de son choix, et **doit absolument** la rendre suffisamment détaillée pour répondre exhaustivement aux exigences en matière de renseignements.

4.3 Le manuel du logiciel **doit absolument** comprendre l'information suivante :

4.3.1 **APERÇU DU SYSTÈME** – Présenter un aperçu de haut niveau du système – son but, et l'architecture matérielle et logicielle requise.

4.3.2 **DOCUMENTS APPLICABLES** – Dresser la liste de tous les documents de soutien du produit applicables relatifs au système.

4.3.4 LOGICIEL DU SYSTÈME INFORMATIQUE

• **Aperçu du logiciel** – Décrire l'architecture du logiciel du système informatique et expliquer le but et la fonctionnalité de tous les éléments.

• Procédures d'utilisation du logiciel – Décrire la façon d'utiliser le logiciel correctement, y compris :

- Démarrage – Décrire comment lancer l'exécution du logiciel
- Fonctionnement normal – Décrire toutes les procédures de fonctionnement courantes (p. ex. : initialisation du système, sauvegarde et récupération des données). Montrer les interactions opérateur-machine pertinentes, les écrans de saisie des données, les rapports sur supports papier et électronique générés, etc.
- Actions interdites – Énumérer et décrire les actions rattachées aux logiciels de l'opérateur qui peuvent entraîner des conséquences indésirables telles que des dommages au matériel informatique ou la perte de données
- Sauvegarde et récupération – Décrire les procédures routinières à suivre pour que TC sauvegarde les données du système et, en cas de perte de données, rétablisse et reprenne l'exploitation à l'aide du support de sauvegarde.

• **Messages** – Répertorier et décrire la signification de tous les messages générés par le logiciel système. Cela comprend les éléments suivants :

- Messages d'état de fonctionnement
- Messages de diagnostic
- Messages d'erreur

4.3.5 **SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE** – Repérer tout problème de sécurité ou de confidentialité de l'information qui pourrait exister dans le système, et décrire comment l'aborder et le résoudre pendant le fonctionnement du système. Cela devrait englober des aspects comme les procédures d'ouverture de session et les privilèges d'utilisateur.

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

CM-03 Demande de clarification

La présente DD ne se veut pas restrictive, et l'entrepreneur peut l'adapter après l'adjudication du contrat.

DESCRIPTION DE DONNÉE	
1. TITRE Demande de clarification	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION CM-03
3. BUT Recommander des clarifications dans les formulations de la documentation du projet	
4. INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DES DONNEES 4.1 L'entrepreneur peut préparer la demande de clarification selon le format de son choix, mais doit la rendre suffisamment détaillée pour répondre exhaustivement aux exigences suivantes en matière de renseignements : 4.1.1 Identification du document touché 4.1.2 Identification de l'élément de configuration touché 4.1.3 Formulation existante 4.1.4 Formulation proposée 4.1.5 Motif du changement 4.1.6 Compte rendu des décisions (à remplir par l'équipe FTIM-DGSA-RH du Ministère)	

TE-02 Protocole de test et rapport

La présente DD ne se veut pas restrictive, et l'entrepreneur peut l'adapter après l'adjudication du contrat.

DESCRIPTION DE DONNÉE	
1. TITRE Protocole de test et rapport	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION TE-02
3. BUT Fournir un protocole à suivre pour la mise à l'essai de la solution.	

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

4. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES DONNÉES
4.1 Cette DD ne se veut pas restrictive, et l'entrepreneur peut l'adapter.
4.2 L'entrepreneur pourra préparer la présentation de données dans le format de son choix, et **doit** la rendre suffisamment détaillée pour répondre exhaustivement aux exigences en matière de renseignements.
4.3 Le protocole de test **doit** comprendre, sans toutefois s'y limiter, les renseignements suivants :
4.3.1 Introduction, y compris le but, la portée, les références, les définitions et les acronymes.
4.3.2 Organisation et gestion
4.3.2.1 Organisation, y compris le personnel clé.
4.3.2.2 Mandat, y compris les responsabilités relatives à la préparation, aux autorisations d'essais internes et externes, à l'élaboration des essais d'acceptation, à la réalisation des essais, au témoignage, à la préparation des rapports et au suivi des résultats.
4.3.2.3 Méthodologie pour les EAU.
4.3.3 Rapport sur les essais
4.3.3.1 Le rapport **doit absolument** comprendre un aperçu complet des résultats englobant **au minimum** ce qui suit :
4.3.3.2 Problèmes généraux rencontrés et mesures prises
4.3.3.3 Résultats des essais, y compris les détails de toutes les données des essais. Cette section peut renvoyer aux annexes ci-jointes (qui **doivent absolument** comprendre les fiches d'essai TE-03).
4.3.3.4 Conclusions, y compris :
 • Indiquer la réussite ou l'échec et présenter une brève analyse, sous forme narrative, des résultats des essais
 • Préciser le plan d'action à suivre afin de régler de quelconques problèmes en suspens.

TT-03 Manuels de formation

La présente DD ne se veut pas restrictive, et l'entrepreneur peut l'adapter après l'adjudication du contrat.

DESCRIPTION DE DONNÉE	
1. TITRE Manuels de formation	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION TT-03
3. BUT Fournir des manuels devant servir à la formation du personnel de formation. Ils comprennent les manuels des étudiants et des instructeurs.	
4. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION	
4.1 La présente DD ne se veut pas restrictive et, moyennant l'accord écrit préalable du Canada, l'entrepreneur peut l'adapter. 4.2 L'entrepreneur peut préparer la présentation des données dans le format de son choix, et doit la rendre suffisamment détaillée pour répondre exhaustivement aux exigences en matière de renseignements. 4.3 Le manuel de l'étudiant en entretien doit comprendre au moins les renseignements suivants : a) Techniques de repérage et de diagnostic des pannes b) Dépannage des problèmes de rendement c) Détails du modèle de données pour appuyer les interrogations de données sur la mesure du rendement des affaires 4.4 Le Manuel de l'étudiant utilisateur doit comprendre, au minimum , les renseignements suivants : a) L'aptitude à démontrer le bon fonctionnement des principales fonctions de la solution	

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304 107xl T8086-192304

- b) Les interactions entre les formulaires
 - c) Les commandes et les fonctions opérationnelles sur lesquelles on doit insister dans le cours comprennent l'affichage de la station de travail, les menus, les graphiques, les commandes, les alarmes, ainsi que la journalisation, le stockage, l'extraction, le traitement et l'impression de l'information.
- De plus, le supplément du manuel de l'étudiant utilisateur destiné à l'administrateur système **comprendra, au minimum**, les renseignements suivants :
- a) L'aptitude à reconnaître les anomalies et à prendre les mesures appropriées pour les résoudre
 - b) Administration des comptes et de la sécurité
 - c) Configuration des gabarits de formulaire
 - d) Une liste de vérification de recherche d'anomalies sous forme de guide de référence rapide.
- 4.5 Documentation sur la formation** Une approche normalisée pour la réalisation de documents de formation clés à l'appui de la formation formelle est essentielle pour assurer une gestion de la formation efficace et effective. Les principaux documents et sections requis pour donner la formation formelle trouvent description ci-dessous.
- 4.5.1** Objectifs de formation : établir les tâches dans leur contexte et décrire les résultats d'apprentissage en termes observables et mesurables. Il s'agit d'un énoncé comportemental de la tâche à accomplir et de la norme ou du rendement souhaité(e). Chaque objectif de formation **doit** englober les éléments suivants :
- a) La compétence ou l'activité à apprendre
 - b) La norme ou le rendement souhaité(e)
 - c) Les ouvrages de référence connexes.
- 4.5.1.1** Les objectifs de formation se ventilent davantage en objectifs finaux et de compétence :
- b) **Objectifs finaux**, l'action, les connaissances ou les compétences que la personne apprenante est censée avoir acquises à la fin de l'enseignement
 - c) **Objectifs de compétence**, les expériences, façons et moyens d'atteindre l'objectif final.
- 4.5.2 Programme de cours** : Aperçu ou résumé des détails d'un cours pour les étudiants, y compris les objectifs de formation, les objectifs cible et de compétence, la durée du cours, la langue d'enseignement, l'horaire du cours, les installations de la salle de classe, la matière du cours et l'évaluation des étudiants. Un programme de cours **doit** englober les renseignements suivants :
- a) Renseignements généraux
 - b) Portée de la formation
 - c) Gestion du cours
 - d) Objectifs de la formation
 - e) Horaire.
- 4.5.3 Lignes directrices à l'intention des instructeurs** : Les lignes directrices à l'intention des instructeurs doivent englober les aspects de la prestation de la formation afin d'aider les instructeurs à offrir une expérience de cours semblable à celle qu'offrent les instructeurs de l'entrepreneur. Les lignes directrices **doivent** englober notamment ce qui suit :
- a) Créer un climat propice à l'apprentissage
 - b) Animation
 - c) Styles d'apprentissage et
 - d) Outil de rétroaction efficace

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

APPENDIX C - ABRÉVIATIONS, TERMES ET DÉFINITIONS

Dans le cadre de ce contrat, à moins que le contexte ne requière autrement, les abréviations et termes ci-dessous présentent les significations suivantes :

Abréviations, acronymes, termes et sigles	Explication
IA	Intelligence artificielle
AICC	Groupe de travail AICC (format du Comité de FAO de l'industrie de l'aviation)
TEA	Techniciens d'entretien des aéronefs
API (Interface de programme d'application)	Interface qui permet aux réalisateurs informatiques d'interagir avec les programmes et les applications, y compris les systèmes de gestion de l'apprentissage.
CEA	Comité d'examen de l'architecture
DGSA	Direction générale des services des aéronefs
Apprentissage asynchrone	Méthode d'enseignement centrée sur l'étudiant qui permet aux apprenants de piloter leur formation individuellement, et ainsi de suivre leurs cours au moment, à l'endroit et au rythme qui leur conviennent.
Système auteur	Outil logiciel souvent jumelé avec un SGA, servant à réaliser du contenu destiné aux programmes d'apprentissage et de formation en ligne. Un système auteur de contenu destiné à l'apprentissage en ligne est un outil logiciel que les réalisateurs de contenu utilisent pour créer et regrouper du contenu de cours d'apprentissage en ligne sur la base de normes MRECP ou xAPI.
Utilisateur autorisé	Tout utilisateur détenant un profil d'ouverture de session valide en vue de l'accès à la solution.
Apprentissage mixte	Style d'enseignement où les étudiants apprennent au moyen de médias électroniques et en ligne ainsi que de l'enseignement traditionnel en personne.
BMP	Fichiers d'images Bitmap
« Canada », « Couronne », « Sa Majesté », « le	désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre approprié auquel le ministre des

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

gouvernement » ou « État »	Travaux publics et des Services gouvernementaux a délégué ses pouvoirs, ses tâches ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.
GCC	Garde côtière canadienne
Certification, accréditation, homologation	Action ou processus consistant à fournir à une personne ou à une entité un document officiel attestant d'un statut ou d'un échelon d'atteinte ou de réalisation. Certaines certifications sont obligatoires et constituent une condition d'emploi.
Cours en salle de classe	Cours donné par un enseignant où les étudiants assistent et participent au cours en temps réel. Le cours peut se donner en direct sur place, virtuellement en ligne, ou les deux à la fois en même temps.
Données sur les clients	(i) Toutes données fournies à l'entrepreneur par le client ou selon ses directives en rapport avec la solution, et (ii) tout contenu que l'entrepreneur réalise et livre au client, et que ce client accepte, en conformité avec ce contrat.
Infonuagique, informatique en nuage	Un modèle qui offre un accès réseau omniprésent, pratique et sur demande à un bassin commun partagé de ressources informatiques configurables (p. ex. : des réseaux, des serveurs, des unités de stockage, des applications et des services) qui peuvent être acquises et libérées rapidement moyennant un effort de gestion minimale ou une interaction minimale de la part du fournisseur du service.
Infrastructure en nuage	L'ensemble de matériels et de logiciels qui habilite les cinq caractéristiques essentielles de l'infonuagique. On peut considérer l'infrastructure infonuagique comme renfermant à la fois une couche physique et une couche d'abstraction. La couche physique se compose des ressources matérielles nécessaires pour prendre en charge les services infonuagiques fournis; elle comprend ordinairement des composantes de serveur, de stockage et de réseau. La couche d'abstraction est constituée du logiciel déployé à l'échelle de la couche physique, qui exprime les caractéristiques essentielles de l'infonuagique. Conceptuellement, la couche d'abstraction repose au-dessus de la couche physique. [National Institute of Standards and Technology (NIST)]
Fournisseur de services infonuagiques (FSI)	L'entité qui possède, exploite et entretient l'infrastructure physique hôte d'une solution et à partir de laquelle cette solution se fait distribuer. Un FSI peut également s'appeler « fournisseur de logiciel-service » (FLS) s'il héberge et distribue ses propres solutions et des solutions de tiers. « Offert sur le marché » se dit d'un produit et(ou) d'un service accessible au public pour utilisation ou consommation et qui n'exige aucune modification particulière, ni aucun entretien, pendant son cycle de vie.

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

Formation sur la conformité	Formation donnée aux employés en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une politique. Elle renseigne vos employés sur les lois ou les règlements applicables à leur poste ou à leur secteur d'activité.
Utilisateurs simultanés	Plusieurs utilisateurs autorisés pouvant se servir de la solution en même temps.
Contrat	Désigne les articles du contrat, toutes conditions générales, conditions générales supplémentaires et annexes, et tout autre document que le contrat intègre par spécification ou renvoi, compte tenu des modifications apportées avec l'accord des parties de temps à autre.
Autorité contractante	La personne désignée par ce titre dans le contrat, ou par avis à l'entrepreneur, doit agir à titre de représentant du Canada pour gérer le contrat.
Entrepreneur	L'entité nommée dans le contrat et devant fournir les services et(ou) les travaux au Canada.
Coût	Coût déterminé selon les Principes des coûts contractuels, 1031-2, révisé jusqu'à la date de la demande de soumissions ou, en l'absence de demande de soumissions, jusqu'à la date du contrat.
Disponible sur le marché	Produit logiciel disponible sur le marché (LDSM)
Cours	Ensemble de matériel d'apprentissage, d'activités et d'évaluations mis en place pour atteindre un ensemble d'objectifs d'apprentissage précis.
CLMS	Opérations de création, de lecture, de mise à jour et de suppression (CLMS).
FSI	Fournisseur de services infonuagiques
ÉFPC	École de la fonction publique du Canada
Formation de maintien des compétences	Pour être pilote au Canada, vous devez mettre en pratique certaines compétences ou suivre une formation tous les six mois, deux ans et cinq ans. La formation périodique veille à ce que vos compétences se maintiennent au moins au niveau où elles étaient lorsque vous avez obtenu votre certificat ou votre qualification.
Produits livrables	Lorsque utilisé de façon générique, renvoie à toute partie discrète des travaux à accomplir pour le compte du Canada.
Dispositif, appareil	Désignent tout équipement muni d'une unité centrale (CPU), d'une mémoire de grande capacité, d'unités d'entrée-sortie comme un clavier et un écran, et comprennent les

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

	serveurs, les ordinateurs de bureau, les postes de travail, les ordinateurs portatifs, les blocs-notes, les assistants numériques personnels et le matériel informatique mobile.
Apprentissage à distance	Méthode d'étude selon laquelle la diffusion des séances d'enseignement et le déroulement des leçons s'effectuent par correspondance ou à distance, sans nécessité pour l'étudiant de se déplacer à une école ou à un collège.
Apprentissage en ligne (apprentissage électronique)	La prestation d'apprentissage et de formation au moyen de ressources numériques. Bien que l'apprentissage en ligne se fonde sur un apprentissage formalisé, sa prestation se déroule par voie de dispositifs électroniques tels que des ordinateurs, des tablettes et même des téléphones cellulaires intelligents reliés à Internet.
Erreur	Toute instruction ou tout énoncé faisant partie ou absent(e) de la solution, qui, de par sa présence ou son absence, empêche la solution de fonctionner conformément à ses prescriptions techniques.
Ludification	Approche servant à motiver les étudiants à apprendre par voie de conception et d'éléments de jeux au sein d'environnements d'apprentissage.
GIF	<i>Graphic Interchange Format</i> (Format d'échange graphique)
GC	Gouvernement du Canada
Format HTML	<i>Hypertext Markup Language</i> (langage de balisage hypertexte)
PAI	Plan d'apprentissage individuel
Interopérabilité	La mesure dans laquelle les éléments de matériel et de logiciel peuvent fonctionner ensemble. Les normes sur l'apprentissage électronique comme MRECP, xAPI (Tin Can) et AICC ont connu leur élaboration afin de renforcer l'interopérabilité du contenu et des technologies d'apprentissage en ligne.
TI	Technologie de l'information (groupe)
ITSG	Conseils en matière de sécurité des technologies de l'information (ITSG) (du CSTC)
JPEG	<i>Joint Photographic Experts Group</i> (Groupe mixte d'experts en photographie)
RL	Réseau local
DAA	Demande d'activité d'apprentissage
Activité d'apprentissage	Une activité comportant un volet d'apprentissage
Catalogue des activités d'apprentissage	Une collection d'activités d'apprentissage mises à la disposition des apprenants afin qu'ils sélectionnent eux-mêmes la formation qu'ils désirent suivre.

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

Catalogue des produits d'apprentissage	Une collection de produits d'apprentissage mis à la disposition des administrateurs et des concepteurs afin qu'ils créent des activités d'apprentissage.
Résultats d'apprentissage	Énoncés décrivant la compréhension et les compétences substantielles et essentielles dont les apprenants peuvent faire preuve de manière fiable une fois qu'ils ont réussi un cours ou un programme de formation.
Parcours d'apprentissage	Apprentissage structuré qui guide les apprenants dans une série de cours. Permet aux administrateurs de régir et d'encadrer les délais et le calendrier selon lesquels les cours sont accessibles aux apprenants et l'ordre par lequel ils doivent les suivre.
Produit d'apprentissage	Expression générique renvoyant à tout contenu qui appuie certains objectifs pédagogiques, p. ex. : vidéos, cybercarnets, cours, (en ligne, à distance, en classe), événements, graphiques, études de cas.
Offre de produits d'apprentissage	Cas de prestation limitée d'une ressource d'apprentissage. Lie un produit d'apprentissage, des participants, des animateurs ou formateurs, des actifs et des installations à un calendrier et des délais établis.
Programme d'apprentissage	Un parcours d'apprentissage menant à une certification.
SGA	Système de gestion de l'apprentissage
Enregistrement des données d'apprentissage (LRS – Learning Record Store)	Système fonctionnant avec xAPI (Tin Can) pour recueillir, stocker et récupérer les énoncés permettant d'effectuer le suivi des activités d'apprentissage. On peut présenter les données stockées dans un LRS d'une façon accessible et facile à interpréter.
Versions de mise à jour	Tous les enrichissements, extensions, améliorations, mises à niveau, mises à jour, versions, changements de noms, reformulations, mises à niveau pour plateformes différentes, composants et rétrogradations ou autres modifications de la solution disponibles sur le marché réalisés ou publiés par l'entrepreneur ou son concédant de licence.
Gérer	Dans le contexte d'un système d'information, des actions comme la création, l'accès, la modification et la suppression visant l'information ou les dossiers.
Micro-apprentissage	Façon d'offrir du contenu de formation aux apprenants sous forme de rafales de microconnaissances ciblées compactées. Chaque unité ou module met point de mire sur un objectif d'apprentissage individuel.

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

FTIM	Formation technique intégrée multimodale
MOV	Film vidéo QuickTime
Offre	Cas de prestation d'une ressource d'apprentissage. Lie un produit d'apprentissage, des participants, des animateurs ou formateurs, des actifs et des installations à un calendrier et des délais établis.
Unités organisationnelles	En ce qui concerne Transports Canada, il pourrait s'agir de directions générales, de programmes, de directions, d'unités, de secrétariats ou d'autres groupes. Cette liste n'a pas pour but d'être normative.
Évaluation en ligne	Une évaluation en ligne évalue ce que la personne apprenante a appris. Cela peut prendre la forme d'interrogations, de sondages, de questionnaires, etc.
Cours en ligne à progression autocontrôlée	Cours en ligne asynchrone que la personne apprenante suit à son propre rythme et selon ses propres disponibilités de temps, sans interactions avec les enseignants ou d'autres apprenants.
Offre sur place	Une offre selon laquelle les participants assistent en personne à la prestation d'enseignement.
Partie	Désigne le Canada ou l'entrepreneur ou tout autre signataire du contrat, et « Parties » les désignent tous ensemble.
PBMM	Protégé B – Intégrité moyenne, disponibilité moyenne
Renseignements personnels	Information relative à une personne identifiable et consignée dans un format et sous une forme quel conques, conformément à l'article 3 de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Il s'agit, par exemple, mais sans s'y limiter, des renseignements portant sur la race, la nationalité, l'origine ethnique, la religion, l'âge, la situation de famille, l'adresse et l'éducation ainsi que des renseignements relatifs au dossier médical, au casier judiciaire, aux finances et aux antécédents professionnels d'une personne. Les renseignements personnels comprennent aussi tout numéro ou symbole d'identification propre ou attribué à une personne, comme son numéro d'assurance sociale. Origine de la définition : site Web de la législation (Justice) du GC, à l'adresse https://laws-lois.justice.gc.ca/ra/lois/p-21/page-1.html .
PNG	<i>Portable Network Graphics</i> – type de fichier graphique
Baladodiffusion	Fichiers audio numériques diffusés par Internet, qu'utilisent des millions d'auditeurs pour apprendre sur une immense panoplie de sujets.
PPT	Extension de fichier PowerPoint (application MS)

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada
GRFP	Application Gestion du rendement de la fonction publique
Infrastructure infonuagique publique	L'infrastructure infonuagique est à la disposition de l'usage général du public. Elle peut appartenir à une organisation commerciale, universitaire ou gouvernementale, ou à une combinaison d'entre elles, la(les)quelle(s) en assure(nt) la gestion et le fonctionnement. Elle se trouve dans les locaux du fournisseur de services d'informatique en nuage.
Services infonuagiques publics	Un bassin partagé de modèles de services infonuagiques configurables accessible par Internet aux utilisateurs à titre de libre-service rapide, sur demande et élastique depuis les serveurs d'un fournisseur de services infonuagiques, par opposition aux services que fournit une entreprise par ses propres serveurs, qui se trouvent dans ses locaux. Ce bassin n'englobe pas les services gérés, la formation, les services infonuagiques privés ou sur place, ni les services professionnels ou de consultation qui dépassent les services de soutien publics standard disponibles sur le marché.
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, établi aux termes de la Loi sur les Travaux publics et Services gouvernementaux, renommé Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).
GRC	Gendarmerie royale du Canada
Dossier	Tout document sur support papier ou toutes données en format lisible par machine comprenant des renseignements personnels ou des données du Canada.
DI	Demande d'information
Utilisateur autorisé fondé sur le rôle	Un utilisateur autorisé détenant des privilèges d'accès à la solution particuliers fondés sur son rôle, comme un administrateur, un enseignant, un créateur de contenu, etc.
Éditeur de logiciels-services (SaaS)	Désigne l'entité qui possède, exploite, entretient et distribue des solutions de type logiciel-service.
Solution logiciel-service ou « Solution »	L'application logicielle livrée par voie d'un modèle de distribution logiciel-service dans le cadre duquel un fournisseur de services d'application ou infonuagiques met à disposition des clients des applications logicielles à hébergement centralisé dans Internet, leur permettant d'accéder et d'avoir recours à une solution à jour faisant l'objet d'une

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

	<p>maintenance complète et de mises à niveau automatiques, à des services de soutien technique, ainsi qu'à une infrastructure de technologie de l'information sécurisée physiquement et électroniquement, tous compris dans le service d'abonnement.</p> <p>Modèle de référence d'élément de contenu partagé</p>
MRECP	
Registre des incidents de sécurité	<p>Tout incident, avis ou alerte qu'un dispositif, un système ou un logiciel est techniquement en mesure de produire en rapport avec son état, ses fonctions et ses activités. Les registres des incidents de sécurité ne se limitent pas aux dispositifs de sécurité; ils s'appliquent à tous les dispositifs, systèmes et logiciels techniquement en mesure de produire des registres sur les incidents pouvant servir dans le cadre d'enquêtes sur la sécurité, de vérifications, et d'activités de surveillance.</p> <p>Voici une liste non exhaustive d'exemples de systèmes pouvant produire des registres d'incidents de sécurité : pare-feux, systèmes de prévention d'intrusion, routeurs, commutateurs, filtrage de contenu, registres du flux de trafic d'un réseau, réseaux, services d'authentification, services de répertoire, protocoles DHCP, systèmes DNS, plateformes matérielles, plateformes de virtualisation, serveurs, systèmes d'exploitation, serveurs Web, bases de données, applications, pare-feux à couche application (couche 7).</p>
Identification unique (IU)	Ensemble de justificatifs permettant aux utilisateurs d'accéder à de multiples applications au sein de votre organisation en n'ayant à ouvrir une session qu'une seule fois.
Logiciel-service	Le modèle de service par voie duquel la fonctionnalité offerte au client doit utiliser les applications du fournisseur qui tournent dans une infrastructure en nuage. Les applications sont accessibles depuis divers appareils client par l'intermédiaire d'une interface client léger, comme un navigateur Web (p. ex. : courriel dans le Web), ou d'une interface de programme. Le client ne gère ni ne contrôle l'infrastructure en nuage sous-jacente, y compris le réseau, les serveurs, les systèmes d'exploitation, le stockage, ou même des fonctionnalités d'applications individuelles, à l'exception possible de paramètres de configuration limités d'applications propres à un utilisateur. [National Institute of Standards and Technology (NIST)]
Erreur de logiciel	Toute instruction ou tout énoncé faisant partie ou absent(e) de la solution, qui, de par sa présence ou son absence, empêche la solution de fonctionner en conformité avec ses prescriptions techniques.
FCE structurée	Formation structurée en cours d'emploi
Disponibilité de la solution	Le pourcentage de minutes dans un mois où la solution est opérationnelle

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

Documentation de la solution	Tous les manuels, livrets, guides de l'utilisateur, et autres documents lisibles sans aide que l'entrepreneur doit fournir au Canada pour utilisation avec la solution aux termes du contrat.
EB	Énoncé des besoins
Prescriptions techniques	La description des exigences essentielles, fonctionnelles ou techniques des services à l'annexe A – Énoncé des travaux, y compris les procédures servant à déterminer si on a répondu aux exigences.
Sous-traitant	Toute personne physique ou morale, agence ou autorité publique ou autre organisme qui traite des renseignements personnels au nom d'un responsable du traitement des données.
Apprentissage synchrone	Apprentissage faisant appel à des interactions en temps réel entre participants et(ou) animateur.
FEP	Formation et profils (système), à ne pas confondre avec le Portail des applications (PAS) du SCT, où réside l'application GRFP
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
TC	Transports Canada
TIFF	<i>Tag Image File Format</i> (Format de fichier d'image de balise – type de fichier graphique)
SITP	Système intégré de transport du personnel de Transports Canada
Interface utilisateur (IU)	L'outil logiciel par l'entremise duquel l'utilisateur et un système informatique interagissent.
EU (Expérience de l'utilisateur)	La réaction d'une personne à l'utilisation d'un produit, d'un système ou d'un service précis. Cela décrit généralement la réaction émotionnelle par suite de l'utilisation d'un système principalement du point de vue de sa facilité d'utilisation ou de la satisfaction qu'il apporte.
FVDI	Formation virtuelle dirigée par un instructeur
Salle de classe virtuelle	Environnement numérique dans lequel les enseignants et les étudiants affectés à une offre donnée peuvent échanger (discussion en groupe, clavardage privé, documents, etc.) et collaborer (documents, activités, exercices), de façon synchrone ou asynchrone.
Offre virtuelle	Une offre où les participants assistent à distance à la prestation d'enseignement, ordinairement par voie de services de téléconférence ou de réunion virtuelle.
RACW	Règles pour l'accessibilité des contenus Web

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

Session Web	Un groupe d'interactions d'utilisateurs avec la solution qui se déroulent durant un laps de temps donné. Par exemple, une seule session peut contenir plusieurs consultations de pages, événements, interactions et transactions.
WMV	Fichier vidéo Windows Media
Flux des travaux	Séquence de processus industriels, administratifs ou autres par laquelle une œuvre passe du début à la fin.
Appareils technologiques en milieu de travail	Les ordinateurs de bureau, les postes de travail mobiles comme les ordinateurs portatifs et les tablettes, les téléphones intelligents, les téléphones, et les périphériques et accessoires comme les moniteurs, les claviers, les souris, les dispositifs audio et les dispositifs internes et externes de stockage, notamment les clés USB, les cartes à mémoire, les disques durs externes, et les CD et DVD inscriptibles.
WYSIWYG	Tel écran-tel écrit
XML	<i>Extensible Markup Language</i> (Langage de balisage extensible)

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304 107xl T8086-192304

PARTIE 7

ANNEXE B

LISTE DES PRODUITS LIVRABLES ET DES SERVICES

[Remarque à l'intention des soumissionnaires : Les soumissionnaires doivent fournir les prix décrits dans les tableaux ci-dessous. Les prix doivent figurer seulement dans la soumission financière. La soumission financière doit comprendre des tableaux dans un format similaire à ceux figurant ci-dessous.

Tous les prix soumis doivent être indiqués en dollars canadiens.

Comme l'indique la partie 4, le prix total évalué sera la somme de tous les prix pour les tableaux A, B, et C. Le prix indiqué dans le tableau D est fourni aux fins d'information seulement.

Les clauses et les descriptions d'articles mentionnés dans les tableaux A, B et C sont obligatoires dans leur intégralité. À moins d'avis contraire explicite dans la demande de soumissions, l'acceptation par le soumissionnaire de toutes les clauses et de toutes les descriptions d'articles est une exigence obligatoire de la demande de soumissions. Aucune modification ou autre modalité comprise dans une soumission ne s'appliquera à tout marché subséquent même si la soumission est incorporée dans ce marché. Toute soumission qui contient des énoncés sous-entendant que la soumission est conditionnelle à des modifications de ces clauses et descriptions d'articles, ou qui contient des modalités qui prétendent remplacer ces clauses et descriptions sera jugée irrecevable. Les soumissionnaires qui ont des préoccupations quant à ces clauses et descriptions d'articles devraient en faire part conformément aux dispositions relatives aux demandes de renseignements de la présente demande de soumissions.

1. Résumez l'ensemble des coûts associés à la mise en œuvre de votre solution, y compris les coûts permanents, dans les formulaires des coûts ci-dessous. Les coûts comprennent entre autres : les logiciels (d'abonnement au SaaS), l'accord de licence proposé et les frais connexes, la formation, le soutien technique, les essais, l'entretien annuel et les mises à niveau.
Le soumissionnaire doit présenter des coûts annuels fermes pour une période de cinq (5) ans. (Annuel ferme pour Années 1, 2, et 3 plus Années d'option 1 et 2)
Les 5 années additionnelles en option incluant les augmentations ne seront PAS considérées lors de l'évaluation financière. Toutefois, si l'on exerce l'achat d'un ou des article(s) durant ces années additionnelles, les prix de ceux-ci ne peuvent excéder au-delà de 3% par année et seront déterminés au moment de l'exercice de cette option.
2. Fournissez les prix détaillés, unitaires ou plafond, ainsi que la documentation à l'appui, dans un document de référence distinct. Précisez tout rabais applicable à tout produit livrable ou service.

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304 107xl T8086-192304

3. **Prix non indiqués** : On demande aux soumissionnaires d'entrer «0,00\$» pour tout article qu'ils ne comptent pas facturer ou qui ont déjà été ajoutés à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vierge, le Canada considérera le prix comme étant «0,00\$» aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien «0,00\$». Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de 0,00\$, sa soumission sera déclarée non recevable.

Listes des services et des produits livrables

Tableau A - Liste des produits livrables et des services

1. L'entrepreneur sera payé le prix unitaire ferme et les taux horaires fermes pour les produits livrables et les services précisés ci-dessous. Les prix sont en dollars canadiens, destination FAB (installés, testés et acceptés, s'il y a lieu), droits de douane canadiens et taxes d'accise compris, le cas échéant, ainsi que taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) ou taxe de vente du Québec (TVQ) en sus, selon le cas. Les prix comprennent toutes les taxes d'accise étrangères, les taxes fédérales, les taxes de vente locales ou les taxes d'utilisation, ainsi que d'autres taxes de nature similaire, s'il y a lieu.
2. Pour les articles 01 et 02 : Pour la licence d'utilisation annuelle Saas pour le logiciel sous licence, les services de maintenance et de soutien du logiciel, ainsi que les services d'hébergement sur l'infrastructure de base proposée, l'entrepreneur sera payé annuellement et à l'avance les prix annuels fermes précisés dans le tableau ci-dessous.
3. Pour les articles 03 et 04: Veuillez indiquer si le prix est par Lot
4. Pour l'article 5: Indiquez les coûts par cours/par utilisateur.

[Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le Canada se réserve le droit de déclarer une soumission irrecevable si des prix annuels fermes applicables aux soumissions ci-dessous augmentent de plus de 3 % par an.]

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

No de l'article	Description de l'article	Unité de distribution	Qté	Prix annuel ferme pour Année 1	Prix annuel ferme pour Année 2	Prix annuel ferme pour Année 3	Prix annuel ferme pour Année d'option 1	Prix annuel ferme pour Année d'option 2
01	<p>Pour la licence annuelle d'abonnement au SaaS afin d'utiliser le logiciel sous licence conformément aux modalités du contrat, et pour les services de maintenance et de soutien de logiciel qui s'y rattachent, et pour tous les services d'hébergement liés de la système de gestion de l'apprentissage (SGA) et décrits dans l'EBO</p>	Par année	1	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
02	<p>Pour tous les travaux de mise en œuvre, y compris la configuration, l'aide à l'intégration et l'installation de la système de gestion de l'apprentissage (SGA) proposée, jusqu'à l'achèvement réussi de l'acceptation du système conformément au plan approuvé. (logiciels sous licence (7 500 utilisateurs actifs pour débiter))</p>	LOT	1	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
03	<p>Pour tous les travaux de configuration et de conversion, la migration de données, indexation, chargement et mise à l'essai, jusqu'à l'acceptation du système conformément au plan approuvé.</p>	LOT	1	\$ _____				
04	<p>Documentation, médias et fonctions de libre-service sur le Web, notamment des guides de l'utilisateur et de l'aide en ligne</p>	LOT	1	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

No de l'article	Description de l'article	Unité de distribution	Qté	Prix annuel ferme pour Année 1	Prix annuel ferme pour Année 2	Prix annuel ferme pour Année 3	Prix annuel ferme pour Année d'option 1	Prix annuel ferme pour Année d'option 2
05	Pour la formation en ligne initiale des utilisateurs et administrateurs	par cours/par utilisateur	1	\$ _____				

Note 1: Si une compagnie de tierce partie est proposée pour fournir une partie de l'ensemble d'une système de gestion de l'apprentissage, le soumissionnaire doit fournir le nom de celle-ci et les prix associés pour leurs abonnements.

Tarifs annuels fermes après la deuxième année (années d'option 3 à 7)

Si le gouvernement du Canada se prévaut des années d'option supplémentaires après la deuxième année, l'entrepreneur doit continuer de fournir des services d'abonnement facultatifs et d'autres biens et services, conformément aux modalités du présent contrat. Les tarifs annuels fermes seront négociés avant que le gouvernement du Canada ne se prévale des périodes d'option d'un an. L'entrepreneur convient que les tarifs annuels fermes ne dépasseront pas les tarifs les plus bas facturés à ses clients au Canada pour la même qualité et la même quantité de services. Les tarifs annuels fermes ne doivent pas augmenter de plus de 3 % par année.

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

Tableau B - Liste des produits livrables et des services en option

1. L'entrepreneur sera payé le prix unitaire ferme ou le prix de lot ferme et les taux horaires fermes pour les produits livrables et les services en option indiqués ci-dessous. Les prix sont en dollars canadiens, destination FAB (installés, testés et acceptés, s'il y a lieu), droits de douane canadiens et taxes d'accise compris, le cas échéant, ainsi que taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) ou taxe de vente du Québec (TVQ) en sus, selon le cas. Les prix comprennent toutes les taxes d'accise étrangères, les taxes fédérales, les taxes d'État, les taxes de vente locales ou les taxes d'utilisation, ainsi que d'autres taxes de nature similaire, s'il y a lieu.
2. Les 5 années additionnelles en option incluant les augmentations ne seront PAS considérées lors de l'évaluation financière. Toutefois, si l'on exerce l'achat d'un ou des article(s) durant ces années additionnelles, les prix de ceux-ci ne peuvent excéder au-delà de 3% par année et seront déterminés au moment de l'exercice de cette option.

[Remarque à l'intention des soumissionnaires : Pour chaque option ci-dessous, le soumissionnaire doit fournir avec sa proposition une liste complète de toutes les applications logicielles nécessaires pour l'option, en prenant soin d'indiquer, le cas échéant, le nom des produits, les numéros de version, etc. Ces applications logicielles feront partie du logiciel sous licence, si le Canada se prévaut de l'option.]

[Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le Canada se réserve le droit de déclarer une soumission irrecevable si des prix annuels fermes indiqués dans la soumission ci-dessous augmentent de plus de 3 % par an.]

No de l'article	Description de l'article	Unité de distribution	Qté	Prix annuel ferme pour Année 1	Prix annuel ferme pour Année 2	Prix annuel ferme pour Année 3	Prix annuel ferme pour Année d'option 1	Prix annuel ferme pour Année d'option 2
01	La migration de données additionnelle ne pas incluse en Tableau A, l'Article 3	Par année	1	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
02	La licence annuelle d'abonnement au SaaS additionnelle	Par Licence / Par année	1	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
03	Pour la formation continue en ligne pour les utilisateurs et administrateurs	Par cours/Par utilisateur	1	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

No de l'article	Description de l'article	Unité de distribution	Qté	Prix annuel ferme pour Année 1	Prix annuel ferme pour Année 2	Prix annuel ferme pour Année 3	Prix annuel ferme pour Année d'option 1	Prix annuel ferme pour Année d'option 2
04	Pour la formation continue sur place pour les utilisateurs et administrateurs	Par cours/ Par utilisateur	1	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
05	Frais de déplacement et de séjour dans le cadre de la formation sur place, non associé à la formation initiale							

Note 1: Si une compagnie de tierce partie est proposée pour fournir une partie de l'ensemble d'une système de gestion de l'apprentissage, le soumissionnaire doit fournir le nom de celle-ci et les prix associés pour leurs abonnements.

Tarifs annuels fermes après la deuxième année (années d'option 3 à 7)

Si le gouvernement du Canada se prévaut des années d'option supplémentaires après la deuxième année, l'entrepreneur doit continuer de fournir des services d'abonnement facultatifs et d'autres biens et services, conformément aux modalités du présent contrat. Les tarifs annuels fermes seront négociés avant que le gouvernement du Canada ne se prévale des périodes d'option d'un an. L'entrepreneur convient que les tarifs annuels fermes ne dépasseront pas les tarifs les plus bas facturés à ses clients au Canada pour la même qualité et la même quantité de services. Les tarifs annuels fermes ne doivent pas augmenter de plus de 3 % par année.

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

Tableau C - Services professionnels optionnels à demander dans le cadre d'une autorisation de tâche

1. Pour les services professionnels requis par le Canada, conformément à une autorisation de tâche (AT) approuvée, le Canada paiera l'entrepreneur, rétroactivement, jusqu'au prix maximum de l'AT, pour les heures réelles travaillées, aux taux quotidiens fermes tout compris établis ci-dessous, TPS, TVH ou TVQ en sus, s'il y a lieu. Les périodes de travail de moins d'une journée seront calculées au prorata, une journée normale de travail étant de 7,5 heures.
2. Aux fins de l'évaluation financière, le taux quotidien par catégorie sera multiplié par 5 jours pour chaque exercice financier dans la partie initiale du contrat plus années optionnelles 1 et 2.
3. Les 5 années additionnelles en option incluant les augmentations ne seront PAS considérées lors de l'évaluation financière. Toutefois, si l'on exerce l'achat d'un ou des article(s) durant ces années additionnelles, les prix de ceux-ci ne peuvent excéder au-delà de 3% par année et seront déterminés au moment de l'exercice de cette option.
3. Les frais de déplacement et de séjour autorisés engagés dans le cadre de l'exécution de tâches autorisées seront remboursés conformément aux modalités du contrat.

[Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le Canada se réserve le droit de déclarer toute soumission irrecevable si l'un des taux quotidiens indiqués ci-dessous augmente de plus de 3 % par an, ou est jugé, à l'entière discrétion du Canada, déraisonnablement élevé.]

No de l'article	Description des ressources	Unité de distribution	Taux quotidien ferme pour Année 1	Taux quotidien ferme pour Année 1	Taux quotidien ferme pour Année 1	Taux quotidien ferme pour Année d'option 1	Taux quotidien ferme pour Année d'option 2
01	Pour les services professionnels demandés par le Canada dans la demande de soumission, conformément à une autorisation de tâche (AT) approuvée. Cela comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller • Architecte d'applications et de logiciels • Analyste des produits • Programmeur/développeur de logiciels • Instructeur 						

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

No de l'article	Description des ressources	Unité de distribution	Taux quotidien ferme pour Année 1	Taux quotidien ferme pour Année 1	Taux quotidien ferme pour Année 1	Taux quotidien ferme pour Année d'option 1	Taux quotidien ferme pour Année d'option 2
	CATÉGORIES DE SERVICES PROFESSIONNELS						
A	Conseiller - Senior	Tarif quotidien	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour
B	Architecte d'applications et de logiciels - Senior	Tarif quotidien	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour
C	Analyste des produits - Senior - Intermédiaire	Tarif quotidien	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour
D	Programmeur/développeur de logiciels - Senior - Intermédiaire	Tarif quotidien	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour
E	Instructeur - Intermédiaire	Tarif quotidien	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour

Tarifs journaliers après la deuxième année (années d'option 3 à 7)

Si le gouvernement du Canada se prévaut des années d'option supplémentaires après la deuxième année, l'entrepreneur doit continuer de fournir des services professionnels facultatifs, conformément aux modalités du présent contrat. Les tarifs journaliers seront négociés avant que le gouvernement du Canada ne se prévale des périodes d'option d'un an. L'entrepreneur convient que les tarifs journaliers ne dépasseront pas les tarifs les plus bas facturés à ses clients au Canada pour la même qualité et la même quantité de services.

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xl 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

Tableau D - Renseignements supplémentaires sur les coûts

[Remarque à l'intention du soumissionnaire : Les renseignements suivants sont demandés à titre d'information seulement. Ces articles ne seront pas considérés dans l'évaluation.

No de l'article	Description de l'article
01	Autres produits qui pourraient intéresser le Bureau du registraire de la Transports Canada.

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 7**ANNEXE C****CALENDRIER DES RÉSULTATS ET DES SERVICES ATTENDUS**

[Note au soumissionnaire : Le tableau suivant représente un exemple de calendrier de livraison pour les résultats et services attendus. Ce calendrier de livraison sera révisé/modifié/développé selon le calendrier de livraison que proposera le soumissionnaire. Ce dernier doit soumettre un calendrier de livraison complet avec sa soumission]

Calendrier des résultats et des services attendus

Élé- ment	Description	Date de livraison demandée	Date de livraison proposée par le soumissionnaire
01	Licence pour les services d'abonnement	Immédiatement après l'attribution du contrat	
02	Finalisation de l'ébauche de plan de gestion de projet	Dans un délai de dix (10) jours ouvrables après l'attribution du contrat	
03	Finalisation de l'ébauche du plan de mise en œuvre et de la migration de données	Dans un délai de dix (10) jours ouvrables après l'attribution du contrat	
04	Finalisation de l'ébauche de plan de continuité des opérations	Dans un délai de dix (10) jours ouvrables après l'attribution du contrat	
05	Finalisation de l'ébauche de plan de stratégie de sortie	Dans un délai de dix (10) jours ouvrables après l'attribution du contrat	
06	Finalisation de l'ébauche du plan de formation	Dans un délai de vingt (20) jours ouvrables après l'attribution du contrat	
07	Finalisation de TDM-01 Document sur l'architecture technique et l'environnement de sécurité	Dans un délai de vingt (20) jours ouvrables après l'attribution du contrat	
08	Finalisation de TDM-02 Dessins (peuvent faire partie du document sur l'architecture technique et l'environnement de sécurité ci-dessus)	Dans un délai de vingt (20) jours ouvrables après l'attribution du contrat	
09	Fournir les manuels d'utilisateurs et de l'administrateur	Dans un délai d'une (1) mois après l'attribution du contrat	
10	Achèvement de la mise en œuvre, configuration, conversion et migration de données, essai d'acceptation par l'utilisateur, y compris l'essai de connectivité	Dans un délai de deux (2) mois après l'attribution du contrat	

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

11	Achèvement de la formation initiale	Complétée avant le lancement des fonctions et services	
12	Lancement et début des services d'hébergement.	Dans les trente (30) jours civics suivant les essais d'acceptation du système	

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 7**ANNEXE D****FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHES**

1.0 AUTORISATION DE TÂCHES			
Entrepreneur :		N° de contrat :	
Code financier :		Code financier de TPS :	
N° d'autorisation de tâches :		Date :	
2.0 PORTÉE DE L'AUTORISATION DE TÂCHES ET PRODUITS LIVRABLES (conformément au contrat)			
3.0 DESCRIPTION DE LA TÂCHE OU DU TRAVAIL À ACCOMPLIR			
4.0 PÉRIODE VISÉE POUR LA PRESTATION DES SERVICES			
Du : _____		Au : _____	
5.0 EMBLEMES DES TRAVAUX			
6.0 COÛT			
Produits livrables	Taux quotidien	Nombre de jours requis pour exécuter la tâche ou les travaux	Total
		PRIX TOTAL ESTIMATIF	
		TPS/TVH	
		TOTAL	
Frais de déplacement et de subsistance : Les frais de déplacement et de subsistance seront facturés directement, selon le principe des frais remboursables. Tous les frais seront engagés conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor en vigueur au moment des déplacements. Les factures associées à des frais de déplacement et de subsistance présentées par les employés de l'entrepreneur doivent être accompagnées de pièces justificatives (reçus) et seront remboursées conformément à la politique et aux lignes directrices du Conseil du Trésor sur les voyages, en vigueur au moment des déplacements, au coût réel, sans provision pour la marge bénéficiaire. Le prix des billets d'avion ne devra pas être supérieur à celui de la classe économique.		PRIX ESTIMATIF	
		TPS/TVH	
		TOTAL	
		TOTAL GLOBAL	

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.0 TÂCHE RECOMMANDÉE PAR

Gestionnaire de projet du client :

Signature

Date

Centre de responsabilité :

8.0 SIGNATAIRE AUTORISÉ

Autorité contractante de TPSGC :

Signature :

Date :

10.0 SIGNATAIRE AUTORISÉ DE L'ENTREPRENEUR

[] L'entrepreneur n'accepte pas l'autorisation de tâches :

[X] L'entrepreneur accepte l'autorisation de tâches :

Nom et titre du représentant autorisé à signer au nom de
l'entrepreneur :

Date :

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

PARTIE 7

ANNEXE E

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

Voir la LVERS jointe à la fin du document.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE F

EXIGENCES DE SECURITE ETRANGERES ANNEXE A DE LA CLAUSE CONTRACTUELLE 13.3 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ POUR LES FOURNISSEURS ÉTRANGERS

L'entrepreneur / Le sous-traitant étranger destinataire doit effectuer les vérifications suivantes de tous ses employés qui auront l'accès à des renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ B:

a) Vérification d'identité :

- i. Copies de deux pièces d'identité valides émises par le gouvernement, dont l'une avec photo;
- ii. Nom de famille;
- iii. Prénom(s);
- iv. Autres noms utilisés (alias);
- v. Genre;
- vi. Date de naissance;
- vii. Lieu de naissance (ville, province/état/région et pays); et
- viii. Citoyenneté(s).

b) Vérification du lieu de résidence :

- i. Historique des lieux où vous avez habité au cours des cinq (5) dernières années, du plus récent au plus ancien, sans écart au niveau des dates.

c) Vérification de l'historique d'emploi :

- i. Historique des cinq (5) dernières années d'emploi, à partir de l'emploi le plus récent, sans écart au niveau des dates.

d) Vérification des antécédents criminels :

- i. Document(s) décrivant l'ensemble des condamnations criminelles au cours des cinq (5) dernières années, à l'intérieur et à l'extérieur du pays de résidence du candidat.

Protection et sécurité des données stockées dans des bases de données pour les entrepreneurs canadiens et étrangers:

- a. L'entrepreneur et les sous-traitants doivent s'assurer que toutes les bases de données y compris les bases de données de sauvegarde utilisées par les organisations pour offrir les services décrits à l'Annexe A (Énoncé des besoins) contenant des renseignements personnels liés aux travaux sont situées au Canada.
- b. L'entrepreneur ou le sous-traitant doit contrôler l'accès à toutes les bases de données mentionnées au paragraphe a dans lesquelles sont stockés tous les renseignements personnels liés aux travaux de manière à ce que seules les personnes qui ont la cote de sécurité appropriée puissent avoir accès à la base de données, soit au moyen d'un mot de passe ou d'un autre moyen d'accès.
- c. Nonobstant tout article des conditions générales relatif à la sous-traitance, l'entrepreneur ou le sous-traitant ne peut confier à un sous-traitant (y compris à une société affiliée) aucune fonction relative à la fourniture des services décrits dans l'annexe A (Énoncé des besoins) qui permettrait à ce sous-traitant d'avoir accès à tous les renseignements personnels liés aux travaux, sauf si l'autorité contractante (en collaboration avec l'ASD canadienne) a préalablement donné son consentement par écrit.

Protection des renseignements personnels

a. Interprétation

- i. Dans le contrat, à moins que le contexte n'indique un sens différent,

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

« conditions générales » désigne les conditions générales qui font partie du contrat;

« Renseignement personnel » désigne tout renseignement qui concerne un individu, y compris le type de renseignements décrit à la section 3 de la Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R.C. 1985, ch. P-21.

« dossier » désigne un exemplaire papier ou des données sous forme lisible par machine comprenant des renseignements personnels.

- ii. Les mots et expressions définis dans les conditions générales et utilisés dans le présent article ont le sens qui leur est donné dans les conditions générales.
- iii. En cas de divergence entre les conditions générales et les présents articles portant sur la confidentialité des renseignements personnels, les dispositions pertinentes des présents articles l'emportent.

b. Propriété des renseignements personnels et des dossiers

Pour exécuter les travaux, l'entrepreneur aura accès à des renseignements personnels de tiers et(ou) en recueillera. L'entrepreneur reconnaît qu'il ne détient aucun droit sur ces renseignements personnels ou ces dossiers. L'entrepreneur doit rendre disponibles, sur demande du Canada, tous les renseignements personnels et dossiers dans un format acceptable pour le Canada.

c. Utilisation des renseignements personnels

L'entrepreneur convient de créer, de recueillir, de recevoir, de gérer, de consulter, d'utiliser, de conserver, de divulguer et de disposer des renseignements personnels et des dossiers uniquement pour exécuter les travaux conformément au contrat, et ce, conformément aux dispositions du présent contrat, dont l'annexe A.

d. Cueillette des renseignements personnels

L'entrepreneur n'est autorisé à recueillir que les renseignements décrits dans la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (Annexe E). Si l'entrepreneur est tenu de recueillir d'autres renseignements personnels pour être en mesure d'exécuter des travaux prévus dans le cadre du contrat, il doit demander et obtenir l'autorisation préalable du chargé de projet.

Si l'entrepreneur doit obtenir des renseignements personnels d'un tiers dans le cadre des travaux, il ne doit recueillir que les renseignements personnels lui permettant d'exécuter les travaux. L'entrepreneur doit recueillir les renseignements personnels auprès de l'individu concerné et l'informer (au moment de la cueillette ou préalablement) de ce qui suit :

- i. les renseignements personnels sont recueillis au nom du Canada et lui seront transmis;
- ii. les usages qui seront faits des renseignements personnels recueillis;
- iii. que la divulgation des renseignements personnels est volontaire ou, s'il existe une obligation juridique de divulguer les renseignements personnels, les fondements de cette obligation juridique;
- iv. les conséquences, s'il en est, du refus de fournir les renseignements;
- v. que l'intéressé a le droit d'accéder à ses renseignements personnels et d'y apporter des corrections;
- vi. les renseignements personnels feront partie d'un fichier de renseignements personnels particulier (au sens de la Loi sur la protection des renseignements personnels), et fournir à l'individu de l'information concernant l'institution fédérale qui gère le fichier de renseignements personnels, si l'autorité contractante a fourni ces renseignements à l'entrepreneur.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'entrepreneur, ses sous-traitants et leurs employés respectifs doivent s'identifier auprès des individus desquels ils recueillent des renseignements personnels et leur donner le moyen de vérifier qu'ils sont autorisés à recueillir les renseignements personnels en vertu d'un contrat passé avec le Canada.

Si l'autorité contractante l'exige, l'entrepreneur doit élaborer un formulaire de demande de consentement à utiliser lors de la cueillette de renseignements personnels ou un texte dans le cas de la cueillette de renseignements personnels par téléphone. L'entrepreneur ne peut utiliser le formulaire ou le texte sans avoir obtenu l'approbation écrite préalable de l'autorité contractante. Il doit aussi obtenir le consentement de l'autorité contractante avant de modifier le formulaire ou le texte.

Si, lors de la cueillette de renseignements personnels auprès d'un individu, l'entrepreneur sait ou soupçonne que cet individu n'est pas en mesure de consentir à la divulgation et à l'utilisation de ses renseignements personnels, l'entrepreneur doit demander des directives à l'autorité contractante.

e. Exactitude, confidentialité et intégrité des renseignements personnels

L'entrepreneur doit veiller à ce que les renseignements personnels soient les plus exacts, complets et à jour que possible. Pour ce faire, l'entrepreneur doit, au minimum:

- i. ne pas utiliser de données d'identification personnelle (par ex., le numéro d'assurance sociale, le numéro de passeport, le numéro d'identificateur client unique) pour lier de nombreuses bases de données qui comprennent des renseignements personnels;
- ii. isoler les dossiers des renseignements et des dossiers de l'entrepreneur;
- iii. ne donner l'accès aux renseignements personnels et aux dossiers qu'à ceux qui le requièrent aux fins d'exécution des travaux (par exemple, en utilisant des mots de passe ou un accès biométrique);
- iv. donner de la formation à toute personne à laquelle l'entrepreneur donne accès aux renseignements personnels concernant l'obligation d'assurer la confidentialité et de ne l'utiliser qu'aux fins d'exécution des travaux. L'entrepreneur doit donner cette formation avant d'autoriser l'accès aux renseignements personnels et préparer à cet effet un dossier accessible à l'autorité contractante, sur demande;
- v. à la demande de l'autorité contractante, demander aux personnes ayant accès aux renseignements personnels de reconnaître, par écrit (sous une forme approuvée par l'autorité contractante), leurs responsabilités en matière de confidentialité des renseignements personnels, avant de leur en donner l'accès;
- vi. tenir un registre de toutes les demandes faites par un individu pour la révision de ses renseignements personnels et toutes les demandes de correction d'erreurs ou d'omissions concernant les renseignements personnels (que les demandes soient faites directement par un individu ou par le Canada au nom d'un individu);
- vii. joindre une note à tout dossier qu'un individu a demandé de corriger, mais que l'entrepreneur a décidé, pour quelque raison que ce soit, de ne pas corriger. Lorsque cela se produit, l'entrepreneur doit immédiatement informer l'autorité contractante de la correction demandée et des raisons de l'entrepreneur de ne pas l'effectuer. Si l'autorité contractante demande que la correction soit effectuée, l'entrepreneur a l'obligation de le faire;
- viii. tenir un registre de la date et de l'auteur de la dernière mise à jour de chaque dossier;
- ix. maintenir un journal de vérification électronique qui enregistre tous les accès et les tentatives d'accès des dossiers électroniques. Le journal de vérification doit être dans un format qui peut être lu par l'entrepreneur et le Canada en tout temps;
- x. sécuriser et contrôler l'accès à tout renseignement personnel.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

f. Protection des renseignements personnels

L'entrepreneur doit, en tout temps, protéger les renseignements personnels en prenant toutes les mesures nécessaires visant la protection de leur intégrité et de leur confidentialité. Pour ce faire, l'entrepreneur doit mettre en œuvre des mesures et des solutions de gestion, de sécurité physique et technique et de sauvegarde pour préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des locaux, des renseignements personnels et des systèmes. Ces mesures et ces solutions doivent satisfaire à toutes les exigences décrites dans le contrat, y compris l'annexe A et l'Énoncé des besoins, et dans l'énoncé des travaux et doivent être conformes aux principes des lois sur la protection des renseignements personnels mentionnés dans les présentes et à toute directive, norme, ligne directrice, à tout protocole et à toute politique du gouvernement du Canada qui sont pertinents. Ces mesures et ces solutions doivent également être conformes aux normes de l'industrie ou aux pratiques exemplaires, selon ce qui procure la meilleure protection. Le Canada se réserve le droit de demander la mise en œuvre de mesures et de solutions raisonnables supplémentaires lorsque nécessaire.

Pour ce faire, l'entrepreneur doit, au minimum :

- i. stocker les renseignements personnels sous format électronique de manière à ce qu'un mot de passe (ou un autre mécanisme de contrôle) soit requis pour accéder au système ou à la base de données où sont stockés les renseignements personnels;
- ii. s'assurer que les mots de passe ou autres moyens d'accès aux renseignements personnels ne sont fournis qu'aux individus qui le requièrent aux fins d'exécution des travaux;
- iii. ne pas confier à un tiers (y compris un affilié) le stockage des renseignements personnels sans l'autorisation préalable et écrite de l'autorité contractante;
- iv. protéger les bases de données ou les systèmes informatiques qui emmagasinent les renseignements personnels contre un accès externe de manière à protéger les renseignements très protégés et de nature délicate;
- v. faire une sauvegarde et une mise à jour de tous les dossiers au moins une fois par semaine;
- vi. mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité ou de protection demandées par le Canada de temps à autre;
- vii. aviser immédiatement l'autorité contractante de toute infraction (p. ex. un accès, un usage ou une divulgation non autorisé de renseignements) ou de tout incident pouvant mettre en danger la sécurité ou l'intégrité des dossiers, des systèmes ou des installations ou des renseignements personnels sont conservés. Si une infraction se produit, l'entrepreneur ou le sous-traitant devra immédiatement prendre toutes les mesures raisonnables nécessaires pour limiter l'étendue des impacts possibles ou pour résoudre le problème et empêcher celui-ci de se reproduire. Le Canada peut exiger de l'entrepreneur qu'il prenne des mesures précises pour régler le problème et éviter qu'il se reproduise, et pourrait invoquer les dispositions de la présente entente en lien avec la suspension ou la résiliation du contrat pour manquement.

g. Nomination d'un agent de protection de la vie privée

L'entrepreneur doit nommer quelqu'un comme agent de protection de la vie privée, qui agira en tant que son représentant pour toutes les questions touchant les renseignements personnels et les dossiers.

L'entrepreneur doit fournir le nom de cette personne à l'autorité contractante dans un délai de dix (10) jours suivant l'attribution du contrat.

h. Obligation de présenter des rapports trimestriels

Dans un délai de trente (30) jours suivant la fin de chaque trimestre (janvier-mars; avril-juin; juillet-septembre; octobre-décembre), l'entrepreneur doit présenter à l'autorité contractante :

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- i. une description de toute nouvelle mesure qu'il a prise pour protéger les renseignements personnels (par exemple, un nouveau logiciel ou de nouveaux contrôles d'accès utilisés par l'entrepreneur);
- ii. une liste des corrections apportées aux renseignements personnels à la demande d'un individu (y compris le nom de la personne, la date de la demande et la correction apportée);
- iii. les détails de toute plainte reçue d'individus concernant la manière dont leurs renseignements personnels sont recueillis ou traités par l'entrepreneur;
- iv. une copie (dans un format électronique convenu par l'autorité contractante et l'entrepreneur) de l'ensemble des renseignements personnels conservés électroniquement par l'entrepreneur.

i. Vérification

Le Canada peut vérifier en tout temps la conformité de l'entrepreneur aux articles relatifs à la protection des renseignements personnels. À la demande de l'autorité contractante, l'entrepreneur doit donner au Canada (ou à son représentant autorisé) l'accès à ses locaux et aux renseignements personnels et dossiers en tout temps jugé raisonnable. Si le Canada découvre un problème durant la vérification, l'entrepreneur doit le corriger immédiatement à ses frais.

j. Obligations réglementaires

- i. L'entrepreneur reconnaît que le Canada est tenu de traiter tous les renseignements personnels et les dossiers conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels, de la Loi sur l'accès à l'information, L.R.C.1985, ch. A-1, et de la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada, L.C. 2004, ch.11. L'entrepreneur convient de se conformer aux exigences établies par l'autorité contractante qui sont requises pour permettre au Canada de remplir ses obligations en vertu de ces lois et toute autre loi qui entre en vigueur lorsqu'il y a lieu.
- ii. L'entrepreneur reconnaît que les obligations dont il doit s'acquitter en vertu du contrat s'ajoutent à toutes celles qui lui incombent en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, L. C. 2000, ch.5, ou d'une loi similaire en vigueur dans une province ou un territoire du Canada. Si l'entrepreneur estime que l'une ou l'autre des obligations du contrat l'empêche de s'acquitter de ses obligations en vertu de ces lois, il doit immédiatement informer l'autorité contractante de la disposition du contrat et de l'obligation de la loi qu'il considère comme contradictoires.

k. Élimination et retour des dossiers au Canada

L'entrepreneur ne peut éliminer aucun dossier à moins que l'autorité contractante le lui demande. Sur demande de l'autorité contractante, ou lorsque les travaux liés aux renseignements personnels sont achevés, le contrat est achevé ou lorsque le contrat est résilié, selon ce qui se produit en premier, l'entrepreneur doit retourner tous les dossiers (y compris les copies) à l'autorité contractante.

l. Obligation juridique de divulguer les renseignements personnels

Avant de divulguer tout renseignement personnel conformément à toute loi, à tout règlement ou toute ordonnance rendue par une cour de justice, un tribunal ou une entité administrative compétente, l'entrepreneur doit immédiatement informer l'autorité contractante afin de lui permettre de participer aux procédures pertinentes.

m. Plaintes ou demandes d'accès

Le Canada et l'entrepreneur conviennent de s'informer immédiatement et mutuellement de la réception d'une plainte en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, de la Loi sur la protection des renseignements personnels ou de toute autre loi pertinente concernant les renseignements personnels. Les parties

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

conviennent de s'échanger toute information nécessaire pour faciliter le règlement de la plainte et de s'informer immédiatement et mutuellement de son dénouement.

n. Exception

Les obligations énoncées dans ces articles ne s'appliquent pas aux renseignements personnels qui sont déjà du domaine public, du moment qu'elles ne sont pas devenues du domaine public, à la suite d'une faute ou d'une omission de l'entrepreneur ou de tout sous-traitant, agent ou représentant de l'entrepreneur ou de leurs employés.

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

107xl

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 3

PIÈCE JOINTE 3.1

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION	
Dénomination sociale du soumissionnaire ([Note au soumissionnaire:] Les soumissionnaires faisant partie d'un groupe corporatif doivent fournir l'exact nom légal d'entreprise en tant que soumissionnaire.)	
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex. pour des précisions)	Nom :
	Titre :
	Adresse :
	Téléphone :
	Télécopieur :
	Courriel :
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) [voir les Instructions et conditions uniformisées de 2003] [Note au soumissionnaire: Veuillez vous assurer que le NEA que vous fournissez correspond au nom légal sous laquelle vous avez soumis votre offre. Si ce n'est pas le cas, le soumissionnaire sera déterminé en fonction du nom légal fourni, non basé sur le NEA, et le soumissionnaire devra soumettre le NEA qui correspond au nom légal du soumissionnaire.	
Autorité compétente : La province du Canada choisie par le soumissionnaire qui aura les compétences pour l'application de tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande).	
Ancien fonctionnaire Voir l'article dans la partie 5 de la demande de soumissions intitulée ancien fonctionnaire pour une définition du terme "ancien fonctionnaire".	Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire et touche une pension, tel que défini dans la demande de soumission? Oui _____ Non _____ Si oui, veuillez fournir l'information requise dans l'article de la partie 5 intitulé «ancien fonctionnaire». Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui reçoit un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction de l'effectif? Oui _____ Non _____ Si oui, veuillez fournir l'information requise dans l'article de la partie 5 intitulé «ancien fonctionnaire».

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

<p>Attestation du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (le Programme)</p> <p>Si le soumissionnaire n'y est pas assujéti, en indiquer la raison à droite. Si le soumissionnaire ne fait pas partie des exceptions énumérées à droite, les exigences du Programme s'appliquent et le soumissionnaire doit :</p> <p>a) transmettre au ministère des RHDC le formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi, DUMENT SIGNÉ; ou</p> <p>b) indiquer son numéro d'attestation valide confirmant qu'il se conforme au Programme.</p> <p>Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission leur attestation du Programme ou le formulaire LAB 1168 signé avec leur soumission. Si cette information n'accompagne pas la soumission, elle doit être fournie sur demande de l'autorité contractante de TPSGC durant l'évaluation.</p> <p>Pour les coentreprises, assurez-vous de fournir cette information pour chaque membre de la coentreprise.</p>	<p>En apposant ma signature ci-après, j'atteste également, au nom du soumissionnaire, que ce dernier [cocher la case appropriée] :</p> <p><input type="checkbox"/> n'est pas assujéti aux exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (le Programme), puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel au Canada;</p> <p><input type="checkbox"/> n'est pas assujéti au Programme, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i>;</p> <p><input type="checkbox"/> est assujéti aux exigences du Programme, puisqu'il compte un effectif de 100 employés permanents ou plus à temps plein ou à temps partiel au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de Ressources humaines et Développement des compétences (RHDC) (puisque'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe; OU</p> <p><input type="checkbox"/> est assujéti au Programme et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____ (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré « non admissible » par le ministère des RHDC).</p>
<p>Nombre d'ETP [On demande aux soumissionnaires d'indiquer (pour tous les volets applicables), le nombre total de postes à temps plein qu'ils devront créer et soutenir si le contrat leur était attribué. Ces renseignements sont fournis à titre d'information seulement et ne seront pas utilisés lors de l'évaluation.]</p>	
<p>Niveau de cote de sécurité du soumissionnaire [Inclure le niveau et la date que celle-ci fut attribuée.] [Note au soumissionnaire: Veuillez-vous assurer que la cote de sécurité concorde avec le nom légal du soumissionnaire. Sinon, la cote de sécurité est non valide pour le soumissionnaire.]</p>	
<p>En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de soumissions en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la demande de soumissions et que :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;2. Cette soumission est valide pour la période demandée dans la demande de soumissions;3. Tous les renseignements fournis dans la soumission sont complets et exacts;4. Si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.	
<p>Signature du représentant autorisé du soumissionnaire</p>	

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

PARTIE 4

PIÈCE JOINTE 4.1

FORMULAIRE DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE

Toutes les exigences techniques tant obligatoires que cotées sont indiquées dans la partie 4 de la pièce jointe 4.1, Énoncé des exigences, Formulaire de réponse du soumissionnaire; ce formulaire a été fourni en format PDF. La pièce jointe 4.1, Formulaire de réponse du soumissionnaire, sera envoyée en format Word séparément par voie électronique, **à la demande écrite du soumissionnaire à l'autorité contractante**, et celui-ci devra utiliser ce formulaire et le joindre à sa soumission écrite.

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 4

PIÈCE JOINTE 4.2

RÉFÉRENCES (VALIDATION DES EXIGENCES OBLIGATOIRES ET COTÉES)

TRANSPORTS CANADA SYSTÈME DE GESTION DE L'APPRENTISSAGE (SGA)

Les questions suivantes seront posées aux références fournies par le soumissionnaire en réponse à la demande de soumissions :

1. **SaaS, sécurité, protection des données et des renseignements personnels, gestion des systèmes**

Avez-vous connu des problèmes imprévus en ce qui concerne l'hébergement, la sécurité, la protection des renseignements personnels et la gestion générale des systèmes de la PSB, notamment les problèmes suivants :

- Des temps d'arrêt imprévus
- Des temps d'arrêt plus fréquents que le seuil
- Des temps de réponse inadéquats
- Problèmes de protection des données ou des renseignements personnels
- Autres

2. **Implémentation, migration des données et formation**

Votre expérience globale en ce qui a trait au processus de migration.

Migration des données

À quel point la migration du système s'est-elle bien passée?

- Efficience globale
- Les chargés de projet ont-ils fait un travail satisfaisant?
- Le fournisseur a-t-il respecté l'échéancier convenu?
- Y a-t-il eu des problèmes majeurs? À quel point le fournisseur s'en est-il bien occupé? Cela a-t-il eu une incidence sur l'installation, les échéances, etc.

Y a-t-il eu des difficultés touchant la migration des données? Comment ont-elles été résolues?

À partir de quel système avez-vous migré?

Formation

- La formation était-elle suffisante et satisfaisante?
- Est-ce que tout s'est déroulé comme prévu?
- La documentation est-elle complète?

3. **Soutien et maintenance**

Le soutien technique a-t-il été satisfaisant?

- Pendant le processus de conversion et d'implémentation?
- De façon continue, pendant l'exploitation?

Avez-vous déjà eu à passer à un palier d'intervention supérieur relativement à un problème qui est demeuré sans solution trop longtemps? Le problème a-t-il fini par être réglé?

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4. **Proposition chiffrée**

À quel point les coûts projetés du fournisseur à l'étape de la demande de proposition étaient-ils exacts par rapport aux coûts réels?

Y a-t-il eu des coûts supplémentaires imprévus?

Ceci a-t-il posé problème?

Y a-t-il des démarches que nous devrions faire sans faute, à votre avis, au stade du contrat?

5. Personnalisation — Quel degré d'efforts et d'expertise technique votre organisation doit-elle déployer pour paramétrer et intégrer la personnalisation dans de nouvelles versions? Ce processus a-t-il été adéquatement expliqué par le fournisseur et la formation adéquate a-t-elle été donnée?
6. Quels produits liés à d'une système de gestion de l'apprentissage avez-vous achetés et installés? Quand les systèmes ont-ils été installés? À partir de quels systèmes avez-vous migré? [Pour information seulement]
7. Stratégie de développement et orientation future – Selon votre expérience, le fournisseur a-t-il été actif et réalisé des progrès dans la recherche et le développement de nouvelles fonctionnalités, l'adaptation aux nouvelles technologies et normes pour garder ses produits à jour?
9. Services professionnels – Les services professionnels fournis par le fournisseur pour appuyer l'installation, la configuration, l'intégration, le déploiement et le développement du système étaient-ils suffisants et satisfaisants?
10. Y a-t-il des fonctionnalités qui, selon vous, ne sont pas entièrement prises en charge à l'heure actuelle?
11. Quel est votre niveau global de satisfaction à l'égard de la solution offerte par le fournisseur?

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 4

PIÈCE JOINTE 4.3

DÉMONSTRATION SUR PLACE/RÉUNION DE MISE AU POINT

TRANSPORTS CANADA SYSTÈME DE GESTION DE L'APPRENTISSAGE (SGA)

La présente pièce jointe énumère les domaines qui seront abordés au cours de la réunion de démonstration et de mise au point sur place ou en ligne. On demandera aux soumissionnaires de présenter un aperçu des fonctions dans chaque section, en donnant les détails suivants. Si elle a lieu en ligne, la démonstration sera enregistrée par Transports Canada.

À moins d'indications contraires, la démonstration du soumissionnaire doit illustrer la satisfaction à l'ensemble des exigences d'une catégorie. Pour ce qui est des catégories contenant des exigences cotées, on demandera aux soumissionnaires de démontrer seulement les articles visés par la déclaration de conformité.

	Demonstration Requirements	
1	3.2	GESTION DE L'AUDIT
2	3.3	PRÉSENCE
3	3.4	GESTION DES COMPTES
4	3.5	SOUTIEN BILINGUE
5	3.6	GESTION DU CATALOGUE
6	3.7	ATTESTATIONS
7	3.8	CONFIGURATION-PERSONNALISATION
8	3.9	CRÉATION DE CONTENU
9	3.10	ASSOCIATION DES COURS
10	3.11	TABLEAU DE BORD
11	3.12	ÉQUIVALENCES ET APPRENTISSAGE PRÉALABLE
12	3.13	EXAMENS OU TESTS
13	3.14	ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE
14	3.15	AIDE
15	3.16	NORMES DE L'INDUSTRIE
16	3.17	PLANS ET PARCOURS D'APPRENTISSAGE
17	3.18	NOTIFICATIONS
18	3.19	MULTI-LOCATION
19	3.20	GESTION DES PRODUITS OFFERTS ET DES INSCRIPTIONS
20	3.21	RAPPORTS ET ANALYSES

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

107xl

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

21	3.22	RECHERCHE
22	3.23	EXIGENCES TECHNIQUES
23	3.24	GROUPES
24	3.25	FLUX DE TRAVAIL
25	3.30	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ
26	3.31	MISE EN SIGNET
27	3.34	ANALYSE DES ÉCARTS
28	3.35	CLAVARDAGE EN DIRECT
29	3.36	PRISE DE NOTES
30	3.37	FORMATION EN COURS D'EMPLOI
31	3.38	TRANSFÉRABILITÉ
32	3.39	ÉDITION
33	3.40	CONCEPTION ADAPTÉE
34	3.41	RECHERCHE
35	3.42	RESSOURCES DE SOUTIEN
36	3.43	COURS DE TIERCES PARTIES

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Des questions supplémentaires pourraient être posées pendant la démonstration de la solution proposée.

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

107xl

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5

PIÈCE JOINTE 5.1

FORMULAIRE D'ATTESTATION DE L'ÉDITEUR DE LOGICIELS

(à utiliser lorsque le soumissionnaire est l'éditeur de logiciels)

Le soumissionnaire atteste par la présente qu'il est l'éditeur des logiciels et des composants logiciels suivants et qu'il a tous les droits requis pour fournir les licences de ces logiciels (et de tous les sous-composants non exclusifs intégrés aux logiciels), libres de redevances pour le Canada :

Liste de tous les produits logiciels

[Les soumissionnaires doivent ajouter ou supprimer des lignes au besoin]

Signature du représentant autorisé de l'éditeur de logiciels

Nom et titre en caractères d'imprimerie du représentant autorisé de l'éditeur de logiciels

Date

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

107xl

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5

PIÈCE JOINTE 5.2

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE L'ÉDITEUR DE LOGICIELS

(à utiliser lorsque le soumissionnaire n'est pas l'éditeur de logiciels)

Ce formulaire vise à confirmer que l'éditeur de logiciels (fabricant des pièces d'origine) ci-dessous a autorisé le soumissionnaire ci-dessous à fournir des licences de son logiciel dans le cadre du contrat découlant de la demande de soumissions définie ci-dessous.

La présente autorisation s'applique aux logiciels suivants :

[Les soumissionnaires devraient ajouter ou supprimer des lignes au besoin]

Nom de l'éditeur de logiciels (EL)

Signature du représentant autorisé
de l'éditeur de logiciels

Nom en caractères d'imprimerie du
représentant autorisé de l'éditeur de logiciels

Titre en caractères d'imprimerie du
représentant autorisé de l'éditeur de logiciels

Adresse du représentant autorisé de
l'éditeur de logiciels

Numéro de téléphone du représentant autorisé
de l'éditeur de logiciels

Numéro de télécopieur représentant autorisé
de l'éditeur de logiciels

Date de la signature

Numéro de la demande de soumission

Nom du soumissionnaire

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5

PIÈCE JOINTE 5.3

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
 - A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
 - A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un [employeur sous réglementation fédérale](#), en vertu de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
 - A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.
 - A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
 - A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide et en vigueur avec EDSC – Travail.
- OU**
- A5.2. Le soumissionnaire a présenté [l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client T8086-192304	File No. - N° du dossier 107xl T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- () B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.
(Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)



Contract Number / Numéro du contrat T8086-192304
Security Classification / Classification de sécurité Non-Sensitive

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Transport Canada	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Safety and Security	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail The objective is to implement an enterprise Learning Management System (LMS) to manage, track and deliver training courses to all TC, and to eliminate the serious risk of the current unsupported product. This will bring several significant business benefits: 24X7 eLearning, a departmental learning book of record and a robust SaaS solution. This key business system supports mandatory technical and corporate training including the National Pilot Training Program, the Aircraft Maintenance Engineer Training Program. Training groups include Civil Aviation Inspectors, all of TC, and external client stakeholders such as the Transportation Safety Board, the RCMP and the Canadian Coast Guard.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)	<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



Contract Number / Numéro du contrat T8086-192304
Security Classification / Classification de sécurité Non-Sensitive

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
- If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET- SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:
Commentaires spéciaux :

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
- If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



Contract Number / Numéro du contrat T8086-192304
Security Classification / Classification de sécurité Non-Sensitive

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production		✓														
IT Media / Support TI / IT Link / Lien électronique		✓														

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
T8086-192304 107xl 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304 107xl T8086-192304

PARTIE 4
PIÈCE JOINTE 4.1

ÉNONCÉ DES EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET COTÉES
FORMULAIRE DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE

Basé sur la nature de certains documents, l'information a été fournie en anglais seulement. En cas de toute divergence dans la traduction, la version anglaise prévaudra.

Toutes les exigences techniques obligatoires et cotées sont énumérées dans la partie 4, pièce jointe 4.1. Énoncé des exigences, formulaire de réponse du soumissionnaire. Ce formulaire est disponible en format lisible à la machine et contient des espaces prévus pour la réponse du soumissionnaire. La pièce jointe 4.1 sera envoyée séparément, en format Word, par voie électronique, à la demande écrite du soumissionnaire à l'autorité contractante et celui-ci devra utiliser ce formulaire et le joindre à sa proposition écrite.

1. TABLEAUX D'ÉVALUATION

1.1 La plupart des exigences obligatoires de même que toutes les exigences cotées de l'invitation sont indiquées dans les tableaux d'évaluation de la présente pièce jointe. La principale raison d'être de ces tableaux est d'assurer l'uniformisation des réponses des soumissions.

1.2 Dans ces tableaux, les exigences obligatoires et les exigences cotées ont été regroupées en fonction de leur similitude. Les tableaux présentés dans cette annexe sont les suivants :

- Tableau A – Exigences obligatoires – Proposition écrite
- Tableau B – Exigences cotées – Proposition écrite

2. EXIGENCES OBLIGATOIRES

2.1 Le soumissionnaire est prié de noter que le Tableau A – Exigences obligatoires (Proposition écrite) n'englobe pas toutes les exigences obligatoires qui concernent la présente demande de soumissions. Cette demande de soumissions contient d'autres exigences obligatoires afférentes à la présentation, au format et au contenu des soumissions, notamment la présentation obligatoire de certifications et de la proposition financière. Il incombe donc au soumissionnaire de lire l'ensemble de la demande de soumissions afin de veiller à ce qu'elle soit conforme à toutes les exigences obligatoires, incluant les exigences de nature administratives afférentes.

2.2 Le soumissionnaire doit préparer et présenter le Tableau A – Exigences obligatoires dans sa proposition technique et de gestion—Proposition écrite. Le format du tableau doit être semblable à ce qui est présenté ci-dessous.

2.3 Dans la colonne intitulée « Conformité du soumissionnaire », le soumissionnaire doit indiquer clairement s'il est conforme aux exigences obligatoires. Pour ce faire, il doit utiliser l'une des deux réponses suivantes :

- | | |
|--------------|---|
| CONFORME | lorsque la proposition est conforme en tous points à l'article. |
| NON CONFORME | lorsque la proposition n'est pas conforme en tous points à l'article. |

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
T8086-192304 107Xl 107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304 107Xl T8086-192304 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Toute expression comme « conforme avec les changements suivants », « compris », « conformément à l'entente de fournisseur » ou autre sera considérée comme NON CONFORME et non recevable. Certains articles de la demande de propositions peuvent contenir plus d'une exigence obligatoire. Le soumissionnaire doit alors utiliser la mention « CONFORME » uniquement lorsqu'il respecte toutes les exigences énoncées dans l'article. En cas de conformité partielle aux exigences, la soumission sera jugée « NON CONFORME ». Une réponse « CONFORME » indique que la solution proposée est présentement en disponibilité générale, au moment de la clôture de cette soumission. Une réponse « CONFORME » ne sera pas acceptée si la solution proposée est présentement en développement ou en mode test. Si le soumissionnaire répond « CONFORME » à l'exigence, il faut que celle-ci soit livrable au moment où le contrat est attribué et au coût proposé.

2.4 Justification de la conformité aux exigences obligatoires : Le soumissionnaire doit fournir des justifications de conformité à chacune des exigences obligatoires pour lesquelles il a inscrit « Oui » dans la colonne « Justification requise ». Dans ces cas, il doit présenter un texte (ou une référence à un texte) dans la colonne « Justification du soumissionnaire » fournissant des descriptions suffisantes du produit ou du service qu'il offre ainsi que tout autre renseignement nécessaire afin de justifier, à la satisfaction des évaluateurs du gouvernement, la conformité de la soumission à l'exigence obligatoire. Si l'espace dans le tableau est insuffisant, le soumissionnaire peut simplement inscrire la référence aux documents à l'appui inclus dans d'autres sections de sa soumission. Lorsqu'il doit faire référence à d'autres renseignements compris dans sa proposition, il doit indiquer dans le tableau l'endroit précis où se trouvent ces renseignements en question, y compris les numéros de page et de paragraphe, au besoin. Le simple fait d'énoncer de nouveau que la soumission est conforme à l'exigence ne sera pas considéré comme une preuve.

3. EXIGENCES COTÉES

3.1 Toutes les exigences cotées afférentes à la présente demande de soumissions sont indiquées dans le Tableau B – Exigences cotées (Proposition écrite). Seuls les soumissionnaires ayant obtenu à la fois 70 % pour les exigences opérationnelles et fonctionnelles cotées seront invités à participer à la démonstration sur place ou en ligne (Vérification des fonctions).

3.2 Le soumissionnaire doit compléter et présenter le Tableau B – Exigences cotées – Proposition écrite. Le format du tableau doit être semblable à ce qui est présenté ci-dessous.

3.3 Dans la colonne intitulée « Réponse du soumissionnaire », celui-ci doit indiquer si une fonction est « disponible » (D) ou « non disponible » (ND). Si le soumissionnaire répond qu'une fonction est disponible, cela signifie qu'elle est disponible dans une version publiée du logiciel au moment de la clôture des soumissions; si le logiciel est en cours d'essai, il n'est pas admis d'indiquer « disponible ». Si le soumissionnaire répond qu'une fonction n'est pas disponible, cela signifie qu'elle n'est pas disponible au moment de la clôture des soumissions. Pour les questions comportant plusieurs points, il convient de répondre à tous les points et de préciser s'il y a des exceptions. Au besoin, inclure une justification ou tout complément d'information pertinent.

Exemple de réponse :

Disponible : Le système proposé prend en charge XYZ (si une justification est nécessaire, le soumissionnaire doit fournir une brève description justifiant comment et dans quelle mesure la fonction répond à l'exigence; il doit préciser les exceptions éventuelles ou l'information pertinente, p. ex. « le système proposé répond à l'ensemble de l'exigence à l'exception de x »). Voir les renseignements supplémentaires indiqués dans la partie des justifications (si une réponse plus longue s'avère nécessaire ou utile). Remarque : Si l'exigence indique « décrire », une description détaillée est nécessaire, la capture d'écran étant facultative.

Non disponible

3.4 Justification pour les exigences cotées : En plus de la réponse demandée au point 3.3 ci-dessus, le soumissionnaire doit présenter une justification pour chaque exigence cotée où il a inscrit « OUI » dans la colonne intitulée « Justification requise ». Dans ce cas, il doit présenter un texte (ou une référence à un texte) dans la colonne « Justification du soumissionnaire » fournissant des descriptions suffisantes du produit ou du service qu'il offre ainsi que tout autre renseignement nécessaire afin de justifier la conformité de la soumission à l'exigence cotée ou dans quelle mesure celle-ci est conforme à l'exigence. Si l'espace dans le tableau est insuffisant, le soumissionnaire peut simplement inscrire la référence aux documents à l'appui inclus dans d'autres sections de sa soumission. Lorsqu'il doit faire référence à d'autres renseignements compris dans la proposition, il doit indiquer dans le tableau l'endroit précis où se trouve le document en question, y compris les numéros de page et de paragraphe, au besoin. Le simple fait d'énoncer de nouveau que la soumission est conforme à l'exigence ne sera pas considéré comme une preuve.

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

3.5 Cotation individuelle des exigences cotées

3.5.1 Cotation des exigences cotées

3.5.1.1 Chaque facteur coté dans le Tableau B se voit attribuer une note pondérée en fonction de son importance pour Transports Canada. Cette note se trouve sous la colonne « MAXIMALE totale possible ». La note maximale est déterminée par les critères de points décrits dans la colonne intitulée « Exigences ».

3.5.2 Note d'évaluation:

3.5.2.1 Les exigences obligatoires seront évaluées en termes de réussite ou d'échec et n'apparaissent pas dans le tableau en référence ci-dessous.

3.5.2.2 Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 70 % au Tableau B seront invités à participer à la démonstration sur place (en ligne) pour la vérification des fonctions.

Section	Description	Nombre maximal de points par sous-section	Note de passage totale – Section 3 (70 %)
3.1	BESOINS LIÉS À L'INTÉGRATION AUX APPLICATIONS	27	18.9
3.3	PRÉSENCE	25	17.5
3.5	SOUTIEN BILINGUE	10	7
3.8	CONFIGURATION - PERSONNALISATION	65	45.5
3.9	CRÉATION DE CONTENU	40	28
3.10	ASSOCIATION DES COURS	25	17.5
3.11	TABLEAU DE BORD	10	7
3.12	ÉQUIVALENCES ET APPRENTISSAGE PRÉALABLE	115	80.5
3.13	EXAMENS ET TESTS	10	7
3.14	ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE	50	35
3.15	AIDE	5	3.5
3.16	NORMES DE L'INDUSTRIE	4	2.8
3.17	PLANS ET PARCOURS D'APPRENTISSAGE	65	45.5
3.18	NOTIFICATIONS	50	35
3.19	MULTILOCATION	60	42
3.20	GESTION DES PRODUITS OFFERTS ET DES INSCRIPTIONS	290	203
3.21	RAPPORTS ET ANALYSES	50	35
3.23	EXIGENCES TECHNIQUES	70	49

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
T8086-192304 107xl 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304 107xl T8086-192304

3.25	FLUX DE TRAVAIL	150	105
3.27	PLANS DE TRAVAIL	30	21
3.28	SOUTIEN TECHNIQUE	10	7
3.30	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ	120	84
3.31	MISE EN SIGNET	5	3.5
3.32	CERTIFICATION EN CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS	5	3.5
3.33	COUT DES COURS	15	10.5
3.34	ANALYSE DES ÉCARTS	5	3.5
3.35	CLAVARDAGE EN DIRECT	5	3.5
3.36	PRISE DE NOTES	5	3.5
3.37	FORMATION EN COURS D'EMPLOI	30	21
3.38	TRANSFERABILITÉ	5	3.5
3.39	ÉDITION	10	7
3.40	CONCEPTION ADAPTÉE	5	3.5
3.41	RECHERCHE	25	17.5
3.42	RESSOURCES DE SOUTIEN	10	7
3.43	COURS DE TIERCES PARTIES	5	3.5
3.44	AVENIR DU PRODUIT (FEUILLE DE ROUTE)	30	21
Note de passage totale – Section 3		1,441	1,008.7

3.5.3 Exigences obligatoires et cotées

Ce qui suit est une brève description de chacune des colonnes des listes de vérification, comprenant des instructions sur la manière dont le soumissionnaire doit les remplir et des renseignements sur la manière dont l'État interprétera ses réponses:

3.5.3.1 Critères des exigences

Ils contiennent des mots-clés ou des expressions tirés des critères de l'Énoncé des exigences (partie 7, annexe A) qui doivent être respectés par le soumissionnaire afin que sa soumission soit prise en considération pour être évaluée par rapport aux exigences obligatoires mises sur la liste.

Les mots-clés et les expressions visent uniquement à faciliter la consultation du document et ils ne sont pas nécessairement utilisés comme précisés dans la colonne. Le soumissionnaire doit consulter l'énoncé des exigences de l'État pour obtenir des clarifications et connaître la signification littérale de tout élément.

Tableau A – Exigences obligatoires (Proposition écrite)

Colonne de vérification des exigences obligatoires - Respectée CONFORME/NON CONFORME

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

TABLEAU A – EXIGENCES OBLIGATOIRES – PROPOSITION ÉCRITE

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITE DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOU-MISSIONNAIRE Documents justificatifs
	3	EXIGENCES OBLIGATOIRES			
	3.1	BESOINS LIÉS À L'INTÉGRATION AUX APPLICATIONS			
M1	3.1.1	<p>(O) La solution doit pouvoir prendre en charge les interfaces de programmation d'applications (API) des systèmes internes et externes de Transports Canada.</p> <p>La solution doit être compatible avec l'API pour permettre à Transports Canada, avec une configuration minimale, de définir des connecteurs de base de données personnalisés pour pousser ou extraire des données d'autres sources de données des clients par le biais d'API Cloud to Ground ou Cloud to Cloud.</p> <p>La solution doit mettre en œuvre une interface de programmation d'applications (API) RESTful.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir de la documentation sur les interfaces qui communiquent avec d'autres services informatiques au moyen d'une interface bien définie, comme une interface de programmation d'applications (API) HTTPS, conformément à l'annexe D de Directive sur les services et le numérique (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15249)</p>		OUI	
	3.2	GESTION DE L'AUDIT			

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M2	3.2.1	<p>(O) La solution doit soutenir la surveillance continue en appuyant une piste de vérification, accessible par un utilisateur autorisé de TC, pour toutes les transactions des systèmes et des utilisateurs, y compris les changements de configuration et de données, les erreurs, afin d'assurer la responsabilisation et la non-répudiation.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité. Un échantillon (nettoyé) d'un registre de vérification de la production est requis.</p>	OUI		
	3.4	GESTION DES COMPTES			
M3	3.4.1	<p>(O) Lorsqu'un apprenant devient inactif (p. ex., parce qu'il quitte le Ministère ou prend sa retraite), la solution doit conserver les données de l'utilisateur inactif et lui permettre d'être réactivé.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>	OUI		

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M4	3.4.2	<p>(O) La solution doit soutenir un administrateur pour :</p> <p>a) Gérer le compte ou le profil d'un utilisateur contenant des informations pertinentes à l'administration de l'apprentissage. Les renseignements doivent comprendre, entre autres, le nom, la fonction du poste, le titre du poste, le courriel, le numéro de téléphone, la langue de préférence, les rôles d'accès au système (au moins 10 en même temps) et l'organisation ou le groupe.</p> <p>b) Réinitialisation du mot de passe</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>	OUI		
M5	3.4.3	<p>(O) La solution doit permettre à un utilisateur autorisé basé sur un rôle, comme un administrateur, de créer des comptes et d'attribuer des rôles qui reflètent la fonction du poste, le domaine d'intérêt ou l'appartenance à un groupe.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>	OUI		
	3.5	SOUTIEN BILINGUE			

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M6	3.5.1	<p>(O) La solution doit être entièrement bilingue (français et anglais canadiens), y compris tous les caractères français et diacritiques, sur toutes les plateformes offertes. Cela signifie que les utilisateurs qui choisissent le français comme langue ne verront rien en anglais dans l'interface utilisateur graphique de la solution, y compris, sans s'y limiter, les fichiers d'aide, les rapports, les tutoriels, les messages d'erreur et les renseignements juridiques. (Le contenu généré par l'utilisateur et les cours offerts dans une seule langue sont exclus.)</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>	conforme	OUI	
M7	3.5.2	<p>(O) La solution doit permettre à l'utilisateur de choisir un cours dans l'une ou l'autre des langues, peu importe la langue choisie.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>		OUI	
	3.6	GESTION DU CATALOGUE			

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M8	3.6.1	<p>(O) La solution doit permettre la gestion d'un catalogue complet de produits d'apprentissage à l'échelle de l'entreprise visible aux administrateurs, y compris un catalogue d'activités d'apprentissage configurable visible pour les utilisateurs une fois qu'ils ont ouvert une session.</p> <p>Les activités comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • événements • les cours en salle de classe; • les cours en ligne à rythme libre; • apprentissage à distance • les cours synchrones en salles de classe virtuelles; <p>Justification require: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>	OUI		
M9	3.6.2	<p>(O) La solution doit pouvoir modifier les noms et les identificateurs de cours dans le SGA.</p> <p>Justification require: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>	OUI		
	3.7	ATTESTATIONS			

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M10	3.7.1	(O) La solution doit prendre en charge plusieurs modèles de certificat personnalisables avec leur propre image de marque pouvant être attribuée aux cours offerts. Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.		OUI	
M11	3.7.2	(O) La solution doit être en mesure de faire le suivi de la formation sur la conformité en temps réel, y compris les calculs de la date d'expiration, les rappels et les notifications envoyés si nécessaire, et les mises à jour sur l'état de la formation. Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.		OUI	
M12	3.7.3	(O) La solution doit permettre de créer, imprimer et envoyer par courriel des certificats pour une ou toutes les personnes apprenantes de l'offre. Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.		OUI	
	3.8	CONFIGURATION – PERSONNALISATION			

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M13	3.8.1	<p>(O) La solution doit pouvoir être configurée pour permettre la création de champs de données définis par l'utilisateur de divers types (alphabétique, date, numérique et liste de valeurs) qui peuvent être définis sur une page/un écran.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Champ d'identification d'un utilisateur b) Champ Classification/identification de l'employé c) Boutons radio pour sélectionner le cours comme technique/non technique ou obligatoire/requis d) Champ Organisation ex. Direction ou programme lié à l'utilisateur e) Région de Transports Canada f) Programme/Direction g) Organisations ministérielles (appelées modes de transport) : aérien, ferroviaire, routier, maritime h) Public : Superviseurs, gestionnaires, cadres supérieurs, nouveaux employés, tous les employés i) Rôle j) Obligatoire ou requise : k) Technique/non technique l) Approbation du gestionnaire requise pour l'approvisionnement m) Équivalent/reconnu par le Ministère <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>		OUI	

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
	3.9	CRÉATION DE CONTENU			
M14	3.9.1	<p>(O) La solution doit comprendre un outil de rédaction de contenu WYSIWYG* doté de la capacité standard de création de leçons, y compris la capacité d'ajouter et de modifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) diapositives b) images c) texte d) vidéos e) audio f) tout autre élément à l'écran <p>WYSIWYG: De l'anglais What You See is What You Get (affichage fidèle).</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit décrire les types de création de contenu pris en charge par votre outil. Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge chacune de ces fonctions, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec un numéro de page pour démontrer la conformité.</p>	OUI		

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M17	3.13.1	<p>(O) La solution doit être en mesure de gérer les examens/tests, les exercices et les sondages dans le SGA à partir des banques de questions-réponses et d'attribuer des notes et la pondération à chaque question d'examen/test.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>	conforme	OUI	
M18	3.13.2	<p>(O) La solution doit permettre à un utilisateur autorisé, tel qu'un administrateur d'examen, de définir des paramètres d'examen tels que la durée, le nombre de tentatives autorisées, les notes de passage, etc. pour les examens/tests et les exercices.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>		OUI	
M19	3.13.3	<p>(O) La solution doit prendre en charge les formats de réponse à plusieurs questions, le minimum vrai-faux, les choix multiples, le texte libre.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>		OUI	

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M20	3.13.4	<p>(O) La solution doit être en mesure de recueillir, d'analyser et d'évaluer automatiquement les résultats des examens/tests.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>		OUI	
M21	3.13.5	<p>(O) La solution doit avoir la capacité d'afficher les progrès réalisés dans le parcours d'apprentissage en fonction des résultats des tests, où les résultats des tests entrent dans un cours et les résultats des cours, dans un cheminement d'apprentissage (un groupe de cours).</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>		OUI	
M22	3.13.6	<p>(O) La solution doit être en mesure de produire des rapports de résultats d'examen ou de test.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>		OUI	
	3.15	AIDE			

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M23	3.15.1	<p>(O) La solution doit fournir des fichiers d'aide ou une base de connaissances en ligne accessible aux administrateurs du Ministère et aux utilisateurs finaux pour tous les aspects de la fonctionnalité du produit.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>		OUI	
	3.16	NORMES DE L'INDUSTRIE			
M24	3.16.1	<p>(O) La solution doit permettre l'enregistrement des données d'apprentissage (LRS) afin de permettre le suivi des progrès de l'apprentissage et d'autres activités d'apprentissage.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>		OUI	

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xl 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M25	3.16.2	(O) La solution doit prendre en charge l'importation et la gestion des fichiers SCORM, des fichiers PDF, du contenu xAPI, des formats de fichier Microsoft Office standard, ainsi que des fichiers vidéo et audio. Justification require: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.		OUI	
	3.18	NOTIFICATIONS			
M26	3.18.1	(O) La solution doit permettre de fournir des avis automatisés par courriel. Justification require: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.		OUI	
	3.20	GESTION DES PRODUITS OFFERTS ET DES INSCRIPTIONS			

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M27	3.20.1	<p>(O) La solution doit prendre en charge les fonctions d'inscription au cours suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'apprenant s'inscrit en ligne pour une activité d'apprentissage par catalogue; b) L'administrateur ou le gestionnaire s'inscrit manuellement à une activité d'apprentissage pour l'apprenant, y compris l'affectation en bloc et l'inscription aux cours pour les apprenants ciblés; c) L'administrateur configure les règles/restrictions commerciales d'enregistrement pour l'admissibilité, y compris les conditions préalables. <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>	OUI		
M28	3.20.2	<p>(O) La solution doit permettre d'automatiser l'inscription aux offres internes (catalogue) dès l'approbation de la demande d'apprentissage.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>	OUI		

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M29	3.20.3	<p>(O) La solution doit prévoir divers états d'offre (par exemple, une activité d'apprentissage) (p. ex., prévue, confirmée, reportée, annulée, etc.).</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>	conforme	OUI	
M30	3.20.4	<p>(O) La solution doit prendre en charge l'ordonnement simple (bloc/contigu) et ponctuel (non consécutif).</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>		OUI	
	3.21	RAPPORTS ET ANALYSES			

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xl 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304 107xl

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M31	3.21.1	<p>(O) La solution doit offrir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un dossier de formation électronique unique (relevé de notes/rapport) pour les apprenants. 2. Capacité de suivre et de visualiser le statut de l'apprenant tout au long du processus d'apprentissage, de la demande d'apprentissage à l'achèvement. <p>Justification require: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>		OUI	
M32	3.21.2	<p>(O) La solution doit permettre un accès de contrôle administratif axé sur les rôles à la fonction de rapport en général et à des rapports particuliers, qu'il s'agisse de rapports standard, prédéfinis ou préformatés, en fonction des rôles et des privilèges de l'utilisateur.</p> <p>Justification require: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>		OUI	

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M33	3.21.3	(O) La solution doit inclure la fonctionnalité « clé en main » qui génère les rapports essentiels du système (une suite standard de rapports essentiels). Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.	OUI	OUI	
	3.22	RECHERCHE			
M34	3.22.1	(O) La solution doit soutenir une fonctionnalité de recherche avancée qui permet la construction de requêtes de données plus complexes et moins limitées. Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.		OUI	
	3.23	EXIGENCES TECHNIQUES			

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107Xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M35	3.23.1	<p>(O) La solution doit assurer la sécurité conformément au profil de contrôle de sécurité Protégé B/Intégrité moyenne/Profil de contrôle de sécurité à disponibilité moyenne dans les normes ITSG-33 https://cyber.gc.ca/sites/default/files/publications/itsg33-overview-aperçu-fra.pdf</p> <p>Justification require: Le soumissionnaire doit fournir une certification.</p>	OUI	OUI	
M36	3.23.2	<p>(O) Le SaaS doit être hébergé par un fournisseur de services informatiques qualifié. Un fournisseur de services informatiques « qualifié » a terminé le programme d'évaluation du CCC (Centre canadien pour la cybersécurité). https://cyber.gc.ca/fr/orientation/processus-devaluation-de-la-securite-des-technologies-de-l'information-s'appliquant-aux-et-a-satisfait-a-toutes-les-exigences-de-l'invitation-de-services-partagés-Canada-a-se-qualifier-pour-le-vehicule-d'approvisionnement-en-services-informatiques-du-gouvernement-du-Canada-(GC-Cloud)-(https://achatsventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-18-0084.17.19</p> <p>Justification require: Le soumissionnaire doit attester par écrit et fournir une copie de leur certification indiquant que son fournisseur de services d'informatique informatiques (FSI) a obtenu la certification. https://cloud-broker.canada.ca/s/central-provider-page-v2?language=fr</p>		OUI	
M37	3.23.3	<p>(O) La solution (tous les composants) doit fournir une disponibilité d'au moins 99 p. cent.</p> <p>Justification require: Le soumissionnaire doit décrire la disponibilité actuelle de la solution et les temps d'arrêt pour la maintenance. Veuillez fournir vos temps d'arrêt non programmés au cours des deux dernières années pour le SGA proposé.</p>		OUI	

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M38	3.23.4	<p>(O) Toute mise à niveau effectuée en dehors de la fenêtre de maintenance programmée ne doit pas dégrader les performances de la solution.</p> <p>Justification require: Le soumissionnaire doit décrire les mises à niveau qui sont gérées, en particulier celles qui se trouvent à l'extérieur de la période de maintenance prévue.</p>		OUI	
M39	3.23.5	<p>(O) La solution doit veiller à ce que les délais de réponse (système) répondent aux besoins des utilisateurs. Autrement dit, la solution doit fournir des réponses rapides du système aux commandes de l'utilisateur dans des conditions de fonctionnement normales. La solution ne doit pas être un goulot d'étranglement. A cette fin, la solution doit être en mesure de surveiller son rendement pour s'assurer que les niveaux de réponse élevés sont maintenus.</p> <p>Justification require: Le soumissionnaire doit décrire comment le rendement est surveillé de manière à assurer un taux de réponse élevé.</p>		OUI	
M40	3.23.6	<p>(O) La solution doit être conçue en gardant à l'esprit la résilience et la reprise après sinistre.</p> <p>Justification require: Le soumissionnaire doit décrire comment la résilience et la reprise après sinistre sont facilitées.</p>		OUI	

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107x1
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107x1 T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M41	3.23.7	(O) La solution doit utiliser des architectures distribuées pour prévenir les pertes de données, les pannes et la dégradation. Justification requise: Le soumissionnaire doit décrire de quelle manière cela est réalisé.		OUI	
M42	3.23.8	(O) Les données ne doivent être acquises qu'une seule fois, puis réutilisées. Il ne doit pas y avoir plusieurs magasins de données contenant les mêmes données. Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir son schéma de données.		OUI	
M43	3.23.9	(O) La solution doit gérer toutes les erreurs et exceptions gracieusement ¹ . Les messages d'erreur doivent être clairs, faciles à comprendre et permettre à l'utilisateur de prendre des mesures correctives, le cas échéant. Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir un échantillon du contenu des tableaux d'audit contenant les événements d'erreur.		OUI	

¹ Gracieusement — Avec un impact minimal pour l'utilisateur, perte de données ou de place sur l'application.

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M44	3.23.10	<p>(O) La solution et toutes les données connexes doivent être hébergées dans le centre de données Protégé B de l'entrepreneur ou dans un environnement infonuagique où l'un ou l'autre doit être situé au Canada.</p> <p>Justification require: Le soumissionnaire doit fournir la preuve que toutes les bases de données, y compris la base de données de sauvegarde utilisée par les organisations pour fournir les services décrits dans l'énoncé du besoins (EB) contenant toute information PROTÉGÉ CANADA, relative aux travaux, sont situées au Canada.</p>	conforme	OUI	
M45	3.23.11	<p>(O) La solution doit pouvoir prendre en charge jusqu'à 30 p. cent des utilisateurs sous licence pour qu'ils soient simultanés sur le système sans dégradation des performances.</p> <p>Justification require: Le soumissionnaire doit fournir un document décrivant les test de performance qui démontre que la solution soit conforme cette exigence ou la dépasse.</p>		OUI	
M46	3.23.12	<p>(O) La solution doit être évolutive pour offrir des cours de formation techniques, non techniques, obligatoires et organisationnels à l'échelle du Ministère (environ 7 500 licences au début et jusqu'à 10 000 licences à l'échelle évolutive).</p> <p>Justification require: Le soumissionnaire doit fournir les délais de réponse, le processus et toute limite à cet égard relativement aux demandes de licences supplémentaires.</p>		OUI	

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M47	3.23.13	<p>(O) Tous les éléments de la solution accessible par navigateur Web doivent être accessibles par Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour tous les titulaires de compte, externes et internes, sans l'utilisation d'applications ou de RPV, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demandes de formation • Approbations des demandes de formation • Inscriptions aux cours • Matériel de cours • Articles et ressources de la bibliothèque • Renseignements sur les cours et catalogues • Exams/tests, résultats, sondages • Certificats • Relevés de notes • Catalogues de formation <p>Justification require: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Le soumissionnaire doit certifier l'accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.</p>	conforme	OUI	

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304 107xl

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M48	3.23.14	<p>(O) La solution doit être conforme à WCAG 2.0 A au minimum.</p> <p>Justification require: Le soumissionnaire doit fournir une déclaration de conformité WCAG 2.0 « A » et décrire comment il documente la conformité de son système aux lignes directrices WCAG 2.0 du World Wide Web Consortium (WC) Critères de réussite de niveau « A » ou supérieur (2.0 AA & AAA et 2.1 AA & AAA), y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la déclaration d'accessibilité de l'entrepreneur; • la méthodologie utilisée par l'entrepreneur pour confirmer sa conformité. 	conforme	OUI	
M49	3.23.15	<p>(O) La solution doit permettre l'accès par des ordinateurs portatifs, des tablettes et des téléphones intelligents.</p> <p>Justification require: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>		OUI	

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107X1
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107X1 T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M52	3.26.1	<p>(O) L'entrepreneur doit avoir réalisé au moins trois (3) projets de SGA au niveau de l'entreprise, d'une taille et d'une portée similaires à celles spécifiées dans la présente DP.</p> <p>Justification requise:</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une description de l'expérience de son entreprise dans la mise en œuvre de solutions de gestion de l'apprentissage avec la proposition. L'entrepreneur doit démontrer cette expérience en décrivant trois (3) projets de taille et de portée semblables qui ont été menés à bien, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nom du client; • le titre du projet; • le calendrier du projet (dates de début et de fin); • gestionnaire du projet (nom et CV); • personnel de soutien technique compétent dans la mise en œuvre et la migration des données conformément à la stratégie de migration des données • l'envergure de la solution mise en œuvre; • si le projet a été réalisé dans les délais et dans les limites du budget. 		OUI	
		3.27 PLANS DE TRAVAIL			
M53	3.27.1	<p>(O) L'entrepreneur doit présenter une ébauche générale de mise en œuvre du projet avec la proposition qui assurera le déploiement réussi de la solution proposée.</p> <p>Justification requise:</p> <p>Plan de mise en œuvre du projet</p>		OUI	

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107Xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M54	3.27.2	(O) L'entrepreneur doit fournir une ébauche de plan de continuité des opérations, de politiques et de procédures avec la proposition qui porte sur les catastrophes, les événements affectant le service (c.-à-d. panne de courant, tremblement de terre, inondation, etc.). Justification requise: Plan de poursuite des activités	OUI		
M55	3.27.3	(O) L'entrepreneur doit fournir une ébauche de plan de stratégie de sortie avec la proposition qui indique le processus, l'assurance de la qualité de la migration des données, les ressources, les coûts et le temps prévu pour le terminer. Justification requise: Stratégie de sortie	OUI		
M56	3.27.4	(O) L'entrepreneur doit fournir une ébauche du plan de mise en œuvre et de conversion des données avec la proposition, qui fera l'objet de finalisation à l'étape du contrat. Justification requise: Plan de mise en œuvre et de conversion des données	OUI		
M57	3.27.5	(O) L'entrepreneur doit fournir des dessins architecturaux de haut niveau avec la proposition pour démontrer comment les exigences en matière de sécurité et d'architecture sont respectées conformément aux exigences requises. Justification requise: Dessins architecturaux de haut niveau	OUI		

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
T8086-192304 107xl 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304 107xl T8086-192304 107xl

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M58	3.27.6	(O) L'entrepreneur doit fournir une ébauche de plan de formation (formation du formateur) couvrant la durée du contrat avec des détails sur la façon et le moment de la prestation de la formation pour l'équipe de projet principale, les utilisateurs finaux (administrateurs) et le personnel de la technologie. Justification requise: Plan de formation	conforme	OUI	
M59	3.27.7	(O) L'entrepreneur doit fournir une ébauche de stratégie de migration des données avec la proposition comportant des mesures de contrôle de la qualité pour assurer l'exactitude de toutes les données transférées. Justification requise: Stratégie de migration des données		OUI	

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107Xl 107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107Xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M60	3.27.8	<p>(O) L'entrepreneur doit fournir une ébauche de plan de gestion de projet qui contient, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction, y compris le but, la portée, les références, les définitions, les acronymes et le processus de mise à jour du plan. • Liste des produits livrables du projet • Organisation du projet • Gestionnaire du projet • Organigramme de l'équipe, ainsi que les rôles et responsabilités • Coordination avec le chargé de projet du SGA et le AC SPAC (pour assurer une relation de travail efficace) • Plan de gestion des contrats de sous-traitance du projet • Plan de travail • Structure de répartition du travail (SRT) • Calendrier principal, y compris les jalons et le tableau Gantt de niveau récapitulatif modifié, avec toutes les dépendances des tâches • Méthodes de contrôle du projet • Contrôle de la portée • Contrôle intégré des changements • Surveillance et contrôle de l'avancement des travaux • Contrôle du calendrier • Gestion de la qualité, y compris la description du plan d'intégration et d'essai • Plan de gestion de projet, conformément à la DD PM-03 • Contrôle des documents du projet • Gestion des problèmes des entrepreneurs, y compris le processus d'acheminement à un niveau supérieur (voir la DD PM-02) • Clôture du projet • Examen du projet final <p>Justification require: Un plan de gestion de projet contenant les éléments énumérés.</p>	conforme	OUI	

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107Xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M61	3.27.9	<p>(O) L'entrepreneur doit fournir un document sur l'architecture technique et l'environnement de sécurité avec sa proposition. Au minimum, le document doit contenir les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Architecture technique Donner un aperçu de l'architecture technique de la solution LMS. Cet aperçu doit être étayé par un diagramme d'architecture représentant la solution. Il doit également fournir une description de la façon dont les divers composants/modules qui composent la solution seront installés et configurés, y compris l'emplacement de l'infrastructure. Les noms, numéros de téléphone et adresses de courriel du fournisseur infonuagique doivent être clairement indiqués;2. Sécurité : Fournir une description de la relation et des interdépendances du SGA, y compris tous les composants logiciels et matériels à mettre en œuvre et leurs numéros de version. En tenant compte des exigences de sécurité du SGA, l'entrepreneur doit fournir et soutenir les éléments suivants :<ul style="list-style-type: none">• Architecture du système et les concepts des opérations;• Identification et authentification• Contrôle de l'accès;• Communiqués intermédiaires et mise à jour des pratiques de gestion. <p>Justification requise: Un document sur l'architecture technique et l'environnement de sécurité</p>	conforme	OUI	

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107Xl T8086-192304

<p>M62</p>	<p>3.27.10</p>	<p>(O) L'entrepreneur doit également identifier les produits sur lesquels les données du Canada seraient transmises ou sur lesquels les données du Canada seraient stockées, ou qui seraient utilisés ou installés par l'entrepreneur ou l'un de ses sous-traitants pour effectuer une partie du travail, ainsi que les informations suivantes concernant chaque produit :</p> <p>a) Emplacement : Préciser où chaque produit est relié à un réseau donné pour ce qui est des données du gouvernement du Canada (définir les points ou les nœuds de prestation de services, comme les points de présence, les emplacements tiers, les installations des centres de données, les centres des opérations, les centres des opérations de sécurité, Internet ou tout autre point d'appairage du réseau public).</p> <p>b) Type de produit : identifier la description généralement reconnue utilisée par l'industrie, telle que le matériel et les logiciels; les principaux composants d'un produit assemblé doivent être fournis pour tous les dispositifs d'interconnexion de couches pour une offre de service;</p> <p>c) Composant de TI : Énoncer la description généralement reconnue utilisée par l'industrie pour les coupe-feu, routeurs, interrupteurs, serveurs, applications de sécurité, pour une offre de service.</p> <p>d) Nom ou numéro du modèle de produit : Préciser le nom ou le numéro annoncé du produit par lequel le fabricant désigne son produit pour une offre de service.</p> <p>e) Description et objectif du produit : entrer la description ou l'objectif du produit fourni par le fabricant, ainsi que son utilisation ou son rôle prévu dans le cadre des travaux décrits dans le projet pour une offre de service;</p> <p>f) Source : Préciser le nom du fabricant du produit et/ou de l'éditeur de logiciels des composants intégrés pour une offre de service.</p> <p>g) Nom du sous-traitant : identifier tous les sous-traitants qui fourniront le produit (le terme sous-traitant désigne tout sous-traitant qui fournira, installera ou entretiendra un ou plusieurs produits, si le contractant ne le fait pas lui-même).</p>	<p>OUI</p>	
-------------------	-----------------------	---	-------------------	--

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
		<p>h) Diagrammes de réseau : Un ou plusieurs diagrammes de réseau conceptuel montrant ensemble la totalité du réseau proposé pour la réalisation des travaux décrits dans la présente proposition. Les diagrammes de réseau doivent uniquement comprendre les portions du réseau de l'entrepreneur (et de ceux de ses sous-traitants) sur lequel des données du Canada seraient transmises dans l'exécution de tout contrat subséquent. À tout le moins, le diagramme doit illustrer les principaux nœuds suivants qui serviront à la prestation de services dans le cadre du contrat subséquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> I. les points de prestation de services; II. le réseau de base; III. réseau de sous-traitants précisant le nom du sous-traitant; IV. les interconnexions entre les nœuds, s'il y a lieu; V. toute interconnexion entre les nœuds et Internet; VI. pour chaque nœud, un renvoi au produit qui sera déployé dans ce nœud. <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit fournir la documentation indiquant les produits mentionnés et de l'information demandé par ces articles numérotés.</p>	conforme		
	3.28	SOUTIEN TECHNIQUE			

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M63	3.28.1	<p>(O) L'entrepreneur doit assurer le soutien du système, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Traitement progressif et sauvegarde complète (automatique, sans surveillance et programmé chaque jour) sans interruption des services; b) Stockage de secours sur place et hors site; c) Récupération et restauration des fichiers de sauvegarde. <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit décrire comment ces fonctions sont gérées.</p>	OUI		
M64	3.28.2	<p>(O) L'entrepreneur doit fournir des services de soutien à la clientèle par courriel, sur le site Web et au numéro sans frais de 5 h 30 à 20 h, heure normale de l'Est, pour les opérations quotidiennes (non liées au service qui ont une incidence sur les problèmes, les demandes de renseignements), L-V, à l'exception des jours fériés du GC.</p> <p>NOTA : Aucun personnel sur place requis.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit décrire comment ces services sont fournis.</p>	OUI		
M65	3.28.3	<p>(O) L'entrepreneur doit fournir un numéro de téléphone en cas d'urgence disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine.</p> <p>NOTA : TC transmettra d'abord le dossier au niveau 1 (service de dépannage de TC), au niveau 2 (administrateur de système de TC, EM de TC de niveau 3 (DSM)) avant de communiquer avec le fournisseur.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit décrire comment ces services sont fournis.</p>	OUI		

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xl 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION DU SOU-MISSIONNAIRE Documents justificatifs
	3.29	VIDÉO DIDACTIQUE AVEC NARRATION		
M66	3.29.1	<p>(O) L'entrepreneur doit fournir avec sa proposition une ou plusieurs présentations vidéo avec narration (DVD) d'au plus deux (2) heures au total (la vidéo ne doit PAS être une présentation de vente) qui démontrent son appui à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Interface utilisateur bilingue (français anglais) b) Rapports standard c) Flux de travail configurable d) Notifications e) Journal/suivi de l'audit f) Prise en charge d'API g) Gestion du catalogue h) Modèles de certificats i) Création de contenu j) Équivalences, exemptions et prolongations de cours k) Champs définis par les utilisateurs l) Tableaux de bord m) Exams/tests n) Apprentissage des cheminements et des plans o) Gestion des cours (activités d'apprentissage) p) Gestion de comptes/profils <p>Justification require: Le soumissionnaire doit décrire comment la solution soutient ces fonctions. L'entrepreneur doit fournir une vidéo d'instruction avec temps de référence d'au plus deux (2) heures donnant un aperçu de ces fonctions.</p>	OUI	
	3.45	SECURITY		
M67	3.45.1	(O) La solution proposée par le soumissionnaire doit permettre au gouvernement du Canada de stocker et de protéger ses informations inactives, y compris les données dans des		OUI

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
		<p>sauvegardes ou conservées à des fins de redondance à l'intérieur des limites géographiques du Canada. Cela comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) dresser et fournir au GC une liste à jour des lieux physiques, y compris la ville où pourraient se trouver des données du Canada, au Canada, pour chaque centre de données utilisé pour fournir des services; b) indiquer les parties des services fournis à partir de l'extérieur du Canada, y compris tous les lieux où les données sont stockées et traitées et où les services sont gérés; c) Garantit l'impossibilité de trouver les données d'un client en particulier sur des supports physiques; et d) Emploie le chiffrement pour s'assurer qu'aucune donnée n'est écrite sur disque sous une forme non chiffrée. <p>Les soumissionnaires sont informés que les étapes d'approvisionnement subséquentes peuvent les obliger ou obliger le soumissionnaire du logiciel sous forme de service commercialement disponible proposé à informer le Canada de toute mise à jour de la liste des lieux physiques où pourraient se trouver des données du Canada.</p> <p>Justification require: Le soumissionnaire doit décrire l'endroit où les données seront hébergées et la façon dont il satisfera à l'assignation à résidence https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systemes/gouvernements-de-de-gouvernement-odern-emerging-technologies/direction-electronic-data-residency.html</p>	conforme		

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M68	3.45.2	<p>(O) La solution doit permettre au Ministère de limiter l'accès aux données non chiffrées et aux clés de chiffrement uniquement aux employés de Transports Canada.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit décrire en détail la restriction aux utilisateurs de TC pour l'attribution du rôle requis pour créer, gérer et entretenir les clés de chiffrement propres à une location du Cloud et les données qu'elle contient. Si l'accès externe est nécessaire, la solution sera jugé non-conforme.</p>		OUI	
M69	3.45.3	<p>(O) La solution doit permettre au Ministère de limiter l'accès au système uniquement aux employés de Transports Canada et d'empêcher l'accès pour créer arbitrairement des utilisateurs, attribuer des droits administratifs, des rôles ou des privilèges à un utilisateur non-TC.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit décrire en détail les exigences d'attribution des rôles requis pour créer, attribuer des droits d'administration, des rôles ou des privilèges uniquement à un utilisateur TC d'une location du Cloud. Si l'accès externe est nécessaire, la solution sera jugé non-conforme.</p>		OUI	
	3.46	MULTI-LOCATION (BESIN ADDITIONNEL)			

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	CONFORMITÉ DU SOU-MISSIONNAIRE Conforme/ Non conforme	JUSTIFICATION REQUISE Oui/Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Documents justificatifs
M70	3.46.1	<p>(O) La solution doit prendre en charge la configuration multi-location pour les unités organisationnelles au sein d'un ministère et les facultés/secteurs d'activité. La solution doit prendre en charge la segmentation et le partage des utilisateurs entre ces segments, ainsi que le marquage individuel des segments.</p> <p>La solution doit soutenir la capacité d'administrer les secteurs organisationnels séparément, p. ex. Formation financière, technique, de sécurité, non technique, obligatoire de TC, exigée par le SCT (École de la fonction publique du Canada), formation sur les logiciels et les applications, de manière à appuyer les secteurs distincts de parrainage de cours de TC, qui, aujourd'hui, comprennent les RH (Ressources humaines), le FTIM (Formation technique intégrée multimodale) et DGSA (Direction générale des services des aéronefs) et comprend les programmes et les groupes du ministère de TC, y compris les apprenants clients de la Direction générale des services des aéronefs (DGSA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme national de formation des pilotes • Programme de formation de technicien d'entretien d'aéronefs • Formation des inspecteurs de l'aviation civile • Autres utilisateurs de TC et clients externes tels que le Bureau de la sécurité des transports, la GRC et la Garde côtière canadienne <p>Justification require: Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p>	conforme	OUI	

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xI T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R2	3.1.3	<p>(C) La solution devrait soutenir l'intégration avec les systèmes de gestion du contenu d'entreprise, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Gestionnaire de contenu IBMb) SharePointc) OpenTextd) Autre <p>Justification requise: Le soumissionnaire doit confirmer par écrit que ces systèmes de conférence Web sont pris en charge et de quelle manière.</p> <p>Pointage : 1 point chacun</p>		OUI		4
R3	3.1.4	<p>(C) La solution devrait permettre l'intégration avec les systèmes de surveillance.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire devrait fournir le nom d'au moins deux systèmes de surveillance intégrés.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107x1 107x1
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107x1 T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R4	3.1.5	<p>(C) La solution devrait pouvoir interagir avec le dépôt de documents ministériels du Ministère. P. ex.: GCDOcs, eDocs DM (SGDDI de TC).</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire devrait fournir la preuve documentaire de ces intégrations.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 10 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>	OUI			10
R5	3.1.6	<p>(C) La solution devrait fournir une intégration en temps réel avec des fournisseurs d'analyses et de tableaux de bord (veuillez décrire le ou les types d'intégration), p. ex. :</p> <p>a) Microsoft — Power Business Intelligence (BI) b) SAP c) Google Analytics d) Matomo Web Analytics</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire devrait fournir la preuve documentaire de ces intégrations.</p> <p>Pointage : 1 point chacun</p>	OUI			4
	3.3	PRÉSENCE				

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R6	3.3.1	(C) La solution devrait permettre d'effectuer ce qui suit : a) Dresser une liste de la participation quotidienne des apprenants (présents, absents) aux cours (électroniques, en classe). b) Être imprimé pour servir de feuille de présence. Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité. Pointage : 10 points chacun		OUI		20

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R7	3.3.2	<p>(C) La solution devrait permettre de suivre l'état d'assiduité de l'apprenant, p. ex., insatisfaisant/satisfaisant, réussite/échec, incomplet, etc.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5
	3.5	SOUTIEN BILINGUE				

R8	3.5.3	<p>(C) La solution devrait permettre à un utilisateur interne du SGA, p. ex. L'administrateur (par opposition à un apprenant) doit sélectionner la langue de son choix dans l'interface afin que l'utilisateur puisse « commuter » (sur la page). Voir le contenu de la page en fonction de la langue choisie. https://design.canada.ca/common-design-patterns/language-toggle.html Lien vers la langue — Modèle de conception de Canada.ca du SCT — « Tout le contenu du gouvernement du Canada destiné au public est disponible dans les deux langues officielles, au minimum. Un lien de bascule de langue dans l'entête global du site permet aux gens d'accéder à la page correspondante dans l'autre langue officielle. Voir aussi : https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/communications-gouvernementales/specifications-contenu-architecture-information-canada/elements-obligatoires.html</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 5— La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 10 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>	OUI	10
	3.8	CONFIGURATION PERSONNALISATION		

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R9	3.8.2	<p>(C) L'interface utilisateur devrait pouvoir être configurée pour faciliter :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Conception et mise en œuvre de pages personnalisables et efficaces, logiques et intuitives; b) Conception et mise en œuvre de flux de travail avec des points/événements déclencheurs. <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 15— La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 30 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		30

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107Xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R10	3.8.3	<p>(C) La solution devrait soutenir la création et la personnalisation de portails pour les groupes de façon à ce que l'apprenant vive une interface unique, personnalisable et de marque qui unifie de façon transparente le SGA sous-jacent et les services non liés.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 10 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 20 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		20

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R11	3.8.4 (C) L'interface utilisateur (IUG) de la solution devrait pouvoir être configurée pour refléter l'image de marque de l'organisation, du programme ou du groupe par les administrateurs du Ministère, sans compétences en programmation, notamment : <ul style="list-style-type: none">• Pages et étiquettes de rapport• Formatage, polices, couleurs, images, alignements• Pages de renvoi Justification requise : Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.	OUI			15
3.9	CREATION DE CONTENU				

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107Xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R12	3.9.3	<p>(C) La solution devrait comporter une mise en page intégrée (police, type de police, couleur de police, caractère gras, italique, alignement, etc.).</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R13	3.9.4	<p>(C) La solution devrait permettre aux utilisateurs non techniques qui n'ont pas de compétences en programmation d'insérer, de modifier et de supprimer facilement des éléments de contenu.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 10 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 20 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		20

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xl 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R14	3.9.5	<p>(C) En ce qui concerne la rédaction de contenu, le concepteur du cours ou du programme devrait être en mesure de prévisualiser le contenu tout en le créant, comme l'apprenant le verrait (WYSIWYG ou bouton d'aperçu).</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 10 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		10

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107Xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R15	3.9.6	<p>(C) La solution devrait permettre de vérifier l'orthographe et la grammaire en anglais et en français.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5
	3.10	ASSOCIATION DES COURS				

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107x1 107x1

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107x1 T8086-192304 107x1

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible	
R16	3.10.1	<p>(C) La solution devrait permettre de lier les versions anglaise et française à une activité d'apprentissage, sauf s'il s'agit d'une formation linguistique qui, par conséquent, n'est offerte que dans une seule langue.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 15 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 25 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>	OUI			25	
	3.11	TABLEAU DE BORD					

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R17	3.11.2	<p>(C) La solution devrait offrir du soutien pour une expérience semblable à celle d'un tableau de bord où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisateur final peut voir les cours terminés, l'état des cours en cours, les événements à venir et toute autre mesure et tout autre plan pris en charge par le système; • un gestionnaire, un administrateur ou un cadre supérieur peut voir un résumé des cours terminés, des notes, de l'état des cours en cours, des événements à venir et de toute autre mesure et plan d'action de l'utilisateur final que le système prend en charge et qui sont pertinents pour le gestionnaire. 	OUI			10
		<p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 5 points par puce</p>				
		3.12 ÉQUIVALENCES ET APPRENTISSAGE PRÉALABLE				

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107Xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R18	3.12.1	<p>(C) La solution devrait permettre à un utilisateur autorisé de gérer et d'approuver des équivalences aux activités d'apprentissage (cours) en cours.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 50 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 100 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		100

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xI T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R19	3.12.2	<p>(C) La solution devrait avoir la capacité de gérer les exemptions pour les activités d'apprentissage, où les exemptions dispensent l'apprenant de suivre un cours ou une activité d'apprentissage obligatoire.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107Xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R20	3.12.3	<p>(C) La solution devrait pouvoir gérer les prolongations pour les activités d'apprentissage, lorsque les celles-ci prolongent la date limite pour suivre un cours.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R21	3.12.4	(C) La solution devrait pouvoir faire le suivi des équivalences avec les dates (pour gérer les échéances). Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité. Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible		OUI		5
	3.13	EXAMENS ET TESTS				

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xl 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R22	<p>3.13.7 (C) Les rapports de résultats d'examen/d'essai de la solution devraient fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des données propres à chaque question • Les questions auxquelles la personne a bien et mal répondu <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 5 points par puce</p>	OUI			10
3.14	ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE				

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R23	3.14.1	<p>(C) La solution devrait soutenir les fonctions d'évaluation de cours et permettre :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Élaborer et enregistrer les questions d'évaluation.b) Créer des questions d'évaluation dans divers formats, p. ex., choix multiples, oui/non, commentaires en texte libre, échelle de notation;c) Configurer les évaluations de niveau 1 de Kirkpatrick par type d'activité/cours d'apprentissage;d) Associer les résultats d'une évaluation (niveau 1) à une activité d'apprentissage particulière ou à l'évaluation d'un apprenant.e) Rappeler à la personne apprenante de faire l'évaluation et de fixer un délai pour l'effectuer. <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 5 points par item</p>	OUI			25

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107x1

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107x1 T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R24	3.14.2	<p>(C) La solution devrait permettre à un utilisateur autorisé d'ajouter de la documentation au profil d'un utilisateur; remplir les formulaires de formation en cours d'emploi (FCE), les évaluations, etc.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 10 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>	OUI			10

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xI T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R25	3.14.3	<p>(C) La solution devrait soutenir les fonctions d'évaluation de cours et permettre :</p> <p>a) Afficher les commentaires anonymes des apprenants;</p> <p>b) Créer différents types d'évaluations, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• Évaluation formative• Sommative• Processus• Résultats• Impact <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : a) 0 ou 5 points b) 1 point par élément</p>	OUI			10

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107x1

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107x1 T8086-192304

N° De L'article	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R27	<p>3.15.2</p> <p>(C) La solution devrait permettre à un utilisateur autorisé de créer et de modifier le contenu d'aide de la solution ou du système.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xI 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R28	<p>3.16.3</p> <p>(C) La solution devrait pouvoir soutenir les normes actuelles de l'industrie de l'apprentissage en ligne :</p> <p>a) AICC = Comité de l'Association AICC (appuyé par le SGA actuel)</p> <p>b) Services de notification Package Exchange</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 2 points chacun</p>		OUI		4
3.17	PLANS ET PARCOURS D'APPRENTISSAGE				

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R29	3.17.1	<p>(C) La solution devrait appuyer la gestion des parcours d'apprentissage pour les personnes et les groupes, y compris ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Permettre aux utilisateurs autorisés en fonction de leur rôle de créer et d'attribuer manuellement des parcours d'apprentissage personnels avec des dates d'échéance,b) Permettre aux administrateurs de créer des attestations que les apprenants pourront obtenir en suivant des cours donnés, un plan d'apprentissage ou des activités de formation externes.c) Détecter les lacunes en matière d'apprentissage obligatoire, réattribuer automatiquement le cours à la date de (re)-formation et envoyer de multiples avis de rappel à l'approche de l'expiration si aucune mesure n'est prise.d) Capacité de lier un groupe d'activités d'apprentissage à un programme d'études ou à un cheminement d'apprentissage. <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 10 points chacun</p>	OUI			40

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R30	3.17.2	<p>(C) L'entrepreneur devrait démontrer comment la solution :</p> <ul style="list-style-type: none">a) permet de gérer un catalogue de compétences et la mise en correspondance du contenu de l'apprentissage avec les compétences;b) permet à chaque apprenant de s'autoévaluer en fonction des compétences publiées;c) soutient l'identification automatisée des contenus d'apprentissage et les recommandations visant à combler les lacunes identifiées en matière d'apprentissage; <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 5 points par item</p>		OUI		15

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R32	3.18.2	<p>(C) La solution devrait pouvoir s'intégrer à Outlook pour permettre l'automatisation des notifications de flux de travail.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 10 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 20 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		20

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107Xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R33	3.18.3	<p>(C) La solution devrait pouvoir gérer des notifications automatiques en temps opportun (en fonction des points de déclenchement du flux de travail) et envoyer manuellement ou renvoyer des notifications personnalisées à des utilisateurs spécifiés.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 15 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 30 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		30
	3.19	MULTI-LOCATION				

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xl 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304 107xl

<p>R34</p>	<p>3.19.1</p> <p>(C) La solution devrait prendre en charge la configuration multi-location d'un catalogue de contenu au sein d'un ministère et les facultés/secteurs d'activité. La solution devrait prendre en charge la segmentation et le partage du contenu entre ces segments.</p> <p>La solution devrait soutenir la capacité d'administrer les catalogues d'activités d'apprentissage séparément, p. ex. Formation financière, technique, de sécurité, non technique, obligatoire de TC, exigée par le SCT (Ecole de la fonction publique du Canada), formation sur les logiciels et les applications, de manière à appuyer les secteurs distincts de parrainage de cours de TC, qui, aujourd'hui, comprennent les RH (Ressources humaines), le FTIM (Formation technique intégrée multimodale) et DGSA (Direction générale des services des aéronefs) et comprend les programmes et les groupes du ministère de TC, y compris les apprenants clients de la Direction générale des services des aéronefs (DGSA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme national de formation des pilotes • Programme de formation de technicien d'entretien d'aéronefs • Formation des inspecteurs de l'aviation civile • Autres utilisateurs de TC et clients externes tels que le Bureau de la sécurité des transports, la GRC et la Garde côtière canadienne <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible</p>	<p>OUI</p>	<p>60</p>
-------------------	---	-------------------	------------------

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304 107xl

<p>30 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire</p> <p>60 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>			

Contract No. - N° du contrat
Amd. No. - N° de la modif.
Buyer ID - Id de l'acheteur
107x1

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107x1 T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
	3.20	GESTION DES PRODUITS OFFERTS ET DES INSCRIPTIONS				
R35	3.20.5	<p>(C) La solution devrait aider un utilisateur autorisé à gérer les offres d'apprentissage suivantes, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) horaires (date et heure) b) lieu c) format d) listes d'attente et seuil des listes d'attente e) animateur/instructeur/expert en la matière f) règles d'annulation g) installations, y compris les salles de classe <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 10 points par item</p>	OUI		70	

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107Xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R36	3.20.6	<p>(C) La solution devrait pouvoir gérer toute l'information liée aux activités d'apprentissage, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Nom/titre/numéro de catalogue de l'activité d'apprentissageb) Type d'apprentissage, méthode d'apprentissagec) Descriptiond) Frais de scolarité et autres frais (livres)e) Frais d'annulationf) Lien vers le calendrier de cette activité d'apprentissageg) Listes de vérificationh) Préalables, objectifs de l'activité d'apprentissagei) Lien l'activité d'apprentissage à une organisationj) Liste des activités de préapprentissage (lecture, objectifs, questionnaires)k) Lien avec une ou plusieurs compétencesl) Liste des restrictions d'inscription <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 5 points par item</p>		OUI		60

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R37	3.20.7	<p>(C) Dans le cas où le type d'apprentissage a lieu en classe (où le nombre de places est limité) et que la solution a détecté et signalé des cours complets ou annulés, la solution devrait recommander d'autres offres, comme des offres de cours à des dates différentes.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 5— La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 10 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		10

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R38	3.20.8	<p>(C) La solution devrait soutenir les apprenants dans leur apprentissage en incluant :</p> <ul style="list-style-type: none">• la découverte du contenu par les apprenants en fonction de leurs compétences;• des recommandations fondées sur l'utilisation. <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 2.5 points par item</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xI 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R39	3.20.9	<p>(C) La solution devrait prendre en charge la fonction d'inscription au cours suivante : L'administrateur planifie les dates d'ouverture et de fermeture de l'inscription.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>	OUI			5

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R40	3.20.10	<p>(C) La solution devrait pouvoir créer un rendez-vous dans le calendrier d'un apprenant (tel qu'Outlook) lorsqu'un apprenant s'inscrit à un cours/une activité d'apprentissage.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire doit fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif.
T8086-192304 107xl

Buyer ID - Id de l'acheteur
107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier
T8086-192304 107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R41	3.20.11	<p>(C) La solution devrait avoir la capacité de déplacer automatiquement les apprenants dans les offres au fur et à mesure que des postes se libèrent par le biais d'annulations (et d'en informer les apprenants) et la possibilité d'activer/désactiver l'automatisation de cette fonction.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107Xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R42	3.20.12	<p>(C) Dans le cas où le type d'apprentissage a lieu en classe (où les places sont limitées), la solution devrait permettre de détecter et de signaler automatiquement les cours complets ou annulés.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 10— La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 20 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		20

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R43	3.20.13	<p>(C) La solution devrait permettre à un apprenant d'entrer les détails d'une activité d'apprentissage non cataloguée et de soumettre la demande aux fins d'approbation. Cette fonction servira à suivre et à approuver les demandes de formation externe et d'autres activités d'apprentissage (ateliers, séminaires, conférences, symposiums, réunions, etc.).</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 50 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 100 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		100

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier 107x1
 T8086-192304 107x1 T8086-192304 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R44	3.20.14	(C) La solution devrait prendre en charge la planification de l'horaire et la gestion des offres d'apprentissage sur plusieurs fuseaux horaires, y compris la gestion des règles administratives relatives aux inscriptions et aux listes d'attente. Si un système doit prévoir des cours à l'échelle du Canada, il devrait être capable de s'adapter aux six (6) fuseaux horaires et à l'heure normale et avancée. Les fuseaux horaires affectent les utilisateurs et les offres programmées. Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité. Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 5— La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 10 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible	OUI			10
	3.21					
		RAPPORTS ET ANALYSES				

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xI T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R45	3.21.4	<p>(C) La solution proposée devrait soutenir l'extraction automatisée de données pour la collecte externe de données.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 5— La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 10 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		10

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xI T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R46	3.21.5	<p>(C) La solution devrait pouvoir afficher les rapports de données sous forme graphique.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R47	3.21.6	<p>(C) La solution devrait pouvoir imprimer tous les renseignements et toutes les pages avec les en-têtes et les renseignements de sécurité appropriés.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xl 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304 107xl

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R48	3.21.7	<p>(C) La solution devrait permettre aux utilisateurs autorisés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des rapports spéciaux/personnalisés • Exécuter les rapports en fonction des paramètres du rapport • Créer des rapports en fonction des recherches, c.-à-d. à partir des résultats de recherche • Enregistrer les rapports et les modèles de rapport • Exporter le rapport au format PDF, CSV, XLS(X) • Générer des analyses en temps réel <p>ou l'analytique est de l'information résultant de l'analyse systématique de données ou de statistiques</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 5 points chacun</p>	OUI			30
3.23		EXIGENCES TECHNIQUES				

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107Xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R49	3.23.17	<p>(C) La solution devrait fournir un accès complet aux données du Ministère, suffisant pour :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Interrogations de bases de donnéesb) Scripts de base de données pour effectuer des modifications en masse, y compris la disposition des données en masse selon les règles de conservation et de disposition du ministère (le droit à l'oubli)c) Intégrations personnalisables à d'autres systèmes (API)d) Migration des données des sous-systèmes du Ministèree) Extrait comprenant les utilisateurs, les apprenants, les cours, les groupes, les inscriptions, les horaires, etc. <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait décrire comment cet accès peut être obtenu pour chacun de ces articles.</p> <p>Pointage : 5 points chacun</p>	OUI			25

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107Xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R50	3.23.18	<p>(C) La solution devrait pouvoir être téléchargée par lots (ressources, cours, utilisateurs, fichiers, inscriptions, etc.) Il n'est pas acceptable de charger des ressources une à la fois.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait décrire comment la solution prend en charge les fonctions de téléchargement et de chargement par lots. L'entrepreneur doit fournir une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran avec une description de texte ou un guide de l'utilisateur avec des références de page pour démontrer chacune de ces fonctions.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R51	3.23.19	<p>(C) La solution devrait prendre en charge ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. HTML, HTML5, XML 2. JavaScript 3. Textes et les fichiers textes 4. Images (GIF, BMP, JPEG, JPG, TIFF, PNG) 5. Fichiers audio (wav, MP3) 6. Fichiers vidéo (MP4, MOV) 7. Hyperlien 8. Fichiers PDF <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 5 points chacun</p>		OUI		40
FLUX DE TRAVAIL						

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

R52	<p>3.25.1 (C) La solution devrait soutenir le développement du ou des flux de travail des demandes d'activités d'apprentissage (DAA), y compris, mais sans s'y limiter, les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Permettre à l'utilisateur autorisé de créer une demande d'activité d'apprentissage; b) Automatiser le processus de demande et d'approbation des activités d'apprentissage; c) Désigner plusieurs niveaux d'approuvateurs dans le flux de travail avec la possibilité d'approuver, de rejeter/refuser (y compris la raison); d) Suivre le statut de la demande d'activité d'apprentissage, l'état, les actions entreprises; e) Envoyer automatiquement des avis, p. ex. des confirmations, à une liste configurable d'utilisateurs autorisés; f) Modifier une demande d'activité d'apprentissage en cours; g) Remplir automatiquement une demande d'activité d'apprentissage avec les données de base de l'apprenant h) Retirer une demande d'activité d'apprentissage; i) Détecter une activité d'apprentissage nécessitant une demande d'activité d'apprentissage et la faire appliquer lors de l'enregistrement de l'activité d'apprentissage. <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 10 points chacun</p>	OUI	90
-----	--	-----	----

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107Xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R53	3.252	<p>(C) La solution devrait prendre en charge des points de déclenchement de flux de travail configurables/des règles de gestion, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Approbation d'une demande d'activité d'apprentissage;2. Inscription;3. Statut de la liste d'attente ou confirmation d'annulation;4. Absence d'inscription en raison de restrictions de cours ou de conditions préalables manquantes;5. L'apprenant a terminé un cours. <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 10 points chacun</p>		OUI		50

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R54	3.25.3	<p>(C) La solution devrait permettre de gérer les éléments du flux de travail qui ont été envoyés au mauvais destinataire, qui sont suspendus ou qui ne sont pas traités dans un délai prédéterminé.</p> <p>Justification requise :</p> <p>Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage :</p> <ul style="list-style-type: none"> 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible 	OUI			5

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif.
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier
 T8086-192304 107xl T8086-192304

Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif.
 T8086-192304 107xI

Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R55	3.25.4	<p>(C) La solution devrait pouvoir enregistrer une demande d'apprentissage partiellement ou entièrement remplie sans l'envoyer pour approbation. Cela est nécessaire pour permettre à une personne apprenante de travailler sur sa demande pendant plusieurs séances.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>	OUI		5	
	3.27	PLANS DE TRAVAIL				

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xl 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R56	3.27.11	<p>(C) L'entrepreneur devrait présenter un plan général de mise en œuvre du projet qui assurera le déploiement réussi de la solution proposée.</p> <p>Le plan de mise en œuvre du projet doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une description de l'approche de la mise en œuvre de l'entrepreneur; • une méthodologie de mise en œuvre, y compris les phases du projet; • les pratiques exemplaires en matière de mise en œuvre; • les rôles et responsabilités de l'entrepreneur et du ministère pour chaque tâche; • le contrôle des changements, des outils ou des modèles à utiliser par l'entrepreneur pour la mise en œuvre des pratiques exemplaires. <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que le plan n'est pas actuellement documenté 3 — La justification fournie démontre que le plan est partiellement documenté 5 — La justification fournie démontre que le plan est entièrement documenté</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
T8086-192304 107xl 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304 107xl T8086-192304 107xl

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R57	3.27.12	<p>(C) L'entrepreneur devrait fournir un projet de plan de continuité des opérations, des politiques et des procédures avec la proposition qui porterait sur les catastrophes, les événements affectant le service (c.-à-d. panne de courant, tremblement de terre, inondation, etc.).</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait décrire ses plans, ses politiques et ses procédures pour assurer la continuité des activités. Le plan de continuité des activités doit tenir compte des efforts d'atténuation que l'entrepreneur entreprendra en cas d'incident majeur qui se produirait physiquement à l'emplacement hôte et qui, par conséquent, aurait une incidence sur l'accès et les télécommunications entre les parties.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que le plan n'est pas actuellement documenté 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que le plan est entièrement disponible</p>	OUI			5

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xI 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R58	3.27.13	<p>(C) L'entrepreneur devrait fournir une ébauche de plan de stratégie de sortie avec <i>la proposition</i> qui indique le processus, l'assurance de la qualité de la migration des données, les ressources, les coûts et le temps prévu pour le terminer.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire doit décrire la stratégie de sortie afin de s'assurer que toutes les données de Transports Canada sont bien identifiées, qu'elles sont claires sur le plan sémantique, complètes et transférables. Le plan devrait permettre le transfert de toutes les données de TC.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que le plan n'est pas actuellement documenté 3 — La justification fournie démontre que le plan est partiellement documenté 5 — La justification fournie démontre que le plan est entièrement documenté.</p>	OUI			5

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R59	3.27.14	<p>(C) L'entrepreneur devrait fournir une ébauche du plan de mise en œuvre et de conversion des données avec la proposition, qui fera l'objet de négociations à l'étape du contrat.</p> <p>Justification requise : Le plan devrait présenter la liste des principales tâches et des échéanciers à exécuter, y compris les détails des rôles du soumissionnaire et de Transports Canada dans la validation des données et la mise en œuvre du système, menant à l'acceptation du système.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que le plan n'est pas documenté 3 — La justification fournie démontre que le plan est partiellement documenté. 5 — La justification fournie démontre que le plan est entièrement documenté.</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xI 107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304 107xI

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R60	3.27.15	<p>(C) L'entrepreneur devrait fournir un projet de plan de formation (formation du formateur) couvrant la durée du contrat et détaillant comment et quand la formation sera dispensée pour l'équipe centrale du projet, les utilisateurs finaux (administrateurs) et le personnel technologique. Il doit également comporter des dispositions pour tout nouveau produit/fonction/ajout ou mise à jour.</p> <p>Justification requise : Le plan devrait comprendre les descriptions de cours, la durée de la formation et les échéanciers généraux par catégorie d'utilisateurs du système.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que le plan n'est pas documenté 3 — La justification fournie démontre que le plan est partiellement documenté 5 — La justification fournie démontre que le plan est entièrement documenté</p>	OUI			5

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xI 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R61	3.27.16	<p>(C) L'entrepreneur devrait fournir une ébauche de plan de stratégie de migration des données qui comprend des sections sur les exigences de migration des données, l'évaluation de l'environnement actuel, l'identification et la collecte des données existantes, la méthode de migration, les rôles et responsabilités, le plan de qualité de la migration, les procédures de migration, de stadification et de nettoyage des données.</p> <p>Justification requise : Le plan devrait comprendre les sections pour les exigences de migration des données, l'évaluation de l'environnement actuel, l'identification et de la collecte des données existantes, la méthode de migration, les rôles et responsabilités, le plan de qualité de la migration, les procédures de migration, les procédures de migration, de stadification et de nettoyage des données.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que le plan est actuellement documenté 3 — La justification fournie démontre que le plan est partiellement documenté. 5 — La justification fournie démontre que le plan est entièrement documenté.</p>		OUI		5
	3.28	SOUTIEN TECHNIQUE				

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R62	<p>3.28.4 (C) L'entrepreneur devrait fournir des services de soutien à la clientèle en français par courriel, sur son site Web et à un numéro sans frais entre 5 h 30 et 20 h, heure normale de l'Est, du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés observés par le gouvernement fédéral).</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait décrire la disponibilité de ses services de soutien à la clientèle en français.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 10 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>	OUI			10
3.30	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ				

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'arti cle	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R63	3.30.1	<p>(C) L'entrepreneur devrait démontrer comment et à quel niveau sa solution est conforme aux critères de réussite des lignes directrices WCAG 2.0/2.1 pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fonctionnalité pour les apprenants 2. Fonctionnalité interne (c.-à-d. administrative) 3. cycle de lancement du produit de l'entrepreneur <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait décrire en détail comment la conformité aux lignes directrices du WCAG est mise en œuvre pour chacun des éléments énumérés.</p> <p>Pointage : 0 — La solution rencontre les exigences de base de la norme WCAG 2.0 AA. 8 — La solution répond à la norme WCAG 2.0 AA ou 2.1A. 14 — La solution répond à la norme WCAG 2.0 AA ou 2.1A et l'entrepreneur propose un plan réalisable ou un cycle de lancement de produit pour passer à la norme WCAG 2.1 AA ou à une norme supérieure. 20 — La solution est conforme à la norme WCAG 2.1 AA ou à une norme supérieure.</p>		OUI		20

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xl
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R64	3.30.2	<p>(C) La solution devrait prendre en charge les principaux navigateurs Web. 1. Google Chrome 2. Firefox de Mozilla 3. MS Edge 4. Safari d'Apple 5. Opera</p> <p>Justification require : Le soumissionnaire devrait fournir la documentation indiquant le soutien de la solution pour ces navigateurs Web et ses versions.</p> <p>Pointage : 5 points chacun</p>	OUI			25
R65	3.30.3	<p>(C) Conception logique — La conception de la Solution devrait se dérouler selon une progression naturelle et sensée, en partant des généralités vers les détails, de haut en bas, afin d'exécuter une tâche.</p> <p>Justification require : Le soumissionnaire devrait présenter une vidéo d'instruction guidée avec sa proposition pour démontrer la fonctionnalité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 10 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 20 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>	OUI			20

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107xl 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xl T8086-192304 107xl

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R67	3.30.5	<p>(C) Conception intuitive – La conception de la solution devrait, avec un minimum d'expérimentation et sans formation, permettre à un utilisateur non initié d'accomplir une tâche.</p> <p>Justification requise: Le soumissionnaire devrait fournir une vidéo d'instruction guidée avec sa proposition pour démontrer la fonctionnalité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 10 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 20 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>	OUI			20

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
T8086-192304 107x1 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier
T8086-192304 107x1 T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R68	3.30.6	(C) En cas de perte de connectivité, la solution devrait réduire au minimum la perte de données et permettre à l'utilisateur de reprendre la tâche une fois la connectivité rétablie avec un minimum de perte de travail et d'effort. Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité. Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible		OUI		5

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107Xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R69	3.30.7	<p>(C) La solution devrait permettre aux apprenants et aux instructeurs de travailler hors ligne et de se synchroniser une fois la connectivité rétablie.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R71	3.31.1	<p>(C) La solution devrait permettre la mise en signet des objets et services d'apprentissage par l'apprenant.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5
	3.32	CERTIFICATION EN CONTINUITÉ DES OPERATIONS				

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xI T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R72	3.32.1	(C) La solution devrait être conforme à la norme ISO 22301 Certification for Business Continuity Management. Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir son certificat avec cette soumission. Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible		OUI		5
	3.33	COÛT DES COURS				

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
T8086-192304 107xl 107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R73	3.33.1	<p>(C) La solution devrait permettre à un utilisateur autorisé de créer et de mettre à jour des estimations des coûts de cours ou d'activités d'apprentissage à tout moment dans le processus d'apprentissage de la personne apprenante, y compris les coûts de déplacement.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 7 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 15 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		15
	3.34	ANALYSE DES ÉCARTS				

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R74	3.34.1	<p>(C) La solution devrait être en mesure de produire une analyse des écarts (comparaison des compétences actuelles et des compétences requises pour un poste désiré). Cela signifie que la solution devrait être en mesure d'enregistrer les cours requis et les cours réussis, et d'identifier les cours en suspens.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5
	3.35	CLAVARDAGE EN DIRECT				

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 T8086-192304 107x1 107x1

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107x1 T8086-192304 107x1

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R75	3.35.1	<p>(C) La solution devrait prendre en charge le clavierage en direct entre l'apprenant et le formateur pendant les cours (cours sur le Web seulement).</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>	OUI			5
	3.36	PRISE DE NOTES				

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
T8086-192304 107xI 107xI
Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R76	3.36.1	(C) La solution devrait permettre aux apprenants de prendre des notes personnelles pendant les cours. Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité. Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible		OUI		5
	3.37	FORMATION EN COURS D'EMPLOI				

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R77	3.37.1	(C) La solution devrait fournir un soutien pour la formation structurée en cours d'emploi (FSCE). Le gestionnaire devrait avoir la capacité de créer une liste des mesures à prendre (liste de contrôle des tâches de travail – plan d'apprentissage détaillé) à prendre au moment d'un autre événement (p. ex. approuver dans les trois jours suivants la demande, confirmer dans les deux jours suivants l'autorisation, etc. Le gestionnaire cochera la liste. Cela servira à créer des listes de contrôle pour la formation structurée en cours d'emploi (FSCE) qui seront cochées et approuvées par le gestionnaire de l'apprenant. Cette liste de vérification approuvée fera it alors partie de l'historique de formation de l'apprenant. Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité. Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 15 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 30 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible	OUI			30
	3.38	TRANSFÉRABILITÉ				

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
107x1

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107x1 T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R78	3.38.1	<p>(C) Les cours et les activités d'apprentissage devraient être transférables et indépendants de l'outil qui les a produits.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5
	3.39	ÉDITION				

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
T8086-192304 107Xl T8086-192304 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Client Ref. No. - N° de réf. du dossier File No. - N° du dossier
T8086-192304 107Xl T8086-192304

N° De L'article	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSSIONNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R79	<p>(C) La solution devrait prendre en charge la mise à jour des fichiers d'apprentissage en ligne après leur téléchargement dans le système, sans affecter l'offre en cours.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 10 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>	OUI			10
3.40	CONCEPTION ADAPTÉE				

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107Xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUSMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R80	3.40.1	<p>(C) L'entrepreneur devrait démontrer comment la solution proposée offre des interfaces utilisateur conviviales pour les personnes utilisant des appareils mobiles, dont des tablettes, par l'intermédiaire d'une conception Web réactive.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>	OUI			5
	3.41	RECHERCHE				

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xI

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107xI T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R81	3.41.1	<p>(C) La solution devrait permettre à un utilisateur autorisé de nommer et d'enregistrer des critères de recherche en vue d'une réutilisation.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R82	3.41.2	<p>(C) La solution devrait pouvoir effectuer une recherche dans une vidéo.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R84	3.42.1	<p>(C) La solution devrait avoir la capacité de gérer un inventaire du matériel de formation pour les activités d'apprentissage et leur emplacement. Par exemple, pour les cours en classe, un inventaire de documents comme des guides imprimés, des documents à distribuer, des reliures.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir une description de la façon dont la solution prend en charge cette fonction, ainsi qu'une vidéo d'instruction avec temps de référence, des captures d'écran ou un guide de l'utilisateur avec numéro de page pour démontrer la conformité.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 10 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		10

3.43 COURS DE TIERCES PARTIES

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
107Xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8086-192304

File No. - N° du dossier
107Xl T8086-192304

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R86	3.44.1	<p>(C) L'entrepreneur devrait démontrer comment et quand la solution qu'il propose permettrait au ministère d'appliquer les concepts de jeu à ses offres d'apprentissage, notamment</p> <ol style="list-style-type: none">1. Points2. Tableaux de classement3. Insignes4. Niveaux5. Récompenses <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir un document qui illustre ses plans de développement.</p> <p>Pointage : 0.5 point si prévu 1 point par capacité si disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R87	3.44.2	<p>(C) L'entrepreneur devrait décrire comment et quand la solution appuie ou appuiera le micro-apprentissage.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir un document qui illustre ses plans de développement.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible ou n'est pas prévue 2 — Non disponible, mais prévu. 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
 107xI
 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
 T8086-192304 107xI T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIO NNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R88	3.44.3	<p>(C) L'entrepreneur devrait décrire comment et quand la solution soutient ou aidera les personnes apprenantes à créer du contenu généré par les utilisateurs, p. ex., un blogue.</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir un document qui illustre ses plans de développement.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible ou n'est pas prévue 2 — Non disponible, mais prévu. 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>		OUI		5

Contract No. - N° du contrat Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur
T8086-192304 107xl T8086-192304 107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304 107xl T8086-192304

N° De L'article	DORS Réf.	EXIGENCE	RÉPONSE DU SOUMISSIO NNAIRE D / ND	JUSTIFICATION REQUISE Qui / Non	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE Données justificatives	MAXIMALE totale possible
R90	3.44.5	<p>(C) L'entrepreneur devrait décrire comment et quand la solution soutient ou appuiera l'analyse prédictive (recommandations, meilleure classe, contenu, etc.)</p> <p>Justification requise : Le soumissionnaire devrait fournir un document qui illustre ses plans de développement.</p> <p>Pointage : 0 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité n'est pas actuellement disponible ou n'est pas prévue 2 — Non disponible, mais prévu. 3 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est partiellement disponible et nécessite un développement personnalisé supplémentaire 5 — La justification fournie démontre que la fonctionnalité est entièrement disponible</p>	OUI			5

